



GUINEE

Avril 2020

QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT — COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA GUINÉE

Dans le cadre de la QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, les documents suivants ont été publiés et figurent dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 1 avril 2020. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 12 octobre 2019 avec les autorités guinéennes sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 18 mars 2020.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Un **supplément des services du FMI** qui met à jour les informations sur l'évolution récente de l'économie.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour la Guinée.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités guinéennes au FMI*
Mémoire de politique économique et financière des autorités guinéennes*
Protocole d'accord technique*
*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



Le conseil d'administration du FMI achève la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et approuve un décaissement de 23,5 millions de dollars en faveur de la Guinée

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- Le FMI approuve un décaissement de 23,5 millions de dollars (17,213 millions de DTS) en faveur de la Guinée.
- Si les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par le FMI restent globalement satisfaisants, la Guinée fait face à d'importants risques de dégradation liés à la pandémie de COVID-19. Le FMI continuera de coopérer étroitement avec les autorités guinéennes au fur et à mesure que la situation évolue, que les autorités continuent de définir les mesures à prendre et que leurs besoins de financement changent.
- Le mécanisme de la FEC contribue au renforcement de la résilience de la Guinée, en intensifiant les investissements porteurs de croissance, en renforçant les dispositifs de protection sociale et en favorisant le développement du secteur privé.

Washington, 1^{er} avril 2020. Le 1^{er} avril 2020, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la quatrième revue des résultats économiques obtenus par la Guinée dans le cadre du programme appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). L'achèvement de cette revue permet de décaisser immédiatement l'équivalent de 17,213 millions de DTS (environ 23,5 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à l'équivalent de 86,062 millions de DTS (environ 117,6 millions de dollars).

Si les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par le FMI restent globalement satisfaisants, la Guinée fait face à d'importants risques de dégradation liés à la pandémie de COVID-19. Le FMI continuera de coopérer étroitement avec les autorités guinéennes au fur et à mesure que la situation évolue, que les autorités continuent de définir les mesures à prendre et que leurs besoins de financement changent.

L'accord triennal avec la Guinée au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) a été approuvé le 11 décembre 2017 par le conseil d'administration du FMI (voir le communiqué de presse n° 17/484) pour un montant équivalent à 120,488 millions de DTS (environ 170,1 millions de dollars au moment de l'approbation, soit 56,25 % de la quote-part de la Guinée). L'accord au titre de la FEC vise à renforcer la résilience, à accroître l'investissement public dans les infrastructures tout en préservant la stabilité, à renforcer les dispositifs de protection sociale et à promouvoir le développement du secteur privé.

À l'issue des débats du conseil d'administration sur la Guinée, M. Mitsuhiro Furusawa, président par intérim et directeur général adjoint, a fait la déclaration ci-après :

« Les résultats obtenus par la Guinée dans le cadre du programme appuyé par le FMI au titre de la FEC ont été satisfaisants au regard des objectifs fixés pour la fin juin 2019 et les autorités ont mis en œuvre des mesures correctives pour atteindre les objectifs du programme pour la fin de l'année 2019. La Guinée fait face à des risques de dégradation considérables du fait de la pandémie de COVID-19. Le FMI continuera de coopérer étroitement avec les autorités guinéennes au fur et à mesure que la situation évolue, que les autorités continuent de définir les mesures à prendre et que leurs besoins de financement changent. Les autorités ont mis au point un plan national d'urgence pour la préparation et la riposte à l'épidémie de COVID-19, avec le concours technique de partenaires internationaux pour le développement. Le plan est axé sur la prévention et l'atténuation d'une éventuelle épidémie. Le FMI souscrit pleinement à l'adoption et à la mise en œuvre de ce plan d'urgence.

Au-delà des besoins immédiats occasionnés par la crise de la COVID-19, il sera primordial de constituer un espace budgétaire pour des dépenses prioritaires afin de favoriser une croissance généralisée dans les années à venir. En parvenant à dégager un excédent budgétaire de base en 2020, les autorités contribueront à contenir l'inflation et à préserver la viabilité de la dette. L'accroissement des recettes fiscales et la réduction des subventions non ciblées à l'électricité dégageront des ressources qui permettront d'augmenter l'investissement public et de renforcer les dispositifs de protection sociale. À cette fin, il est essentiel de mettre en œuvre les mesures relatives aux recettes fiscales prévues dans le programme, d'adopter un mécanisme d'ajustement automatique des prix du pétrole et de faire avancer la réforme pluriannuelle des tarifs de l'électricité. Une stratégie prudente en matière d'emprunts extérieurs favorisera l'augmentation des investissements publics, notamment dans les infrastructures. Le renforcement de la gestion de l'investissement public favorisera l'exécution de la stratégie budgétaire et améliorera la gouvernance.

Il est important d'assouplir le régime de change afin de préserver les réserves nécessaires pour faire face à des chocs extérieurs. Il faudra continuer de limiter les interventions de la banque centrale sur le marché des changes. Les réformes visant à consolider les forces du marché sur le marché des changes ont bien avancé. La poursuite de la mise en œuvre d'une stratégie d'intervention de la banque centrale fondée sur des règles permettra de réduire le pouvoir discrétionnaire de cette dernière.

Il faut continuer de restreindre les prêts de la banque centrale à l'État, conformément aux objectifs du programme, pour réduire l'inflation. Une gestion plus active de la liquidité contribuera également à la réalisation des objectifs monétaires. Le renforcement du contrôle et de la réglementation bancaires favorisera la stabilité financière.

Les autorités appliquent des réformes structurelles porteuses de croissance. Une amélioration du dispositif de lutte contre la corruption et du climat des affaires permettra de renforcer la gouvernance et de promouvoir le développement du secteur privé. Il importera aussi de mettre en œuvre le nouveau régime de déclaration de patrimoine et de renforcer encore le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. »



GUINÉE

QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

18 mars 2020

RÉSUMÉ

Contexte. La croissance réelle devrait se situer à 5,8 % en 2020, portée par un rebond de la production minière et une activité dans le secteur de la construction tirée par les investissements. Des élections législatives et un référendum sur une nouvelle constitution se tiendront en mars, et le scrutin présidentiel avant la fin de l'année. Les manifestations contre le référendum se poursuivent. Les risques d'instabilité politique et sociale sont élevés.

COVID-19. Le scénario de référence repose sur les premières révisions à la baisse de la croissance au niveau mondial du fait de la flambée de la COVID-19 et suppose que le pays ne connaîtra pas d'épisode de la maladie. Au 10 mars 2020, on ne comptait aucun cas déclaré de coronavirus en Guinée. À mesure que la situation évolue, les autorités nationales et les services du FMI surveillent de près l'évolution macroéconomique, les mesures qui s'imposent et leurs conséquences sur les besoins de financement.

Résultats. Tous les critères de réalisation pour fin juin 2019 et les objectifs indicatifs relatifs aux programmes de protection sociale financés sur ressources intérieures et aux nouveaux arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale ont été respectés. L'objectif indicatif relatif aux recettes fiscales pour fin juin a été manqué de peu. Les résultats dans le cadre du programme se sont détériorés à la fin septembre 2019 car les recettes fiscales inférieures aux prévisions ont pesé sur les résultats budgétaires et les besoins de financement. En conséquence, les autorités ont mis en œuvre des mesures correctives afin d'atteindre les objectifs du programme pour fin 2019. D'après des données préliminaires, la plupart des critères de réalisation pour fin décembre 2019 ont été respectés. Les réformes appuyées par le programme ont progressé et la plupart des repères structurels ont été atteints.

Stratégie du programme. Parvenir à dégager en 2020 l'excédent budgétaire de base prévu contribuera à maîtriser l'inflation et préserver la viabilité de la dette. Une augmentation des recettes fiscales et une réduction des subventions à l'électricité créeront une marge de manœuvre budgétaire qui permettra d'accroître les investissements publics porteurs de croissance et de renforcer les dispositifs de protection sociale. À cet effet, il sera fondamental de mettre en œuvre les mesures prévues d'augmentation des recettes fiscales, d'adopter un mécanisme d'ajustement automatique des prix pétroliers et de poursuivre la réforme pluriannuelle des tarifs de l'électricité. Une stratégie d'emprunt prudente permettra de financer l'intensification des investissements publics porteurs de croissance. Il est important de renforcer la gestion des investissements publics pour soutenir la stratégie budgétaire. Les limites aux interventions de la banque centrale sur le marché des changes et l'assouplissement du régime de change vont servir pour préserver les amortisseurs extérieurs contre les chocs

externes. Il faut limiter les prêts de la banque centrale à l'État pour réduire l'inflation. Un renforcement de la gouvernance et du climat des affaires favorisera le développement du secteur privé.

Vues des services du FMI. Compte tenu des résultats satisfaisants du programme à la fin juin 2019 et des mesures correctives qui ont été prises pour atteindre les objectifs pour fin 2019, les services du FMI souscrivent à la demande des autorités d'achever la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC. Cela ouvrirait la voie au décaissement de 17,213 millions de DTS et catalyserait le soutien des bailleurs de fonds. Le programme est exposé à des risques élevés qui nécessitent que les autorités maintiennent un engagement sans faille.

Approuvé par
Dominique Desruelle
et **Chad Steinberg**

Une équipe du FMI constituée de Mme Albertin (cheffe de mission), M. Maino, Mme Kaze et M. Koumtingué (du département Afrique), Mme Mogues (département des finances publiques), M. Carrière-Swallow (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation) et M. Issoufou (représentant résident) s'est entretenue avec les autorités à Conakry (Guinée) du 1^{er} au 12 octobre 2019 et à Washington du 15 au 21 octobre 2019 et du 12 au 22 novembre 2019. MM. Sylla et N'Sonde (bureau de l'administrateur) se sont joints aux entretiens. L'équipe a rencontré Alpha Condé, président de la République, Ibrahima Kassory, Premier ministre, Claude Kory Kondiano, président de l'Assemblée nationale, des membres de la commission de l'économie et des finances de l'Assemblée nationale, Mamadi Camara, ministre de l'économie et des finances, Lounceny Nabé, gouverneur de la banque centrale, Ismaël Dioubaté, ministre du Budget, Kanny Diallo, ministre du Plan et du développement économique, ainsi que d'autres membres du gouvernement, les ministres conseillers du président et d'autres hauts responsables de l'État. L'équipe du FMI s'est également entretenue avec des représentants de la société civile, du secteur privé et des bailleurs de fonds. Mme Delcambre et M. Magno ont apporté leur concours à la préparation de ce rapport.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	5
ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE RÉCENTE	8
RESULTATS DU PROGRAMME	12
PERSPECTIVES ET RISQUES	12

PRÉSERVER LA STABILITÉ MACROÉCONOMIQUE	15
A. Politique budgétaire	15
B. Politiques monétaires et de change	19
C. Secteur financier	21
ACCROÎTRE LES INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES TOUT EN PRÉSERVANT LA VIABILITÉ DE LA DETTE	22
RENFORCER LES DISPOSITIFS DE PROTECTION SOCIALE	23
ACCÉLÉRER LES RÉFORMES STRUCTURELLES FAVORABLES À LA CROISSANCE	23
MODALITÉS DU PROGRAMME	25
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	26
ENCADRÉ	
1. Risque et impact potentiel de la flambée de COVID-19	14
GRAPHIQUES	
1. Cycle électoral et dépenses publiques	6
2. Cycle électoral et mobilisation des recettes fiscales	6
3. Pauvreté généralisée, résultats sociaux médiocres et inégalité de genre	7
4. Secteur minier et inflation	10
5. Principaux indicateurs économiques	11
6. Production de bauxite	13
7. Contributions au PIB réel	13
8. Investissement public, recettes fiscales et dette publique extérieure	16
9. Dépenses de santé et d'éducation, 2017–20	16
10. Prix des produits pétroliers : comparaison avec d'autres pays	18
11. Évolution des cours des produits pétroliers, 2016-20	18
12. Économies sur les subventions à l'électricité, 2019-20	19
13. Hausses des tarifs de l'électricité, 2018-25	19
14. Réserves internationales brutes, 2012–19	20
15. Adéquation des réserves	20
16. Emprunts nets de l'État	21
17. Croissance de la monnaie centrale	21
18. Dépenses publiques consacrées aux dispositifs de protection sociale financées sur ressources intérieures, 2017-20	23
19. Climat des affaires	24
20. Gouvernance	24
21. Inclusion financière	25
22. Accès aux financements	25

23. Évolution économique récente _____	28
24. Indicateurs budgétaires et monétaires _____	29

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2017–25 _____	30
2. Balance des paiements, 2017–25 _____	31
3a. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2017–25 (en milliards de francs guinéens) _____	32
3b. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2017–25 (en pourcentage du PIB) _____	33
4. Banque centrale et comptes de dépôts, 2017–25 _____	34
5. Situation monétaire, 2017–25 _____	35
6. Indicateurs de solidité financière, 2015–19 _____	36
7. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2020–28 _____	37
8. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, accord au titre de la FEC, 2019–20 _____	38
9. Calendrier des décaissements et des revues de l'accord au titre de la FEC, 2017–20 _____	39
10. Besoins et sources de financement extérieur, 2017–25 _____	40
11. Projection des emprunts extérieurs _____	41
12. Matrice d'évaluation des risques _____	42
13. Actions préalables et repères structurels dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2019–20 _____	44

ANNEXE

I. Mise à jour de la note sur la stratégie de renforcement des capacités _____	48
--	----

APPENDICE

I. Lettre d'intention _____	53
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières _____	57
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique _____	104

CONTEXTE

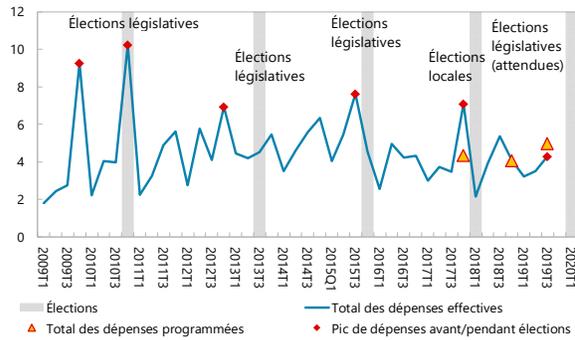
1. Les derniers mois de 2019 et le début de 2020 ont été marqués par des troubles sociaux et des manifestations de grande ampleur qui ont mis en évidence la fragilité de la Guinée. Un projet de nouvelle constitution, qui supprimerait la limite du nombre de mandats présidentiels, sera soumis à référendum, qui se tiendra en même temps que les élections législatives, en mars 2020. Les manifestations massives contre le référendum constitutionnel n'ont pas cessé depuis octobre 2019. Des élections présidentielles doivent se tenir avant la fin de 2020. Malgré des améliorations, la faiblesse des capacités institutionnelles de la Guinée nuit à la mise en œuvre des réformes et des politiques économiques. La pauvreté touche 60 % environ de la population¹ et les résultats sur le plan social sont inférieurs à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne.

2. L'accord 2017–20 au titre de la FEC vise à favoriser une croissance forte et généralisée ainsi qu'à réduire la pauvreté tout en préservant la stabilité. Le programme a pour principaux objectifs de renforcer la résilience macroéconomique, d'accroître les investissements publics dans les infrastructures pour favoriser la croissance tout en préservant la viabilité de la dette, de renforcer les dispositifs de protection sociale et de promouvoir le développement du secteur privé. Il vise à maintenir les réserves internationales à 3,8 mois d'importations, à parvenir à un excédent budgétaire de base moyen de 0,6 % et à ramener l'inflation à 8,5 % avant la fin 2020. La Guinée participe au programme pilote de renforcement des capacités mis en place par le FMI en faveur des pays fragiles, et les activités du FMI de développement des capacités aident les autorités à atteindre les objectifs du programme (annexe I).

3. Le programme est exposé à des risques de mise en œuvre importants et il est essentiel qu'il fasse l'objet d'une forte adhésion. Les risques élevés d'instabilité politique et sociale, les tensions électorales et la faiblesse des institutions et de la gouvernance pourraient entraver la mise en œuvre des politiques saines et des réformes appuyées par le programme, en particulier la mobilisation des recettes fiscales et la réduction des subventions à l'électricité non ciblées. Après des dérapages en septembre-novembre 2019, la prise en charge du programme s'est renforcée et des mesures correctives ont été appliquées. Ainsi, la politique budgétaire a été réorientée en faveur de la stabilité, les interventions de la banque centrale sur les marchés des changes ont diminué et les principales réformes progressent.

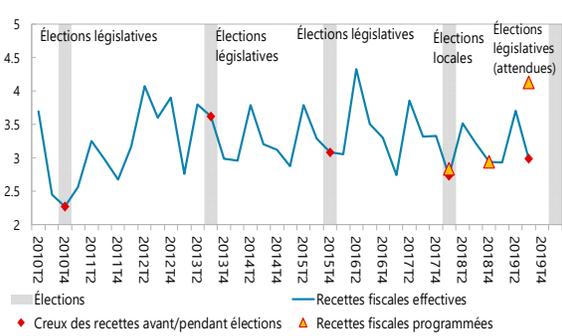
¹Impact socioéconomique du virus Ébola selon une enquête par téléphonie mobile (Banque mondiale, 2016).

Graphique 1. Guinée : cycle électoral et dépenses publiques
(variation trimestrielle, pourcentage du PIB)



Sources : autorités guinéennes ; estimations des services du FMI.

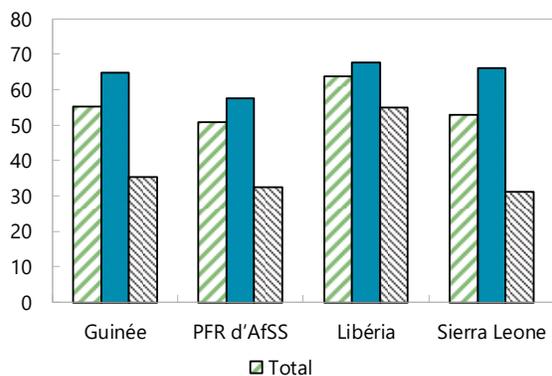
Graphique 2. Guinée : cycle électoral et mobilisation des recettes fiscales
(variation trimestrielle, pourcentage du PIB)



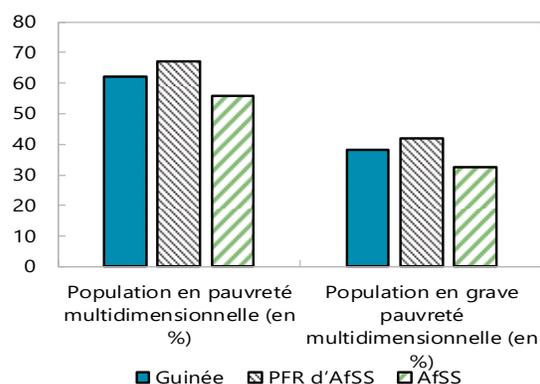
Sources : autorités guinéennes ; estimations des services du FMI.

Graphique 3. Guinée : pauvreté généralisée, résultats sociaux médiocres et inégalité de genre

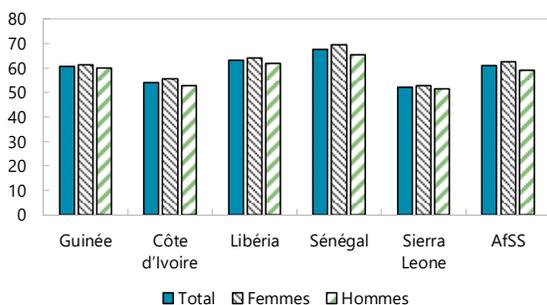
Taux de pauvreté en régions urbaines et rurales¹
(en pourcentage de la population)



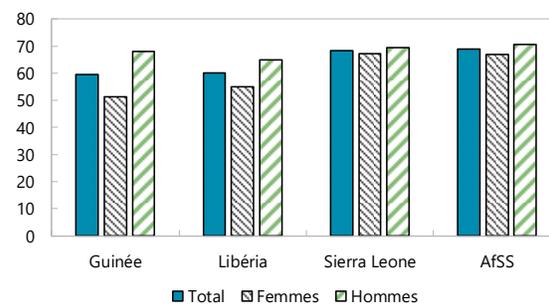
Taux de pauvreté multidimensionnelle¹
(en pourcentage de la population)



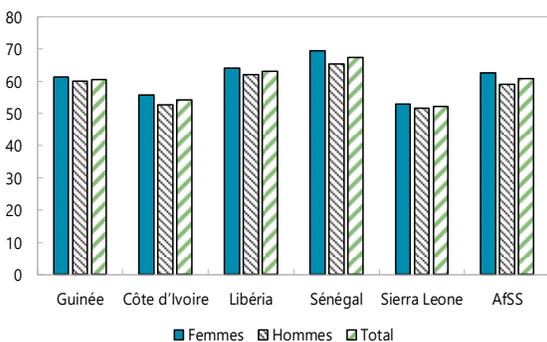
Taux d'alphabétisation des adultes¹
(% de la population âgée de 15 ans et plus)



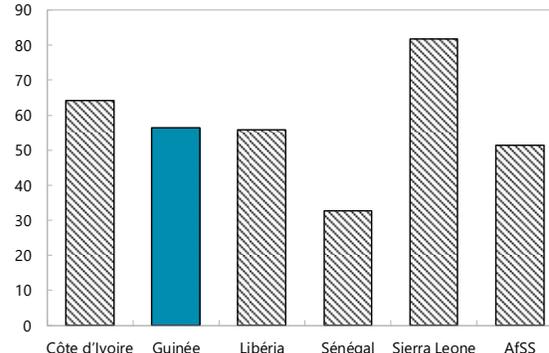
Taux d'achèvement de l'enseignement primaire¹
(% du groupe d'âge pertinent)



Espérance de vie à la naissance, 2017
(nombre d'années)



Mortalité infantile, 2017
(taux de mortalité pour 1 000 naissances)



Sources : Indicateurs du développement dans le monde ; Programme des Nations Unies pour le développement ; Organisation internationale du travail.

¹ Année la plus récente de données disponibles pour chaque pays. La moyenne AfSS correspond à la moyenne des années les plus récentes de données disponibles pour les pays d'Afrique subsaharienne.

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE RÉCENTE

4. L'activité minière a repris après avoir été perturbée par des conditions

météorologiques violentes au troisième trimestre 2019. La production de bauxite a reculé de 16 % (en glissement annuel) au troisième trimestre du fait de pluies fortes et prolongées. En conséquence, la croissance du secteur minier a ralenti, passant de 32 % à 10,6 % (en glissement annuel) entre juin et septembre 2019. La production de bauxite s'est redressée au dernier trimestre, la croissance du secteur minier se renforçant pour passer à 11,2 % (en glissement annuel) à la fin novembre (graphique 4). L'inflation globale a ralenti pour atteindre 9,1 % (en glissement annuel) à la fin de 2019, l'inflation sous-jacente reculant à 3,7 % (graphique 4).

5. Les exportations minières se sont renforcées, et les réserves de change ont augmenté à

la fin de 2019. Les exportations de bauxite ont progressé de 5 % (en glissement annuel) à la fin novembre après avoir diminué de 22 % au troisième trimestre car la production et le transport avaient été perturbés par les conditions météorologiques (§4). Après avoir reculé en septembre-octobre, les réserves internationales brutes ont bondi pour atteindre 1,3 milliard de dollars à la fin de 2019 (4,2 mois de couverture des importations), sous l'effet du décaissement de l'appui budgétaire de la Banque mondiale, de la vente des licences 4G et de la réduction des interventions de la banque centrale sur le marché des changes (§20). Le taux de change nominal (par rapport au dollar des États-Unis) s'est déprécié de 3,5 % (en glissement annuel) à la fin de 2019. Le taux de change effectif réel s'est encore apprécié, de 9,5 % (moyenne, en glissement annuel) en 2019, reflétant une forte inflation et une légère appréciation du taux de change effectif nominal.

6. Des données préliminaires font apparaître un excédent budgétaire de base de 0,6 % du

PIB à la fin de 2019. Les recettes fiscales totales représentaient 1 % du PIB de moins que prévu à la fin de 2019. Les recettes fiscales du secteur minier et les impôts directs non miniers ont laissé à désirer, du fait du choc lié à la production minière, des répercussions des tensions sociales sur l'activité économique et de la mise en œuvre partielle des mesures de mobilisation des recettes fiscales (§16). Malgré le versement du produit de la vente des licences 4G (90 millions de dollars), les recettes non fiscales ont été inférieures aux prévisions car les dividendes de la SOGEKA n'ont pas été distribués (§14)². Les dépenses de biens et services ont été supérieures aux prévisions, de 0,2 % du PIB, tandis que la masse salariale et les subventions à l'électricité ont été conformes aux prévisions³. Les investissements financés sur ressources intérieures ont été inférieurs aux prévisions de 0,4 % du PIB et les investissements financés sur ressources extérieures ont été inférieurs aux prévisions de 1,8 % du PIB. Après une forte augmentation des emprunts auprès de la banque centrale en septembre-novembre, un niveau de remboursement net a été enregistré à la fin de 2019. Parallèlement, les emprunts auprès des banques commerciales ont fortement repris. Les arriérés intérieurs nets ont été réduits de 1,1 % du PIB.

² L'État est actionnaire à 49 % de la Société de gestion de Kaléta (SOGÉKA), qui gère le barrage de Kaléta.

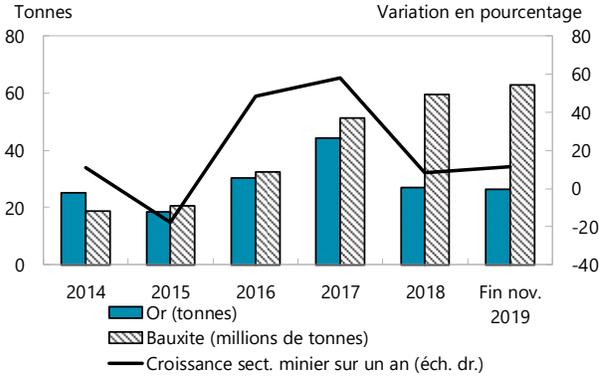
³ Les subventions à l'électricité ont augmenté en 2019 car la compagnie d'électricité publique a commencé à payer l'électricité produite par le barrage de Kaléta.

7. Le système bancaire demeure stable. Le crédit au secteur privé a enregistré une croissance de 24 % (moyenne en glissement annuel) à la fin de 2019, soutenu par la liquidité des banques. Parallèlement, les prêts nets des banques à l'État ont augmenté de 27 % à la fin de 2019 (moyenne en glissement annuel). Les réserves excédentaires ont été progressivement reconstituées au dernier trimestre après avoir fortement décliné à la fin juin 2019 suite à la souscription par les banques à des obligations d'État à trois ans à hauteur de 1 302 milliards de GNF. Une banque n'a pas respecté l'exigence de fonds propres à la fin juin 2019. Les créances douteuses ont légèrement diminué pour atteindre 12,5 % à la fin juin.

Graphique 4. Guinée : secteur minier et inflation

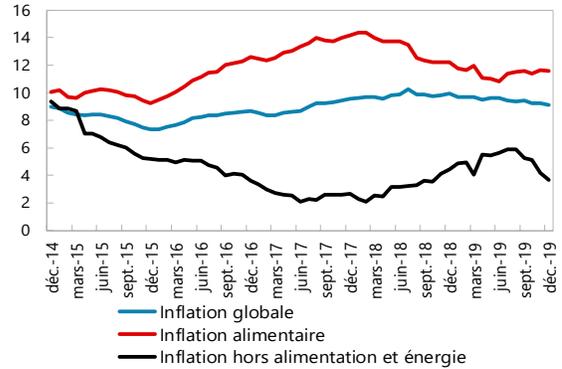
Croissance et production du secteur minier

(en tonnes ; en millions de tonnes ; % de variation)



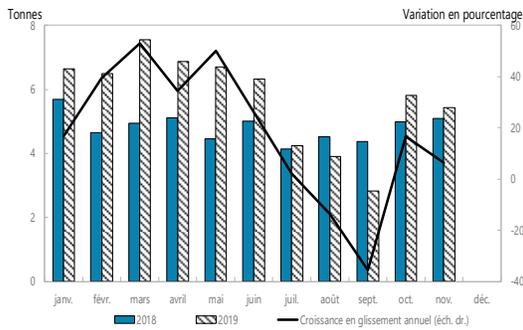
Inflation globale et inflation sous-jacente

(en pourcentage, en glissement annuel)



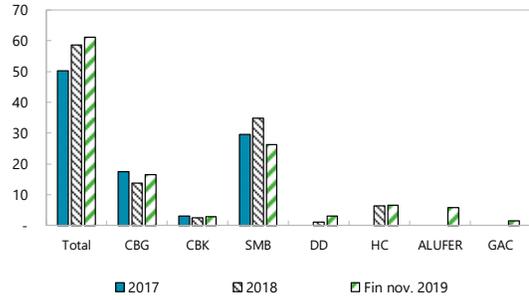
Croissance et production mensuelles de bauxite

(en millions de tonnes ; en pourcentage de variation)



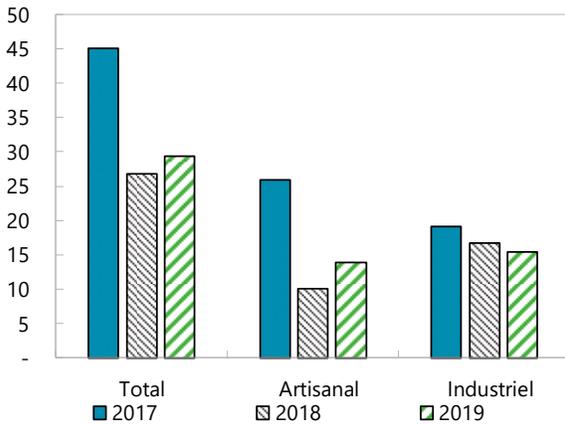
Production de bauxite par entreprise

(en millions de tonnes)



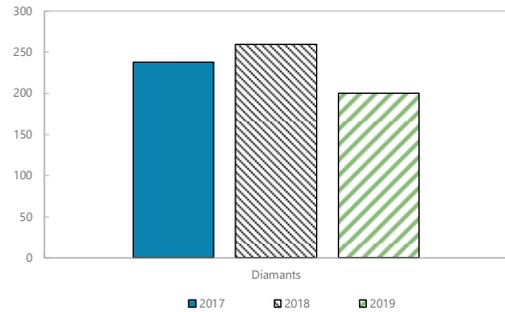
Production d'or

(en tonnes)



Production de diamants

(en milliers de carats)

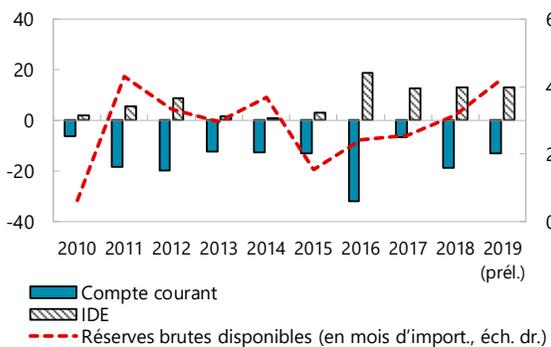


Sources : autorités guinéennes ; estimations des services du FMI.

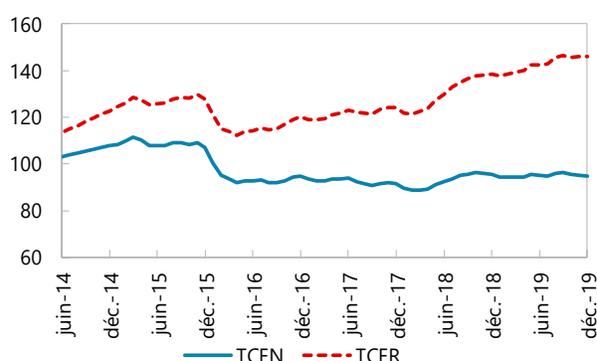
Sources : autorités guinéennes ; estimations des services du FMI.

Graphique 5. Guinée : principaux indicateurs économiques

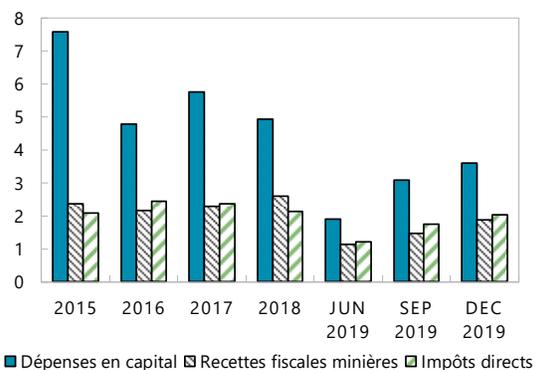
Solde courant, IDE et réserves
(en % du PIB ; en mois d'importations)



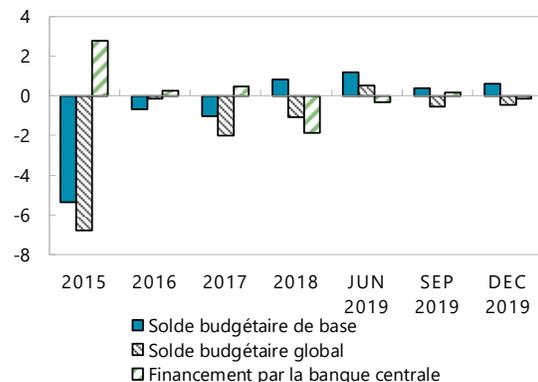
Taux de change effectif réel



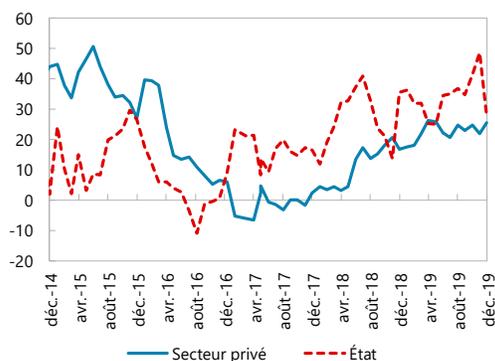
Recettes et dépenses
(en pourcentage du PIB)



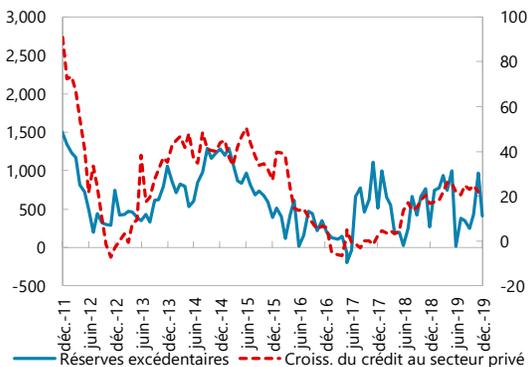
Déséquilibres budgétaires et financement net auprès de la banque centrale
(en pourcentage du PIB)



Banques commerciales—crédit net à l'État et au secteur privé
(pourcentage en glissement annuel)



Excédent de réserves et croissance du crédit
(en milliards de GNF ; en pourcentage en glissement annuel)



Sources : autorités guinéennes ; estimations des services du FMI.

Sources : autorités guinéennes ; estimations des services du FMI.

RESULTATS DU PROGRAMME

8. Les résultats obtenus par rapport aux objectifs du programme pour fin juin 2019 sont satisfaisants. Tous les critères de réalisation pour fin juin 2019 relatifs au solde budgétaire de base, aux réserves internationales nettes, aux emprunts nets de l'État auprès de la banque centrale et aux avoirs intérieurs nets ont été respectés. Les objectifs indicatifs pour fin juin relatifs aux dispositifs de protection sociale financés sur ressources intérieures et aux nouveaux arriérés intérieurs ont été atteints. Les recettes fiscales ont été conformes aux objectifs du programme, tandis que l'objectif indicatif de recettes fiscales a été manqué de peu.

9. Après une détérioration des résultats à la fin septembre 2019, les autorités ont appliqué des mesures correctives pour atteindre les objectifs de fin d'année. Malgré la mise en œuvre de mesures d'ajustement déterminées lors de la troisième revue (§14, tableau 1 du texte), tous les objectifs indicatifs pour fin septembre, à l'exception de celui relatif aux réserves internationales nettes, ont été manqués. Notamment, les recettes fiscales inférieures aux prévisions ont pesé sur les résultats budgétaires et les besoins de financement (§6). Compte tenu de la forte baisse des recettes fiscales (1 % du PIB), les autorités ont pris des mesures complémentaires afin de limiter les dépenses durant les derniers mois de 2019 (§14, tableau 2 du texte). À cet effet, elles ont adopté un plan d'engagement des dépenses (mesure préalable). La quatrième revue a donc été repoussée pour permettre la mise en œuvre des mesures correctives et renforcer l'exécution du programme. Les données préliminaires indiquent que la plupart des critères de réalisation pour fin décembre 2019 ont été respectés. On s'attend à ce que le critère de réalisation relatif au solde budgétaire de base soit manqué d'un montant mineur. Le critère de réalisation continu relatif à la dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie a été respecté. Le programme est exposé à des risques de mise en œuvre importants et il est essentiel qu'il fasse l'objet d'une forte adhésion.

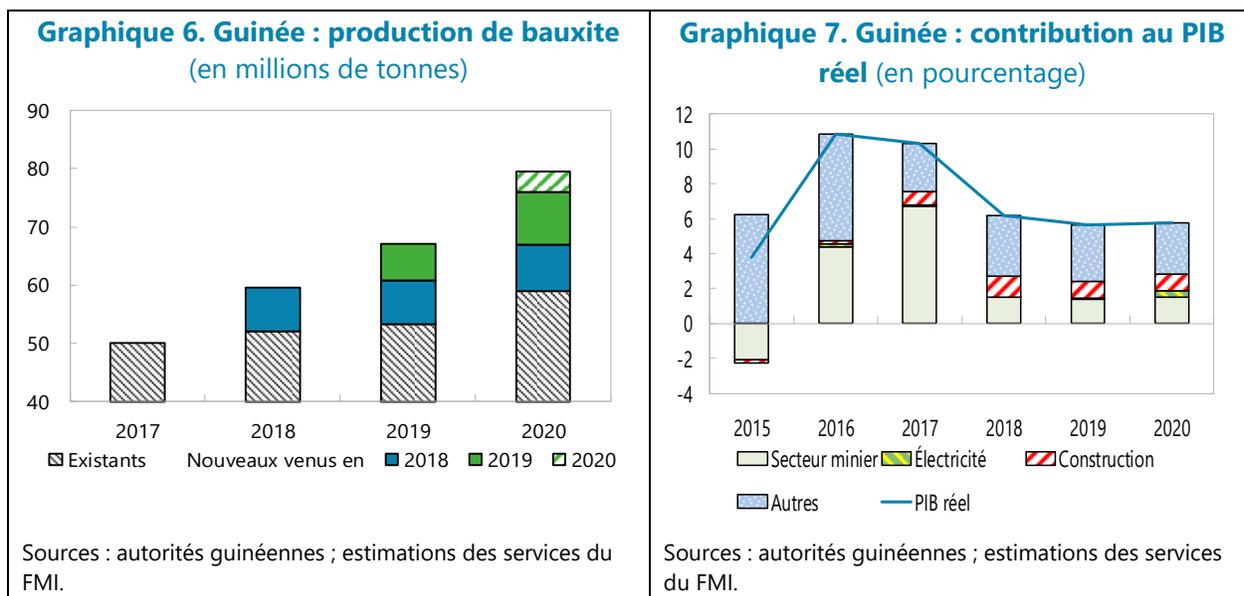
10. Les réformes appuyées par le programme suivent leur cours, et la plupart des repères structurels ont été atteints. Les réformes visant à renforcer la résilience macroéconomique, réduire les subventions énergétiques non ciblées, améliorer la gestion des finances publiques et de la dette et renforcer le dispositif de lutte contre la corruption et le climat des affaires ont progressé. Trois repères structurels sur cinq ont été atteints. Un repère structurel manqué a été atteint avec retard, et l'autre sera atteint d'ici la fin mars 2020 (tableau 13).

PERSPECTIVES ET RISQUES

11. Les perspectives de croissance de la Guinée sont favorables dans le scénario de référence. La croissance réelle devrait être plus faible que prévu, à 5,6 % en 2019, du fait des chocs météorologiques défavorables sur l'activité minière. Elle devrait atteindre 5,8 % en 2020 et 6,2 % en 2021, portée par un rebond de l'activité minière, une activité dans le secteur de la construction tirée par les investissements et une intensification de la production d'électricité⁴. Le scénario de référence

⁴ Le scénario de référence du programme suppose également que i) les nouvelles capacités de production du secteur minier seront mises en service progressivement ; ii) les investissements publics seront moins élevés que prévu dans le

repose sur les premières révisions à la baisse de la croissance au niveau mondial du fait de la flambée de la COVID-19 et suppose que la Guinée ne connaîtra pas d'épisode de la maladie. Un renforcement du climat des affaires et de la gouvernance et un meilleur approvisionnement en électricité favoriseront le développement du secteur privé à moyen terme. L'inflation devrait être modérée à 8 % à la fin de 2020, grâce à une politique monétaire prudente et à la maîtrise du financement du budget par la banque centrale, conformément aux objectifs du programme.



12. Les déséquilibres extérieurs importants devraient continuer à être financés par des entrées d'IDE dans le secteur minier et les financements de projets. Le déficit des transactions courantes devrait s'établir à 14 % environ en 2019 et se creuser à 22 % du PIB en 2020. Les exportations minières devraient se renforcer en 2020, portées par le rebond de la production et la hausse des cours internationaux de l'or. Les importations devraient fortement augmenter du fait des investissements élevés dans le secteur minier et les infrastructures, notamment la dernière phase de la construction du barrage de Souapiti. Les réserves internationales devraient représenter 3,8 mois de couverture des importations à la fin de 2020. Les déséquilibres extérieurs devraient se résorber à moyen terme grâce à la vigueur des exportations minières et à un ralentissement de la croissance des importations après l'achèvement du barrage de Souapiti.

13. Les perspectives risquent d'être révisées à la baisse. L'instabilité sociale et politique, une flambée de COVID-19 et une diminution de la demande de bauxite de la part des principaux partenaires commerciaux (encadré 1), une baisse des prix de l'aluminium, des contraintes de capacité et d'exécution des investissements publics et des failles dans la gouvernance pourraient nuire aux perspectives de croissance. Une production minière supérieure aux prévisions pourrait favoriser une croissance plus forte.

Plan national de développement économique et social 2016-20 du fait de contraintes de capacité et d'exécution et iii) le barrage de Kaléta atteindra sa pleine capacité de production et le barrage de Souapiti entrera en exploitation en 2020.

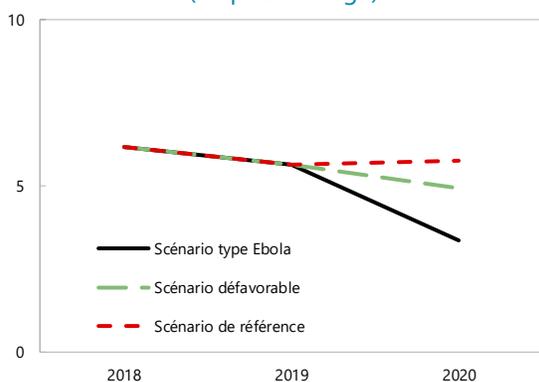
Encadré 1. Risques et impact potentiel de la flambée de COVID-19

Les autorités ont pris des mesures pour mieux préparer la Guinée à un risque de flambée locale de COVID-19. La Guinée avait été gravement frappée par l'épidémie à virus Ébola en 2014-15. Forte de cette expérience, elle a adopté en mars 2020 un Plan national d'intervention et de riposte d'urgence face au risque de flambée de COVID-19. Les autorités ont entamé des entretiens avec des bailleurs de fonds afin de mobiliser les financements nécessaires pour mettre en œuvre ce plan, qui selon des estimations préliminaires, devraient s'élever à 13 millions de dollars (0,1 % du PIB). Aucun cas n'ayant été déclaré en Guinée, la stratégie des autorités se concentre sur la prévention. À cet effet, des équipes d'intervention rapide ont été déployées et les dépistages ont été renforcés aux points d'entrée sur le territoire. Trois laboratoires ont été dotés d'équipements de diagnostic et un centre de quarantaine a été préparé à Conakry.

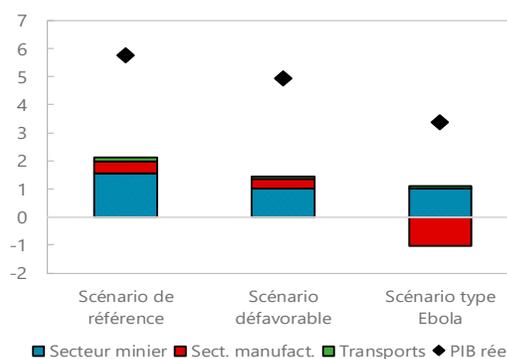
La flambée de COVID-19 risque d'entraîner une révision à la baisse des prévisions de croissance de la Guinée, et de créer des tensions budgétaires et extérieures. Une poussée de COVID-19 frapperait le secteur manufacturier, le commerce et les services et les activités de transport des suites de la fermeture des frontières, des mesures de distanciation sociale et de la diminution de la main-d'œuvre disponible. Cette situation réduirait les recettes fiscales et, conjuguée à la nécessité d'accroître les dépenses de santé, détériorerait la situation budgétaire de la Guinée. De plus, un ralentissement plus important que prévu en Chine dû à cette flambée pourrait réduire la demande de bauxite et retarder les investissements directs étrangers dans le secteur minier, ce qui aurait des répercussions négatives sur la production minière de la Guinée, ses exportations et ses recettes fiscales, et exacerberait les pressions sur les ressources budgétaires et les réserves internationales.

Les autres scénarios mettent en évidence une détérioration de la croissance à court terme de la Guinée si les risques liés à la COVID-19 se concrétisent, par rapport au scénario de référence du programme¹. Les deux scénarios prennent pour hypothèse une flambée de COVID-19 en Guinée, conjuguée à une croissance réelle plus faible que prévu en Chine en 2020. La croissance guinéenne serait alors ramenée à 4,9 % en 2020 dans le scénario défavorable (contre 5,8 % dans le scénario de référence). Dans un scénario de type Ébola, dans lequel les perturbations sectorielles seraient plus prononcées, la croissance réelle serait ramenée à 3,4 %.

Guinée : croissance du PIB réel, 2018-20
(en pourcentage)



Guinée : contributions à la croissance, 2020
(en pourcentage)



¹ Le scénario de référence suppose une révision à la baisse de 0,4 point de pourcentage de la croissance réelle chinoise en 2020 à cause de la flambée de COVID-19 et aucune flambée en Guinée. Le scénario défavorable, tout comme le scénario de type Ébola, supposent que la croissance réelle en Chine sera inférieure de 1,1 point de pourcentage par rapport au scénario de référence. Le scénario défavorable modélise l'impact de la flambée de COVID-19, à 20% de la réduction anticipée de la croissance chinoise. Le scénario de type Ébola calibre l'impact de la flambée locale en Guinée en reproduisant l'impact sectoriel de la crise du virus Ébola de 2014.

PRÉSERVER LA STABILITÉ MACROÉCONOMIQUE

A. Politique budgétaire

14. Les investissements publics financés sur ressources intérieures ont été reprogrammés pour compenser la baisse des recettes fiscales au dernier trimestre 2019. Les mesures d'ajustement budgétaire convenues lors de la troisième revue ont été mises en œuvre. Ainsi, les tarifs de l'électricité ont été augmentés de 15 % pour les ménages et de 5 % pour les utilisateurs industriels et professionnels en juin 2019 (§13, MPEF, §19). De plus, des recettes non fiscales générées par la vente des licences 4G ont été mobilisées. Compte tenu de la baisse des recettes fiscales enregistrée à la fin septembre, qui s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année, les autorités ont convenu de mettre en place un train de mesures complémentaires destinées à réaliser l'excédent budgétaire de base de 0,6 % du PIB prévu dans le programme pour la fin de l'année (tableau 2 du texte). Il s'agira i) de mobiliser davantage de recettes non fiscales, ii) de maîtriser les dépenses non prioritaires de biens et services et iii) de reprogrammer les investissements publics financés sur ressources intérieures non prioritaires. Les services du FMI regrettent que l'ajustement réalisé à la fin de 2019 ait privilégié une maîtrise des investissements financés sur ressources intérieures, qui ont été reprogrammés de 0,8 % du PIB (contre une prévision de 0,4 % du PIB) alors que les dépenses de biens et services ont été supérieures aux prévisions et que les recettes non fiscales provenant de la SOGEKA n'ont pas été décaissées.

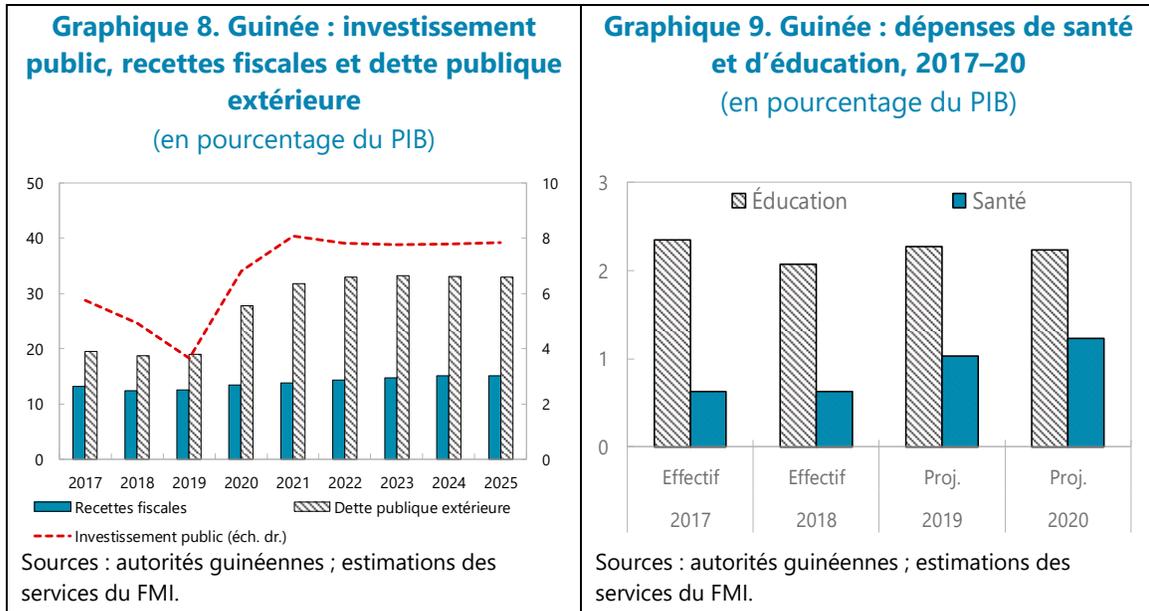
Tableau 1 du texte. Guinée : mesures d'ajustement budgétaire, 2019			Tableau 2 du texte. Guinée : mesures budgétaires complémentaires, 2019		
Troisième revue de l'accord au titre de la FEC¹			Quatrième revue de l'accord au titre de la FEC¹		
(en pourcentage du PIB de 2019)			(en pourcentage du PIB de 2019)		
	Attendu	Effectif	Attendu	Effectif	
Mobilisation de recettes non fiscales	0.65	0.65	0.10	0.00	
Paie ment exceptionnel dû à la vente de licences 4G	0.65	0.65	0.10	0.00	
Maîtrise des dépenses publiques	0.55	0.55	0.60	0.78	
Réduction des subventions à l'électricité (par une hausse des tarifs)	0.05	0.05	Maîtrise des dépenses non prioritaires de biens et services	0.13	0.00
Rééchelonnement des investissements publics non prioritaires financés sur ressources intérieures	0.50	0.50	Transferts non prioritaires à des entreprises publiques	0.03	0.00
			Rééchelonnement des investissements publics non prioritaires financés sur ressources intérieures	0.43	0.78
Total	1.20	1.20	Total	0.70	0.78

Sources : autorités guinéennes ; estimations des services du FMI.
¹ Les mesures d'ajustement budgétaire sont calculées par comparaison avec la loi de finances 2019.

Sources : autorités guinéennes ; estimations des services du FMI.
¹ Les mesures d'ajustement sont calculées par comparaison avec la loi de finances rectificative 2019.

15. Il est fondamental de dégager de l'espace budgétaire pour augmenter les dépenses prioritaires afin de favoriser une croissance partagée. Dégager un excédent budgétaire de base de 0,6 % du PIB en 2020 contribuera à maîtriser l'inflation et à préserver la viabilité de la dette. Les services du FMI ont souligné qu'une hausse des recettes fiscales (§16, §17 et §18), un maintien des dépenses de biens et services dans les limites des montants programmés et une réduction des subventions à l'électricité non ciblées sont nécessaires pour créer une marge de manœuvre budgétaire permettant d'accroître les investissements publics porteurs de croissance, renforcer les

dispositifs de protection sociale (§28) et augmenter les dépenses sociales prioritaires. Dans ce sens, les services du FMI sont favorables à un léger assouplissement de l'objectif budgétaire pour fin 2020 de 0,3 % du PIB (par rapport à la troisième revue de l'accord au titre de la FEC) afin de prendre en compte une dépense ponctuelle de 40 millions de dollars au titre d'une garantie dans le secteur de l'électricité et d'éviter une réduction excessive des dépenses, qui pourrait nuire aux objectifs de réduction de la pauvreté (MPEF, §14)⁵. Parallèlement à la mobilisation des ressources intérieures, les emprunts extérieurs financeront une augmentation des investissements publics, qui seront portés à environ 7 % du PIB en 2020.



Dégager de l'espace budgétaire au profit des dépenses prioritaires

16. Il est fondamental d'élargir l'assiette de l'impôt et de renforcer le contrôle et le recouvrement des impôts pour mobiliser des recettes supplémentaires. Les mesures de mobilisation des recettes fiscales devaient générer des recettes représentant 0,4 % du PIB en 2019. Cependant, les mesures prévues n'ont été que partiellement mises en œuvre et les recettes qu'elles ont mobilisé ont représenté 0,2 % du PIB environ en 2019 (tableau 3 du texte, MPEF, §16). Les autorités ont redoublé d'efforts à la fin de 2019 et mettront en place en 2020 un train de mesures de politique et d'administration fiscales qui devraient générer des recettes supplémentaires représentant 0,4 % du PIB (tableau 3 du texte, MPEF, §16 et §17). À cet effet, les exonérations fiscales *ad hoc* seront rationalisées. La nouvelle structure organisationnelle de la direction nationale des impôts (DNI) deviendra opérationnelle, avec l'assistance technique du FMI. Le guichet unique pour le commerce

⁵ L'entreprise de services publics EDG sera l'unique acheteur de l'électricité produite par le barrage de Souapiti, qui doit entrer en production en 2020. Dans le cadre du contrat d'achat d'électricité, l'État apporte une garantie si EDG n'est pas en mesure de payer l'électricité achetée. À cet effet, la somme de 40 millions de dollars sera transférée en 2020 à titre de garantie. Le contrat ne prévoit pas d'autre garantie les années suivantes.

international est opérationnel (§29) et renforcera le contrôle et le recouvrement des impôts. À terme, le nettoyage des registres des contribuables contribuera à accroître les recettes à moyen terme.

17. L'adoption d'un mécanisme d'ajustement automatique des prix du pétrole, conjuguée à la mise en place de mesures d'accompagnement en faveur des plus vulnérables, protégera les recettes fiscales. Les services du FMI saluent la hausse de 5 % des prix de détail des produits pétroliers en août 2019, compte tenu de la hausse des prix à l'importation (graphique 11)^{6,7}.

Tableau 3 du texte. Guinée : mesures de mobilisation des recettes fiscales, 2019-20¹
(en pourcentage du PIB)

	Mobilisation de recettes supplément. en 2019		Exécution fin décembre 2019			Mobilisation de recettes supplément. en 2020	
	% du PIB	Milliards de GNF	% du PIB	Milliards de GNF	% de l'objectif	% du PIB	Milliards de GNF
Mobilisation de recettes fiscales	0.41	522	0.23	297	57.0	0.42	613
Mesures relatives à la politique fiscale	0.07	84	0.05	67	79.7	0.25	359
Rationalisation des exonérations ponctuelles	0.05	69	0.03	44	62.9	0.09	130
Élargissement de l'assiette de la taxe sur l'assurance	0.01	15	0.02	24	157.1	0.16	229
Mesures relatives à l'administration fiscale	0.35	438	0.18	230	52.6	0.18	254
Recouvrement d'impôts à la suite d'audits généraux des grandes entreprises	0.12	155	0.09	119	76.6	0.06	91
Recouvrement d'impôts à la suite d'audits sur pièces auprès des entreprises	0.03	36	0.03	35	97.5	0.01	18
Recouvrement des arriérés fiscaux recouvrables	0.10	122	0.01	17	14.3	0.03	48
Recouvrement d'impôts à la suite du rapprochement des bases de données douanières et fiscales	0.05	60	0.00	3	4.2	0.01	20
Mise en service du guichet unique pour le commerce international	0.02	30
Recouvrement renforcé de la Contribution foncière unique	0.05	65	0.04	57	87.7	0.02	23
Mise en service de la nouvelle structure organisationnelle de la DNI ²	0.02	25

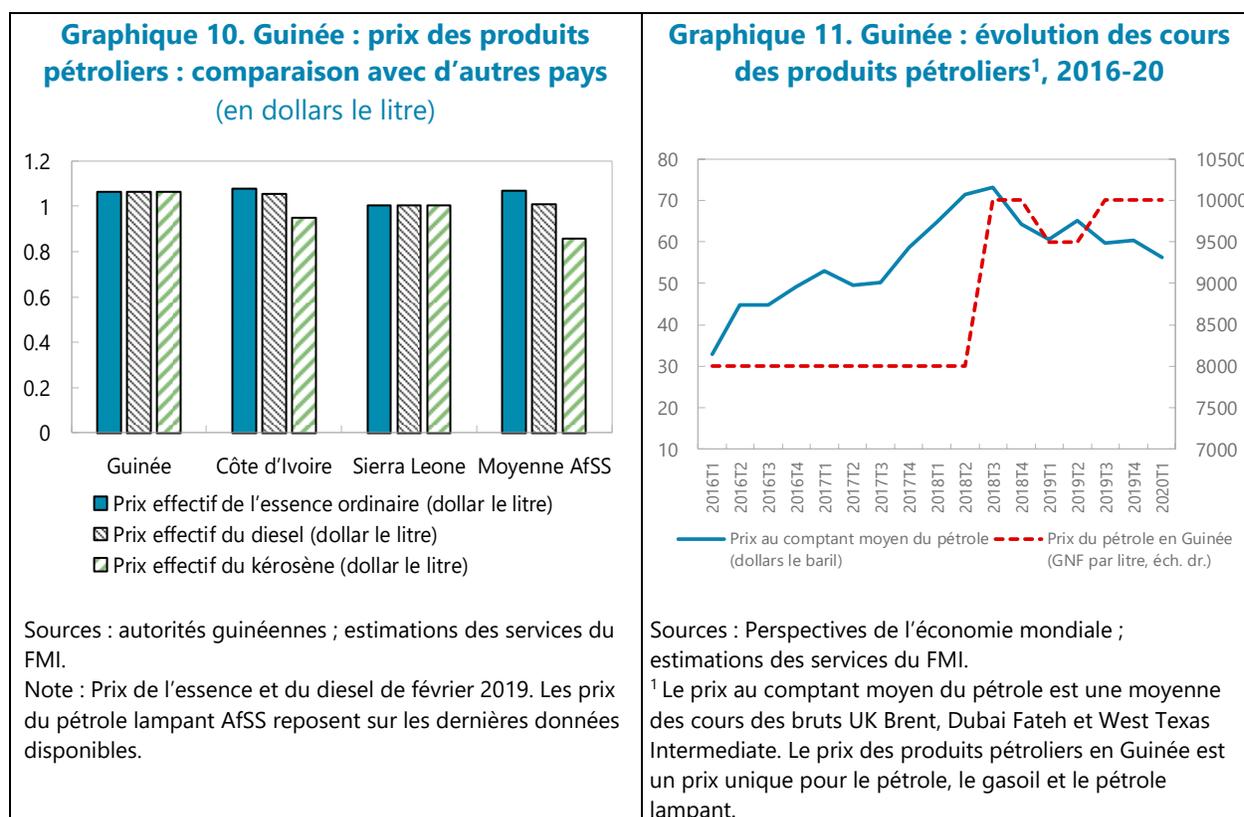
Sources : autorités guinéennes ; estimations des services du FMI.
¹ Il s'agit du total des recettes supplémentaires en 2019 et 2020 par rapport à un scénario de référence dans lequel aucune mesure n'a été prise.
² La direction nationale des impôts (DNI).

Vu l'évolution probable des cours internationaux du pétrole, les prix au détail en vigueur devraient rester supérieurs aux prix à l'importation en 2020. Si les cours internationaux du pétrole sont supérieurs aux prévisions, il faudra de nouveau réviser les prix à la hausse pour protéger les recettes fiscales. Les autorités ont l'intention d'appliquer un nouveau mécanisme d'ajustement automatique des prix pétroliers bien adapté au contexte social fragile de la Guinée avant mi-2020, et de mener une campagne de communication avant sa mise en œuvre. À cet effet, la règle actuelle d'ajustement des prix a été examinée et les principaux éléments d'une stratégie de communication ont été définis à la fin de 2019, avec une assistance technique du FMI. Des programmes ciblés de protection sociale pour protéger les plus vulnérables des effets de la réforme des subventions à l'énergie ont commencé à être mis en œuvre (§28, MPEF, §23).

⁶ Selon la règle d'ajustement des prix en vigueur, les prix de détail des produits pétroliers doivent être augmentés (ou baissés) tous les mois si les prix à l'importation, exprimés en monnaie locale, ont évolué de 5 % à la hausse (à la baisse) par rapport au mois précédent. Les autorités ont cependant appliqué cette règle de manière ponctuelle pour éviter une volatilité excessive des prix.

⁷ Le prix au détail de l'essence, du gasoil et du pétrole lampant a été porté de 8 000 GNF à 10 000 GNF le litre en juillet 2018, première augmentation depuis 2015. Cette hausse a été suivie d'une baisse de 5 % en janvier 2019 à la suite de la chute des cours internationaux du pétrole. Du fait de la hausse des prix à l'importation, les prix à la pompe ont été portés de 9 500 GNF à 10 000 GNF le litre en août 2019.

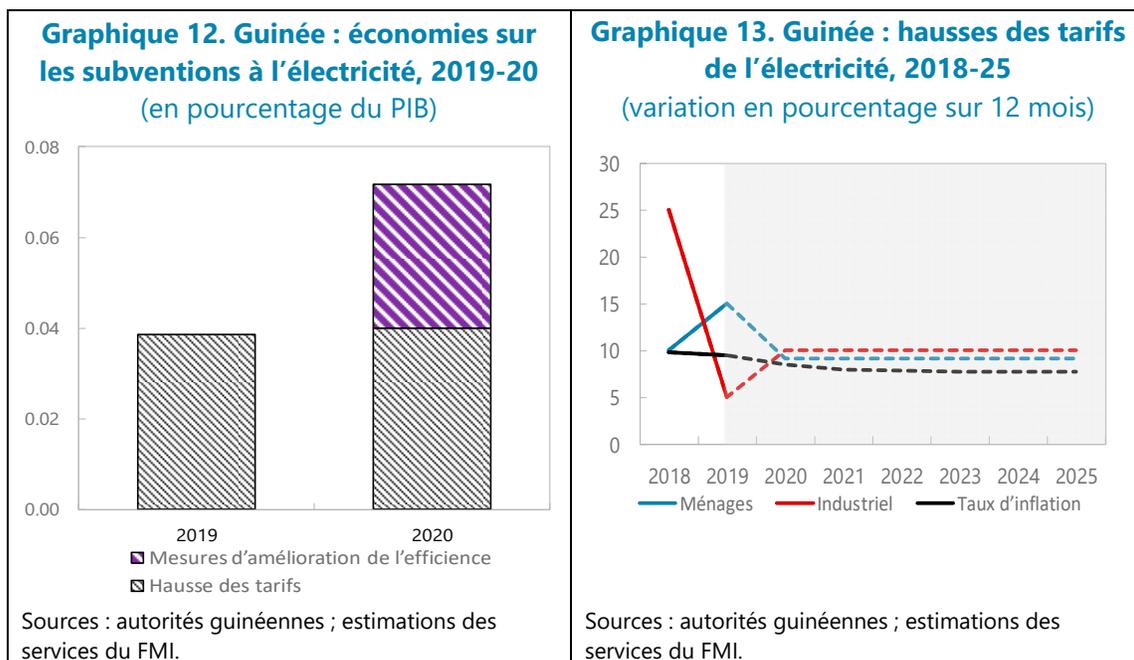
18. Il est fondamental d’appliquer les dispositions fiscales du code minier aux nouveaux contrats et de faire face aux risques de transfert des bénéfices dans le secteur minier pour mobiliser des recettes supplémentaires. Les recettes fiscales du secteur minier devraient augmenter de 0,4 % du PIB environ en 2020, du fait du rebond de la production et des exportations (§11 et §12). Il est essentiel d’éviter des exonérations fiscales ponctuelles pour tirer parti de la manne de recettes provenant des nouvelles entreprises qui prennent pied dans le secteur minier. À cet effet, l’adoption du nouveau modèle de prévision des revenus miniers, élaboré avec l’assistance technique du FMI, permettra d’évaluer le manque à gagner fiscal dû aux exonérations. Des dispositions fiscales internationales clés pour faire face au transfert de bénéfices résultant des prix de transfert ont été adoptées en 2019. Il est fondamental de veiller à ce que les pratiques des prix à l’exportation des entreprises soient conformes aux valeurs du marché et de renforcer les capacités de l’administration fiscale pour réduire le risque de transfert des bénéfices (MPEF, §26).



19. Il est essentiel de poursuivre la réforme pluriannuelle des tarifs pour réduire les subventions non ciblées à l’électricité et libérer des ressources pour financer les dépenses prioritaires. L’augmentation des tarifs de l’électricité de 2019 était la première étape d’une stratégie pluriannuelle, préparée avec le concours de la Banque mondiale, visant à relever progressivement les tarifs pour atteindre d’ici à 2025 un niveau correspondant à un recouvrement des coûts (repère structurel de fin septembre 2019). Dans ce sens, les tarifs d’électricité doubleront sur la période 2019-25 (sur une base cumulée)⁸. En particulier, ils augmenteront de 9 % pour les ménages et de

⁸ Environ 90 % des besoins de subventions d’EDG sont dus au fait que les tarifs de l’électricité sont inférieurs au coût de revient, le tarif moyen couvrant 40 % environ des coûts de la production et des services à la fin de 2018. Le reste

10 % pour les utilisateurs industriels et professionnels en 2020 (repère structurel de juin 2020), le tarif social étant maintenu pour protéger les populations les plus vulnérables⁹. Ainsi, les subventions à l'électricité devraient diminuer de 0,04 % du PIB au deuxième semestre 2020, et les économies budgétaires seront allouées au renforcement des programmes de protection sociale (\$28). En outre, une amélioration de l'efficacité opérationnelle d'EDG contribuera à réduire les subventions de 0,02 % du PIB en 2020 (MPEF, §21). À cet effet, l'installation de compteurs de consommation chez les consommateurs privés progresse.



B. Politiques monétaires et de change

20. Un assouplissement du taux de change s'impose pour préserver les amortisseurs extérieurs de la Guinée contre les chocs et contribuer à réduire la surévaluation du taux de change effectif réel. Les réserves internationales brutes étaient supérieures aux prévisions à la fin juin 2019 (3,7 mois de couverture des importations). Après de fortes pressions sur le marché des changes, provoquées par les tensions sociales, la BCRG a augmenté ses interventions en septembre-octobre 2019, ce qui a contribué à diminuer les réserves internationales¹⁰. Pour cette raison, la BCRG a limité ses interventions en novembre-décembre 2019 tout en permettant une légère dépréciation, comme convenu avec les services du FMI. Il est nécessaire de continuer à limiter les interventions et d'assouplir le taux de change pour préserver les amortisseurs extérieurs, de façon à atteindre l'estimation du niveau correspondant à l'indice d'adéquation des réserves (ARA) pour les

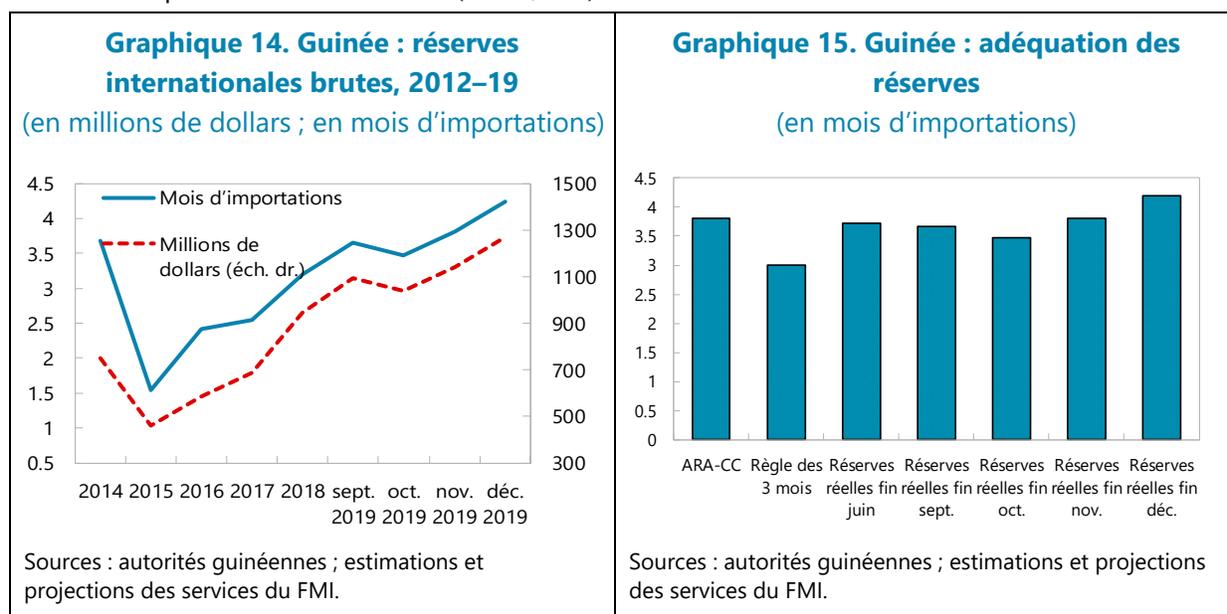
s'explique par l'inefficacité opérationnelle d'EDG (faiblesse de la perception des recettes et pertes techniques et commerciales élevées).

⁹ En juillet 2018, les tarifs de l'électricité ont augmenté de 25 % pour les utilisateurs industriels et professionnels, et de 10 % pour les ménages.

¹⁰ La BCRG intervient actuellement pour combler les déséquilibres entre l'offre et la demande sur le marché des enchères bilatérales de devises (MEBD). La BCRG était acheteuse nette sur le MEBD pendant la période janvier-août 2019.

pays ayant des difficultés en matière de crédit (3,8 mois de couverture des importations). En outre, un assouplissement du taux de change réduira la surévaluation du taux de change effectif réel (entre 16 % et 31 % à la fin de 2018) et améliorera la position extérieure, qui est sensiblement inférieure au niveau correspondant aux paramètres économiques fondamentaux et aux politiques souhaitables.

21. Les services du FMI saluent les progrès enregistrés dans le renforcement du rôle des forces du marché sur le marché des changes. La limite des allocations d'enchères à un seul participant a été totalement éliminée en juin 2019, ce qui a rendu le marché plus compétitif. La BCRG a achevé la mise au point d'une stratégie d'intervention fondée sur des règles en octobre 2019 (repère structurel pour fin mai 2019 manqué). Elle devrait être mise en œuvre d'ici le milieu de 2020 et réduira le pouvoir discrétionnaire (MPEF, §40)¹¹.

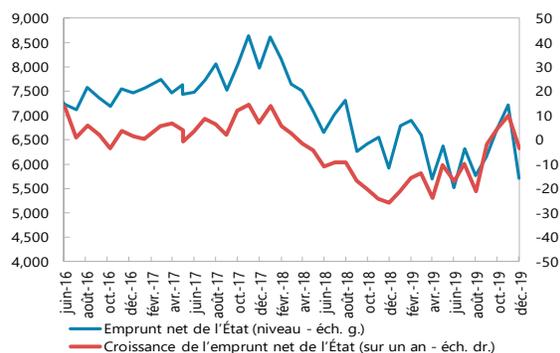


22. Il est important de limiter les prêts de la banque centrale à l'État pour réduire l'inflation. La croissance de la monnaie centrale était supérieure aux attentes à la fin de 2019, toujours en raison d'avoirs extérieurs nets plus élevés à la fin de l'année. Du fait de la baisse des recettes fiscales et des vastes besoins de financement du budget, les prêts de la banque centrale à l'État ont considérablement augmenté en septembre-novembre 2019. Les avances de la banque centrale à l'État ont été réduites en décembre avec le décaissement de l'aide budgétaire et de recettes exceptionnelles non fiscales. Il est nécessaire de faire correspondre la monnaie centrale aux objectifs du programme pour réduire l'inflation. À cet effet, il est essentiel de limiter les prêts de la banque centrale à l'État¹². De plus, une gestion plus active des liquidités, en utilisant les instruments à disposition et en calibrant les opérations de liquidité, aidera à atteindre les objectifs monétaires (MPEF, § 41).

¹¹ La stratégie d'intervention fondée sur des règles permettra à la banque centrale d'intervenir sur le marché des changes lorsque l'évolution du taux de change du marché dépasse un seuil non divulgué.

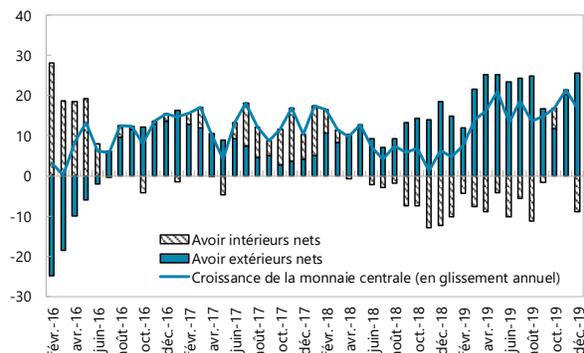
¹² Le protocole d'accord conclu en 2018 entre la BCRG et le ministère de l'Économie et des finances, qui restreint les avances de la BCRG à l'État à la gestion de la trésorerie à court terme et dans les limites statutaires prévues par la loi sur la banque centrale (au maximum 5 % des recettes fiscales moyennes des trois dernières années), reste approprié.

Graphique 16. Guinée : emprunts nets de l'État (hors recapitalisation)
(en milliards de GNF, en pourcentage)



Sources : autorités guinéennes ; estimations des services du FMI.

Graphique 17. Guinée : croissance de la monnaie centrale
(en pourcentage de M2)



Sources : autorités guinéennes ; estimations des services du FMI.

23. Il est nécessaire d'achever la mise en œuvre des recommandations restantes de l'évaluation des sauvegardes de 2018. Les progrès dans la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation des sauvegardes de 2018 ont été mitigés. La BCRG a été recapitalisée et la communication de ses informations financières et sa responsabilisation ont été renforcées. L'audit externe des données monétaires à la fin juin 2019 a été réalisé et n'a révélé aucun problème majeur. Un examen de la politique d'investissement de la BCRG a été achevé. Les services du FMI ont souligné qu'il était nécessaire d'achever l'examen par les pairs des opérations de change, de mettre en place un *middle office* pour les opérations de change et de renforcer les capacités d'audit interne et de contrôle. La BCRG s'est engagée à donner suite aux questions en suspens (MPEF, §45).

C. Secteur financier

24. Le renforcement du contrôle et de la réglementation bancaires favorisera la stabilité financière. Le cadre comptable actualisé et le système d'information des banques sont progressivement mis en œuvre. Une nouvelle méthode de notation des banques fondée sur les risques est désormais opérationnelle. Comme l'indiquent les recommandations de la revue de la stabilité du système financier de juin 2019, il est important d'accroître les effectifs chargés du contrôle bancaire, de renforcer la politique d'intervention rapide de la BCRG, de mettre en œuvre le cadre de fourniture de liquidité d'urgence, de rendre opérationnelle la garantie des dépôts et de mettre en place un cadre de résolution bancaire, avec l'assistance technique du FMI (MPEF, §46). Pour limiter les risques budgétaires, la nouvelle banque d'investissement ne sera pas autorisée à collecter les dépôts des particuliers (MPEF, §47).

ACCROÎTRE LES INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES TOUT EN PRÉSERVANT LA VIABILITÉ DE LA DETTE

25. Un recours prudent aux emprunts extérieurs facilitera un accroissement des investissements publics en 2020. Il est nécessaire de combler le déficit d'infrastructures de la Guinée pour favoriser la diversification de l'économie et une croissance partagée. Un recours prudent aux emprunts extérieurs mobilisera des ressources pour augmenter les investissements dans les infrastructures¹³. Dans le scénario du programme, la dette de la Guinée est viable et présente un risque modéré de surendettement extérieur et de surendettement public global (analyse de viabilité de la dette 2020). La Guinée a utilisé la totalité de l'enveloppe de 650 millions de dollars de prêts non concessionnels autorisée dans le cadre du programme pour financer des projets d'infrastructures prioritaires. À terme, maximaliser l'élément concessionnel des prêts contribuera à préserver la viabilité de la dette.

26. Un renforcement de la gestion de la dette favorisera la viabilité. Un comité national et un groupe de travail national sur la gestion de la dette ont été mis en place, et un bulletin statistique complet a été publié (MPEF, §38). L'application de la stratégie adoptée à la fin de 2017 visant à apurer progressivement les arriérés intérieurs anciens suit son cours (MPEF, §36). Les efforts d'apurement des arriérés extérieurs anciens, qui représentent 1,4 % du PIB, se poursuivent (MPEF, §37)¹⁴. À terme, il sera important de procéder régulièrement à des analyses de viabilité de la dette, de moderniser le système de comptabilisation de la dette et d'améliorer l'efficience et la coordination des institutions (MPEF, §38).

27. Il est essentiel de renforcer la gestion des investissements publics pour optimiser les retours sur investissement et améliorer la gouvernance. Un décret visant à renforcer le cadre réglementaire régissant la gestion des investissements publics a été préparé, avec une assistance technique du FMI, et devrait être adopté d'ici à la fin mars. Un inventaire des projets d'investissement anciens a été entrepris et la loi de finances 2020 ne finance plus certains projets (MPEF, §31). Une

¹³ Deux prêts non concessionnels (de 598 millions de dollars, soit 5 % du PIB) ont été contractés en 2018 pour financer la remise en état d'une route nationale et du réseau routier de Conakry. Ces deux prêts étant garantis par les futures entrées de recettes fiscales minières, les services du FMI ont fait part de leurs inquiétudes (Rapport du FMI n° 19/30). Par ailleurs, une aide budgétaire non concessionnelle a été signée avec le Qatar en 2018 (60 millions de dollars, soit 0,4 % du PIB).

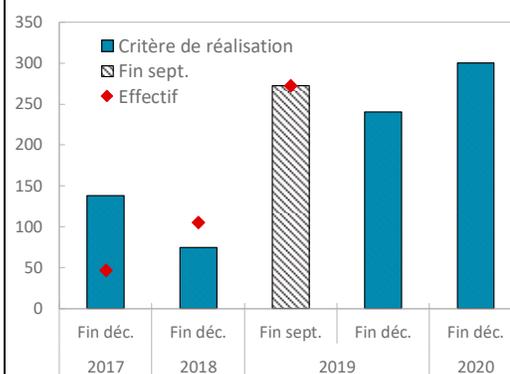
¹⁴ La Guinée a des arriérés de longue date, antérieurs au point d'achèvement de l'initiative PPTE, envers des pays non membres du Club de Paris (Libye, Maroc, Thaïlande, Bulgarie, Roumanie et Iraq). Ces arriérés continuent d'être ignorés dans le cadre de la politique du FMI sur les arriérés envers les créanciers publics bilatéraux, dans la mesure où l'accord sous-jacent avec le Club de Paris est suffisamment représentatif et où les autorités font tout ce qui est en leur pouvoir pour les rembourser. La Guinée présente également des arriérés extérieurs de longue date envers des créanciers privés, mais les autorités poursuivent leurs efforts de bonne foi en vue de parvenir à un accord de collaboration avec ces créanciers. Le Conseil d'administration du FMI a achevé une revue des assurances de financement le 21 décembre 2018, en même temps que la troisième revue du programme FEC.

plateforme de gestion intégrée des investissements a commencé à fonctionner et améliorera l'exécution et le suivi (MPEF, §31). Un manuel pour la préparation, l'évaluation et la sélection des projets d'investissements publics sera adopté, qui exigera que des études de faisabilité soient réalisées sur tous les projets majeurs (repère structurel pour fin mai 2020), avec l'assistance technique du FMI. Il est nécessaire d'achever un cadre de référence approprié pour les partenariats public-privé (PPP) pour gérer les risques liés au développement des infrastructures (MPEF, §33).

RENFORCER LES DISPOSITIFS DE PROTECTION SOCIALE

28. Les services du FMI saluent les progrès enregistrés dans le renforcement des dispositifs de protection sociale visant à réduire la pauvreté et favoriser l'inclusion. À la fin septembre, les dépenses consacrées aux dispositifs de protection sociale financés sur ressources intérieures ont été supérieures à l'objectif pour fin 2019 du fait de l'accélération des programmes de santé. En outre, les transferts monétaires aux ménages pauvres dans les zones urbaines et péri-urbaines ont commencé, et des programmes de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre se sont accélérés (MPEF, §23) afin de protéger les groupes les plus vulnérables des effets de la réforme des subventions énergétiques. Les autorités ont relevé l'objectif du programme pour fin 2020 relatif aux dispositifs de protection sociale financés sur ressources intérieures. Le prototype d'un registre des populations vulnérables a été établi (repère structurel pour fin février 2020) avec le concours de la Banque mondiale. Il contribuera à mieux cibler les programmes sociaux.

Graphique 18. Guinée : dépenses publiques consacrées aux dispositifs de protection sociale financées sur ressources intérieures, 2017-20
(en milliards de GNF)



Sources : autorités guinéennes ; estimations des services du FMI.

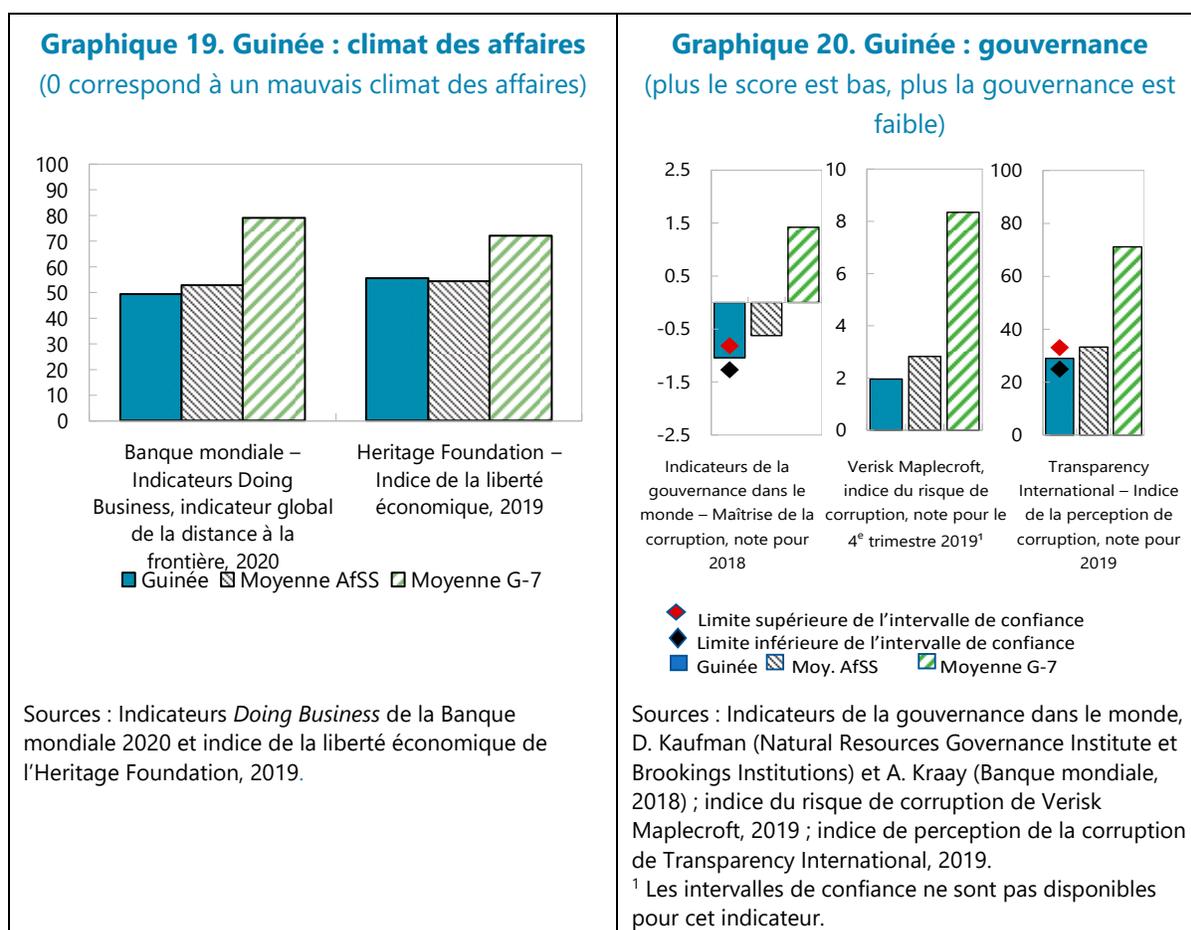
ACCÉLÉRER LES RÉFORMES STRUCTURELLES FAVORABLES À LA CROISSANCE

29. Les réformes qui visent à améliorer le climat des affaires progressent. Le guichet unique pour le commerce extérieur a démarré, une plateforme de dialogue public-privé a été réactivée et le code des impôts a été rationalisé, avec l'assistance technique du FMI (MPEF, §49). Il est important d'achever la mise en place du système de télédéclaration et de télépaiement ainsi que du guichet foncier unique.

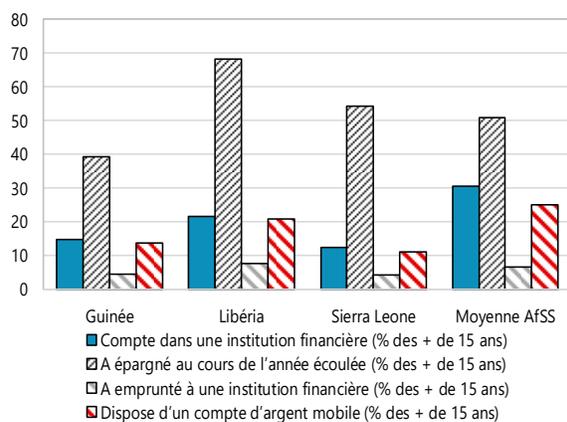
30. Il faut renforcer le dispositif de lutte contre la corruption pour améliorer la gouvernance. Le décret d'application du régime de déclaration de patrimoine a été finalisé avec l'assistance technique du FMI (MPEF, §50) et sera adopté d'ici la fin mars 2020 (repère structurel pour fin septembre 2019 non respecté). À terme, il sera essentiel de mettre en place le nouveau régime de

déclaration de patrimoine (repère structurel pour fin juin 2020). Une nouvelle loi de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) conforme aux normes internationales sera soumise à l'Assemblée nationale d'ici à mars 2020, et les contrôles internes de LBC/FT basés sur les risques de la BCRG et une approche de la supervision de la lutte contre le blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme au niveau des banques sont en cours d'achèvement (MPEF, §50). Parallèlement, les réformes du secteur minier (MPEF, §26) et de la gestion des finances publiques et des investissements publics (MPEF, §31) renforceront la gouvernance et réduiront le risque de corruption.

31. Des progrès dans la stratégie nationale d'inclusion financière faciliteront l'accès au crédit. Cette stratégie est en cours d'achèvement, avec le concours de la Banque mondiale. Le développement des services financiers numériques, les programmes d'éducation financière et la mise en place d'un registre électronique de garanties favoriseront l'accès au crédit, en particulier par les PME, les femmes et les jeunes (MPEF, §51).

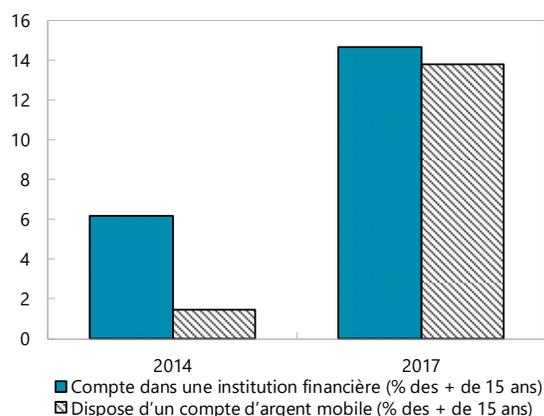


Graphique 21. Guinée : inclusion financière
(en % de la population âgée de 15 ans et plus)



Source : Banque mondiale, base de données Global Findex.

Graphique 22. Guinée : accès aux financements
(en % de la population âgée de 15 ans et plus)



Source : Banque mondiale, base de données Global Findex.

MODALITÉS DU PROGRAMME

32. Capacité à rembourser le FMI et assurances de financement. L'encours du crédit de la Guinée auprès du FMI s'établit à 245,4 millions de DTS (environ 114,6 % de la quote-part). Les services estiment que la Guinée est en mesure de rembourser le FMI compte tenu de la solidité du programme, des perspectives de croissance favorables à moyen terme, d'un niveau d'endettement soutenable et des bons antécédents de respect des obligations envers le FMI (tableau 7). De solides assurances de financement sont en place jusqu'à la fin de l'accord, avec des perspectives favorables pour la suite, compte tenu du financement extérieur qui sera catalysé par le programme—aide budgétaire de la Banque mondiale (40 millions de dollars en 2020) et de l'Union européenne (18 millions d'euros prévus en décembre 2019 ont été décaissés au début de 2020, et un décaissement supplémentaire de 18 millions d'euros est attendu en 2020)—et des décaissements du FMI (tableau 9). Une mise à jour de l'évaluation des sauvegardes a été achevée en 2018.

33. Modifications du programme, établissement des critères de réalisation pour fin juin et suivi. Les services du FMI proposent : i) de revoir les objectifs indicatifs pour fin mars 2020 et pour fin septembre et d'établir les critères de réalisation pour fin juin 2020 relatifs au solde budgétaire de base, aux réserves internationales nettes, aux emprunts nets de l'État auprès de la banque centrale et aux avoirs intérieurs nets de la banque centrale ; ii) de revoir les objectifs indicatifs pour fin mars 2020, les objectifs indicatifs pour fin juin 2020 et les objectifs indicatifs pour fin septembre relatifs aux recettes fiscales, aux dispositifs de protection sociale financés sur ressources intérieures et à l'accumulation nette de nouveaux arriérés intérieurs. Le suivi de l'exécution du programme continuera d'être assuré au moyen de revues semestrielles fondées sur des critères de réalisation quantitatifs et des repères structurels (tableaux 8 et 13). Les critères de réalisation quantitatifs proposés sont conformes aux objectifs du programme de réduire l'inflation, préserver la stabilité de la dette et constituer des amortisseurs extérieurs appropriés contre les chocs. Compte tenu de la

fragilité de la Guinée, la conditionnalité structurelle continuera d'être axée sur les réformes prioritaires. Les repères structurels pour la cinquième revue viseront donc à réduire les subventions à l'électricité non ciblées et renforcer la gestion des investissements publics et le dispositif de lutte contre la corruption.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

34. Les perspectives de croissance de la Guinée sont favorables dans le scénario de référence. La croissance réelle devrait s'établir à 5,6 % en 2019 et atteindre 6 % en 2020-21, portée par une activité dans les secteurs minier et de la construction stimulée par les investissements et par une production d'électricité accrue. Le renforcement du climat des affaires et de la gouvernance et l'augmentation de l'offre d'électricité favoriseront le développement du secteur privé à moyen terme. Les perspectives risquent d'être révisées à la baisse du fait des risques accrus d'instabilité sociale et politique.

35. Des mesures correctives ont été prises pour atteindre les objectifs du programme pour la fin de 2019. Les résultats du programme étaient satisfaisants à la fin juin 2019 mais ils se sont détériorés à la fin septembre, alors que les recettes fiscales inférieures aux prévisions ont pesé sur les résultats budgétaires et les besoins de financement. Les services du FMI saluent les efforts des autorités en vue d'appliquer des mesures complémentaires destinées à maîtriser les dépenses non prioritaires les derniers mois de 2019 afin d'atteindre les objectifs de fin d'année. Les services regrettent cependant que l'ajustement budgétaire ait privilégié une reprogrammation des investissements publics financés sur ressources intérieures alors que les dépenses de biens et services ont été supérieures aux prévisions. D'après des données préliminaires, la plupart des critères de réalisation pour fin décembre 2019 ont été respectés.

36. Il faut créer un espace budgétaire pour les dépenses prioritaires afin de favoriser une croissance partagée. Parvenir à dégager en 2020 l'excédent budgétaire de base prévu contribuera à maîtriser l'inflation et préserver la viabilité de la dette. Les recettes fiscales ont été nettement inférieures aux prévisions en 2019 à cause d'un choc défavorable sur la production minière, des répercussions des tensions sociales sur l'activité économique et de la mise en œuvre partielle des mesures de mobilisation des recettes fiscales prévues. Il est nécessaire d'augmenter les recettes fiscales et de réduire les subventions non ciblées à l'électricité pour créer une marge de manœuvre qui permettra d'intensifier les investissements publics porteurs de croissance et de renforcer les dispositifs de protection sociale. À cet effet, il sera fondamental de mettre en œuvre les mesures prévues de mobilisation des recettes fiscales, d'adopter un mécanisme d'ajustement automatique des prix pétroliers et de poursuivre la réforme pluriannuelle des tarifs de l'électricité. Parallèlement, une stratégie d'emprunt prudente permettra d'accroître les investissements publics, en particulier dans les infrastructures. Le renforcement de la gestion des investissements publics soutiendra la stratégie budgétaire et permettra d'obtenir des retours sur investissement et d'améliorer la gouvernance.

37. Un assouplissement du taux de change s'impose pour préserver les amortisseurs contre des chocs extérieurs et contribuer à réduire la surévaluation du taux de change effectif réel.

Les services du FMI saluent la décision des autorités de réduire les interventions de la banque centrale sur le marché des changes à la fin de 2019 tout en permettant une légère dépréciation du taux de change. Il est nécessaire de continuer à limiter les interventions de la BCRG et d'assouplir le taux de change pour préserver les amortisseurs extérieurs et atteindre les objectifs du programme. Les services du FMI se félicitent des progrès des réformes visant à consolider le jeu des forces du marché sur le marché des changes. En particulier, la limite des allocations d'enchères a été supprimée. Une stratégie d'intervention de la banque centrale sur le marché des changes fondée sur des règles a été finalisée et sa mise en œuvre réduira le pouvoir discrétionnaire. À terme, un assouplissement du taux de change contribuera également à réduire la surévaluation du taux de change effectif réel.

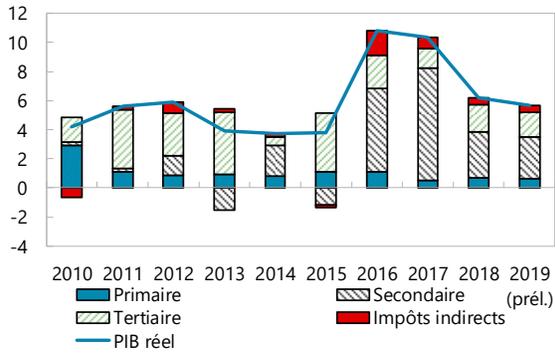
38. Il est nécessaire de limiter les prêts de la banque centrale à l'État conformément aux objectifs du programme pour réduire l'inflation. Les services du FMI saluent la réduction des avances de la banque centrale à l'État à la fin de 2019, après une montée en flèche les mois précédents pour répondre aux besoins de financement budgétaire. À terme, il faut faire correspondre la monnaie centrale aux objectifs du programme pour faire baisser l'inflation. À cet effet, il est essentiel de limiter le financement du budget par la banque centrale, conformément aux objectifs du programme. En outre, une gestion plus active des liquidités aidera à atteindre les objectifs monétaires, et un renforcement du contrôle et de la réglementation bancaires favoriseront la stabilité financière.

39. Le renforcement du dispositif de lutte contre la corruption et l'amélioration du climat des affaires progressent. Il faut mettre en place le régime de déclaration de patrimoine et renforcer davantage le dispositif de LBC/FT afin d'améliorer la gouvernance. L'achèvement du système de télédéclaration et de télépaiement améliorera le climat des affaires. Des progrès dans la stratégie nationale d'inclusion financière faciliteront l'accès au crédit, en particulier par les populations les plus vulnérables.

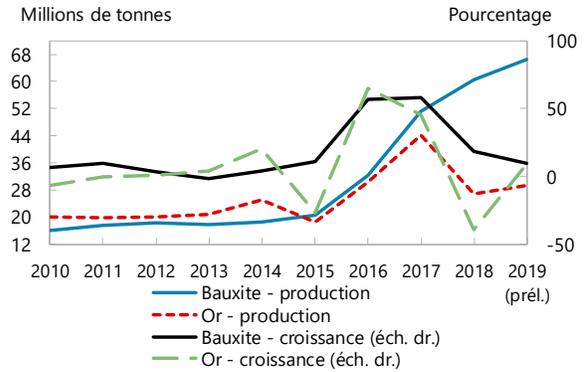
40. Compte tenu des résultats satisfaisants du programme, des mesures correctives qui ont été prises et des progrès réalisés dans les réformes, les services du FMI souscrivent à la demande des autorités d'achever la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC, de modifier des objectifs indicatifs et d'achever la revue des assurances de financement. Le programme est exposé à des risques élevés de mise en œuvre et il est essentiel qu'il fasse l'objet d'une forte adhésion.

Graphique 23. Guinée : évolution économique récente

Croissance du PIB réel au coût des facteurs et contribution par secteur (en pourcentage)

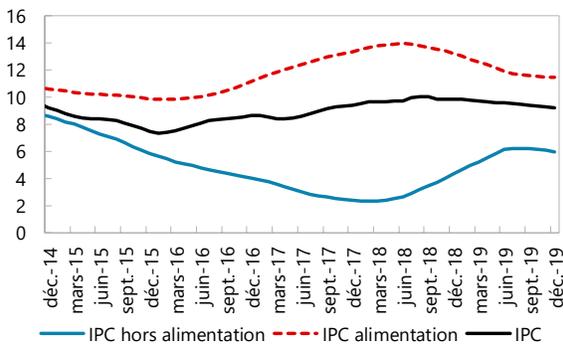


Production et croissance dans les secteurs miniers (en millions de tonnes ; en pourcentage)

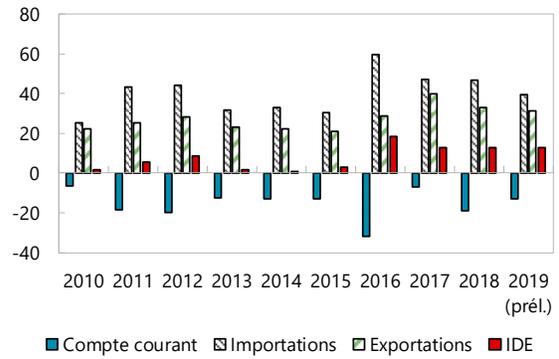


Inflation

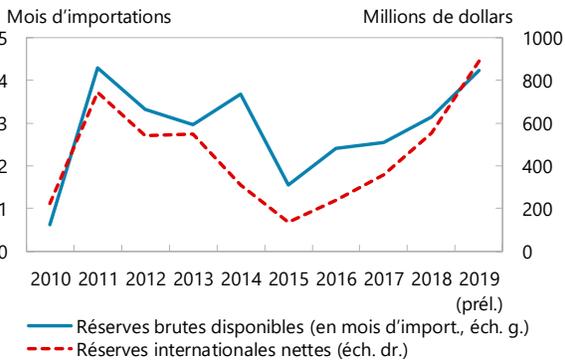
(augmentation moyenne en glissement annuel, en pourcentage)



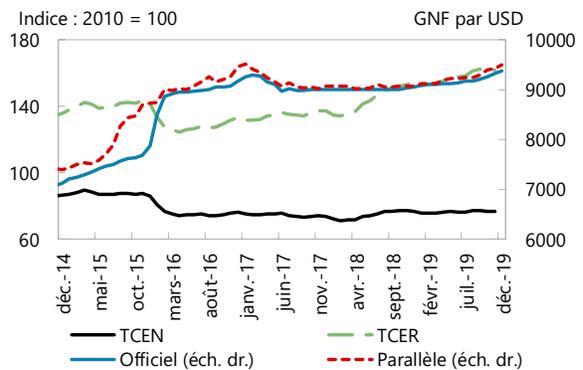
Solde des transactions courantes, exportations, importations et IDE (en pourcentage du PIB)



Réserves brutes disponibles et réserves internationales nettes (en mois d'importations, en millions de dollars)



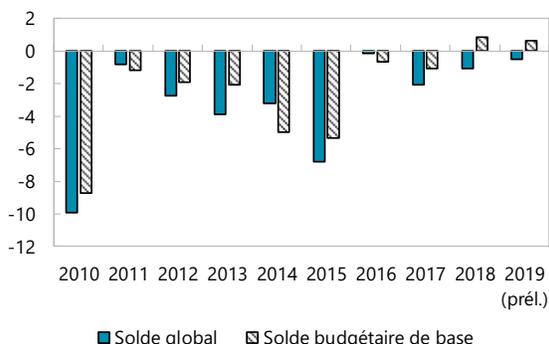
Taux de change (moyennes)



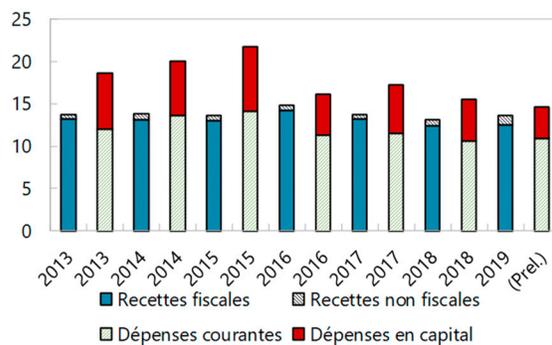
Sources : autorités guinéennes ; estimations des services du FMI.

Graphique 24. Guinée : indicateurs budgétaires et monétaires

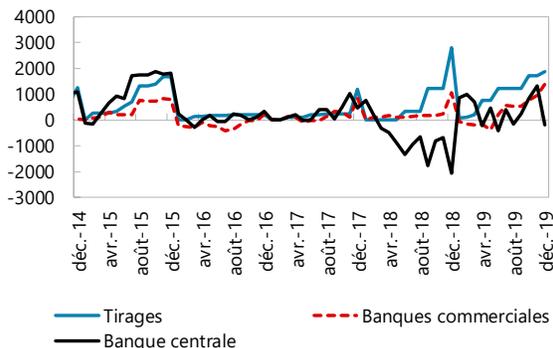
Solde global et solde budgétaire
(en pourcentage du PIB)



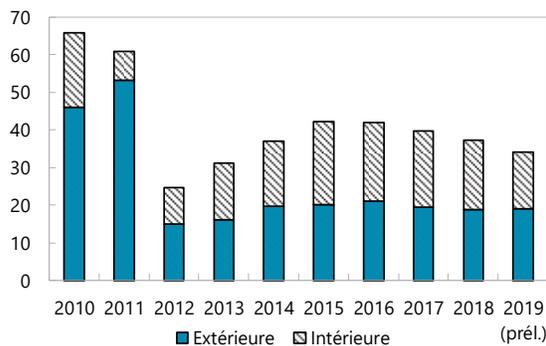
Recettes et dépenses
(en pourcentage du PIB)



Emprunts extérieurs et financement bancaire
(en milliards de GNF)

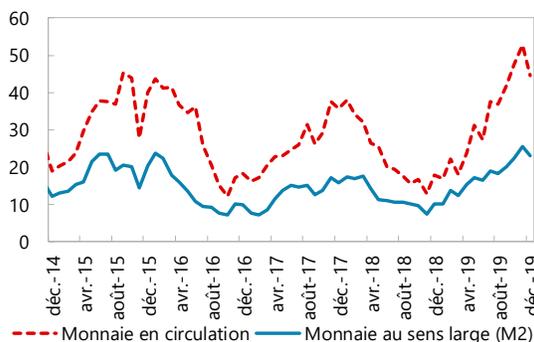


Dettes contractées ou garantie par l'État
(en pourcentage du PIB)

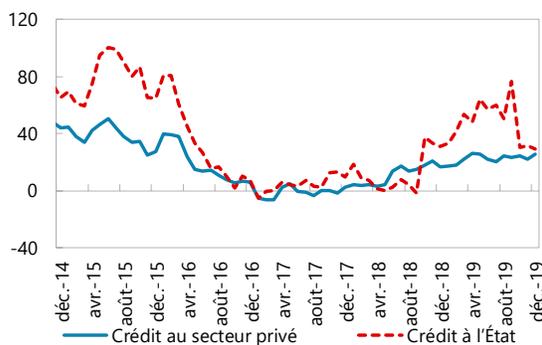


Monnaie au sens large et monnaie en circulation

(croissance en glissement annuel, en pourcentage)



Crédit au secteur privé et à l'État
(croissance en glissement annuel, en pourcentage)



Sources : autorités guinéennes ; estimations des services du FMI.

Tableau 1. Guinée : principaux indicateurs économiques et financiers, 2017–25

	2017	2018	2019			2020		2021	2022	2023	2024	2025
	Eff.	Eff.	3e rev.	4e rev.	Prél.	3e rev.	4e rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Comptes nationaux et prix												
PIB à prix constants	10.3	6.2	5.9	5.6	5.6	6.0	5.8	6.2	5.6	5.1	5.0	5.0
Secteur minier	55.5	8.7	9.4	7.4	8.0	8.3	8.6	11.3	8.0	5.9	5.2	5.0
Secteur non minier	4.1	5.7	5.2	5.2	5.1	5.5	5.1	5.1	5.0	4.9	4.9	4.9
Déflateur du PIB	10.4	10.0	8.8	8.7	9.3	8.1	8.2	8.1	8.0	7.8	7.8	7.8
PIB aux prix du marché	21.9	16.8	15.2	14.8	15.4	14.6	14.4	14.9	14.0	13.3	13.2	13.1
Prix à la consommation (moyenne)												
Moyenne	8.9	9.8	8.9	8.9	9.5	8.3	8.5	8.0	7.9	7.8	7.8	7.8
Fin de période	9.5	9.9	8.6	8.6	9.1	8.1	8.1	8.0	7.9	7.8	7.8	7.8
Secteur extérieur												
Exportations, f.à.b. (exprimées en dollars)	68.7	-4.3	7.9	4.7	3.1	12.4	17.2	9.0	6.1	10.8	8.0	3.5
Importations, f.à.b. (exprimées en dollars)	-6.6	18.5	7.7	-5.0	-5.5	4.8	33.4	-5.4	2.8	4.6	4.5	4.4
Taux de change effectif moyen (= - dépréciation)												
Indice nominal	-1.4	0.2	2.5
Indice réel	4.9	7.2	9.5
Termes de l'échange	-6.8	-0.3	-11.3	-12.9	-9.7	2.7	13.0	3.2	5.1	9.4	7.3	0.7
Monnaie et crédit												
Avoirs extérieurs nets ¹	9.6	8.3	4.9	5.7	12.1	3.9	1.8	4.6	5.7	4.4	4.0	3.8
Avoirs intérieurs nets ¹	6.2	1.9	1.5	5.1	10.8	7.4	3.6	3.3	1.2	1.2	1.4	1.2
Créances nettes sur l'État ¹	5.0	10.0	1.3	1.6	6.1	0.4	1.6	0.4	0.4	0.5	0.4	0.6
Créances nettes sur l'État ¹ , hors recapitalisation	5.0	-4.2	-0.9	-0.6	3.9	-0.7	0.7	-0.5	-0.5	-0.4	-0.5	-0.3
Crédit au secteur non public ¹	0.9	6.2	4.7	8.0	9.9	8.1	2.3	2.0	3.0	1.9	1.9	1.6
Monnaie centrale	10.3	6.3	4.6	6.9	16.8	6.5	3.0	8.3	8.9	7.5	6.3	5.7
Monnaie au sens large (M2)	15.8	10.2	6.4	19.0	23.0	11.3	21.7	8.4	6.0	6.6	6.1	5.6
Taux d'intérêt (bon du Trésor à court terme)
Finances de l'administration centrale												
Total des recettes et dons	15.3	14.5	15.8	15.2	14.1	15.5	15.2	15.7	16.0	16.6	17.2	17.3
Recettes	13.7	13.1	14.7	14.1	13.7	14.4	14.1	14.7	15.2	15.7	16.3	16.4
<i>Dont : Recettes non minières</i>	11.4	10.6	12.2	12.0	11.8	11.7	11.7	12.1	12.5	12.9	13.4	13.5
Dons	1.5	1.4	1.1	1.1	0.5	1.1	1.1	1.0	0.8	0.9	0.9	0.9
Total des dépenses et prêts nets	17.3	15.6	18.4	17.0	14.6	17.5	18.2	19.7	19.4	19.2	19.3	19.4
Dépenses courantes	11.5	10.6	11.3	11.1	10.9	11.2	11.3	11.5	11.5	11.4	11.5	11.5
<i>Dont : Paiements d'intérêts</i>	0.9	0.8	0.8	0.8	0.5	0.7	0.7	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0
Dépenses en capital et prêts nets	5.7	4.9	7.0	5.8	3.6	6.3	6.8	8.1	7.8	7.8	7.8	7.9
Solde budgétaire global												
Dons compris	-2.1	-1.1	-2.6	-1.8	-0.5	-2.0	-3.0	-4.0	-3.4	-2.6	-2.1	-2.1
Dons non compris	-3.6	-2.5	-3.7	-2.9	-0.9	-3.1	-4.1	-5.0	-4.2	-3.5	-3.0	-3.1
Solde budgétaire de base	-1.1	0.8	0.6	0.5	0.6	0.9	0.6	0.9	0.9	0.9	0.8	0.7
Solde courant												
Transferts officiels compris	-6.7	-18.7	-20.7	-15.6	-13.7	-17.7	-21.9	-15.3	-13.2	-10.8	-10.0	-9.8
Hors transferts officiels	-7.2	-19.1	-21.1	-16.0	-13.9	-18.0	-22.3	-15.7	-13.6	-11.3	-10.4	-10.2
Balance globale des paiements	0.7	1.7	1.1	1.0	2.2	0.5	-0.4	1.0	1.2	1.2	1.0	0.7
<i>Pour mémoire :</i>												
Exportations de biens et de services (en millions de dollars)	4,125.0	4,001.7	4,310.9	4,187.6	4,214.7	4,836.4	4,818.5	5,244.0	5,560.0	6,153.8	6,640.4	6,871.5
Importations de biens et de services (en millions de dollars)	4,894.1	5,695.4	6,212.3	5,495.5	5,431.5	6,510.6	7,254.3	6,833.4	6,983.1	7,302.7	7,632.0	8,021.5
Balance globale des paiements (en millions de dollars)	72.0	210.7	147.2	138.5	303.4	77.5	-62.7	164.2	209.6	218.2	204.3	139.0
Avoirs extérieurs nets de la banque centrale (en millions USD)	322.1	547.0	707.8	727.7	868.5	825.9	918.8	1,087.6	1,267.6	1,433.7	1,587.0	1,736.0
Réserves disponibles brutes (en mois d'importations) ^c	2.5	3.2	3.6	3.6	4.3	3.8	3.8	3.9	4.0	4.0	4.1	4.1
Dette publique extérieure, FMI compris (en % du PIB)	19.3	18.9	29.6	24.3	19.5	31.3	28.5	32.4	33.6	33.9	33.7	33.7
Dette publique totale, FMI compris (en % du PIB)	39.5	37.4	45.0	40.0	34.2	44.5	43.1	44.4	44.3	43.3	42.0	41.2
PIB nominal (en milliards de GNF)	93,942	109,761	125,589	125,999	126,707	143,916	144,980	166,521	189,787	215,080	243,403	275,395

Sources : autorités guinéennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ En pourcentage du stock de monnaie au sens large en début de période.^c En mois d'importations de l'année suivante, à l'exclusion des importations pour les grands projets miniers financés sur ressources extérieures.

Tableau 2. Guinée : balance des paiements, 2017–25
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019		2020		2021	2022	2023	2024	2025
	Eff.	Prélim.	3e rev.	4e rev.	3e rev.	4e rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Exportations, f.à.b.	4,073	3,898	4,204	4,019	4,727	4,709	5,132	5,446	6,036	6,520	6,749
Produits miniers	3,644	3,482	3,697	3,556	4,045	4,130	4,353	4,594	5,135	5,549	5,707
Autres	429	416	507	463	682	579	779	852	901	971	1,042
Importations, f.à.b.	-4,138	-4,903	-5,298	-4,631	-5,552	-6,176	-5,843	-6,009	-6,284	-6,567	-6,859
Produits alimentaires	-425	-449	-549	-498	-621	-567	-653	-702	-751	-804	-860
Autres biens de consommation	-386	-440	-539	-547	-558	-591	-694	-740	-768	-886	-948
Produits pétroliers	-548	-792	-827	-820	-884	-796	-966	-1,016	-1,069	-1,119	-1,182
Biens intermédiaires et d'équipement	-2,778	-3,222	-3,383	-2,765	-3,489	-4,222	-3,530	-3,551	-3,695	-3,758	-3,868
Balance commerciale des services	-704	-689	-808	-605	-849	-970	-879	-860	-902	-945	-1,040
Exportations de services	52	104	106	196	109	109	112	114	117	120	122
Importations de services	-756	-793	-915	-801	-958	-1,079	-990	-975	-1,019	-1,065	-1,163
<i>Dont : Importations pour de grands projets miniers</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde des revenus	-51	-686	-967	-771	-979	-928	-1,002	-1,002	-1,010	-1,147	-1,091
<i>Dont : Intérêts sur la dette publique</i>	-21	-36	-26	-20	-32	-11	-34	-50	-57	-64	-70
Transferts	125	97	100	97	106	96	123	127	148	155	163
<i>Dont :</i>											
Transferts privés nets	75	48	48	74	58	32	49	65	61	66	67
Transferts officiels	49	50	53	24	47	64	74	62	86	90	96
Solde des transactions courantes	-695	-2,282	-2,768	-1,890	-2,548	-3,268	-2,468	-2,298	-2,011	-1,983	-2,078
Transferts officiels compris	-744	-2,332	-2,821	-1,914	-2,595	-3,332	-2,543	-2,360	-2,097	-2,073	-2,174
Hors transferts officiels	146	140	120	64	131	121	114	107	114	120	128
Compte de capital	143	118	97	41	107	97	90	82	87	94	100
Transferts publics											
Compte d'opérations financières	1,472	1,913	2,796	2,129	2,494	3,085	2,518	2,400	2,116	2,067	2,089
Publiques (moyen et long terme)	86	243	1,513	235	554	1,481	1,009	665	563	479	501
Prêts liés à des projets	132	250	1,423	153	599	1,525	1,076	755	675	602	629
Financement au titre du programme	0	60	160	152	40	40	40	37	18	12	12
Publiques (court terme)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement échu	-46	-67	-70	-70	-84	-84	-107	-127	-130	-135	-140
Investissement direct et autre investissement privé (net)	1,306	1,574	1,197	1,786	1,851	1,514	1,417	1,652	1,464	1,500	1,500
Privées (court terme)	80	96	86	109	89	90	92	83	89	88	89
Erreurs et omissions	-851	440	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	72	211	147	303	78	-63	164	210	218	204	139
Financement	-72	-211	-147	-303	-78	63	-164	-210	-218	-204	-139
Utilisation des ressources du FMI (net)	24	49	48	24	24	32	-48	-53	-48	-52	-40
<i>Dont</i>											
Décaissements	24	49	48	24	48	71	0	0	0	0	0
Variation des réserves officielles brutes (- = augmentation)	-102	-259	-195	-327	-101	31	-117	-157	-171	-152	-99
<i>Dont : Allocation de DTS</i>											
Variation des arriérés (- = réduction)	0	0	0	-1	0	0	0	0	0	0	0
Allègement de la dette	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Écart de financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire :</i>											
Solde des transactions courantes (en % du PIB)											
Transferts officiels compris	-6.7	-18.7	-20.7	-13.7	-17.7	-21.9	-15.3	-13.2	-10.8	-10.0	-9.8
Hors transferts officiels	-7.2	-19.1	-21.1	-13.9	-18.0	-22.3	-15.7	-13.6	-11.3	-10.4	-10.2
Solde global (en % du PIB)	0.7	1.7	1.1	2.2	0.5	-0.4	1.0	1.2	1.2	1.0	0.7
Ratio exportations/PIB (en %)	39.9	32.9	32.2	30.5	33.6	32.2	32.4	32.0	33.1	33.4	32.3
Ratio importations/PIB (en %)	-47.3	-46.8	-46.5	-39.4	-45.2	-48.5	-42.3	-40.2	-39.3	-38.3	-37.7
Ratio IDE/PIB (en %)	12.6	12.9	9.0	12.9	12.9	10.1	8.8	9.5	7.9	7.5	7.0
Réserves brutes disponibles (en millions de dollars)	686	945	1,140	1,272	1,241	1,241	1,358	1,514	1,685	1,837	1,935
Réserves brutes disponibles (en mois d'importations)	2.5	3.2	3.6	4.3	3.8	3.8	3.9	4.0	4.0	4.1	4.1
PIB nominal (en millions de dollars)	10,337	12,181	13,368	13,797	14,396	14,951	16,167	17,376	18,601	19,904	21,302
Unités de monnaie nationale par dollar (moyenne)	9,088	9,011	...	9,184

Sources : autorités guinéennes ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3a. Guinée : opérations budgétaires de l'administration centrale¹, 2017–25
(en milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2017		2018			2019					2020			2021		2022		2023		2024		2025
	Eff.	Loi fin. rectific.	3e rev.	4e rev.	Prél.	mars cumul. prél.	juin cumul. prél.	sept. cumul. prél.	Budget 2019	Loi fin. rectific.?	3e rev.	4e rev.	Budget 2020	Proj.								
Total des recettes et dons	14,342	15,965	17,101	19,876	19,175	17,903	3,998	9,435	13,709	19,710	19,979	22,327	22,067	21,675	26,152	30,447	35,743	41,887	47,621	47,621		
Recettes	12,902	14,423	15,754	18,475	17,800	17,306	3,846	9,101	13,295	18,284	18,577	20,786	20,504	20,265	24,462	28,883	33,737	39,648	45,088	45,088		
Recettes fiscales	12,443	13,609	14,796	16,960	16,153	15,869	3,710	8,404	12,187	17,612	17,064	19,973	19,537	19,339	23,112	27,142	31,585	36,799	41,672	41,672		
Secteur minier	2,153	2,836	3,209	3,147	2,632	2,373	647	1,451	1,870	3,452	3,147	3,886	3,558	3,609	4,241	5,075	6,038	7,034	7,959	7,959		
Fonds de développement local	—	—	—	472	395	356	356	356	356	518	472	583	534	541	636	761	906	1,055	1,194	1,194		
Secteur non minier	10,290	10,773	11,587	13,813	13,521	13,495	3,062	6,952	10,316	14,160	13,917	16,088	15,979	15,729	18,872	22,067	25,546	29,765	33,713	33,713		
Impôts directs	2,226	2,346	2,321	3,190	2,822	2,563	361	1,530	2,207	3,295	3,190	3,758	3,255	3,781	3,949	4,561	5,210	5,988	6,806	6,806		
Impôts indirects	8,064	8,428	9,266	10,623	10,699	10,933	2,701	5,422	8,110	10,863	10,727	12,330	12,724	11,948	14,923	17,506	20,337	23,778	26,908	26,908		
Taxes sur les biens et services	5,434	5,861	7,112	7,678	7,487	7,583	1,903	3,778	5,616	7,679	7,779	8,886	8,927	8,675	10,407	12,120	14,010	16,401	18,445	18,445		
Taxes sur le commerce international	2,630	2,566	2,154	2,945	3,212	3,349	798	1,644	2,493	3,184	2,948	3,444	3,798	3,272	4,516	5,387	6,327	7,376	8,462	8,462		
Recettes non fiscales	459	814	958	1,515	1,648	1,437	137	697	1,109	672	1,513	813	966	926	1,350	1,741	2,152	2,849	3,416	3,416		
Dons	1,440	1,542	1,347	1,402	1,375	597	152	334	414	1,426	1,402	1,541	1,563	1,410	1,690	1,544	2,006	2,239	2,533	2,533		
Dons-projet	960	1,061	852	907	910	377	152	227	303	928	907	1,067	942	950	923	892	1,010	1,144	1,294	1,294		
Appui budgétaire	449	449	495	495	465	216	0	108	108	498	495	474	621	460	767	672	996	1,095	1,239	1,239		
Autres dons affectés	32	32	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Dépenses et prêts nets	16,276	17,132	19,467	23,102	21,434	18,497	4,281	8,795	14,408	22,585	23,203	25,249	26,450	26,493	32,757	36,806	41,307	47,012	53,521	53,521		
Dépenses courantes	10,809	11,589	12,605	14,140	13,982	13,830	2,595	6,325	10,431	12,901	14,164	16,096	16,451	16,555	19,169	21,823	24,475	27,899	31,624	31,624		
Dépenses primaires courantes	9,955	10,710	11,419	13,174	12,981	13,253	2,441	5,995	9,971	11,897	13,197	15,113	15,484	15,401	17,653	19,947	22,305	25,404	28,786	28,786		
Traitements et salaires	3,400	4,122	4,031	4,478	4,470	4,430	1,015	2,136	3,280	4,478	4,478	5,159	5,159	5,421	6,926	7,654	8,664	9,861	11,200	11,200		
Biens et services	3,393	3,445	3,945	4,138	4,012	4,253	655	1,732	3,182	4,138	4,178	4,749	4,959	4,790	5,696	6,492	7,357	8,282	9,358	9,358		
Subventions et transferts	3,114	3,142	3,444	4,557	4,499	4,570	770	2,128	3,509	3,280	4,541	5,205	5,366	5,190	6,031	6,701	7,294	8,461	9,629	9,629		
EDG	1,168	905	—	2,157	2,157	2,157	414	1,034	1,659	880	2,157	1,940	2,401	2,401	2,161	1,945	1,750	1,575	1,418	1,418		
Subventions	—	—	—	100	100	100	—	—	—	100	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Fonds de garantie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Autres subventions et transferts	1,946	2,237	—	2,400	2,342	2,413	356	1,094	1,849	2,400	2,384	3,265	2,965	2,789	3,870	4,756	5,544	6,886	8,211	8,211		
Intérêts sur la dette	854	879	1,186	966	1,001	577	154	330	460	1,004	967	983	966	1,154	1,516	1,876	2,170	2,495	2,838	2,838		
Dette intérieure	665	557	923	716	750	391	67	218	300	716	716	661	856	849	1,166	1,329	1,506	1,704	1,928	1,928		
Dette extérieure	190	322	263	251	251	186	87	112	160	288	251	322	111	305	351	548	664	791	910	910		
Dépenses en capital	5,395	5,417	6,739	8,847	7,337	4,544	1,686	6,402	3,895	9,569	8,877	9,027	9,873	9,812	13,450	14,834	16,672	18,940	21,711	21,711		
Finances sur ressources intérieures	3,240	2,105	2,386	3,779	3,262	2,766	1,077	1,318	2,445	4,383	3,809	3,520	3,118	2,970	4,017	5,696	7,862	10,436	12,290	12,290		
Investissement (exc. du budget central)	3,172	2,105	2,350	3,725	3,208	2,766	1,077	1,318	2,445	4,329	3,755	3,520	3,087	2,397	4,017	5,696	7,862	10,436	12,290	12,290		
Fonds de développement local	—	—	—	472	395	359	519	518	519	518	472	583	534	541	636	761	906	1,055	1,194	1,194		
Transferts de capitaux	68	0	36	54	54	0	0	0	0	54	0	31	31	0	0	0	0	0	0	0		
Finances sur ressources extérieures	2,155	3,312	4,353	5,068	4,074	1,779	609	1,084	1,450	5,186	5,068	5,507	6,754	6,842	9,433	11,338	8,810	8,504	9,421	9,421		
Prêts nets	72	127	124	115	115	117	0	62	76	115	163	126	126	126	138	149	161	173	186	186		
Solde budgétaire de base²	-1,030	924	903	691	691	774	261	1,502	497	1,172	692	1,366	919	919	1,488	1,763	1,904	1,932	1,898	1,898		
Solde global	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Dons non compris	-3,374	-2,709	-3,713	-4,628	-3,634	-1,191	-435	306	-1,113	-4,300	-4,627	-4,463	-5,946	-6,228	-8,295	-7,923	-7,571	-7,364	-8,433	-8,433		
Dons compris	-1,935	-1,167	-2,366	-3,226	-2,259	-595	-237	535	-1,052	-2,875	-3,225	-2,922	-4,383	-4,818	-6,606	-6,359	-5,564	-5,125	-5,900	-5,900		
Instances de paiement	—	695	—	—	—	-142	656	525	412	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Financement	1,935	472	2,366	3,226	2,259	737	-419	-1,060	641	2,875	3,225	2,922	4,383	4,818	6,606	6,359	5,564	5,125	5,900	5,900		
Financement intérieur	1,100	-1,700	-1,080	-1,779	-1,656	-1,411	-779	-2,185	-673	-1,042	-1,780	-1,074	-1,005	-630	-1,209	-907	-944	-733	-572	-572		
Financement bancaire	1,300	-999	-90	-214	-138	1,165	499	-206	755	-64	-214	-187	200	575	-186	-184	-178	-211	-156	-156		
Position nette à la banque centrale	453	-2,063	-327	-294	-294	-208	681	-408	228	-294	-294	-287	-287	-287	-287	-287	-287	-287	-287	-287		
Banques commerciales	847	1,064	237	80	156	1,373	-182	202	527	230	80	100	487	862	101	103	109	76	130	130		
Financement non bancaire	-1,140	-945	-511	-752	-705	-1,128	-317	-487	-872	-537	-756	-760	-1,140	-1,140	-914	-616	-658	-421	-313	-313		
Recettes de privatisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Emprunt/amortissement de la dette intérieure (net)	-1,189	-985	-511	-803	-803	-1,175	-364	-565	-918	-588	-803	-760	-1,140	-1,140	-914	-616	-658	-421	-313	-313		
Autres/recettes exceptionnelles	50	40	0	51	98	46	46	78	46	51	98	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Variation des arriérés	939	244	-479	-812	-812	-1,448	-961	-1,492	-556	-440	-810	-127	-65	-65	-109	-107	-108	-101	-103	-103		
Financement extérieur net	835	2,172	3,446	5,005	3,915	2,148	361	1,125	1,313	3,916	5,005	3,995	5,389	5,448	7,815	7,266	6,508	5,858	6,472	6,472		
Tirages	1,196	2,781	4,158	5,664	4,575	2,799	457	1,401	1,687	4,657	5,664	4,839	6,200	6,293	8,919	8,648	8,009	7,510	8,285	8,285		
Projet	1,196	2,250	4,058	4,161	3,164	1,402	457	861	1													

Tableau 3b. Guinée : opérations budgétaires de l'administration centrale¹, 2017–25
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2017		2018			2019						2020			2021	2022	2023	2024	2025
	Eff.	Loi fin. rectific. ²	3e rev.	4e rev.	Prél.	mars cumul. prél.	juin cumul. prél.	sept. cumul. prél.	Budget 2019	Loi fin. rectific. ³	3e rev.	4e rev.	Budget 2020	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
Total des recettes et dons	15.3	14.5	15.6	15.8	15.2	14.1	3.2	7.4	10.8	15.6	15.8	15.5	15.2	15.0	15.7	16.0	16.6	17.2	17.3
Recettes	13.7	13.1	14.4	14.7	14.1	13.7	3.0	7.2	10.5	14.4	14.7	14.4	14.1	14.0	14.7	15.2	15.7	16.3	16.4
Recettes fiscales	13.2	12.4	13.5	13.5	12.8	12.5	2.9	6.6	9.6	13.9	13.5	13.9	13.5	13.3	13.9	14.3	14.7	15.1	15.1
Secteur minier	2.3	2.6	2.9	2.5	2.1	1.9	0.5	1.1	1.5	2.7	2.5	2.7	2.5	2.5	2.5	2.7	2.8	2.9	2.9
Secteur non minier	11.0	9.8	10.6	11.0	10.7	10.7	2.4	5.5	8.1	11.2	11.0	11.2	11.0	10.8	11.3	11.6	11.9	12.2	12.2
Impôts directs	2.4	2.1	2.1	2.5	2.2	2.0	0.3	1.2	1.7	2.6	2.5	2.6	2.2	2.6	2.4	2.4	2.4	2.5	2.5
Impôts indirects	8.6	7.7	8.4	8.5	8.5	8.6	2.1	4.3	6.4	8.6	8.5	8.6	8.8	8.2	9.0	9.2	9.5	9.8	9.8
Taxes sur les biens et services	5.8	5.3	6.5	6.1	5.9	6.0	1.5	3.0	4.4	6.1	6.1	6.2	6.2	6.0	6.2	6.4	6.5	6.7	6.7
Taxes sur le commerce international	2.8	2.3	2.0	2.3	2.5	2.6	0.6	1.3	2.0	2.5	2.3	2.4	2.6	2.3	2.7	2.8	2.9	3.0	3.1
Recettes non fiscales	0.5	0.7	0.9	1.2	1.3	1.1	0.1	0.6	0.9	0.5	1.2	0.6	0.7	0.6	0.8	0.9	1.0	1.2	1.2
Dons	1.5	1.4	1.2	1.1	1.1	0.5	0.1	0.3	0.3	1.1	1.1	1.1	1.1	1.0	1.0	0.8	0.9	0.9	0.9
Dons-projet	1.0	1.0	0.8	0.7	0.7	0.3	0.1	0.2	0.2	0.7	0.7	0.7	0.6	0.7	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5
Appui budgétaire	0.5	0.4	0.5	0.4	0.4	0.2	0.0	0.1	0.1	0.4	0.4	0.3	0.4	0.3	0.5	0.4	0.5	0.4	0.5
Autres dons affectés	0.0	0.0
Dépenses et prêts nets	17.3	15.6	17.7	18.4	17.0	14.6	3.4	6.9	11.4	17.8	18.3	17.5	18.2	18.3	19.7	19.4	19.2	19.3	19.4
Dépenses courantes	11.5	10.6	11.5	11.3	11.1	10.9	2.0	5.0	8.2	10.2	11.2	11.2	11.3	11.4	11.5	11.5	11.4	11.5	11.5
Dépenses primaires courantes	10.6	9.8	10.4	10.5	10.3	10.5	1.9	4.7	7.9	9.4	10.4	10.5	10.7	10.6	10.6	10.5	10.4	10.4	10.5
Traitements et salaires	3.6	3.8	3.7	3.6	3.5	3.5	0.8	1.7	2.6	3.5	3.5	3.6	3.6	3.7	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6
Biens et services	3.6	3.1	3.6	3.3	3.2	3.4	0.5	1.4	2.5	3.3	3.3	3.3	3.4	3.3	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4
Subventions et transferts	3.3	2.9	3.1	3.6	3.6	3.6	0.6	1.7	2.8	2.6	3.6	3.7	3.6	3.6	3.6	3.5	3.4	3.5	3.5
EDG	...	0.8	...	1.7	1.7	1.7	0.3	0.8	1.3	0.7	1.7	1.3	1.7	1.7	1.3	1.0	0.8	0.6	0.5
Subventions	1.6	1.6	1.6	0.3	0.8	1.3	0.7	1.6	1.3	1.4	1.4	1.3	1.0	0.8	0.6	0.6
Fonds de garantie	0.1	0.1	0.1	0.1	...	0.3	0.3
Autres subventions et transferts	...	2.0	...	1.9	1.9	1.9	0.3	0.9	1.5	1.9	1.9	2.3	2.0	1.9	2.3	2.5	2.6	2.8	3.0
Intérêts sur la dette	0.9	0.8	1.1	0.8	0.8	0.5	0.1	0.3	0.4	0.8	0.8	0.7	0.7	0.8	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0
Dette intérieure	0.7	0.5	0.8	0.6	0.6	0.3	0.1	0.2	0.2	0.6	0.6	0.5	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
Dette extérieure	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3
Dépenses en capital	5.7	4.9	6.1	7.0	5.8	3.6	1.3	1.9	3.1	7.6	7.0	6.3	6.8	6.8	8.1	7.8	7.8	7.8	7.9
Financées sur ressources intérieures	3.4	1.9	2.2	3.0	2.6	2.2	0.9	1.0	1.9	3.5	3.0	2.4	2.2	2.0	2.4	3.0	3.7	4.3	4.5
Investissement (exéc. du budget central)	3.4	1.9	2.1	3.0	2.5	2.2	0.9	1.0	1.9	3.4	3.0	2.4	2.1	1.7	2.4	3.0	3.7	4.3	4.5
Fonds de développement local	0.4	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Transferts de capitaux	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financées sur ressources extérieures	2.3	3.0	4.0	4.0	3.2	1.4	0.5	0.9	1.1	4.1	4.0	3.8	4.7	4.7	5.7	4.8	4.1	3.5	3.4
Prêts nets	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Solde budgétaire de base²	-1.1	0.8	0.8	0.6	0.5	0.6	0.2	1.2	0.4	0.9	0.5	0.9	0.6	0.6	0.9	0.9	0.9	0.8	0.7
Solde global
Dons non compris	-3.6	-2.5	-3.4	-3.7	-2.9	-0.9	-0.3	0.2	-0.9	-3.4	-3.7	-3.1	-4.1	-4.3	-5.0	-4.2	-3.5	-3.0	-3.1
Dons compris	-2.1	-1.1	-2.2	-2.6	-1.8	-0.5	-0.2	0.4	-0.8	-2.3	-2.5	-2.0	-3.0	-3.3	-4.0	-3.4	-2.6	-2.1	-2.1
Instances de paiement	0.6	0.5	0.4	0.3
Financement	2.1	0.4	2.2	2.6	1.8	0.6	-0.3	-0.8	0.5	2.3	2.5	2.0	3.0	3.3	4.0	3.4	2.6	2.1	2.1
Financement intérieur	1.2	-1.5	-1.0	-1.4	-1.3	-1.1	-0.6	-1.7	-0.5	-0.8	-1.4	-0.7	-0.7	-0.4	-0.7	-0.5	-0.4	-0.3	-0.2
Financement bancaire	1.4	-0.9	-0.1	-0.2	-0.1	0.9	0.4	-0.2	0.6	-0.1	-0.2	-0.1	0.1	0.4	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Position nette à la banque centrale	0.5	-1.9	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2	0.5	-0.3	0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1
Banques commerciales	0.9	1.0	0.2	0.1	0.1	1.1	-0.1	0.2	0.4	0.2	0.1	0.1	0.3	0.6	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0
Financement non bancaire	-1.2	-0.9	-0.5	-0.6	-0.6	-0.9	-0.3	-0.4	-0.7	-0.4	-0.6	-0.5	-0.8	-0.8	-0.5	-0.3	-0.3	-0.2	-0.1
Recettes de privatisation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emprunt/amortissement de la dette intérieure (net)	-1.3	-0.9	-0.5	-0.6	-0.6	-0.9	-0.3	-0.4	-0.7	-0.5	-0.6	-0.5	-0.8	-0.8	-0.5	-0.3	-0.3	-0.2	-0.1
Autres/recettes exceptionnelles	0.1	0.0	-0.4	0.0	0.1	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés	0.9	0.2	-0.4	-0.6	-0.6	-1.1	-0.8	-1.2	-0.4	-0.3	-0.6	-0.1	-0.0	-0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.0	-0.0
Financement extérieur net	0.9	2.0	3.1	4.0	3.1	1.7	0.3	0.9	1.0	3.1	4.0	2.8	3.7	3.8	4.7	3.8	3.0	2.4	2.4
Tirages	1.3	2.5	3.8	4.5	3.6	2.2	0.4	1.1	1.3	3.7	4.5	3.4	4.3	4.3	5.4	4.6	3.7	3.1	3.0
Projet	1.3	2.1	3.7	3.3	2.5	1.1	0.4	0.7	0.9	3.4	3.3	3.1	4.0	4.1	5.1	4.3	3.6	3.0	3.0
Programme	0.0	0.5	0.1	1.2	1.1	1.1	0.0	0.4	0.4	0.3	1.2	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1
Amortissement échu	-0.4	-0.6	-0.6	-0.5	-0.5	-0.5	-0.1	-0.2	-0.3	-0.6	-0.5	-0.6	-0.6	-0.6	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7
Allègement de la dette	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés en capitaux (- = réduction)	-0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.0	0.0	-0.0	-0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés en intérêts (- = réduction)	0.0	-0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rééchelonnement de la dette hors Club de Paris	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>																			
Solde budgétaire primaire	-1.1	-0.3	-1.1	-1.8	-1.0	-0.0	-0.1	0.8	-0.2	-1.5	-1.8	-1.3	-2.4	-2.5	-3.1	-2.4	-1.6	-1.1	-1.1
PIB nominal (en milliards de GNF)	93,942	109,761	109,761	125,589	125,999	126,707	126,707	126,70											

Tableau 4. Guinée : banque centrale et comptes de dépôts, 2017–25¹
(en milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019				2020			2021	2022	2023	2024	2025		
	Eff.	Eff.	3e rev.	4e rev.	mars pré.	juin pré.	sept. pré.	déc. pré.	2e rev.	3e rev.	4e rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Banque centrale																
Avoirs extérieurs nets	2,901	4,969	6,530	6,713	5,852	6,513	6,304	8,012	8,315	7,619	8,476	10,034	11,694	13,226	14,640	16,015
Avoirs intérieurs nets	8,236	6,869	5,856	5,946	7,205	6,310	6,871	5,810	7,218	5,569	5,755	5,378	5,082	4,811	4,526	4,242
Crédit intérieur	8,014	9,284	9,382	9,472	10,171	9,075	9,713	9,543	7,018	9,393	9,579	9,524	9,587	9,680	9,801	9,954
Créances nettes sur l'administration centrale	7,983	9,114	9,352	9,352	10,051	8,962	9,598	9,438	6,988	9,363	9,449	9,484	9,545	9,633	9,752	9,903
Créances nettes sur l'administration centrale, hors recapitalisation ⁴	7,983	9,920	5,626	5,626	6,601	5,512	6,148	5,712	6,988	5,339	5,425	5,138	4,851	4,564	4,277	3,990
<i>Dont : pour le Trésor (TPN 1)</i>	8,088	9,239	8,945	8,945	10,276	9,266	9,874	9,755	7,093	8,657	9,468	9,181	8,894	8,607	8,320	8,033
<i>Recapitalisation</i>	...	3,194	4,024	4,024	3,450	3,450	3,450	3,450	...	4,346	4,346	4,694	5,069	5,475	5,913	6,386
Créances sur le secteur privé	31	170	30	120	120	113	115	105	30	30	130	40	42	47	49	51
Engagements envers les banques créatrices de monnaie (-)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances sur le secteur public (autres)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres postes, net (actifs +)	222	-2,416	-3,526	-3,526	-2,966	-2,765	-2,842	-3,733	200	-3,824	-3,824	-4,146	-4,505	-4,869	-5,275	-5,713
Monnaie centrale																
Circulation fiduciaire hors banques	6,732	7,245	7,372	7,280	7,551	8,049	8,179	8,816	10,168	7,883	9,110	9,220	10,434	11,466	12,334	13,198
Réserves bancaires	3,621	4,156	4,577	4,898	5,202	4,315	4,549	4,656	4,581	4,869	4,760	5,828	5,975	6,200	6,457	6,661
Dépôts	3,004	3,304	3,877	3,997	4,338	3,404	3,711	3,876	3,881	4,169	4,010	5,178	5,460	5,713	5,993	6,251
Réserves obligatoires	2,391	2,730	2,963	3,470	2,927	3,192	3,063	3,402	3,363	3,357	3,471	4,737	5,077	5,362	5,662	5,947
Réserves obligatoires sur les dépôts en GNF	1,670	1,986	2,166	2,534	2,160	2,159	2,219	2,428	2,323	2,449	2,483	3,332	3,616	3,818	4,030	4,233
Réserves obligatoires sur les dépôts en devises	720	745	797	936	767	846	844	974	1,041	909	989	1,405	1,460	1,544	1,632	1,715
Réserves excédentaires	613	574	914	787	1,412	400	648	474	517	811	539	441	383	351	332	303
Réserves excédentaires sur les dépôts en GNF	508	268	814	647	932	17	250	414	467	761	472	382	321	284	262	233
Réserves excédentaires sur les dépôts en devises	105	306	100	140	480	383	398	60	50	50	67	59	62	67	70	70
Numéraire en caisse dans les banques créatrices de monnaie	618	852	700	901	863	911	838	779	700	700	750	650	515	487	464	410
Dépôts du secteur privé	785	437	437	481	305	459	447	350	785	437	361	364	368	372	375	398
Banques créatrices de monnaie																
Avoirs extérieurs nets	2,034	1,825	1,485	1,487	1,201	2,083	1,936	1,783	1,416	1,416	1,882	2,034	2,663	3,018	3,415	3,864
Réserves bancaires	3,621	4,156	4,577	4,898	5,203	4,315	4,549	4,656	4,581	4,869	4,760	5,828	5,975	6,200	6,457	6,661
Dépôts à la banque centrale	3,004	3,304	3,877	3,997	4,339	3,404	3,711	3,876	3,881	4,169	4,010	5,178	5,460	5,713	5,993	6,251
Numéraire en caisse dans les banques créatrices de monnaie	618	852	700	901	863	911	838	779	700	700	750	650	515	487	464	410
Créances sur la banque centrale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Crédit intérieur	11,319	13,675	15,049	15,871	13,927	14,653	15,307	17,365	17,058	17,291	18,530	19,453	20,748	21,677	22,610	23,492
Crédit à l'État (net)	3,127	4,236	4,316	4,392	4,236	4,351	4,417	5,411	3,816	4,417	5,898	5,999	6,102	6,211	6,287	6,417
Créances sur les entreprises publiques	3	4	5	5	3	1	1	0	5	6	0	0	0	0	0	0
Créances sur le secteur privé	8,189	9,435	10,728	11,474	9,688	10,301	10,889	11,955	13,236	12,869	12,632	13,454	14,646	15,466	16,324	17,076
Autres postes, net (actifs +)	-2,033	-2,592	-2,592	-2,592	-2,040	-2,275	-2,651	-2,539	-2,033	-2,592	-2,539	-2,539	-2,539	-2,539	-2,539	-2,539
Engagements envers le secteur privé (dépôts)	14,942	17,065	18,519	21,689	18,291	18,776	19,141	21,265	21,022	20,984	21,697	30,541	31,729	33,511	35,385	37,170
<i>Pour mémoire :</i>																
Avoirs extérieurs nets de la banque centrale (en millions de dollars) ³	322	547	708	728	643	710	682	869	901	826	919	1,088	1,268	1,434	1,587	1,736
Réserves internationales nettes (en milliards de GNF) ³	3,298	5,121	6,814	6,818	5,808	6,493	6,260	8,218	8,406	7,842	7,901	9,751	11,353	12,796	14,121	15,410
Réserves internationales nettes (en millions de dollars) ^{2,3}	357	555	739	739	631	704	679	891	911	850	856	1,057	1,231	1,387	1,531	1,670

Sources : autorités guinéennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Fin de période.

² A l'exclusion des montants en transit et des garanties de la banque centrale.

³ Sur la base du taux de change du programme à partir de 2017.

⁴ La recapitalisation a pris effet en octobre 2018.

Tableau 5. Guinée : situation monétaire, 2017–25¹
(en milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019						2020	2021	2022	2023	2024	2025	
	Eff.	Eff.	3e rev.	4e rev.	Prél.	mars pré.	juin pré.	sept. pré.	déc. pré.	4e rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Avoirs extérieurs nets	4,936	6,795	8,015	8,200	9,795	7,053	8,596	8,241	9,795	10,358	12,068	14,358	16,244	18,055	19,879
Avoirs intérieurs nets	17,523	17,952	18,313	19,225	20,636	19,092	18,688	19,528	20,636	21,746	22,960	23,441	23,949	24,598	25,195
Crédit intérieur	19,333	22,960	24,432	25,343	26,908	24,098	23,728	25,021	26,908	28,109	28,977	30,335	31,357	32,411	33,447
Créances sur l'administration centrale	11,110	13,351	13,668	13,744	14,849	14,286	13,313	14,015	14,849	15,347	15,482	15,646	15,844	16,038	16,320
Banque centrale (net)	7,983	9,114	9,352	9,352	9,438	10,051	8,962	9,598	9,438	9,449	9,484	9,545	9,633	9,752	9,903
Banque centrale (net), hors recapitalisation ²	7,983	5,920	5,626	5,626	5,712	6,601	5,512	6,148	5,712	5,425	5,138	4,851	4,564	4,277	3,990
Banques commerciales	3,127	4,236	4,316	4,392	5,411	4,236	4,351	4,417	5,411	5,898	5,999	6,102	6,211	6,287	6,417
Créances sur les entreprises publiques	4	4	5	5	0	3	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Créances sur le secteur privé	8,220	9,605	10,758	11,594	12,060	9,808	10,415	11,004	12,060	12,762	13,494	14,688	15,513	16,373	17,127
Autres postes, net (actifs +)	-1,810	-5,008	-6,118	-6,118	-6,272	-5,006	-5,040	-5,493	-6,272	-6,363	-6,017	-6,894	-7,408	-7,814	-8,252
Monnaie au sens large (M2)	22,458	24,746	26,328	29,450	30,432	26,147	27,284	27,768	30,432	32,103	35,028	37,798	40,193	42,653	45,074
Monnaie	6,732	7,245	7,372	7,280	8,816	7,551	8,049	8,179	8,816	9,110	9,220	10,434	11,466	12,334	13,198
Dépôts	15,727	17,502	18,956	22,170	21,615	18,596	19,235	19,589	21,615	22,993	25,808	27,365	28,727	30,319	37,568
<i>Pour mémoire :</i>															
Avoirs extérieurs nets	9.6	8.3	4.9	5.7	12.1	4.1	11.0	8.0	12.1	1.8	4.6	5.7	4.4	4.0	3.8
<i>Dont : banque centrale</i>	2.2	9.2	6.3	7.0	12.3	10.6	12.1	8.3	12.3	1.5	4.2	4.1	3.6	3.1	2.9
Avoirs intérieurs nets	6.2	1.9	1.5	5.1	10.8	8.4	4.7	12.0	10.8	3.6	3.3	1.2	1.2	1.4	1.2
<i>Dont : banque centrale</i>	3.2	-6.1	-4.1	-3.7	-4.3	-3.7	-6.5	-0.9	-4.3	-0.2	-1.0	-0.7	-0.6	-0.6	-0.6
Crédit intérieur	5.9	16.1	5.9	9.6	16.0	22.3	19.2	28.2	16.0	3.9	2.3	3.4	2.4	2.3	2.2
Créances nettes sur l'État	5.0	10.0	1.3	1.6	6.1	14.7	12.7	19.4	6.1	1.6	0.4	0.4	0.5	0.4	0.6
Crédit au secteur privé	0.9	6.2	4.7	8.0	9.9	7.6	6.5	8.9	9.9	2.3	2.0	3.0	1.9	1.9	1.6
Monnaie au sens large (M2)	15.8	10.2	6.4	19.0	23.0	12.5	15.7	20.0	23.0	21.7	9.1	7.9	6.3	6.1	5.6
Monnaie centrale (variation annuelle en pourcentage)	10.3	6.3	4.6	6.9	16.8	14.0	11.6	15.0	16.8	3.0	8.3	8.9	7.5	6.3	5.7
Crédit des banques commerciales au secteur privé (variation annuelle en pourcentage)	2.3	15.2	13.7	21.6	26.7	21.4	18.2	24.0	26.7	5.7	6.5	8.9	5.6	5.5	4.6
Multiplicateur monétaire (M2/monnaie centrale)	2.0	2.1	2.1	2.3	2.2	2.0	2.1	2.1	2.2	2.6	2.6	2.5	2.5	2.5	2.5
Vitesse de circulation (PIB/moyenne M2)	4.5	4.7	4.2	4.2	4.2	6.7	9.2	9.4	4.6	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2
Vitesse de circulation (PIB/M2, fin de période)	4.2	4.4	4.8	4.3	4.2	6.4	8.9	8.9	4.2	3.9	4.2	4.5	4.7	5.1	5.4
Prix à la consommation (variation annuelle en pourcentage, fin de période)	9.5	9.9	8.6	8.6	9.1	2.3	2.8	8.1	8.0	7.9	7.8	7.8	7.8
PIB réel (variation annuelle en pourcentage)	10.3	6.2	5.9	5.6	5.6	5.8	6.2	5.6	5.1	5.0	5.0
PIB nominal (variation annuelle en pourcentage)	21.9	16.8	15.2	14.8	15.4	14.4	14.9	14.0	13.3	13.2	13.1

Sources : autorités guinéennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Fin de période.

Tableau 6. Guinée : indicateurs de solidité financière, 2015–19
(fin de période, sauf indication contraire)

	2015T1	2015T2	2015T3	2015T4	2016T1	2016T2	2016T3	2016T4	2017T1	2017T2	2017T3	2017T4	2018T1	2018T2	2018T3	2018T4	2019T1	2019T2
Ratio fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	18.51	18.59	16.98	16.45	16.95	17.49	17.92	17.89	18.65	17.91	18.38	16.83	16.07	16.97	17.16	15.24	18.20	16.00
Ratio fonds propres réglementaires /actifs pondérés en fonction des risques	18.26	18.73	17.43	16.87	15.77	16.84	17.99	18.00	19.07	18.21	18.77	17.43	16.43	17.65	17.90	15.58	18.50	16.80
Ratio prêts improductifs nets des provisions/fonds propres	7.42	6.98	9.18	6.82	9.09	23.08	14.05	14.66	12.91	14.43	13.06	11.30	12.34	13.52	13.54	37.50	18.90	19.60
Ratio prêts improductifs/total des prêts bruts	6.34	5.91	6.19	6.07	6.66	10.08	9.36	9.44	10.00	11.42	11.14	10.68	11.05	8.66	11.89	12.15	12.60	12.50
Répartition sectorielle des prêts totaux : résidents	99.55	99.58	99.44	99.71	99.61	99.64	99.96	99.97	99.42	99.95	99.69	99.70	99.97	99.93	99.94	99.60	99.60	99.60
Rentabilité des actifs	1.72	1.84	2.21	2.39	2.60	2.20	2.19	2.15	2.35	2.23	2.06	2.05	2.13	2.05	2.02	2.04	1.70	2.04
Rentabilité des fonds propres	15.31	16.40	19.89	21.74	24.25	21.50	18.30	18.81	19.38	17.09	16.14	16.74	18.49	17.30	16.33	19.34	16.50	16.80
Ratio marge d'intérêts/produit brut	17.62	18.46	18.52	20.10	33.45	37.40	37.75	38.93	40.68	40.82	41.27	41.76	37.84	38.38	39.39	38.56	43.80	42.20
Ratio dépenses hors intérêts/revenu brut	90.62	89.76	89.02	86.58	80.92	80.05	79.27	79.22	76.50	76.41	78.45	78.13	78.21	79.02	79.18	77.98	78.20	74.60
Ratio actifs liquides/total des actifs (ratio de liquidité des actifs)	32.38	32.27	28.10	25.56	24.35	26.56	28.18	28.89	26.23	30.39	28.91	26.83	29.57	30.63	30.87	26.16	28.40	26.30
Ratio actifs liquides/passifs à court terme	53.32	52.03	45.20	42.15	40.45	43.41	45.62	45.80	42.74	48.62	46.25	43.11	48.54	50.11	51.05	42.62	45.40	42.62
Ratio position ouverte nette en devises/fonds propres	17.67	30.87	-26.34	-56.35	-49.74	-34.10	26.03	25.11	56.89	68.26	51.13	79.16	109.54	115.34	116.07	105.71	78.60	66.30

Source : autorités guinéennes.

Table 7. Guinée : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2020–28¹
(à la fin janvier 2020 ; en millions de DTS, sauf indication contraire)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants									
(en millions de DTS)									
Principal	28.2	34.6	38.3	34.4	37.6	25.6	19.3	13.8	10.3
Commissions et intérêts	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Obligations envers le FMI sur base crédit existant/prospectif (en millions de DTS)									
Principal	28.2	34.6	38.3	34.4	37.6	29.1	29.6	24.1	20.7
Commissions et intérêts	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Encours du crédit sur la base des tirages existants et prospectifs 1/ 2/									
En millions de DTS									
En pourcentage des exportations de biens et de services	7.7	6.2	4.9	3.6	2.6	1.9	1.2	0.7	0.3
En pourcentage du service de la dette 3/	241.4	133.6	90.7	71.6	50.3	35.8	18.9	11.2	4.0
En pourcentage du PIB	2.5	2.0	1.6	1.2	0.9	0.6	0.4	0.2	0.1
En pourcentage des réserves internationales brutes	29.7	23.8	17.9	13.3	9.4	6.8	4.4	2.6	1.2
En pourcentage de la quote-part	125.5	109.4	91.5	75.5	57.9	44.4	30.5	19.3	9.6
Encours du crédit sur la base des tirages existants 1/ 2/									
En millions de DTS									
En pourcentage des exportations de biens et de services	7.0	5.7	4.5	3.3	2.3	1.5	0.9	0.5	0.2
En pourcentage du service de la dette	220.4	123.8	84.5	63.9	44.6	27.3	13.5	7.4	2.6
En pourcentage du PIB	2.3	1.9	1.5	1.1	0.8	0.5	0.3	0.2	0.1
En pourcentage des réserves internationales brutes	27.1	22.0	16.7	11.9	8.3	5.2	3.2	1.8	0.8
En pourcentage de la quote-part	114.6	101.4	85.2	67.4	51.4	33.8	21.9	12.9	6.4
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)									
Décaissements	51.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements	28.2	34.6	38.3	34.4	37.6	29.1	29.6	24.1	20.7
Pour mémoire :									
Exportations de biens et de services (en millions de dollars)	4,818	5,244	5,560	6,154	6,640	6,872	7,423	7,727	8,305
Service de la dette extérieure (en millions de dollars)	153	242	299	313	344	369	482	516	725
PIB nominal (en millions de dollars)	14,951	16,167	17,376	18,601	19,904	21,302	22,802	24,410	26,130
Réserves internationales brutes (en millions de dollars)	1,241	1,358	1,514	1,685	1,837	1,935	2,064	2,185	2,313
Quote-part (en millions de DTS)	214	214	214	214	214	214	214	214	214

Source : estimations et projections des services du FMI.

1/ Y compris les décaissements proposés au titre de l'accord FEC en cours.

2/ Le 24 mai 2019, le conseil d'administration du FMI a approuvé un mécanisme de fixation des taux d'intérêt de la FEC et de la FCC qui fixe effectivement ces derniers à zéro jusqu'au 30 juin 2021, voire au-delà. Le conseil a également décidé de fixer le taux d'intérêt sur la FCE à zéro jusqu'à fin juin 2021, tandis que le taux d'intérêt sur la FCR a été fixé à zéro en juillet 2015.

3/ Le service de la dette extérieure inclut les rachats et remboursements au FMI.

Tableau 8. Guinée : critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, accord au titre de la FEC, 2019–20
(en milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	Mars			Juin				Sept.				Déc.		Mars	Juin	Sept.
	OI	Eff.	État	CR	CR ajust.	Eff.	État	OI	OI ajust.	Prél.	État	CR	CR ajust.	OI	CR	OI
Critères de réalisation quantitatifs																
Solde budgétaire de base (plancher ; variation cumulée pour l'année)	499	261	Non resp.	903	859	1,502	Respecté	548	592	497	Non resp.	691	829	265	254	622
Avoirs intérieurs nets de la banque centrale (plafond ; stock)	7,780	7,205	Respecté	7,652	7,586	6,310	Respecté	5,518	5,585	6,871	Non resp.	5,856	6,064	5,722	5,688	5,579
Emprunts budgétaires nets de l'État auprès de la banque centrale (plafond ; stock) ⁷	7,533	6,601	Respecté	7,410	7,344	5,512	Respecté	5,794	5,861	6,148	Non resp.	5,626	5,834	5,641	5,623	5,531
Réserves internationales nettes de la banque centrale (plafond ; stock) ; en millions de dollars ¹	583	631	Respecté	622	629	704	Respecté	679	672	679	Respecté	739	716	795	808	824
Critères de réalisation continus																
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale ou la banque	650	658	Respecté	650	650	658	Respecté	650	650	658	Respecté	650	650	650	650	650
Nouveaux arriérés extérieurs de l'administration centrale et de la banque centrale (plafond) ³	0	0	Respecté	0	0	0	Respecté	0	0	0	Respecté	0	0	0	0	0
Objectifs indicatifs																
Recouvrement des recettes fiscales (plancher)	3995	3,710	Non resp.	8,489	8,489	8,404	Non resp.	12,939	12,939	12,187	Non resp.	16,960	15,869	4,895	9,889	14,706
Dispositifs de sécurité sociale financés sur ressources intérieures afin de réduire la pauvreté (plancher cumulé) ⁷	33	19	Non resp.	65	65	171	Respecté	98	98	272	Respecté	130	240	78	154	232
Nouveaux arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale (net) ⁷	-95	-961	Respecté	-152	-152	-1492	Respecté	-857	-857	-556	Non resp.	-812	-812	-37	-49	-59
Pour mémoire :																
Nouveaux emprunts extérieurs concessionnels contractés ou garantis par l'administration centrale ou la banque centrale (cumulés) ; en millions de dollars ⁵	905	905	...	987	987	987	...	1052	1052	1052	...	1142	1142	1475	1613	1667

Sources : autorités guinéennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Le calcul sera effectué en utilisant les taux de change du programme.

² Dette extérieure contractée ou garantie autre que celle avec un équivalent don de 35 % ou plus, calculée en utilisant un taux d'actualisation de 5 %, en excluant le prêt de 1,2 milliard de dollars pour le barrage de Souapiti. Exclut les emprunts auprès du FMI. Critère de réalisation continu.

³ Critère de réalisation continu.

⁴ Cumul depuis le début de chaque année.

⁵ À suivre de façon continue. Indique la valeur faciale accumulée des nouveaux prêts concessionnels, sur la base des signatures. Jusqu'à la troisième revue, ce poste pour mémoire était défini sur la base des décaissements.

⁶ Le critère de réalisation continu a été manqué en novembre 2018 pour un montant total de 8 millions de dollars. Une dérogation a été approuvée par le conseil d'administration au moment de la deuxième revue.

⁷ N'inclut pas la recapitalisation de la banque centrale.

Tableau 9. Guinée : calendrier des décaissements et des revues de l'accord au titre de la FEC, 2017–20

% de la quote-part	Millions de DTS	Date de disponibilité	Conditions de décaissement
8.035	17.210	11 décembre 2017	Approbation par le conseil d'administration de l'accord triennal au titre de la FEC.
8.036	17.213	11 juin 2018	Respect de tous les critères de réalisation pertinents, y compris ceux pour décembre 2017 et achèvement de la première revue de l'accord au titre de la FEC.
8.036	17.213	11 décembre 2018	Respect de tous les critères de réalisation pertinents, y compris ceux pour juin 2018 et achèvement de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC.
8.036	17.213	11 juin 2019	Respect de tous les critères de réalisation pertinents, y compris ceux pour décembre 2018 et achèvement de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC.
8.036	17.213	11 décembre 2019	Respect de tous les critères de réalisation pertinents, y compris ceux pour juin 2019 et achèvement de la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC.
8.036	17.213	11 juin 2020	Respect de tous les critères de réalisation pertinents, y compris ceux pour décembre 2019 et achèvement de la cinquième revue de l'accord au titre de la FEC.
8.036	17.213	26 novembre 2020	Respect de tous les critères de réalisation pertinents, y compris ceux pour juin 2020 et achèvement de la sixième revue de l'accord au titre de la FEC.
56.250	120.488	Total	

Source : services du FMI.

Note : Tous les pourcentages de quotes-parts sont indiqués pour tenir compte de la nouvelle quote-part de la Guinée au titre de la 14^e revue générale des quotes-parts.

Tableau 10. Guinée : besoins et sources de financement extérieur, 2017–25
(en millions de dollars)

	2017	2018				2019				2020			2021	2022	2023	2024	2025	
	Prél.	Prog. Dem.	1e rev.	2e rev.	Prél.	1e rev.	2e rev.	3e rev.	4e rev.	Prél.	2e rev.	3e rev.	4e rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
1. Besoins bruts de financement	889	2,507	2,770	2,263	2,636	2,317	2,887	3,067	2,355	2,323	2,695	2,796	3,401	2,787	2,676	2,422	2,392	2,430
Déficit des transactions extérieures courantes	744	2,212	2,460	1,946	2,332	2,037	2,600	2,821	2,142	1,944	2,380	2,595	3,332	2,540	2,365	2,099	2,079	2,178
Solde du compte de capital ¹	-3	-17	-3	-3	-23	-3	-3	-23	-23	-23	-3	-24	-24	-25	-25	-26	-27	-28
Amortissement de la dette	46	77	77	84	67	67	74	70	70	70	86	84	84	107	127	130	135	140
Variation nette des arriérés ²	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Accumulation brute de réserves	102	235	236	236	259	212	212	195	162	327	192	101	-31	116	157	171	152	99
Remboursements au FMI ³	0	0	0	0	0	4	4	4	4	4	40	40	39	48	53	48	53	41
2. Financement disponible	849	2,396	2,641	2,136	2,510	2,193	2,774	2,896	2,221	2,207	2,581	2,685	3,247	2,787	2,676	2,422	2,392	2,430
Investissement direct étranger (net) ⁴	1,386	1,314	1,586	1,593	1,670	1,216	1,259	1,283	1,294	1,875	1,901	1,940	1,602	1,506	1,737	1,552	1,591	1,589
Décaissements recensés	307	1,082	1,057	543	399	977	1,484	1,509	833	237	660	730	1,645	1,280	939	870	801	841
Dons	175	150	125	188	150	132	118	126	126	63	125	131	120	164	144	174	184	196
Projet	143	99	92	155	118	92	93	97	97	39	101	107	97	90	82	88	94	100
Programme	33	51	33	32	32	40	25	30	29	24	24	24	22	75	62	86	90	96
Prêts	132	932	932	356	250	845	1,366	1,383	707	174	535	599	1,525	1,116	796	696	617	644
Projet	132	922	921	356	250	834	1,366	1,323	647	114	535	599	1,525	1,076	759	678	605	632
Programme	0	10	11	0	0	10	0	60	60	61	0	0	0	40	37	18	12	12
Autres flux	-851	0	-3	0	440	0	30	104	94	96	21	15	0	0	0	0	0	0
Allègement de la dette ^{1,2}	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3. Financement résiduel ⁵	-40	-111	-129	-127	-127	-124	-113	-171	-134	-115	-114	-112	-154	0	0	0	0	0
Décaissement au titre de la FEC et de la FCR	24	48	49	49	49	50	48	48	24	24	49	48	71	0	0	0	0	0
Appui budgétaire de la Banque mondiale	...	40	60	60	60	50	40	100	90	91	40	40	40
Appui budgétaire de l'Union européenne	16	22	20	18	18	24	25	23	20	0	25	23	42

Sources : autorités guinéennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Exclut les transferts publics et les transferts en capital du fonds fiduciaire ARC du FMI pour l'annulation de la dette.

² Projection de l'apurement des arriérés de dette envers les créanciers officiels hors Club de Paris et les créanciers commerciaux par voie d'allègement de la dette.

³ Pour 2015, inclut l'annulation de la dette (au titre des remboursements au FMI) et l'allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC.

⁴ Inclut les flux financiers privés à court terme.

⁵ Pour 2019, ceci tient compte des décaissements effectifs.

Tableau 11. Guinée : projection des emprunts extérieurs¹
1^{er} janvier 2019 – 31 décembre 2020

Dette extérieure contractée ou garantie par l'État	Volume de nouvelle dette en 2019		VA de la nouvelle dette en 2019 (aux fins du programme)		Volume de nouvelle dette en 2020		VA de la nouvelle dette en 2020 (aux fins du programme)	
	Millions USD	%	Millions USD	%	Millions USD	%	Millions USD	%
Par source de financement par l'emprunt	491	100	296	100	550	100	328	100
Dette concessionnelle, dont	491	100	296	100	550	100	328	100
Dette multilatérale	245	50	143	48	424	77	253	77
Dette bilatérale	246	50	153	52	126	23	75	23
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Dette non concessionnelle, dont :	0	0	0	0	0	0	0	0
Semi-concessionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0
Conditions commerciales	0	0	0	0	0	0	0	0
Par type de créanciers	491	100	296	100	550	100	328	100
Multilatéral	245	50	143	48	424	77	253	77
Bilatéral - Club de Paris	56	11	31	11	70	13	42	13
Bilatéral - hors Club de Paris	190	39	122	41	56	10	33	10
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation du financement par l'emprunt	491	100	296	100	550	100	328	100
Infrastructure	335	68	206	69	393	71	233	71
Dépenses sociales	50	10	29	10	50	9	30	9
Financement budgétaire	91	19	53	18	40	7	24	7
Autre	15	3	9	3	67	12	40	12
Pour mémoire								
Projections indicatives								
Année 3 (2021)	317		205					
Année 4 (2022)	222		138					

Sources : autorités guinéennes ; estimations des services du FMI.

¹ Les nouveaux emprunts extérieurs sont comptabilisés sur la base des signatures. Comprend les prêts-programme et les prêts-projet.

Tableau 12. Guinée : matrice d'évaluation des risques¹

Sources de risques	Probabilité relative	Impact en cas de concrétisation du risque	Riposte en cas de concrétisation
Risques extérieurs			
Montée du protectionnisme et recul du multilatéralisme	Élevée	Élevé Pourrait réduire l'accès des exportations minières guinéennes aux marchés à l'exportation.	Accélérer les réformes structurelles pour favoriser la diversification de l'économie et le développement du secteur privé.
Forte hausse des primes de risque	Élevée Moyenne	Moyen Réduction des entrées de capitaux. Hausse des coûts de financement et du service de la dette.	Constituer des amortisseurs extérieurs et assouplir le régime de change. Augmenter les recettes fiscales.
Croissance inférieure aux prévisions aux États-Unis et en Europe	Élevée	Élevé La demande de minerais guinéens pourrait diminuer, avec pour effet de ralentir la croissance et faire baisser les recettes fiscales du secteur minier.	Accroître les recettes fiscales non minières. Mettre en œuvre des réformes structurelles pour favoriser la diversification économique et le développement du secteur privé.
Croissance inférieure aux prévisions en Chine	Élevée	Élevé La demande de minerais guinéens pourrait diminuer, avec pour effet de ralentir la croissance et faire baisser les recettes fiscales du secteur minier.	Accroître les recettes fiscales non minières. Accélérer les réformes structurelles pour favoriser la diversification économique et le développement du secteur privé.
Aggravation de la pandémie de COVID-19	Élevée	Élevé Les perturbations de l'activité économique et les répercussions mondiales par les chaînes de valeur pourraient réduire la croissance et les recettes fiscales.	Accroître les dépenses sociales, notamment dans le secteur de la santé, en cas de flambée de COVID-19 dans le pays.
Intensification des tensions géopolitiques et des risques sécuritaires	Élevée	Moyen Les projets d'investissement de grande ampleur seraient vraisemblablement reportés, ce qui fragiliserait les perspectives de croissance à moyen terme.	Intensifier les réformes structurelles afin de supprimer les freins à la croissance et de favoriser la diversification économique. Créer un espace budgétaire pour augmenter les dépenses prioritaires et faire avancer les programmes sociaux.
Variations importantes des prix de l'énergie	Élevée	Moyen La hausse (ou la baisse) des prix de l'énergie pourrait réduire (augmenter) les recettes fiscales et creuser (réduire) les déséquilibres extérieurs.	Mettre en œuvre le mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers afin qu'il y ait une répercussion sur les prix intérieurs. Constituer des amortisseurs extérieurs et assouplir le régime de change.

Tableau 12. Guinée : matrice d'évaluation des risques¹ (suite et fin)

Risques internes			
Risques élevés d'instabilité politique et sociale, tensions électorales	Élevée	Élevé Pourraient nuire à l'investissement et la croissance, à la mise en œuvre du programme et à la stabilité macroéconomique.	Recentrer les réformes sur des domaines moins sensibles à la situation sociopolitique. Orienter la politique budgétaire vers la consolidation de la stabilité macroéconomique et la promotion d'une croissance inclusive.

¹ La matrice d'évaluation des risques présente des événements qui pourraient significativement altérer la trajectoire de référence (scénario le plus susceptible de se concrétiser, selon les services du FMI). La probabilité relative de réalisation des risques correspond à l'évaluation subjective, par les services du FMI, des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 % et « élevée » une probabilité entre 30 et 50 %). La matrice d'évaluation des risques reflète les vues des services du FMI sur la source des risques et le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques non mutuellement exclusifs peuvent interagir et se concrétiser ensemble. Les mentions « court terme » et « moyen terme » indiquent respectivement que le risque pourrait se concrétiser d'ici un ou trois ans.

Tableau 13. Guinée : mesures préalables et repères structurels dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2019–20			
Mesures	Date	État d'avancement	Objectifs
Mesures préalables			
Quatrième revue			
Le ministre du Budget adoptera un plan d'engagement des dépenses conforme aux mesures d'ajustement budgétaire convenues et permettant d'atteindre l'objectif budgétaire de la fin 2019 prévu dans le programme.	Fin nov.-19	Réalisée	Préserver la stabilité macroéconomique.
Repères structurels			
Troisième revue			
I. Politique budgétaire			
EDG doit achever l'installation de compteurs d'électricité dans tous les bâtiments ministériels et achever l'installation de compteurs pour 80 % du reste des consommateurs.	Fin févr.-19	Non réalisée. Cette mesure devrait être réalisée avec retard d'ici la fin de 2019. Les compteurs ont été installés dans tous les bâtiments ministériels à la fin février 2019. L'installation des compteurs pour le reste des consommateurs a atteint 70 % à la fin août 2019. On ne dispose pas encore des données pour évaluer les progrès à la fin de 2019.	Augmenter les revenus de l'entreprise publique d'électricité pour réduire les transferts budgétaires à l'entreprise.
Tous les accords miniers nouveaux et renouvelés, à l'exclusion de ceux prévoyant de nouveaux investissements en infrastructures pour de multiples usagers et/ou la transformation en Guinée de produits à plus forte valeur ajoutée, seront conformes aux dispositions fiscales du code minier. Tous les nouveaux contrats prévoyant de nouveaux investissements en infrastructures pour de multiples usagers et/ou la transformation en Guinée de produits à plus forte valeur ajoutée seront soumis à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales.	Continue	Réalisée. Un nouvel accord minier a été signé en novembre 2018 et ratifié et publié au cours du premier trimestre 2019. Ce contrat prévoyait de nouveaux investissements en infrastructures et une composante de transformation locale et a été soumis à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales.	Mobiliser des revenus miniers supplémentaires et favoriser la gouvernance et la transparence.

Tableau 13. Guinée : mesures préalables et repères structurels dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2019–20 (suite)

Mesures	Date	État d'avancement	Objectifs
II. Politique monétaire et de change			
La BCRG doit établir un cadre de liquidités d'urgence ciblant les banques illiquides mais solvables.	Fin févr.-19	Réalisée. Une instruction pour des injections de liquidité a été signée par le Gouverneur de la BCRG.	Renforcement du cadre monétaire.
Élaborer une stratégie d'intervention de la BCRG sur le marché des changes fondée sur des règles.	Fin mai-19	Non réalisée. Cette mesure a été achevée avec retard en octobre 2019. Une stratégie d'intervention fondée sur des règles, en ligne avec les recommandations de l'assistance technique du FMI, a été finalisée en octobre 2019.	Limiter le pouvoir discrétionnaire dans les interventions et accroître la transparence du marché des changes.
Quatrième revue			
I. Politique budgétaire			
Soumettre à l'Assemblée nationale une loi de finances rectificative 2019 conforme aux mesures budgétaires convenues et à l'objectif budgétaire du programme	Fin sept.-19	Réalisée. Le projet de loi de finance rectificative 2019 soumis à l'Assemblée nationale à la mi-août 2019 était conforme aux mesures budgétaires convenues et à l'objectif budgétaire du programme. Il a été adopté en septembre 2019.	Assurer la stabilité macroéconomique.
Le Conseil des ministres adoptera une stratégie pluriannuelle de réforme des tarifs d'électricité sur 2020-25, pour amener graduellement les tarifs d'électricité au coût de recouvrement.	Fin sept.-19	Non réalisée. Cette mesure a été achevée avec un retard à la mi-novembre 2019. Un arrêté ministériel a établi une stratégie pluriannuelle de réforme des tarifs d'électricité sur 2019-25 pour amener les tarifs au niveau de recouvrement des coûts à l'horizon 2025.	Réduire les subventions énergétiques.
Tous les accords miniers nouveaux et renouvelés, à l'exclusion de ceux prévoyant de nouveaux investissements en infrastructures pour de multiples usagers et/ou la transformation en Guinée de produits à plus forte valeur ajoutée, seront conformes aux dispositions fiscales du code minier. Tous les nouveaux contrats prévoyant de nouveaux investissements en infrastructures pour de multiples usagers et/ou la transformation en Guinée de produits à plus forte valeur ajoutée seront soumis à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales.	Continue	Réalisée. Un nouvel accord minier relatif à l'extraction de minerai de fer a été ratifié en décembre 2019. Il prévoit de nouveaux investissements en infrastructures et a été soumis à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales.	Mobiliser des revenus miniers supplémentaires et favoriser la gouvernance et la transparence.

Tableau 13. Guinée : mesures préalables et repères structurels dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2019–20 (suite)

Mesures	Date	État d'avancement	Objectifs
II. Réformes structurelles			
Adoption des décrets d'application de la loi contre la corruption de 2017 concernant le régime de déclaration des actifs et la protection des lanceurs d'alerte et des victimes.	Fin sept.-19	Non réalisée. Cette mesure devrait être achevée avec un retard à fin mars 2020. Le projet de décret concernant le régime de déclaration des actifs a été finalisé avec le soutien de l'assistance technique du département juridique du FMI. Un projet de décret sur le contenu d'un formulaire de déclaration de patrimoine a été développé.	Renforcer la gouvernance.
Cinquième revue			
I. Politique budgétaire			
Établir un prototype du registre social unifié des populations vulnérables par le ministère des Affaires sociales.	Fin févr.-20	Réalisée. Un décret présidentiel de novembre 2019 a créé le registre social unifié des populations vulnérables sous la tutelle du ministère des Affaires sociales. De plus, une feuille de route sur la mise en place d'un registre social a été finalisée par l'Agence nationale pour l'inclusion économique et sociale (ANIES), avec l'appui de la Banque mondiale.	Améliorer le ciblage des programmes de protection sociale.
Préparer et adopter un manuel pour la préparation, l'évaluation et la sélection des projets d'investissement, qui exigera en outre que tous les projets majeurs d'investissement public soient accompagnés d'études de faisabilité qui suivent des processus rigoureux.	Fin mai-20	À évaluer. L'assistance technique du Département des finances publiques du FMI est attendue pour accompagner les autorités dans la préparation du manuel.	Renforcer la gestion des investissements publics.
Le ministre de l'Économie et des finances et le ministre de l'Énergie signeront un arrêté ministériel qui augmentera le tarif de l'électricité de 9 % pour les ménages et de 10 % pour les professionnels et les industriels en 2020, conformément à la stratégie 2019-25 de réforme des tarifs d'électricité.	1 ^{er} juin 2020	À évaluer	Réduire les subventions énergétiques.

Tableau 13. Guinée : mesures préalables et repères structurels dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2019–20 (suite et fin)

Mesures	Date	État d'avancement	Objectifs
Tous les accords miniers nouveaux et reconduits, à l'exclusion de ceux prévoyant de nouveaux investissements en infrastructures pour de multiples usagers et/ou la transformation en Guinée de produits à plus forte valeur ajoutée, seront conformes aux dispositions fiscales du code minier. Tous les nouveaux contrats prévoyant de nouveaux investissements en infrastructures pour de multiples usagers et/ou la transformation en Guinée de produits à plus forte valeur ajoutée seront soumis à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales.	Continue	À évaluer	Mobiliser des revenus miniers supplémentaires et favoriser la gouvernance et la transparence.
Sixième revue			
I. Réformes structurelles			
Élaborer et publier un formulaire de déclaration de patrimoine conforme au décret sur le régime de déclaration du patrimoine.	Fin juin-20	À évaluer. Un projet de décret sur le contenu d'un formulaire de déclaration de patrimoine a été élaboré.	Renforcer la gouvernance.

Annexe I. Mise à jour de la note sur la stratégie de renforcement des capacités

A. Brève évaluation du renforcement des capacités au cours de l'exercice 2019–20

1. La Guinée est un pays pilote dans le programme de renforcement des capacités mis en place par le FMI en faveur des pays fragiles et recourt largement à l'assistance technique de ce dernier. Au cours de l'exercice 2019, le pays a accueilli 40 missions (21 de l'AFRITAC Ouest et 19 du siège), ainsi que deux experts résidents à long terme. L'intensité du travail d'assistance technique témoigne de la nécessité de renforcer les institutions économiques et d'aider le pays à sortir d'une situation de fragilité. Jusqu'à présent, durant l'exercice 2020, la Guinée a accueilli 23 missions (13 de l'AFRITAC Ouest et 10 du siège), ainsi que deux experts résidents à long terme.

2. L'assistance technique du FMI est bien adaptée aux objectifs du programme. L'assistance technique du FMI durant l'exercice 2019 visait à aider les autorités à atteindre les objectifs de leur programme et à renforcer les capacités institutionnelles du pays. Elle a porté sur les domaines suivants : politique et administration fiscales ; gestion des dépenses et investissements publics ; compte unique du Trésor et gestion de la trésorerie ; statistiques de finances publiques ; comptes nationaux ; cadre de politique monétaire ; stratégie d'accumulation des réserves ; gestion de la dette ; statistiques extérieures et monétaires ; contrôle bancaire ; cadre de lutte contre la corruption et régime de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Le programme de renforcement des capacités s'est traduit par des missions d'assistance technique du siège et de l'AFRITAC Ouest, l'envoi d'experts résidents à long terme auprès du ministère de l'Économie et des Finances et du ministère du Budget ainsi que d'un conseiller régional spécialisé dans les pays fragiles, des ateliers de formation, et la participation à des cours de formation de l'Institut pour le développement des capacités (ICD).

3. Les autorités continuent d'être satisfaites de l'assistance technique du FMI, qui a ciblé les besoins prioritaires. Les capacités intérieures continuent de poser problème pour l'application des recommandations d'assistance technique. Compte tenu de l'insuffisance de ces capacités, les services du FMI ont dialogué étroitement avec les autorités pour veiller à ce que l'assistance technique réponde à une demande et soit axée sur les domaines clés. En outre, ils continuent de collaborer étroitement avec les départements qui assurent l'assistance technique et AFRITAC Ouest pour veiller à ce que l'assistance technique cible les besoins prioritaires et soit apportée progressivement.

B. Principales priorités de l'assistance technique pour la période à venir

4. Le FMI continuera d'apporter une assistance technique aux autorités pour les aider à atteindre les objectifs de leur programme. L'accord avec la Guinée au titre de la FEC pour 2017–20 contribue au programme de politiques et de réformes économiques des autorités visant à : i) préserver la stabilité macroéconomique ; ii) augmenter les investissements publics dans les infrastructures pour placer l'économie guinéenne sur une trajectoire de croissance plus forte et pour favoriser sa

diversification, tout en préservant la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette ; iii) renforcer les dispositifs de protection sociale ; et iv) accélérer les principales réformes structurelles pour favoriser une croissance plus forte et plus inclusive. Les activités d'assistance technique prévues durant l'exercice 2020 continueront d'être consacrées au renforcement de l'administration fiscale, à la gestion des finances et des investissements publics, aux audits internes de la banque centrale, au contrôle bancaire, au cadre de lutte contre la corruption et au dispositif de LBC/FT et aux statistiques macroéconomiques, notamment en ce qui concerne les comptes nationaux. L'assistance technique portant sur la politique fiscale diminuera car une assistance importante a déjà été assurée et les autorités ont bien absorbé les recommandations de l'assistance technique. Les services du FMI continueront de dialoguer étroitement avec les autorités pour veiller à ce que l'assistance technique réponde à une demande et donne la priorité aux domaines clés.

Tableau 1. Guinée : assistance technique, exercices 2019 et 2020

Prestataire	Thème principal	Date
Finances publiques		
FAD	Expert longue durée (ministère du Budget)	
FAD	Expert longue durée (ministère des Finances)	
FAD	Gestion de trésorerie	3-15 mai 2018
FAD	Évaluation de la gestion de l'investissement public	3-17 mai 2018
AO*	Administration douanière	4-15 juin 2018
FAD	Évaluation des dépenses	5-14 juin 2018
AO	GFP - Autorisations d'engagements pluriannuels pour les dépenses d'investissement	11-22 juin 2018
AO	Gestion des dépenses publiques	25 juin-26 juil. 2018
AO	Administration fiscale	2-20 juil. 2018
FAD	Administration fiscale et douanière (administration des recettes)	9-20 juil. 2018
FAD	Évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière (présentation du rapport final)	11-19 juil. 2018
AO	Administration fiscale	17-28 sept. 2018
FAD	Amélioration de l'impôt sur le revenu (code, fiscalité internationale, aspects non fiscaux)	27 sept.-11 oct. 2018
AO	Administration fiscale	5-16 nov. 2018
AO	Pratiques comptables de gestion des dépenses publiques	19-30 nov. 2018
FAD	Compte unique du Trésor	19-30 nov. 2018
AO	Administration douanière	3-14 déc. 2018
AO	Douanes (exonérations et admissions temporaires)	11-15 févr. 2019
AO	Douanes (renforcement de la fonction d'évaluation en douane)	18-22 févr. 2019
AO	Administration fiscale (renforcement des opérations fiscales de la DNI)	18 févr.-1 ^{er} mars 2019
FAD	Expert longue durée (ministère du Budget)	
FAD	Expert longue durée (ministère des Finances)	
FAD	Comptabilité budgétaire	19-26 juin 2019
AO	Douanes (procédures de transit)	1 ^{er} -12 juil. 2019
AO	Gestion des investissements publics	9-19 juil. 2019
AO	Administration fiscale (renforcement des opérations fiscales de la DNI)	19 juil.-2 août 2019
AO	Gestion des finances publiques	9-20 sept. 2019
AO	Statistiques des comptes nationaux	30 sept.-12 oct. 2019
AO	Douanes	28 oct.-8 nov. 2019
FAD	Administration et politique fiscales	6-19 nov. 2019
FAD	Ajustement des prix pétroliers	12-25 nov. 2019
AO	Administration fiscale	25 nov.-6 déc. 2019
AO	Gestion des dépenses publiques	2-13 déc. 2019
AO	Conception et mise en œuvre de la stratégie de gestion de la dette à moyen terme	9-18 déc. 2019
AO	MSFP 2014	10-20 déc. 2019
AO	MSFP 2014	21-31 janv. 2020
AO	Contrôle bancaire	3-5 févr. 2020
FAD	Visite d'un expert en mission de courte durée pour la GFP	5-10 févr. 2020
Juridique		
LEG	LBC/FT	8-12 oct. 2018
LEG	LBC/FT	26-30 nov. 2018
LEG	LBC/FT	4-8 mars 2019
LEG	LBC/FT	24 juin-4 juil. 2019
Marchés monétaires et de capitaux		
AO	Contrôle bancaire	14-25 mai 2018
MCM	Politique monétaire (opérations de la banque centrale)	18-29 juin 2018
AO	Contrôle bancaire	25 sept.-4 oct. 2018
MCM	Stratégie de gestion de la dette à moyen terme	5-16 nov. 2018
MCM	Renforcement de la fonction d'audit interne	26 nov.-7 déc. 2018
MCM	Examen de la stabilité du secteur financier	14-17 janv. 2019
AO	Contrôle bancaire	23 janv.-1 ^{er} févr. 2019
AO	Gestion de la dette : émission d'obligations du Trésor	1 ^{er} -12 avril 2019
AO	Contrôle et réglementation bancaires	15-19 avril 2019
MCM	Examen de la stabilité du secteur financier	11-24 juin 2019
AO	Gestion de la dette : prévisions et transparence en matière de dette	17-28 juin 2019
Statistiques		
STA	Comptes nationaux	7-18 mai 2018
AO	Statistiques de finances publiques	5-15 juin 2018
AO	Statistiques du secteur réel (comptes nationaux)	18-29 juin 2018
STA	Statistiques du secteur extérieur	9-20 juil. 2018
AO	Comptes nationaux	1 ^{er} -12 oct. 2018
AO	Statistiques de finances publiques	10-21 déc. 2018
STA	Statistiques monétaires et financières	7-18 janv. 2019
AO	Prévisions macroéconomiques	11-22 févr. 2019
STA	Statistiques du secteur extérieur	26-30 août 2019
STA	SGDD-a	18-26 nov. 2019
*AO = AFRITAC Ouest		

C. Principaux risques et mesures d'atténuation

5. Les insuffisances en matière de capacité et d'absorption pourraient peser sur la mise en œuvre de l'assistance technique du FMI. Pour renforcer l'efficacité de l'assistance technique et sa prise en charge, il conviendrait de présenter les résultats des missions d'assistance technique à un plus grand nombre de membres des services techniques directement impliqués et d'organiser des ateliers. L'établissement d'un ordre de priorité pour les recommandations d'assistance technique faciliterait en outre leur absorption et leur exécution. Il conviendrait d'assurer une meilleure gestion et une plus grande continuité des effectifs locaux et d'accroître la formation sur le terrain pour favoriser la continuité et atténuer les insuffisances de capacités et d'absorption.

6. Les activités de sensibilisation et le dialogue contribuent à atténuer les risques. Les activités de sensibilisation menées par le représentant résident du FMI continueront de faciliter la coordination et les consultations entre les autorités, les services du FMI et les autres parties prenantes.

7. Le FMI continuera de collaborer étroitement avec les bailleurs de fonds pour dispenser l'assistance technique. Certains participent déjà à la prestation d'assistance technique dans les domaines suivants : gestion de la dette (Union européenne et Trésor américain), administration des recettes (France et UE), exécution du budget et gestion de la trésorerie (UE), système d'information financière de l'État (UE et Banque mondiale) et opérations monétaires (banque centrale du Maroc). Le représentant résident du FMI et la délégation de l'UE ont commencé à organiser des réunions périodiques, notamment au moment des missions d'assistance technique du FMI dans le pays, pour informer les bailleurs de fonds des résultats des missions et pour améliorer la coordination entre leurs activités et celles des autorités. Dans certains cas, les bailleurs (l'UE, par exemple) sont également invités à participer aux réunions de clôture des missions d'assistance technique du FMI avec les autorités. À terme, les services gouvernementaux responsables du suivi du programme économique en collaboration avec le représentant résident du FMI pourraient jouer un rôle pilote pour améliorer cette activité de coordination, ce qui permettrait aussi de renforcer la capacité à absorber les recommandations issues de l'assistance technique.

D. Engagements pris par les autorités

8. Les autorités ont progressé dans la mise en œuvre des recommandations d'assistance technique afin d'atteindre les objectifs du programme de renforcement des capacités. Les autorités poursuivent la mise en œuvre des réformes appuyées par le programme, avec l'assistance technique du FMI. Des évaluations ont été menées à la mi-2018 en ce qui concerne les dépenses publiques et la responsabilité financière (PEFA), la gestion des investissements publics (PIMA) et la performance de la gestion de la dette (DeMPA), avec l'appui et la coopération sans faille des autorités, et leurs recommandations ont débouché sur l'approbation en décembre 2018 du plan d'action pour la réforme des finances publiques pour la période 2019–22. En outre, la banque centrale a rapidement mis en œuvre les recommandations d'assistance technique visant au renforcement du cadre de politique monétaire et à l'accumulation de réserves de change. La mise en œuvre des recommandations de l'assistance technique relatives à l'administration et la politique fiscales a par ailleurs donné lieu à l'adoption d'un nouveau cadre organique de la direction nationale des impôts. Les autorités œuvrent

également au renforcement des cellules (CTA et CTSP) responsables du suivi de la mise en œuvre des réformes appuyées par le programme.

9. Les autorités entendent améliorer l'absorption de l'assistance technique. L'approbation du Plan de réforme des finances publiques (PREFIP) 2019-2022 a donné lieu à la mise en place d'un processus de surveillance. Des rapports annuels seront publiés concernant la mise en œuvre des réformes des finances publiques, lesquels comporteront une section dédiée à la mise en œuvre des recommandations de l'assistance technique. Les commissions en charge du suivi des réformes fourniront une interface pour les missions d'assistance technique et faciliteront l'absorption de l'assistance technique.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES (MEF)	BANQUE CENTRALE DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE (BCRG)
--	--

Appendice I. Lettre d'intention

Conakry, 16 mars 2020

Mme Kristalina Georgieva
Directrice générale
Fonds Monétaire International
Washington, D.C. 20431
ÉTATS-UNIS

Madame la Directrice générale :

1. Nous sommes engagés à générer une croissance forte et plus inclusive pour réduire la pauvreté et améliorer le niveau de vie de notre population tout en préservant la stabilité macroéconomique. L'objectif visé est de placer notre pays sur la trajectoire d'une croissance durable et partagée, de favoriser la diversification de l'économie, de créer des opportunités d'emplois pour tous et d'améliorer le niveau de vie de la population. Nous poursuivons la mise en œuvre de notre Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) pour 2016–20 afin de favoriser une croissance plus forte et plus inclusive et de réduire la pauvreté. Le PNDES est centré sur : (i) une transformation structurelle et une diversification de l'économie soutenues par des investissements dans le secteur de l'énergie, des transports et de la modernisation de l'agriculture, visant à accroître la productivité, favoriser l'accès aux marchés et la commercialisation des produits agricoles ; (ii) la promotion de la bonne gouvernance ; (iii) le développement du capital humain ; et (iv) la gestion efficace des ressources naturelles. Notre programme de développement a été appuyé par la communauté internationale au cours du Groupe Consultatif qui s'est tenu à Paris en novembre 2017, au cours duquel nous avons reçu des promesses de financement de l'ordre de 22 milliards de dollars des donateurs et des investisseurs du secteur privé. A fin septembre 2019, environ 9 milliards de dollars ont été mobilisés.

2. Le contexte social guinéen reste fragile et les risques de tensions politiques et sociales sont importants. Les épisodes de troubles sociaux et les grèves, notamment dans le secteur de l'éducation, ont marqué 2018 avec des répercussions importantes sur l'activité économique. Des épisodes de troubles sociaux sont survenus dans le contexte de nos élections locales, tenues en février 2018 pour la première fois depuis 2005. Des manifestations violentes contre le manque d'emplois et l'absence de services publics d'eau et d'électricité dans la région minière de Boké

étaient devenues récurrentes. Des grèves syndicales et des manifestations violentes ont paralysé notre capitale au cours du mois de juillet et au début du mois d'août 2018, avec des impacts sur l'activité économique et le commerce. Si le contexte social est resté relativement stable durant la première moitié de 2019, les protestations et les manifestations ont resurgi à mi-octobre. Les risques de tensions politiques et sociales se sont davantage exacerbés par le cycle électoral, avec les élections législatives et présidentielles prévues en 2020.

3. Grâce à nos efforts dans la mise en œuvre de politiques macroéconomiques saines, la performance de notre économie par rapport aux objectifs du programme à fin juin 2019 a été satisfaisante. Nous avons satisfait à tous les critères quantitatifs de performance (CP) à fin juin 2019 concernant les réserves internationales nettes de la Banque Centrale, le solde budgétaire de base, les emprunts nets du Gouvernement auprès de la Banque Centrale et les avoirs intérieurs nets de la Banque Centrale. Nous avons également satisfait les CP continus concernant la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs et les nouveaux emprunts extérieurs non-concessionnels contractés ou garantis par le Gouvernement ou la Banque Centrale. Grâce aux efforts que nous avons déployés pour accroître les dépenses au titre des filets de sécurité sociale au cours du deuxième trimestre de 2019, nous avons pu respecter notre objectif indicatif à fin juin 2019 relatif aux programmes de filets de sécurité sociale financés sur des ressources intérieures. Nos efforts de mobilisation des revenus étaient globalement en ligne avec les objectifs du programme et notre objectif indicatif par rapport à la mobilisation de revenus fiscaux a été raté avec un écart mineur. L'objectif indicatif relatif aux nouveaux arriérés intérieurs accumulés par le Gouvernement a été atteint avec une grande marge. Nous avons enregistré des progrès importants dans la mise en œuvre de réformes soutenues par le programme et trois des cinq repères structurels (RS) ont été réalisés (Tableau 2). Les deux RS qui n'ont pas été atteints seront accomplis avec un léger retard. Le Conseil des Ministres a adopté une stratégie pluriannuelle de réforme des tarifs d'électricité en novembre 2019. Nous avons notamment poursuivi nos réformes pour renforcer la résilience macroéconomique, réduire les subventions énergétiques non ciblées, renforcer la gestion des finances publiques, accroître l'autonomie de la Banque Centrale, renforcer la gouvernance et le climat des affaires, et soutenir le développement du secteur privé.

4. Nous sommes fermement engagés à mettre en œuvre des politiques saines pour assurer la stabilité macroéconomique et poursuivre notre agenda de réformes afin de générer une croissance plus forte et inclusive. Nous nous engageons à poursuivre l'orientation des politiques macroéconomiques afin de préserver la stabilité. Le programme FEC continuera à fournir un cadre approprié pour la poursuite de la mise en œuvre de politiques macroéconomiques saines en vue de l'atteinte de notre objectif de favoriser une croissance plus forte et plus inclusive. À cette fin, notre programme de politiques économiques et de réformes visera à : (i) préserver la stabilité macroéconomique; (ii) augmenter les investissements en infrastructure nécessaires pour soutenir une croissance plus forte et la diversification de l'économie, tout en préservant la stabilité macroéconomique; (iii) renforcer nos programmes de filets sociaux pour réduire la pauvreté et favoriser l'inclusion; et (iv) avancer les réformes structurelles clés de soutien à la croissance pour renforcer la gouvernance et favoriser le développement du secteur privé.

5. Compte tenu de la pertinence des politiques adoptées pour atteindre nos objectifs et des progrès dans la mise en œuvre de notre agenda des réformes, nous sollicitons la conclusion de la quatrième revue du programme soutenu par la Facilité Elargie de Crédit et le

décaissement de 17,213 millions de DTS. Nous proposons (i) de réviser les objectifs indicatifs (OI) à fin mars 2020, les OI à fin septembre, et d'établir les CP à fin juin 2020 concernant le solde budgétaire de base, les réserves internationales nettes, les emprunts nets du Gouvernement auprès de la Banque Centrale, les avoirs intérieurs nets de la Banque Centrale ; (ii) réviser les OI à fin mars 2020, les OI à fin juin 2020, et les OI à fin septembre 2020 concernant les recettes fiscales, les programmes de protection sociale financés par des ressources internes, et l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs (sur une base nette) (Pièce jointe I, Tableau 1).

6. Le Mémoire de Politiques Economique et Financière (MPEF) ci-joint s'appuie sur le MPEF à la requête de l'arrangement FEC et énonce les politiques économiques à court et à moyen terme, le programme de réforme du gouvernement Guinéen et les politiques de la Banque Centrale de la République de Guinée que nous envisageons de mettre en œuvre en 2019–20. Il décrit également les critères de performance et les repères structurels pour la cinquième revue de l'Accord FEC, définissant les politiques économiques sous-jacentes et les réformes structurelles nécessaires pour atteindre ces objectifs.

7. Le suivi de notre programme se poursuivra au moyen de revues semestrielles basées sur des critères de performance quantitatifs, des objectifs indicatifs et des repères structurels, tels que décrits dans le MPEF et le Protocole d'Accord Technique. Il y aura six revues, dont nous avons déjà achevé trois, pour suivre l'évolution de la mise en œuvre du programme et pour convenir d'éventuelles mesures correctives supplémentaires nécessaires à l'atteinte des objectifs du programme. Nous demandons que les décaissements soient effectués par tranches égales. La cinquième revue de la performance de la Guinée dans le cadre de l'accord FEC sera achevée à la date du 11 juin 2020 ou après, sur la base des critères de performance à fin décembre 2019. Compte tenu de notre objectif de générer une croissance plus élevée et inclusive grâce à une augmentation significative des investissements publics dans le domaine des infrastructures, l'efficacité des investissements publics et les progrès dans le renforcement de la gestion des investissements publics constitueront un élément clé de l'évaluation de la performance du programme.

8. Nous sommes convaincus que les politiques déclinées dans le MPEF ci-joint sont adéquates pour assurer l'atteinte des objectifs de notre programme économique, mais nous prendrons toutes autres mesures appropriées pour atteindre ces objectifs. Le Gouvernement guinéen consultera les services du FMI sur l'adoption de ces mesures, et avant toute révision des politiques macroéconomiques contenues dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI sur ces consultations. Nous fournirons aux services du FMI toutes les informations nécessaires au suivi de la mise en œuvre et à la réalisation des objectifs de notre programme.

9. Conformément à notre engagement en faveur de la transparence et de la responsabilité, nous autorisons le FMI à publier cette lettre, ses pièces jointes (MPEF, PAT, tableaux 1 et 2) et le rapport connexe, y compris leur publication sur le site Web du FMI, conformément aux procédures du Fonds, suite à l'approbation de la demande par le Conseil d'Administration du FMI.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma haute considération.

_____/s/_____
Mamadi Camara
Ministre de l'Économie et des Finances

_____/s/_____
Louceney Nabé
Gouverneur de la Banque Centrale de la
République de Guinée

Pièces jointes : Mémoire de Politiques Économiques et Financières
Protocole d'Accord Technique

Pièce jointe I : Mémoire de Politiques Économique et Financière

22 Novembre 2019

A. Évolution Récente de la Situation Économique et Financière

1. La forte croissance de l'économie guinéenne se poursuit grâce à une activité minière soutenue. Après un ralentissement en 2014–15 dû à l'épidémie à Virus Ebola, la croissance réelle s'est établie à 10,8 % en 2016, soutenue par une augmentation importante de la production minière et une production d'énergie plus élevée, ainsi que par le renforcement de l'industrie manufacturière et l'accroissement des activités du secteur du commerce. Par la suite, la croissance du PIB réel a atteint 10,3 % en 2017 et est estimée à 6,2 % en 2018, soutenue par une activité minière dynamique, une forte activité de construction et du commerce, et une bonne performance du secteur agricole. La production minière a augmenté de 8,7 % (en glissement annuel) en 2018, avec une forte production de bauxite et de diamant et l'entrée en production de l'alumine compensant une forte baisse de la production aurifère artisanale consécutive à l'interdiction d'utiliser un certain type de produit chimique. L'activité minière s'est renforcée en 2019 malgré un choc lié aux conditions météorologiques, avec une croissance de la production de 10,6 % (en glissement annuel) à fin septembre 2019, soutenue par une forte production de bauxite et un redressement au niveau de la production d'or artisanal. Ayant atteint 9,9 % à fin décembre 2018, l'inflation globale a reculé à 9,4 % (en glissement annuel) en septembre 2019. L'inflation des prix des denrées alimentaires a décéléré à 11,6 % (en glissement annuel) en septembre 2019 reflétant une détente sur les prix de la viande et du poisson. L'inflation sous-jacente, hors produits alimentaires et énergie, a augmenté à 5,3 % (en glissement annuel) en septembre 2019 de 4,5 % à fin décembre 2018.

2. Le déficit du compte courant se creuserait à 18,7 % du PIB en 2018, financé par d'importants flux d'IDE. Les exportations minières ont augmenté de 15 % pendant la première moitié de 2019 du fait d'une augmentation plus forte qu'escomptée de la production de bauxite et de la reprise de la production d'or artisanal. Les importations sont également restées fortes durant la première moitié de l'année, reflétant des investissements dans les mines et les infrastructures et le cours international élevé du pétrole. Les apports d'IDE dans le secteur minier ont continué à se renforcer, estimés à 13 % du PIB en 2018. Les réserves internationales brutes sont passées à 1.115 millions de dollars à fin juin 2019 (soit 3,7 mois de couverture des importations), et se sont légèrement réduites autour de 1 milliard de dollars à fin octobre 2019 (l'équivalent de 3,5 mois de couverture des importations). Le taux de change effectif réel (TCER) s'est apprécié de 7,2 % en 2018, tiré principalement par la hausse de l'inflation. Le TCER s'est apprécié de 8 % (en glissement annuel) durant les sept premiers mois de 2019, le taux de change effectif nominal s'étant apprécié de 2,4 % (en glissement annuel). La prime entre les taux de change officiels et ceux des bureaux de change a été contenue à 0,5 % à fin 2018 mais a augmenté à 0,8 % à fin août 2019 et 1,4% à fin septembre 2019.

3. La performance budgétaire a été plus forte qu'escomptée dans la première moitié de 2019. Nous avons réalisé un excédent budgétaire de 12 % du PIB (sur une base annuelle) à fin juin 2019. Les recettes minières se sont établies à 1,1 % du PIB (en hausse de 0,8 % en glissement annuel), reflétant ainsi la vigueur de l'activité minière. Les recettes fiscales non minières s'élevaient à

5,5 % du PIB et en augmentation de 29,2 % (en glissement annuel) supportées par le renforcement des recettes liées aux impôts directs et indirects. Notamment, les impôts directs s'élevaient à 1,2 % à fin juin 2019 (une hausse de 11,2 % en glissement annuel), soutenus par une bonne performance de l'impôt sur les sociétés. Les impôts indirects s'élevaient à 4,3 % du PIB et en hausse de 35,3 % (en glissement annuel), soutenus par une augmentation des recettes de la TSPP et des taxes sur les biens et services. De plus, les recettes non fiscales ont augmenté de 0,6 % du PIB, soutenues par le paiement de la première tranche de 45 millions de dollars pour l'octroi de la licence 4G (sur un total attendu de 90 millions de dollars). Les dépenses concernant les biens et services et la masse salariale ont été de 1,4 % et 1,7 % du PIB conformément aux objectifs du programme. Les dépenses d'investissements ont été de 2,3 % du PIB à fin juin 2019, avec des investissements financés sur ressources domestiques à hauteur de 1,0 % et des investissements financés sur ressources externes de 1,3 % du PIB. Les subventions énergétiques ont augmenté pour atteindre 0,8 % du PIB au cours de la première moitié de 2019 (une augmentation de 11,3 % en glissement annuel), ce qui reflète le paiement par EDG de l'électricité produite par le barrage de Kaléta, à partir de janvier 2019. Un niveau de paiement net à la Banque Centrale de 0,3 % du PIB a été enregistré à fin juin 2019. De plus, les arriérés intérieurs (sur une base nette) se sont réduits de 1,2 % du PIB.

4. La performance budgétaire s'est affaiblie à fin septembre 2019, avec le surplus budgétaire de base qui s'est amoindri à 0,4 % du PIB (sur une base annuelle). Le total des recettes fiscales a atteint 10,8 % du PIB, supporté par une performance soutenue des revenus non miniers. Les revenus miniers ont représenté 1,5 % du PIB (un déclin de 12,3 % comparé à 2018 en glissement annuel). Les recettes fiscales non minières ont augmenté de 8,1 % du PIB (en hausse de 25,1 % (en glissement annuel)). Dans cette catégorie, les impôts directs s'élevaient à 1,7 % du PIB à la fin du mois de septembre 2019 (en augmentation de 2,0 % (en glissement annuel)). Les impôts indirects représentaient 6,4 % du PIB (en hausse de 33,3 % (en glissement annuel)), sous l'effet de la hausse des prix au détail des produits pétroliers et la dynamique soutenue de recettes des taxes sur le commerce international. Les dépenses en biens et services ont augmenté, atteignant 2,5 % du PIB. Les subventions à l'électricité ont atteint 1,3 % du PIB. La masse salariale est restée maîtrisée à 2,6 % du PIB. Les dépenses totales d'investissement ont augmenté pour atteindre environ 3,4 % du PIB à fin septembre 2019, grâce au renforcement des investissements financés sur ressources intérieures qui ont atteint 1,9 % du PIB alors que les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures sont restées à 1,5 % du PIB. Un niveau d'emprunts nets à la Banque Centrale de 0,2 % du PIB a été enregistré à fin septembre 2019. Les emprunts nets des administrations publiques auprès des banques commerciales ont fortement repris à 0,4 % du PIB. Les arriérés intérieurs (sur une base nette) ont été réduits de 0,4 % du PIB.

5. Notre système bancaire demeure stable et le crédit au secteur privé s'est affermi, soutenu par l'accroissement de la liquidité des banques. Le crédit au secteur privé a enregistré une croissance de 19,5 % durant la première moitié de 2019 et de 22,2 % au cours des trois premiers trimestres de 2019 (moyenne, glissement annuel). Parallèlement, les prêts nets des banques commerciales à l'État ont également augmenté de 28,1 % durant la première moitié de 2019 et de 31,2 % au cours des trois premiers trimestres de l'année (moyenne, en glissement annuel). Le fort dynamisme des dépôts auprès des banques, avec un taux de 13,9 % (moyenne, en glissement annuel) au cours de la première moitié de 2019 et de 15,6 % au cours des trois premiers trimestres de 2019 (moyenne, glissement annuel) ont soutenu la liquidité et une croissance soutenue de l'activité économique. Les dépôts en GNF ont augmenté de 18,8 % (moyenne, en

glissement annuel) à fin juin 2019 et de 19,8 % au cours des trois premiers trimestres de 2019 (moyenne, en glissement annuel). Les dépôts en devises ont augmenté de 3,4 % (moyenne, en glissement annuel) dans la première moitié de 2019 et de 6,3 % au cours des trois premiers trimestres de 2019. Après avoir fortement décliné à fin-juin 2019 suite à la souscription par les banques à hauteur de 1 302 milliards de GNF aux emprunts obligataires à trois ans, les réserves excédentaires en monnaie locale ont augmenté à 250 milliards de GNF à fin septembre 2019. L'activité s'est améliorée sur le marché interbancaire, affichant 21 transactions à fin août 2019 comparé à 27 transactions en 2018. A fin septembre 2019, toutes les banques étaient en conformité avec les niveaux de réserves obligatoires et de capital minimum souscrit. A fin juin 2019, une seule banque ne respectait pas l'exigence de fonds propres nets (trois banques à fin 2018). Les créances douteuses ont augmenté de 12,2 % à fin 2018 (10,6 % en 2017) à 16,6 % en septembre 2019, reflétant une hausse des créances douteuses dans le secteur hôtelier liée à de faibles taux d'occupation, et une détérioration de la capacité de paiement des enseignants suite à des grèves prolongées. Les provisions pour créances douteuses ont augmenté à 59,0 % à fin juin 2019 et 62,4 % à fin août 2019 (de 37,8 % à fin 2018).

B. Objectifs et Éléments Clés du Programme

6. Notre objectif principal est de générer une croissance à la fois plus forte et plus partagée et de réduire la pauvreté tout en préservant la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette. À cette fin, nous nous engageons à mettre en œuvre un vaste programme de politiques macroéconomiques saines et de réformes économiques visant à :

- **Préserver la stabilité macroéconomique.** Nous continuerons à renforcer nos marges de manœuvres externes contre les chocs, au regard de la vulnérabilité de la Guinée aux variations brutales des termes de l'échange et à maintenir une inflation modérée. Nous visons la réalisation d'un excédent budgétaire de base pour: (i) préserver la viabilité de la dette à moyen terme ; (ii) rembourser progressivement les emprunts du Gouvernement auprès de la Banque Centrale et limiter les avances de la Banque Centrale à l'administration centrale, à la gestion de trésorerie à court terme et dans les limites statutaires prévues par la loi sur la Banque Centrale ; (iii) limiter l'emprunt du secteur bancaire à un niveau compatible avec la fourniture de crédit au secteur privé ; et (iv) rembourser progressivement tous les nouveaux arriérés intérieurs accumulés en 2017 et 2018 ainsi que les arriérés dus au secteur privé, accumulés au cours des exercices précédents. À cette fin, nous avons ajouté la réduction du stock d'arriérés intérieurs (sur une base nette) comme objectif indicatif de l'accord FEC. Nous éviterons d'accumuler des arriérés intérieurs et extérieurs. Nous maintiendrons la stabilité du secteur financier.
- **Accroître les investissements publics dans le secteur des infrastructures pour placer notre économie sur la trajectoire d'une croissance plus forte et soutenir la diversification économique tout en préservant la stabilité et la viabilité de la dette à moyen terme.** Nous sommes déterminés à créer une marge de manœuvre budgétaire pour accélérer la mise en œuvre des projets d'infrastructures, notamment dans les domaines de la production d'énergie, des transports et de l'agriculture, afin de soutenir une croissance plus forte et de diversifier notre économie. À cette fin, nous mobiliserons des recettes intérieures supplémentaires dans le cadre de notre réforme de la politique et de l'administration fiscale

et à limiter les dépenses non prioritaires. Notamment, nous éliminerons graduellement les subventions au secteur énergétique non ciblées tout en mettant en place des mesures d'atténuation appropriées pour protéger les plus vulnérables. Parallèlement, nous mobiliserons le financement externe nécessaire pour soutenir notre ambitieux programme d'investissements tout en préservant la soutenabilité de la dette à moyen terme et en veillant à ce que le risque de surendettement extérieur ne dépasse pas un niveau modéré. Nous nous engageons à maximiser la « concessionnalité » de nos emprunts extérieurs et à limiter les emprunts non concessionnels qui seront contractés ou garantis pendant l'accord FEC de trois ans à un maximum de 650 millions de dollars en vue de maintenir la viabilité de la dette à moyen terme et contenir les vulnérabilités de la dette. En outre, nous mettrons en œuvre une politique de dette intérieure durable, assortie notamment de l'apurement progressif des arriérés dus au secteur privé. Le règlement progressif des arriérés intérieurs favorisera le redressement du secteur privé, qui a été durement touché par la crise sanitaire d'Ebola, ainsi que la croissance économique et la création d'emplois. En même temps, cela permettra aux entreprises privées de payer leur dette contractée auprès du système bancaire.

- **Mobiliser des ressources intérieures supplémentaires pour renforcer nos programmes de filets de sécurité sociale visant à réduire la pauvreté et à favoriser l'inclusion.** Nous progressons dans la mise en œuvre de notre stratégie de protection sociale récemment adoptée. Dans cette optique, nous augmenterons l'enveloppe des ressources budgétaires intérieures que nous consacrons aux filets de sécurité sociale visant à réduire la pauvreté, à favoriser l'inclusion et à créer des emplois pour les plus vulnérables. Cela sera essentiel pour commencer à réduire la dépendance vis-à-vis du financement extérieur des bailleurs de fonds dans le temps et assurer la viabilité à moyen terme de nos programmes de filets sociaux.
- **Faire avancer nos réformes pour appuyer la mise en œuvre des politiques macroéconomiques saines et des réformes structurelles pour soutenir une croissance plus élevée et plus inclusive.** Nous continuerons à renforcer notre cadre budgétaire à moyen terme et la gestion de nos finances publiques, y compris les investissements publics afin d'assurer le suivi, la transparence et l'efficacité de notre ambitieux programme d'investissement public. Nous continuerons à renforcer notre cadre de politique monétaire et à finaliser notre réforme du marché de change. En outre, nous ferons progresser nos réformes clés en faveur de la croissance afin d'améliorer la gouvernance, le climat des affaires et l'inclusion financière qui seront d'un appui certain au développement du secteur privé.

C. Programme de Politiques et de Réformes Économiques

Perspectives macroéconomiques

7. Les perspectives de croissance à court et à moyen termes de la Guinée devraient être solides, contribuant ainsi à l'amélioration du niveau de vie de la population. La croissance réelle devrait se situer à 5,6 % (en glissement annuel) en 2019 et environ 6 sur la période 2020-21, soutenue par un dynamisme induit par les investissements au niveau du secteur minier et de la

construction, et une hausse de la production énergétique. La poursuite des IDE dans le secteur minier accroîtra la capacité de production, et la mise en œuvre des projets d'infrastructure stimulera la construction. L'application des réformes en vue de renforcer la gouvernance et le climat des affaires, couplée avec l'amélioration de la fourniture d'électricité impulsée par l'achèvement du barrage de Souapiti, soutiendra le développement du secteur privé à moyen terme. Un rythme d'investissement plus soutenu que prévu et le rythme de la nouvelle capacité de production minière favoriseraient une croissance à moyen terme plus élevée. Nous allons maintenir l'inflation à un chiffre grâce à notre politique monétaire prudente.

8. Le déficit du compte courant devrait se creuser à environ 22 % en 2020, financé par les entrées d'IDE et les prêts projets, et se rétrécirait progressivement à moyen terme. Les exportations minières augmenteraient de 5 % en 2019 et 17 % en 2020, soutenues par une forte production minière. Les importations resteraient fortes en 2019, quoiqu'en déclin de 5,0 % (en glissement annuel) par rapport au niveau de 2018, et devraient augmenter fortement en 2020 par suite d'importants IDE (environ 13 % du PIB en 2019 et 10 % du PIB en 2020) et eu égard aux décaissements des prêts projets liés au développement des infrastructures. Nous poursuivons l'accumulation des réserves internationales pour atteindre 3,6 mois de couverture des importations en 2019 et 3,8 mois de couverture en 2020. Les déséquilibres extérieurs se rétréciraient à moyen terme, indiquant une amélioration de la balance commerciale. La croissance des exportations atteindrait en moyenne 8 % sur la période 2021-25, reflétant une capacité de production minière plus élevée. La croissance des importations atteindrait en moyenne 14 % à moyen terme et continuerait à être financée par de forts IDE, notamment dans le secteur minier (8 % du PIB en moyenne sur la période 2021-25).

Politique budgétaire

9. Nous sommes déterminés à orienter notre politique budgétaire vers la préservation de la stabilité macroéconomique et à atteindre les objectifs budgétaires de notre programme au cours de la période 2019-2020. Nous avons atteint un excédent budgétaire de base de 0,8 % du PIB à fin 2018 conformément aux objectifs du programme. Nous sommes engagés à réaliser un solde de base excédentaire de 0,5 % du PIB en 2019 et 0,6 % du PIB en 2020. Cela nous permettra de compenser progressivement une partie des dérapages budgétaires qui ont eu lieu en 2017 et de maîtriser davantage les besoins de financement budgétaire afin de rembourser progressivement les emprunts du gouvernement auprès de la Banque Centrale, maintenir le financement des banques commerciales à un niveau satisfaisant conforme à une concession saine de crédits au secteur privé et rembourser progressivement les arriérés intérieurs. Nous sommes engagés à continuer à éviter la récurrence de dépenses extrabudgétaires et l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs, et à mieux aligner les flux de trésorerie et les plans d'engagement des dépenses.

10. Créer un espace budgétaire nécessaire pour renforcer les investissements publics en appui à la croissance, notamment dans les infrastructures, et les dépenses sociales prioritaires est notre objectif clé. Comme indiqué dans notre PNDES, nous nous sommes engagés à mettre en œuvre une augmentation substantielle des investissements publics, notamment dans les infrastructures, ce qui sera crucial pour réaliser le potentiel de croissance de notre économie et soutenir le développement du secteur privé. Pour ce faire, nous entendons augmenter les dépenses d'investissements à 6 % du PIB en 2019 et environ 7 % en 2020. En outre, nous visons à renforcer les filets de sécurité sociale en tant qu'élément essentiel de notre stratégie de réduction de la pauvreté.

À cette fin, nous allons mobiliser des recettes fiscales supplémentaires et limiter les dépenses non prioritaires actuelles afin de générer l'espace budgétaire nécessaire pour augmenter les dépenses prioritaires soutenant la croissance, tout en préservant la stabilité macroéconomique.

11. Parallèlement, nous mobiliserons des financements extérieurs supplémentaires pour mettre en œuvre notre plan national d'investissement public tout en maximisant le recours aux emprunts extérieurs concessionnels pour préserver la viabilité de la dette à moyen terme.

À cette fin, nous continuons à nous engager à limiter les emprunts extérieurs non-concessionnels qui seront signés au cours des trois années de la période de l'accord FEC pour maintenir un risque modéré de surendettement et limiter les vulnérabilités. A la fin de 2018, nous avons entièrement utilisé l'enveloppe des 650 millions de dollars de prêts non-concessionnels autorisés. Ces prêts ont servi à financer des projets d'infrastructures prioritaires, notamment la réhabilitation de la RN1 et la réhabilitation du réseau routier urbain de Conakry. Afin d'en assurer la transparence, l'efficacité, et de maximiser l'impact sur la croissance, nous avons mené et finalisé les études de faisabilité de ces projets en mars 2018. Au cas où les prêts et les subventions des programmes externes seraient plus élevés que prévu, nous orienterons toute dépense publique supplémentaire vers les secteurs prioritaires, y compris le renforcement des dépenses sociales et des filets de sécurité sociale, en consultation avec les services du FMI, pour soutenir une croissance plus forte et plus inclusive, et réduire la pauvreté.

Stratégie Budgétaire pour 2019

12. Notre stratégie budgétaire de 2019 vise à préserver la stabilité macroéconomique tout en augmentant les investissements dans les infrastructures de soutien à la croissance.

Nous visons un excédent budgétaire de base de 0,5 % du PIB en 2019 pour soutenir la stabilité macroéconomique tout en créant un espace budgétaire propice à l'augmentation des dépenses prioritaires. L'Assemblée Nationale a adopté en septembre 2019 la Loi de finance rectificative (LFR) qui prend en compte un paquet de mesures d'ajustement budgétaire afin d'atteindre l'objectif budgétaire du programme (RS fin septembre 2019). Cependant, en raison de l'impact négatif attendu du choc des produits pétroliers sur les recettes de la TSPP, les recettes fiscales totales devraient atteindre 12,8 % du PIB en 2019, soit environ 0,7 % du PIB de moins que prévu dans la LFR 2019. D'autre part, les dividendes escomptés de la SOGEKA (l'entité spécialement créée qui exploite le barrage de Kaléta et dont l'Etat détient 51 % des parts), contribueraient à un niveau des recettes non-fiscales plus élevé qu'escompté de 14 millions de dollars comparé à la LFR 2019. Dans cette perspective, le Conseil des ministres adoptera un plan d'engagement des dépenses à fin novembre 2019 (action préalable) visant à atteindre l'objectif budgétaire de fin 2019 du programme. Ce plan d'engagement des dépenses tiendra compte de recettes fiscales moins élevées que prévues, des recettes non-fiscales plus élevées que prévues, et des mesures d'ajustement additionnelles de dépenses de 0,6 % du PIB par rapport aux montants approuvés dans la LFR 2019, à travers une reprogrammation des projets d'investissement non prioritaires, afin d'atteindre le solde budgétaire de base visé.

13. Nous sommes engagés à poursuivre nos efforts visant à mobiliser les revenus et contenir les dépenses non-prioritaires au cours de 2019.

Nous escomptons des recettes minières qui représenteraient 2,1 % du PIB. Les recettes fiscales non minières devraient atteindre 10,7 % du PIB. Les impôts directs seraient à 2,2 % du PIB. Les impôts indirects s'établiraient à 8,5 % du PIB. Les taxes sur les biens et services seraient à 5,9 % du PIB en 2019, traduisant un niveau moins élevé

qu'escompté des recettes de la TSPP. Les taxes sur le commerce international seraient de 2,5 %, reflétant les échanges commerciaux soutenus et l'impact de la réduction progressive des droits de douane conformément aux exigences de la CEDEAO. Les recettes non fiscales devraient atteindre 1,3 % du PIB en 2019, grâce au paiement des licences 4G pour 90 millions de dollars, dont 68 millions ont déjà été versés à l'Autorité de régulation des postes et télécommunications et ont été transférés au gouvernement central à fin août 2019 et le début du paiement des dividendes de la SOGEKA. Du côté des dépenses, nous continuerons de maintenir la masse salariale à 3,5 % du PIB. Compte tenu de recettes fiscales plus faibles que prévues, nous limiterons les dépenses en biens et services à 3,2 % du PIB en 2019, afin de créer un espace budgétaire permettant d'intensifier les investissements publics et le programme de protection sociale. Compte tenu de l'augmentation structurelle des coûts de production de la société publique d'électricité, nous avons augmenté les tarifs d'électricité afin de contenir la hausse des subventions à l'électricité à 1,7 % du PIB. Nous augmenterons les dépenses d'investissement totales à 5,8 % du PIB. Nous augmenterons l'investissement public financé sur ressources intérieures à 2,6 % du PIB, tout en y reflétant la part des ressources intérieures qui seront allouées aux deux projets de réhabilitation de la RN1 et du réseau routier de Conakry. De cette enveloppe, nous consacrerons 0,3 % du PIB (15 % des recettes minières attendues) au Fonds de développement local pour la réalisation de projets prioritaires dans les communautés locales afin de promouvoir le développement et réduire la pauvreté. Les dépenses d'investissement financées sur des ressources extérieures augmenteront à 3,2 % du PIB, soutenues par le décaissement des prêts projets. De plus, les emprunts programme devraient augmenter significativement à 1,2 % du PIB du fait de l'appui escompté de la Banque mondiale (90 millions de dollars) et du décaissement des 60 millions de dollars du prêt de Qatar en avril 2019. Nous rembourserons la BCRG sur une base nette d'un montant équivalent à 0,2 % du PIB et nous limiterons l'emprunt du gouvernement auprès des banques commerciales à un niveau compatible avec l'octroi de crédits au secteur privé par les banques. Nous continuerons à réduire les arriérés intérieurs (sur une base nette) de 0,6 % du PIB.

Stratégie Budgétaire pour 2020

14. Notre stratégie budgétaire de 2020 vise à préserver la stabilité macroéconomique, augmenter les investissements dans les infrastructures de soutien à la croissance et renforcer les filets de protection sociale afin de promouvoir l'inclusion. Le projet de loi des finances de 2020 présenté à l'Assemblée Nationale en octobre 2019, vise un excédent budgétaire de base de 0,6 % du PIB en 2020 tout en créant un espace budgétaire propice à l'augmentation des dépenses prioritaires, conformément aux objectifs du programme. A cette fin, nous poursuivrons nos efforts en vue de mobiliser les recettes fiscales et contenir les dépenses non prioritaires :

- Les recettes fiscales totales devraient augmenter à 13,5 % du PIB en 2020 soutenues par la mise en œuvre de mesures prévues pour mobiliser des recettes fiscales supplémentaires. Nous escomptons des recettes minières qui représenteraient 2,5 % du PIB soutenues par le dynamisme de la production minière. Les recettes fiscales non minières devraient augmenter à 11 % du PIB. Les impôts directs seraient à 2,2 % du PIB. Les impôts indirects s'établiraient à 8,8 % du PIB. Les taxes sur les biens et services augmenteraient pour atteindre 6 % du PIB. Les taxes sur le commerce international seraient de 2,3 % du PIB, reflétant des échanges commerciaux soutenus et l'impact de la réduction progressive des droits de douane conformément aux exigences de la CEDEAO.

- Du côté des dépenses, nous continuerons de maintenir la masse salariale à 3,6 % du PIB. Nous limiterons les dépenses en biens et services à 3,4 % du PIB en 2020, afin de créer un espace budgétaire permettant d'intensifier les investissements publics et le programme de protection sociale. Nous allons contenir les subventions à l'électricité à 1,4 % du PIB, à l'aide d'une hausse des tarifs d'électricité et des mesures pour améliorer l'efficacité d'EDG (¶119). Nous augmenterons les dépenses d'investissement totales à 7 % du PIB. Nous augmenterons l'investissement public financé sur ressources intérieures à 2,3 % du PIB, dont 0,4 % du PIB (15 % des recettes minières attendues) seront alloués au Fonds de développement local pour la réalisation de projets prioritaires dans les communautés locales afin de promouvoir le développement et réduire la pauvreté. Les dépenses d'investissement financées sur des ressources extérieures augmenteront à 4.7 % du PIB, soutenues par le décaissement de prêts projets, y compris pour la réhabilitation de la route RN1 et du réseau routier de Conakry. Nous rembourserons la BCRG sur une base nette d'un montant équivalent à 0,2 % du PIB et nous limiterons l'emprunt du gouvernement auprès des banques commerciales à un niveau compatible avec l'octroi de crédits au secteur privé par les banques. Nous continuerons à réduire les arriérés intérieurs (sur une base nette) de 0,04 % du PIB.

Mobilisation des Recettes

15. Nous poursuivons la mise en œuvre de nos réformes en vue de mobiliser des recettes fiscales en 2019 et 2020. Nous avons créé au début de 2019 la Mission d'appui à la mobilisation des ressources internes (MAMRI), une nouvelle cellule au sein du cabinet du Premier ministre pour apporter une impulsion politique essentielle à la mobilisation de recettes. Bien qu'elle ne joue pas de rôle opérationnel, la MAMRI assurera la poursuite de nos réformes en vue de renforcer les administrations fiscales, la Direction nationale des impôts (DNI) et la Direction générale des douanes (DGD). C'est à cette fin que nous avons adopté la nouvelle structure organisationnelle de la DNI en février 2019, structure qui séparera les fonctions de gestion des opérations stratégiques de celles de contrôle. Nous avons aussi adopté un manuel de procédures pour la DNI en ligne avec la nouvelle structure organisationnelle et opérationnalisé un comité au sein de la DNI afin d'appuyer la réforme. Nous opérationnalisons complètement la nouvelle structure organisationnelle de la DNI d'ici fin 2019, avec l'assistance technique du FMI, en vue de moderniser ses pratiques en matière de gestion, et de les rendre plus efficaces. Par ailleurs, le Ministère du Budget a signé en mai 2019 des contrats de performance avec la DNI et la DGD. Nous avons en outre créé en janvier 2019 un numéro d'identification fiscale permanent pour chaque contribuable, ce qui a amélioré notre capacité de suivi de la conformité fiscale des entreprises et appuyé la mobilisation des recettes en 2019. Nous poursuivons le nettoyage des fichiers des contribuables. Nous finaliserons l'élaboration des modalités du système de déclaration et de paiement des taxes en ligne à fin avril 2020 pour les grandes entreprises, avant la fin du mois de juillet 2020 pour les moyennes entreprises, et l'opérationnaliserons pour l'ensemble des contribuables à fin mars 2021. En outre, nous avons rendu opérationnel l'interconnexion des données entre la DNI et la DGD, ce qui favorisera une meilleure intégration et un meilleur échange d'informations entre les deux régies et renforcera les activités de contrôle fiscal. De plus, nous avons démarré l'opérationnalisation du guichet unique pour le commerce extérieur en octobre 2019, ce qui soutiendra la mobilisation des revenus. Parallèlement, nous démarrons la mise en œuvre d'un train de mesures de politique et d'administration fiscales axées sur la mobilisation de recettes supplémentaires en 2019 et 2020 (¶116). Nous nous sommes

également engagés à procéder à une revue des recettes non fiscales, avec l'appui de l'assistance technique du FMI.

16. Nous allons redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les mesures de politique et d'administration fiscales que nous avons prévues à l'appui de la mobilisation de recettes fiscales supplémentaires représentant 0,4 % du PIB en 2019. En 2018, nous avons démarré la mise en œuvre d'un train de mesures de politique et d'administration fiscales, lequel nous a permis de mobiliser des recettes fiscales supplémentaires représentant environ 0,2 % du PIB. Nous sommes engagés à poursuivre la mise en œuvre des mesures de politique et d'administration fiscales en 2019 qui nous permettront de mobiliser des recettes fiscales supplémentaires représentant 0,4 % du PIB :

- Nous allons intensifier la rationalisation des exonérations fiscales *ad hoc* en 2019 afin de mobiliser des recettes supplémentaires de 0,06 % du PIB.** Nous avons démarré la rationalisation des exonérations fiscales *ad hoc* en 2018, laquelle nous a permis de mobiliser des recettes supplémentaires de l'ordre de 0,08 % du PIB. Une circulaire du Premier Ministre en avril 2018 a mis en place un comité interministériel et l'exigence de l'autorisation du Ministre du Budget pour l'émission de nouvelles exonérations. Cela a renforcé notre cadre institutionnel pour l'octroi des exonérations fiscales qui nous a permis de : (i) rationaliser l'octroi de nouvelles exonérations ; et (ii) commencer à éliminer les exonérations fiscales qui ont été accordées sur une base ponctuelle (les exonérations fiscales globales *ad hoc* sont estimées à 500 milliards de GNF). Nous avons préparé un plan d'action assorti d'un calendrier pour la rationalisation des exonérations fiscales *ad hoc* en juin 2018, ce qui nous a permis de mobiliser 89 milliards de GNF en recettes fiscales (0,08 % du PIB) en 2018, soit plus du double de notre objectif qui était de 40 milliards de GNF. Nous poursuivons nos efforts de rationalisation des dépenses fiscales *ad hoc* en 2019 en vue de mobiliser des recettes supplémentaires de 69 milliards de GNF en 2019 (0,05 % du PIB). En novembre 2018, nous avons mis à jour notre plan d'actions visant à rationaliser les exonérations fiscales *ad hoc* afin d'inclure les mesures envisagées pour 2019 et les conclusions de l'évaluation des dépenses fiscales de l'économie guinéenne finalisée en juillet 2018 avec l'appui de l'UE. A fin septembre 2019, nous avons mobilisé 39 milliards de GNF (0,03 % du PIB) de recettes supplémentaires. En raison de retards accusés par la signature du décret rendant obligatoire la souscription de la police d'assurance sur les marchandises importées auprès de compagnies d'assurance locales, l'élargissement escompté de la base d'imposition sur les contrats d'assurance n'a pas eu lieu en 2018, alors qu'on s'attendait à mobiliser 21 milliards de GNF de recettes fiscales supplémentaires. Ce décret a été signé au début de 2019 et nous nous attendions à mobiliser 15 milliards de GNF de recettes supplémentaires en 2019. Cet objectif a été atteint en août 2019 et nous nous attendons à mobiliser des revenus additionnels de 20 milliards de GNF à fin 2019.
- Nous poursuivrons un certain nombre de mesures d'administration fiscale pour mobiliser des recettes supplémentaires représentant 0,35 % du PIB en 2019.** Nous avons mis en œuvre un certain nombre de mesures d'administration fiscale qui nous ont permis de mobiliser des recettes supplémentaires représentant 0,13 % du PIB en 2018, soit environ un tiers de l'objectif que nous visions. Nous avons fait des progrès dans la conduite des (i) audits généraux et des audits sur pièces au niveau des grandes entreprises qui

devaient mobiliser 180 milliards de GNF (0,16 % du PIB) et 33 milliards de GNF (0,03 % du PIB) en 2018, grâce à des procédures d'audit améliorées et à l'introduction de contrats de performance pour les auditeurs ; (ii) la réalisation des audits de 32 entreprises sur la base du recoupement des données d'importation des entreprises en 2018 avec le chiffre d'affaires déclaré, un effort qui devrait aider à mobiliser 20 milliards de GNF supplémentaires (0,02 % du PIB) ; (iii) l'accélération du recouvrement des arriérés d'impôts, qui devrait contribuer à mobiliser 95 milliards de GNF supplémentaires (0,09 % du PIB), sur un stock d'arriérés recouvrables de 622 milliards de GNF. Toutefois, la mise en œuvre de ces mesures a pris du retard et, bien que nous nous soyons engagés à poursuivre nos efforts dans ces domaines, la mobilisation des recettes s'est avérée inférieure à celle prévue en 2018. En raison de retards dans la réalisation des audits, la mobilisation de recettes supplémentaires en 2018 est restée limitée à 59 milliards de GNF (0,05 % du PIB) provenant des audits généraux des grandes entreprises et à 17 milliards de GNF (0,02 % du PIB) provenant des audits sur pièces. Afin d'améliorer les résultats des audits généraux, nos inspecteurs ont concentré leurs efforts sur quelques grandes sociétés minières pour lesquelles les mesures de contrôle fiscal ont généré d'importants revenus de recettes fiscales dans les années précédentes. Nous sommes engagés à continuer à conduire des audits généraux et sur pièces des grandes entreprises afin de mobiliser, respectivement, 155 milliards de GNF supplémentaires (0,1 % du PIB) et 36 milliards de GNF (0,03 % du PIB) en 2019. A fin septembre 2019, nous avons mobilisé 67 milliards de GNF (0,05 % du PIB) au titre de l'audit général des grandes entreprises et 25 milliards de GNF (0,02 % du PIB) au titre des audits sur pièces. Nous avons recensé et notifié un nombre suffisant de contribuables en menant des vérifications documentaires pour nous assurer de réaliser notre objectif d'audits sur pièces à fin 2019. En raison des retards administratifs liés à la vérification prévue des données d'importation des entreprises et leur comparaison au chiffre d'affaires déclaré, la mesure ne nous a permis de mobiliser qu'environ 4 milliards de GNF en 2018. Nous avons continué à mener l'exercice en 2019 et nous prévoyons de mobiliser 60 milliards de GNF, facilité par le numéro permanent récemment créé du contribuable pour les entreprises. A fin septembre 2019, nous n'avons toujours pas mobilisé de recettes au titre de cette mesure. En outre, nous avons entamé des négociations avec dix entreprises ayant des arriérés importants et avons effectué des demandes pour des avances sur une part minimale de ces arriérés comme préalable à l'élaboration d'une stratégie à long terme pour l'apurement de leurs arriérés, ce qui nous permettra de mobiliser 122 milliards de GNF en 2019. A fin août 2019, nous avons mobilisé 14 milliards de GNF (0,01 % du PIB). Nous avons renforcé les contrôles et le recouvrement de la contribution foncière unique (CFU) par le biais de la géolocalisation, ce qui devrait permettre de mobiliser 32 milliards de GNF supplémentaires (soit 0,05 % du PIB) en 2018. Dépassant notre objectif, nous avons mobilisé 47 milliards de GNF fin 2018 et nous nous attendons à mobiliser 65 milliards de GNF supplémentaires en 2019. A fin septembre 2019, nous avons mobilisé 42 milliards de GNF (0,03 % du PIB).

17. Nous sommes déterminés à poursuivre la mise en œuvre des mesures de politique et d'administration fiscales que nous avons prévues afin de mobiliser des recettes fiscales supplémentaires représentant 0,4 % du PIB en 2020 :

- **Nous poursuivrons la rationalisation des exonérations fiscales *ad hoc* en 2020 afin de mobiliser des recettes supplémentaires de 0,09 % du PIB.** Nous poursuivrons nos efforts

de rationalisation des exonérations fiscale *ad hoc* en 2020 afin de mobiliser des recettes additionnelles de 130 milliards de GNF (0,1 % du PIB). Nous allons élargir la base d'imposition de la taxe sur les contrats d'assurance et comptons mobiliser des recettes supplémentaires de 229 milliards de GNF en 2020 (0.16 % du PIB).

- **Nous poursuivons la mise en œuvre de notre train de mesures d'administration fiscale pour mobiliser des recettes supplémentaires prévues représentant 0,18 % du PIB en 2020.** Notamment nous sommes engagés à continuer nos efforts en matière: (i) d'intensification des audits généraux et des audits sur pièces au niveau des grandes entreprises qui devraient mobiliser 91 milliards de GNF (0,06 % du PIB) et 18 milliards de GNF (0,01 % du PIB) en 2020; (ii) de recoupement des données d'importation des entreprises en 2019 avec le chiffre d'affaires déclaré afin de mobiliser 20 milliards de GNF supplémentaires (0,01 % du PIB) ; et (iii) d'accélération du recouvrement des arriérés d'impôts, qui devrait contribuer à mobiliser 48 milliards de GNF supplémentaires (0,03 % du PIB), sur un stock d'arriérés recouvrables de 622 milliards de GNF (0.4 % du PIB). Nous poursuivons le renforcement des contrôles et du recouvrement de la contribution foncière unique (CFU), ce qui devrait permettre de mobiliser 23 milliards de GNF supplémentaires (soit 0,02 % du PIB) en 2020. De plus, nous comptons rendre opérationnels la nouvelle structure organisationnelle de la DNI et le guichet unique pour le commerce extérieur, ce qui contribuera à renforcer la collecte des recettes et les contrôles et permettra de mobiliser en 2020 des recettes additionnelles de respectivement 23 milliards de GNF (0,02% du PIB) et 25 milliards de GNF (0,02% du PIB).

18. Nous visons à élargir la base d'imposition afin de soutenir la mobilisation des recettes.

Nous avons introduit des mesures-clés de politique fiscale dans la loi de finances de 2018, ce qui nous a permis de simplifier notre système fiscal, de le rendre plus équitable et d'élargir l'assiette fiscale. Ainsi, nous avons réduit le taux de l'impôt sur les sociétés (à l'exception des banques, des compagnies minières et de télécommunication) de 35 à 25 %, et le taux de l'impôt minimum forfaitaire sur le chiffre d'affaires de 3 à 1,5 % tout en éliminant son plafonnement, permettant ainsi une plus large application, et nous avons introduit une tranche d'imposition plus élevée à 20 % sur les retenues à la source sur les revenus salariaux. Nous nous attendions à ce que ces mesures permettent de mobiliser 0,1 % du PIB supplémentaire en 2018. Cependant, l'impact sur la mobilisation des recettes attendu a été neutre en 2018 compte tenu du fait que la mise en œuvre de la nouvelle fourchette de 20 % a été retardée et la taxe sur l'impôt minimum forfaitaire n'a pas été appliquée d'une manière uniforme à toutes les entreprises locales à cause de la contestation des mesures de déplaçonnement par les opérateurs économiques locaux. Le plafonnement de l'impôt minimum forfaitaire a donc été réintroduit dans la loi de finances 2019. Nous poursuivons le dialogue avec les principales parties prenantes afin d'éliminer le plafond de l'impôt minimum sur le chiffre d'affaires et de baisser le seuil de la tranche d'imposition supplémentaire de 20 % nouvellement introduite pour élargir l'assiette fiscale et soutenir la mobilisation des recettes.

19. Nous sommes engagés à mettre en œuvre le mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers, à mener une campagne de communication avec le public et à mettre en place avant sa mise en œuvre des mesures d'accompagnement pour protéger les plus vulnérables. Entre la mi-2017 et la mi-2018, nous avons réduit les taxes sur les produits pétroliers afin de maintenir les prix de détail des produits pétroliers inchangés, dans un contexte de

hausse des prix internationaux de vente au détail du pétrole. Nous avons notamment mis en œuvre des ajustements ponctuels à la baisse de la TSPP, qui ont entraîné des pertes de revenus substantielles. En outre, depuis janvier 2018, nous avons amorcé des ajustements *ad hoc* à la baisse des droits de douane sur les produits pétroliers, ce qui a entraîné une perte de recettes d'environ 0,6 % du PIB au premier semestre 2018. Pour soutenir la mobilisation des recettes, nous avons augmenté les prix de détail des produits pétroliers le 1^{er} juillet 2018, pour la première fois depuis le début de 2015. Ainsi, nous avons augmenté les prix de détail des produits pétroliers de 25 %, passant de 8 000 à 10 000 francs guinéens par litre, soit plus du double de la hausse programmée de 12 %, une augmentation plus élevée par anticipation que celle prévue des prix internationaux du pétrole. En parallèle, nous avons mis en place des mesures d'atténuation afin de protéger les plus vulnérables de la hausse des prix. Ainsi, nous avons renforcé notre système de transport en commun et augmenté le nombre d'autobus publics disponibles afin d'améliorer la disponibilité du service. Par suite de la hausse des prix des produits pétroliers en juillet 2018, la nécessité d'ajuster les droits de douane à la baisse a été considérablement réduite, ce qui nous a permis de mobiliser des recettes supplémentaires de droits de douane de 0,8 % du PIB (par rapport à un scénario de base avec des prix des produits pétroliers inchangés) au deuxième semestre 2018. Cela a permis d'atténuer les pertes accumulées au premier semestre de 2018 et de contenir les pertes de recettes globales sur les taxes sur le commerce international, dues à la hausse du prix international du pétrole, à environ 0,6 % du PIB en 2018. En outre, la hausse des prix a permis de réduire considérablement l'écart entre les prix à l'importation et les prix de détail sur le marché intérieur, étape essentielle de la mise en œuvre d'un ajustement automatique des prix. Nous avons commencé à mettre en œuvre notre mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers en janvier 2019. Compte tenu de la baisse des prix internationaux du pétrole à fin 2018, nous avons réduit les prix de détail de 5 % en janvier 2019, passant de 10 000 GNF à 9 500 GNF par litre. En outre, un comité technique a été mis en place et se réunit régulièrement pour évaluer la nécessité d'ajuster les prix de détail du pétrole sur la base de notre règle actuelle, qui exige que les prix s'ajustent sur une base mensuelle si les prix à l'importation sont de 5 % supérieurs ou inférieurs à celui du mois précédent. Cependant, sur la base de cette analyse, nous avons observé que l'application automatique de la règle actuelle générerait une volatilité excessive des prix compte tenu du contexte social fragile. Ainsi, nous avons maintenu les prix des produits pétroliers constants de février à juillet 2019. Au vu des prix à l'importation de produits pétroliers plus élevés, nous avons augmenté les prix de détail de 9 500 GNF à 10 000 par litre en août 2019 comme mesure clé afin de protéger les recettes fiscales. Pour aller de l'avant, nous sommes engagés à ajuster ponctuellement les prix du pétrole à la hausse afin de protéger les revenus budgétaires, au cas où les prix internationaux du pétrole augmenteraient et / ou le taux de change se déprécierait. Parallèlement, nous sommes engagés à faire une revue du mécanisme d'ajustement automatique des prix afin de s'assurer qu'il soit adapté aux besoins de la Guinée, y inclut en évaluant la nécessité d'un plus grand lissage et des délais plus longs, avec le soutien de l'AT du FMI, d'ici fin 2019. Sur la base de cette revue, nous identifierons un mécanisme automatique d'ajustement des prix des produits pétroliers qui serait plus adapté à la Guinée et l'adopterons avant Juin 2020. En outre, nous continuerons de dialoguer avec les principales parties prenantes pour dégager un consensus sur notre réforme et nous ferons progresser notre campagne de communication auprès du public, y compris auprès des médias, avec l'AT du FMI et de la Banque mondiale. Cette campagne se concentrera sur les coûts budgétaires des subventions sur les produits pétroliers, sur la manière dont elles bénéficient de manière disproportionnée davantage aux plus aisés et leur élimination augmentera les recettes fiscales et créera un espace budgétaire pour soutenir l'augmentation des dépenses prioritaires. Parallèlement,

nous irons de l'avant avec les mesures prévues de mitigation, notamment l'extension des transferts monétaires et des programmes de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre dans les zones urbaines et périurbaines, afin de protéger les plus vulnérables de l'augmentation des prix (¶22). Si la mise en œuvre du système d'ajustement automatique des prix est retardée, nous prendrons des mesures supplémentaires de recettes fiscales pour atteindre notre objectif de recettes du programme.

Maîtrise des Dépenses Courantes

20. Nous nous engageons à maîtriser les dépenses courantes non prioritaires en biens et services pour atteindre nos objectifs budgétaires pour 2019 et 2020 et créer un espace budgétaire pour l'augmentation des dépenses en investissements pour les infrastructures et les filets sociaux. Nous limiterons les dépenses en biens et services à 3,3 % du PIB en 2019 et 3,4 % du PIB en 2020 en rationalisant les commandes de matériel électronique, de véhicules, de mobilier et de matériel de bureau.

21. Nous sommes engagés à réduire les subventions non ciblées sur l'électricité en continuant notre réforme du tarif de l'électricité, en améliorant l'efficacité d'EDG, et en optimisant l'utilisation de la production thermique pour limiter les coûts de production. Notre objectif est de réduire progressivement les subventions non-ciblées à l'électricité, conformément à notre approche à trois volets qui vise à (i) augmenter progressivement les tarifs de l'électricité sur la période 2019-25 pour les amener au niveau de recouvrement des coûts ; (ii) améliorer l'efficacité d'EDG en augmentant le taux de recouvrement des paiements et en réduisant les pertes commerciales et techniques, conformément au plan de redressement interne en cours de déploiement ; et (iii) substituer une production d'électricité thermique coûteuse par une production hydroélectrique moins coûteuse. Nous avons commencé à mettre en œuvre cette stratégie en 2018 et nous sommes déterminés à continuer à la faire avancer en 2019 et 2020 :

- **Nous avons réduit les subventions à l'électricité à 0,8 % du PIB en 2018, grâce aux mesures qui nous ont permis de réaliser des économies d'environ 0,6 % du PIB.**

Premièrement, nous avons signé un arrêté ministériel en avril 2018 qui fixait les augmentations des tarifs de l'électricité pour toutes les catégories de consommateurs, tout en préservant le tarif social. Ainsi, une augmentation de 25 % du tarif d'électricité pour la tranche des utilisateurs industriels et professionnels et une augmentation de 10 % pour les ménages a commencé à être appliquée en mai 2018. Parallèlement à l'augmentation de 42 % du tarif applicable aux utilisateurs industriels et professionnels en janvier-février 2018 (abandonné en mars 2018 en raison des protestations), la hausse tarifaire a généré des économies sur les subventions à l'électricité de 148,6 milliards de GNF en 2018 (0,13 % du PIB). En outre, nous avons amélioré la composition de notre mix de production d'électricité en substituant une production thermique coûteuse à une production hydroélectrique moins chère, ce qui a réduit les coûts de production d'EDG de 440 milliards de GNF en 2018 (0,4 % du PIB). Nous avons également signé un nouveau contrat avec des fournisseurs de carburant afin de réduire les coûts d'achat, générant des économies d'environ 25 milliards de GNF en 2018 (0,02 % du PIB). Sur le plan opérationnel, EDG a mené une campagne de recensement et a procédé à la régularisation commerciale des consommateurs domestiques branchés directement sur le réseau ou sous-abonnés à des clients officiels. Cela a permis de régulariser environ 82 000 clients domestiques à la fin 2018 et de réaliser des économies supplémentaires d'environ 6 milliards de GNF en 2018. De plus,

l'installation de compteurs de consommation d'électricité dans l'administration publique et pour les consommateurs privés a considérablement progressé. EDG a notamment installé des compteurs de consommation d'électricité dans les locaux de la Primature et dans tous les ministères, dans les ménages pour environ 55 % des consommateurs domestiques (RS à fin février 2019), et dans 65 % des bâtiments de l'administration publique.

- **Nous sommes engagés à contenir les subventions à l'électricité dans l'enveloppe prévue en 2019.** Les subventions électriques devraient être nettement plus importants en 2019, en raison notamment des facteurs suivants : (i) EDG ayant commencé à payer l'électricité produite par le barrage de Kaleta en janvier 2019, électricité qu'elle ne payait pas jusqu'à cette date, engendrant des coûts supplémentaires d'environ 788 milliards GNF au cours de l'année ; (ii) une augmentation prévue de 14 % de la production d'électricité (en glissement annuel) en 2019, ce qui accentuera les pertes d'EDG, car les tarifs restent inférieurs au niveau de recouvrement des coûts. De ce fait, les besoins en subventions pour les opérations d'EDG seraient de 2 106 milliards de GNF (1,7 % du PIB) en 2019 (contre 880 milliards GNF tel que programmé dans la loi de finances initiale 2019, équivalent à 0,7 % du PIB). En vue de contenir cette hausse des subventions, nous avons augmenté les tarifs d'électricité en juin 2019 de 15 % pour les ménages et de 5 % pour les professionnels et les industriels. Ceci devrait générer des économies de 49 milliards de GNF (0,04 % du PIB) et contenir les subventions à l'électricité à GNF 2 057 milliards (1,6 % du PIB).
- **Nous allons mettre en œuvre notre stratégie pluriannuelle de réforme des tarifs d'électricité sur la période 2020-25 pour amener graduellement les tarifs d'électricité au niveau des coûts de recouvrement.** Nous avons augmenté les tarifs d'électricité en 2019, un premier pas vers l'alignement des tarifs au niveau de recouvrement des coûts dans le moyen terme. Nous allons adopter une stratégie de réforme tarifaire pluriannuelle d'ici fin Novembre 2019 (RS à fin septembre 2019) qui établira une augmentation annuelle des tarifs de l'électricité et que nous mettrons en œuvre sur la période 2020-25 pour atteindre le recouvrement des coûts en 2025. Notamment, nous allons augmenter chaque année les tarifs d'électricité de 9,2 % par an pour les ménages et de 10 % pour les autres catégories de consommateurs, tout en maintenant le tarif social afin de protéger les plus vulnérables. Nous avons développé cette stratégie sur la base des conclusions de l'étude tarifaire que nous avons achevée en juillet 2018, avec l'appui de la Banque mondiale. Cette mesure devrait contribuer à réduire les subventions non-ciblées à l'énergie électrique d'environ 0,1 % du PIB par an sur la période 2020-24.
- **Nous allons réduire les subventions à l'énergie électrique à 2 401 milliards de GNF en 2020 (1,7 % du PIB comme en 2019).** En l'absence de mesures additionnelles, et du fait de l'augmentation anticipée d'environ 20 % de la production en 2020, les besoins d'EDG en subventions pour ses opérations atteindraient 2 505 milliards de GNF (2 % du PIB) en 2020. Afin de réduire les besoins d'EDG en subventions, nous allons mettre en œuvre une batterie de mesures qui permettrait de réduire les subventions d'environ 104 milliards de GNF (0,07 % du PIB). Premièrement, nous allons augmenter les tarifs d'électricité de 9,2 % pour les ménages et de 10 % pour les autres catégories de consommateurs en juin 2020, en ligne avec notre stratégie à moyen-terme de réforme tarifaire, tout en maintenant le tarif social. Ceci devrait générer des économies d'environ 58 milliards de GNF (0,04 % du PIB). De plus, l'administration publique commencera à payer sa consommation d'électricité sur la base des compteurs qui ont

été installés récemment (plutôt que sur une base forfaitaire), ce qui devrait générer des revenus additionnels d'environ 30 milliards de GNF (0,02 % du PIB) en 2020. Finalement, nous allons payer à EDG les 21 milliards de GNF (0,014 % du PIB) d'arriérés de consommation d'électricité accumulés précédemment.

- **De plus, nous continuerons à renforcer l'efficacité d'EDG en améliorant la collecte des revenus et réduisant les pertes commerciales.** Nous continuerons également à renforcer le taux de recouvrement d'EDG et poursuivrons l'installation des compteurs de consommation d'électricité pour atteindre 80 % des consommateurs privés et couvrir tous les bâtiments de l'administration publique à fin 2019. A fin aout 2019, EDG a installé des compteurs de consommation d'électricité pour environ 217 000 clients (soit 75 % par rapport au parc initial et 30 % par rapport au parc actuel en augmentation constante suite à la campagne de régularisation), et dans 99 % des bâtiments de l'administration publique. EDG poursuivra ses efforts pour éliminer les branchements illégaux au réseau de distribution, ce qui devrait permettre de réaliser des économies supplémentaires d'environ 6 milliards de GNF en 2019.

22. Nous poursuivons la réforme de l'administration et de la fonction publique.

Pour contrôler la masse salariale, nous avons effectué un recensement biométrique couvrant déjà 91 095 personnes dont 56 074 retraités, 24 327 fonctionnaires et 10 694 employés contractuels. Cette opération de recensement a été déterminante pour détecter les divergences dans notre base de données de fonctionnaires (des travailleurs fantômes et des agents décédés dont les noms figurent toujours dans la base de données ont pu être repérés) et nettoyer nos registres. En outre, nous progressons dans la mise en place d'un système permanent de contrôle du personnel et de mise en application des lois et règlements organiques. Avec le soutien de la Banque Mondiale, nous avons installé dans des lieux de travail publics 120 machines pour surveiller les données du travail des fonctionnaires afin de décourager la fraude. Cette opération nous a permis de mettre en évidence environ 2 800 agents fantômes. Nous avons avancé dans l'installation de nouvelles machines et nous avons installé 150 machines supplémentaires à fin aout 2019. Nous travaillons également à la mise en place de cartes biométriques. À cet effet, nous avons lancé un exercice pilote en 2018. Nous avons jusqu'à présent couvert environ 60 000 employés et nous visons tous les fonctionnaires d'ici à fin 2019. Nous commencerons la distribution des cartes biométriques en octobre 2019. À moyen terme, nous visons également à créer une nouvelle plate-forme électronique capable de suivre et de consolider les données sur l'activité et les salaires des fonctionnaires.

Renforcement des filets de sécurité sociale

23. Nous sommes engagés à renforcer les programmes de protection sociale financés sur des ressources intérieures pour protéger les plus vulnérables de l'impact de la récente augmentation des prix des produits pétroliers, réduire la pauvreté et favoriser l'inclusion.

Nous avons finalisé notre première Politique nationale de protection sociale en novembre 2016, une initiative qui vient renforcer notre objectif de réduire la pauvreté par : (i) le renforcement de la protection sociale ; (ii) l'accès aux opportunités d'emploi ; (iii) l'amélioration des conditions de vie des plus démunis et des plus vulnérables ; (iv) l'amélioration de l'accès aux services de santé et d'éducation ; (v) l'amélioration de l'accès à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (vi) la prévention et la gestion des crises et catastrophes et le renforcement de la résilience ; et (vii) l'amélioration de l'accès à l'habitat social. Nous avons créé en janvier 2019 une nouvelle Agence nationale pour

l'inclusion économique et sociale (ANIES), qui mettra en œuvre notre stratégie pour favoriser l'inclusion. Nous sommes en train de recruter une compagnie privée pour nous assister dans l'opérationnalisation de l'ANIES. Nous veillerons à ce que le financement et le fonctionnement de l'ANIES se fassent en conformité avec les dispositions de la loi organique relative aux finances publiques (LORF), et de la nouvelle loi sur la gouvernance financière des sociétés et établissements publics. Nous sommes engagés à utiliser une partie des économies budgétaires découlant de la mise en œuvre de la réforme des tarifs de l'électricité pour augmenter les ressources allouées aux programmes de protection sociale non contributifs et financés sur ressources intérieures (tels que définis dans le PAT). Après des retards dans la mise en œuvre des programmes sociaux en raison des décaissements tardifs des allocations budgétaires au cours du premier trimestre de 2019, nous avons redoublé d'efforts et atteint l'objectif du programme à fin juin sur les programmes de protection sociale financés par des ressources internes. De plus, nous avons rehaussé notre objectif indicatif sous le programme en matière des filets de protection sociale financés sur ressources intérieures - y incluant les programmes sociaux exécutés dans le cadre du Fonds de développement social et de solidarité (FDSS) et du Programme de filets sociaux productifs (PFSP) - à 240 milliards de GNF en 2019 et 300 milliards de GNF en 2020. Cela nous permettrait d'élargir la couverture de ces programmes et de commencer à réduire le recours excessif au financement des donateurs. Nous avons effectué une analyse qui montre que la hausse des prix du pétrole a touché beaucoup plus les populations vivant en zones urbaines et périurbaines. Ainsi, afin de compenser l'impact du niveau des prix des produits pétroliers plus élevés sur les revenus réels des populations vulnérables, nous avons alloué un montant de 37 milliards de GNF (4 millions de dollars) dans la LFR 2019 pour commencer à fournir des transferts monétaires ciblés aux ménages pauvres dans des zones urbaines et périurbaines (les transferts sont présentement effectués uniquement dans les zones rurales dans le cadre du PFSP, avec le financement de la Banque Mondiale) et à intensifier les projets de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre (THIMO) dans les zones urbaines et périurbaines, en particulier pour les femmes et les jeunes. En raison de la modification du cadre institutionnel avec la mise en place de l'ANIES, des retards ont été enregistrés dans l'expansion prévue des transferts monétaires et des THIMO dans les zones urbaines et péri-urbaines. Ceux-ci démarreront sous forme de projets pilotes dans huit régions sur la période de décembre 2019 à juin 2020, une fois que nous aurons finalisé le recensement biométrique qui nous permettra de renforcer le ciblage du programme. Nous continuerons également à financer des projets sociaux visant à réduire les inégalités entre les sexes et à favoriser l'intégration des femmes dans la population active ; en plus de l'assistance sociale aux plus vulnérables, y compris les personnes âgées, les handicapés et les personnes touchées par le VIH / sida et l'épidémie d'Ebola. Nous allons mettre en place un registre social unifié des populations vulnérables à fin 2020, avec l'assistance de la Banque mondiale, en vue de renforcer le ciblage des programmes de filets de protection sociale. A cette fin, nous établirons un prototype de registre social unifié des populations vulnérables d'ici à fin février 2020 (RS). À cette fin, nous avons commencé à renforcer les capacités et avons organisé en mars 2018 un atelier avec les donateurs et les principales parties prenantes, avec le soutien de la Banque mondiale, et nous avons défini en mars 2019 une feuille de route pour la mise en place du registre social unifié. En outre, l'ANIES a commencé à développer un registre social, dans le but de recenser 800 000 ménages vulnérables d'ici mi-2020, ce qui alimentera le registre social unifié. A cette fin, l'ANIES est en train d'élaborer un questionnaire pour une enquête de terrain, et procéderons à la collecte des données requises à fin 2019.

Stratégie de Mobilisation des Recettes à Moyen Terme

24. Nous sommes engagés à mobiliser des recettes fiscales supplémentaires afin de créer de l'espace budgétaire pour les dépenses prioritaires. Notre stratégie de mobilisation de recettes fiscales supplémentaires mettra l'accent sur l'accroissement des recettes fiscales minières et non minières, notamment les impôts directs, grâce à l'élargissement de l'assiette fiscale et au renforcement des contrôles et paiements.

25. Nous mettrons en œuvre des mesures de politique et d'administration fiscales pour soutenir la mobilisation des recettes, ce qui est déterminant pour créer l'espace budgétaire nécessaire pour renforcer les dépenses publiques prioritaires de soutien à la croissance.

Spécifiquement, en plus des mesures discutées, nous adopterons les mesures suivantes :

- Mesures de politique fiscale :** nous nous concentrerons sur la mise en œuvre de mesures qui permettraient de mobiliser des recettes supplémentaires tout en rendant notre système fiscal plus équitable et transparent. Nous allons notamment : (i) continuer à rationaliser les exonérations fiscales sur la base de notre examen continu des dépenses fiscales (estimé à environ 4 % du PIB), qui soutiendra l'élargissement de l'assiette fiscale ; (ii) rationaliser les droits d'accise et revoir les taux ; (iii) réviser le régime d'imposition foncière ; et (iv) élaborer une stratégie de réduction de l'encours des arriérés de crédits de TVA. Nous sommes en train de réviser le Code général des impôts (CGI), avec l'assistance technique du FMI, afin de supprimer l'impôt global sur le revenu et d'accroître la cohérence du système de retenue à la source. Nous avons achevé l'examen des dispositions fiscales internationales pour rapprocher le code des impôts des normes internationales. Le travail de rationalisation du code des impôts ayant bien progressé, nous finaliserons le nouveau CGI d'ici à fin 2019. En outre, le Ministère des Mines a développé un modèle pour la prévision des revenus miniers avec l'appui d'expertises externes. Ce modèle sera finalisé avec l'appui du FMI et d'autres partenaires techniques et financiers, mais également avec l'assistance des firmes spécialisées dans le secteur extractif.
- Mesures d'administration fiscale :** nous nous concentrerons sur des mesures qui renforceront le paiement et la perception des impôts. À cette fin, nous allons : (i) finaliser le développement des modalités de déclaration et de paiement des impôts et taxes en ligne d'ici fin 2019 ; (ii) procéder à une informatisation plus poussée, en proposant des alternatives et en remplaçant le projet RAND et l'opérationnalisation du projet MERCURY d'ici fin 2019, permettant ainsi de traiter les déclarations fiscales en temps réel et de consolider les informations et les données provenant de différentes unités de recouvrement des impôts dans un réseau centralisé (SFIG) ; (iii) mettre en application la nouvelle structure organisationnelle de la DNI et moderniser ses pratiques de gestion, les orientant ainsi vers une plus grande efficacité dans la mobilisation des revenus. À cette fin et aidés en cela par l'assistance technique du FMI, nous avons adopté une nouvelle structure organisationnelle pour la DNI qui sépare les fonctions de gestion des opérations stratégiques des fonctions de contrôle, et nous entendons mettre en application cette nouvelle structure d'ici fin 2019. Nous avons également adopté un manuel de procédure de la DNI en ligne avec la nouvelle structure organisationnelle et mis en place un comité de réforme au sein de la DNI pour soutenir la réforme. Nous allons (i) continuer à étendre le recoupement des données d'importation avec le chiffre d'affaires déclaré afin de réduire la sous-déclaration, et

accroître le contrôle fiscal en améliorant l'identification des contribuables, avec l'appui du comité interdépartemental de réforme et modernisation (CIRMDI) mis en place entre la douane et la DNI ; (ii) recouvrer les arriérés d'impôts des grandes entreprises; (iii) renforcer les capacités de la Direction des impôts et du recouvrement au niveau des services des grandes entreprises ; (iv) améliorer la conformité des contribuables de grande et moyenne taille ; (v) poursuivre le nettoyage et le transfert des fichiers des contribuables vers les services de gestion ; et (vi) progresser dans la numérisation des douanes.

26. Nous restons engagés à appliquer les dispositions fiscales du nouveau code minier pour assurer la mobilisation de recettes minières supplémentaires dans un contexte d'activité minière très importante. Des progrès significatifs ont été accomplis dans le renforcement de la gouvernance et la transparence dans le secteur minier. La Guinée a adhéré à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) en 2007 et a été désigné 'conforme à l'ITIE' en 2014. Le code minier de 2011 a été amendé en 2013 avec l'assistance du FMI, introduisant des dispositions fiscales conformes aux normes internationales. En outre, avec l'appui de la BAD, nous avons fait la revue des conventions et titres miniers signés avant l'adoption du code minier de 2011 dans l'objectif de les rapprocher autant que faire se peut du nouveau code. Avec l'appui de la Banque Mondiale, nous avons également modernisé le cadastre minier en rendant le secteur plus attractif et transparent à travers l'élaboration d'une nouvelle procédure cadastrale et rendu le cadastre minier accessible en ligne. Par ailleurs, avec l'appui de la Banque mondiale et de la BAD nous avons mis en place un Comité interministériel de Suivi des Projets Miniers Intégrés pour faciliter la délivrance des permis et autorisations non miniers et ainsi accélérer la mise en œuvre des projets miniers. Compte tenu des nouveaux investissements importants consentis dans le secteur minier, nous visons à tirer parti du dynamisme de ce secteur pour mobiliser des recettes supplémentaires afin de financer l'augmentation programmée des investissements dans les infrastructures pour favoriser la diversification de l'économie et les dépenses sociales prioritaires. À cette fin, nous continuerons de veiller à ce que tous les accords miniers nouveaux et renouvelés, à l'exception de ceux prévoyant de nouveaux investissements dans des infrastructures multiutilisateurs et/ou multiusagers et / ou la transformation en Guinée de produits miniers pour augmenter la chaîne de valeur dans le pays, soient mis en conformité avec les dispositions fiscales du code minier de 2013 et que tous les nouveaux accords prévoyant de nouveaux investissements en infrastructure connexe aux mines et / ou en transformation locale des produits miniers soient soumis à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales (RS continu). Durant la période de juin à décembre 2018, nous avons ratifié : i) une nouvelle convention minière qui est parfaitement conforme aux dispositions fiscales du code minier ; et ii) une nouvelle convention minière comportant de nouveaux investissements pour la réalisation des infrastructures multiutilisateurs et multiusagers et la transformation locale des produits miniers et qui a été présenté à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales (RS continu). Les deux conventions seront publiées au Journal Officiel avant fin 2019. En septembre 2019, nous avons saisi l'opportunité d'un changement dans l'actionnariat d'une convention minière existante relative à l'exploitation de minerais de fer pour améliorer les revenus attendus de l'Etat, notamment en de termes de prise de participation non-contributive de l'Etat dans la compagnie. Nous la présenterons à l'Assemblée nationale pour ratification avant fin 2019. Afin de réduire les risques de transfert de bénéfices liés à la pratique des prix de transfert dans le secteur minier, nous avons introduit des dispositions fiscales internationales clés en 2019 dans notre cadre juridique, avec le soutien de l'assistance technique du FMI, y compris des dispositions visant à soutenir le « principe de pleine

concurrence », adoptées dans la loi de finances 2019. En plus, nous travaillons sur le programme d'Érosion de la base d'imposition et les transferts de bénéfiques (BEPS) dans l'industrie minière avec l'appui de l'OCDE afin de renforcer la mobilisation et la sécurisation des recettes minières. Nous avons renforcé les capacités des agents de l'administration minière et de l'administration fiscale sur la problématique de prix de transfert dans l'industrie minière et de modélisation économique et financière des revenus miniers avec l'assistance technique de la GiZ, de l'OCDE à travers le Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière (IGF), et de l'Institut de gouvernance des ressources naturelles (NRGI). Nous avons également commencé à modéliser les revenus miniers par l'utilisation des ressources humaines internes, à travers notamment l'outil d'Analyse financière des industries de mise en valeur des ressources naturelles (FARI) développé avec l'aide de l'assistance technique du FMI, ce qui permettra d'améliorer nos prévisions de revenus et de mieux évaluer les possibilités de mobilisation des revenus. Sur cette base, le Ministère des Mines et de la Géologie a élaboré une projection des recettes minières pour la période 2019-2035. Le Laboratoire national de géologie a été réhabilité et équipé pour améliorer la connaissance de l'administration minière sur la qualité (teneur) des produits miniers à l'exportation. Par ailleurs, avec l'appui de la GiZ, nous avons mis en place un service d'évaluateurs de la qualité et de la quantité des produits miniers embarqués pour l'exportation. A ce titre, des formations à l'intention des cadres de l'administration minière ont eu lieu en France sur la technique de pesage (Drift Survey) des quantités de minerais chargées dans les bateaux pour l'exportation. Afin de sécuriser les recettes minières, aucun navire chargé de produits miniers ne peut quitter les eaux guinéennes sans une évaluation préalable de la quantité par ledit service. Des échantillons sont ensuite prélevés pour la détermination de la teneur du minerai chargé dans le bateau. Le texte gouvernant ce nouveau service sera adopté avant fin mars 2020. Nous avons également procédé à un audit des pratiques à l'exportation du principal producteur de bauxite et les résultats seront finalisés d'ici fin 2019. Sur cette base nous allons identifier les mesures pour soutenir la mobilisation des recettes fiscales dans le secteur minier, y compris en poursuivant le renforcement du laboratoire national de géologie en matière d'évaluation de la teneur de la bauxite exportée.

Réformes Structurelles dans le domaine des Finances Publiques

27. Nous renforcerons notre gestion des finances publiques afin de soutenir notre stratégie budgétaire et l'accroissement envisagé des investissements. Dans ce domaine, nous avons élaboré une stratégie globale pour 2019-22. Nous avons réalisé des progrès importants dans le renforcement de la gestion des finances publiques et nous sommes résolus à faire progresser les réformes. À cette fin, nous avons mené l'exercice PEFA en avril 2018, avec le soutien de l'assistance technique du FMI, qui a fourni une évaluation approfondie du cadre de gestion des finances publiques de la Guinée. Sur cette base, nous avons préparé un plan d'action actualisé pour la réforme des finances publiques (PREFIP) de 2019 à 2022, fondé sur les conclusions et recommandations clés des exercices PEFA et PIMA de 2018 (RS fin septembre 2018). Le PREFIP 2019-22 fournit la feuille de route et identifie des mesures assorties de délais renforçant notre gestion des finances publiques. Ce plan a été validé par un comité présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances et par le Ministre du Budget en septembre 2018 et a été adopté par le Conseil des ministres le 13 décembre 2018. Nous nous engageons à mettre en œuvre notre stratégie globale déclinée dans le PREFIP 2019-2022, qui s'articule autour de dix piliers et vise à renforcer : (i) la mobilisation des recettes intérieures ; (ii) l'élaboration et la présentation du budget, y compris la planification et l'allocation des ressources aux investissements publics ; (iii) l'exécution

du budget, notamment des investissements publics, et des contrôles internes ; (iv) la gestion de la trésorerie et la gestion de la dette ; (v) la comptabilité et le *reporting* des opérations de l'administration centrale ; (vi) l'évaluation et le suivi des risques budgétaires provenant des sociétés et établissements publics ; (vii) les audits internes et les contrôles externes des finances publiques ; (viii) le renforcement des capacités ; (ix) le système de gestion informatisée des finances publiques, et (x) le pilotage et le suivi des réformes.

28. Nous poursuivons nos efforts pour améliorer la transparence et le contrôle budgétaires en modernisant le processus d'élaboration du budget et en produisant des rapports périodiques sur l'exécution du budget. Pour la première fois, nous avons présenté un cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) avec la loi de finances 2017. Nous avons adopté la nouvelle nomenclature budgétaire conformément au manuel des statistiques des finances publiques (MSFP) 2001 du FMI et nous l'avons mise en œuvre pour l'exécution du budget 2018 et modernisé le système d'information pour la préparation et l'exécution du budget. Nous avons établi une approche budgétaire descendante en fixant des objectifs dans le cadre de la budgétisation à moyen terme conformément aux objectifs budgétaires de l'accord FEC. En outre, nous avons amélioré notre calendrier de préparation du budget et avons considérablement progressé dans le respect du calendrier budgétaire avec la loi des finances rectificative de 2018 et de la préparation des budgets 2019 et 2020 et nous continuerons à publier les rapports trimestriels de l'exécution budgétaire. Nous avons adopté en décembre 2017 la nouvelle loi sur la gouvernance financière des entreprises et des établissements publics, conformément au nouveau cadre législatif et réglementaire des finances publiques. Nous avons préparé le manuel de procédure d'exécution du budget en février 2019 pour renforcer la qualité de l'exécution budgétaire et la qualité des rapports sur l'exécution budgétaire. Nous avons validé et approuvé ce manuel sur la chaîne de dépenses en juillet 2019 et nous l'opérationnaliserons d'ici fin 2019. Afin d'éviter la répétition de dépenses extrabudgétaires et l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs, et de mieux aligner les flux de trésorerie et les engagements de dépenses planifiées, nous avons limité l'utilisation des procédures exceptionnelles pour l'exécution des dépenses en 2018 et dans la première moitié de 2019 aux dépenses de souveraineté et aux fonds spéciaux, et nous avons lié l'exécution de toutes les dépenses autorisées aux lignes budgétaires, conformément au Règlement Général de la gestion budgétaire et la comptabilité publique (RGGBCP) relative à l'utilisation de ces procédures exceptionnelles pour l'exécution des dépenses publiques. Afin de se conformer au RGGBCP, nous avons mis fin à l'utilisation de la terminologie d'autorisation de paiement (AP), qui n'est pas prévue dans la réglementation et a été utilisée à la place d'une procédure exceptionnelle comme exception à la procédure normale d'exécution des dépenses publiques. À l'instar de la procédure d'AP, le recours à ces procédures exceptionnelles sera limité, conformément au RGGBCP, à l'exécution des dépenses des fonds spéciaux et des dépenses de souveraineté inscrites au budget au profit du Président de la République, ainsi qu'aux dépenses des institutions constitutionnelles, et seront liées aux crédits disponibles sur les lignes budgétaires pour éviter les dépenses extrabudgétaires. Nous avons fourni et continuerons de fournir aux services du FMI un rapport trimestriel sur l'utilisation des procédures exceptionnelles pour les dépenses de fonds spéciaux et sur les dépenses de souveraineté du Président de la République et d'autres institutions constitutionnelles, ainsi que sur toutes les autres dépenses soumises à ces procédures, à l'exclusion du paiement des intérêts de la dette.

29. Nous sommes engagés à créer un Compte Unique du Trésor (CUT) pour renforcer la transparence, le suivi budgétaire et la gestion de notre trésorerie. À cette fin, nous avons fermé

la plupart des comptes des établissements publics à caractère administratif (EPA) détenues dans des banques commerciales dans le périmètre de Conakry et ouvert un compte centralisateur auprès de la Banque Centrale dans le but de consolider tous les comptes situés dans le périmètre du CUT. Dans ce contexte, nous avons procédé au recensement des comptes EPA à Conakry et dans le reste du pays. Nous avons élaboré une liste des EPA concernées en mars 2019. Nous avons convenu d'une directive en vue du déploiement du CUT entre le Ministère de l'Economie et des Finances et la BCRG et mis en place en janvier 2019 un système de CUT fonctionnant avec un Compte courant central du Trésor incluant 8 comptes appartenant à 5 comptables principaux des 44 comptes d'opérations des comptes ouverts au nom de l'Etat dans les livres de la BCRG. Sur la base du fonctionnement expérimental de ce système, nous finaliserons un accord sur le CUT entre le Ministère de l'Economie et des Finances et la BCRG d'ici fin 2019. Nous sommes engagés à étendre la couverture du CUT et nous consoliderons les comptes de l'Etat et de la majorité des EPA dans le CUT d'ici mars 2020, à l'exception des comptes ouverts pour les projets publics et les programmes de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux. Le processus d'élargissement du périmètre du CUT se poursuivra en 2020 avec son extension progressive aux comptes des projets et programmes publics financés par ces bailleurs, dont la plupart sont ouverts dans des banques commerciales.

30. Nous continuerons à améliorer notre gestion de la trésorerie, ce qui serait également important pour aider à maîtriser le financement budgétaire de la BCRG. Nous continuerons d'aligner les plans d'engagement de dépenses sur les flux de trésorerie. Nous avons commencé à mener cet exercice sur une base mensuelle depuis janvier 2018, une réforme essentielle pour renforcer le contrôle des dépenses. En outre, nous tenons et continuerons de tenir chaque semaine une réunion technique interministérielle pour soutenir le comité de trésorerie, y compris la Banque Centrale. Nous nous engageons à tenir des réunions du comité de trésorerie régulièrement chaque mois en présence du premier ministre. Dans ce contexte, nous avons redémarré les réunions au cours du deuxième trimestre 2019. En outre, nous travaillons au renforcement des prévisions de gestion de la trésorerie, conformément aux récentes recommandations de l'AT du FMI, ce qui nous permettra d'améliorer notre évaluation des besoins de trésorerie. Nous avons revu et adopté un nouvel arrêté portant création et fonctionnement de la Cellule d'Appui au Comité de Trésorerie pour renforcer sa fonctionnalité. De plus nous œuvrons pour une gestion de liquidité plus active, avec des rapports sur les revenus et les dépenses base caisse et base engagement présentés au Ministre du budget. Nous travaillons également à informatiser les ordres entre la Banque Centrale et le Trésor pour une meilleure harmonisation des plans d'engagement avec les ordres de paiement provenant du Trésor.

31. Nous renforcerons notre gestion des investissements publics afin d'améliorer la transparence et l'efficacité et d'optimiser les rendements de notre plan d'investissement public. Nous sommes engagés à prioriser les projets d'investissements publics ayant un impact plus important sur la croissance et la réduction de la pauvreté, et nous effectuerons une analyse coûts-bénéfices complète des projets (avantages-coûts pour les projets sociaux). Nous avons mené l'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA) avec le soutien de l'assistance techniques du FMI en mai 2018. Conformément aux recommandations de l'exercice PIMA, nous allons finaliser le projet de décret qui établira le cadre réglementaire et clarifiera les rôles et les responsabilités de chacun des acteurs majeurs dans les différentes phases des investissements publics d'ici fin 2019, avec l'assistance technique du FMI, et nous adopterons ledit décret d'ici janvier

2020 afin de réglementer les mécanismes, les mandats, les procédures et les normes de gestion des investissements publics. Nous élaborerons et adopterons un manuel pour la préparation, l'évaluation et la sélection des projets d'investissement prioritaires, qui exigera entre autres que les projets d'investissement public majeurs soient accompagnés d'études de faisabilité qui suivent des processus rigoureux (RS à fin mai 2020). Des processus permettant de produire des rapports sur l'exécution et l'achèvement des projets seront également mis en place. En outre, nous avons entrepris un inventaire de tous les projets en cours pendant au moins 10 ans, sur la période 2009-19 et évalué le statut de ces projets. Sur cette base, nous avons décidé d'initier l'arrêt du financement de certains de ces projets et identifié ceux qui ont besoin de continuer à être financés au titre de la loi de finances 2020. Nous avons installé la plate-forme électronique de gestion intégrée des investissements, avec le soutien de la Banque Africaine de Développement (BAD) et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Après les tests, nous avons commencé à l'opérationnaliser et la rendrons pleinement opérationnelle d'ici fin mars 2020. Cela nous permettra d'avoir une meilleure connaissance du portefeuille des investissements et d'améliorer la capacité de toutes les parties prenantes à suivre le financement et l'évolution des investissements publics et à renforcer leur coordination et leur suivi.

32. Nous ferons respecter les dispositions du nouveau code des marchés publics et procéderons à des appels d'offres pour des projets d'investissement public. En 2014, nous avons adopté un nouveau code de passation des marchés, qui établit un appel d'offres pour les projets d'investissements publics (dépassant un certain seuil). En 2016, nous avons mené et publié un audit des marchés publics. Nous avons réduit les délais de passation en rationalisant les processus, finalisé notre enquête sur les prix des fournisseurs à partir du mois de mai 2018 pour assurer la transparence des contrats, et sommes en train de mettre en place un système de sanctions tel que précisé dans le code des marchés publics. En outre, nous avons élaboré le premier rapport sur les marchés publics ; nous l'avons publié sur le site Internet du Ministère de l'Economie et des Finances et nous continuerons à le publier tous les six mois. Nous avons créé une agence nationale de contrôle des achats au début de 2019 et déconcentrons les achats au niveau des ministères/pouvoirs adjudicateurs, qui disposent désormais du mandat légal pour tout ce qui a trait à la planification, à la programmation, à l'exécution et au suivi de la mise en œuvre technique et financière. Nous allons mettre en œuvre ces modifications en apportant les amendements nécessaires aux textes correspondants, avec l'assistance technique de la Banque mondiale. Nous travaillons à la modification du code des marchés publics afin de simplifier et de rationaliser les procédures, de réduire les délais et d'améliorer la transparence et le suivi des contrats, y compris l'application de sanctions qui, selon nous, réduiront les coûts et amélioreront la qualité des dépenses. Dans une première phase, nous avons amendé la législation sur les marchés publics en 2018, notamment: (i) en supprimant le contrôle des procédures de passation au niveau de l'Administration et Contrôle des Grands Projets et des Marchés Publics; (ii) en supprimant la Direction Nationale des Marchés Publics ; (iii) en créant une nouvelle Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics et de Délégation de Service Public; et (iv) en transférant la passation des marchés publics aux autorités contractantes, au sein desquelles nous avons créé des services techniques compétents. Dans la deuxième phase, nous allons réviser le Code des Marchés Publics ainsi que l'ensemble de ses textes d'application. A cet effet, deux projets de textes ont été élaborés : (i) un projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement des organes de passation des marchés publics et des délégations de service public au sein des autorités contractantes ; et (ii) un projet de décret portant attributions et organisation de la Direction

Nationale du Contrôle des Marchés Publics et Délégations de Service Public. Ces deux projets de décrets devront être soumis au Conseil des Ministres d'ici fin 2019. Nous sommes en train de finaliser l'élaboration du nouveau Code des marchés publics qui a été validé à l'occasion d'un atelier organisé mi-octobre 2019 et ferons signer le décret portant code des marchés publics et ses textes d'application d'ici fin 2019. Dans une dernière phase, les activités suivantes seront réalisées en 2019 : mise à jour des documents types ; mise à jour du manuel de procédure du Code des Marchés Publics et délégations de service public ; information et formation des acteurs de la commande publique ; installation des services compétents ; et mise en place d'une stratégie de communication.

33. Nous finaliserons notre cadre de partenariat public-privé (PPP) conformément aux meilleures pratiques pour renforcer le suivi et la gestion des risques liés aux PPP. Afin de soutenir notre objectif d'augmentation des investissements, une nouvelle loi sur les PPP a été adoptée par le Parlement en juillet 2017 et publiée au Journal officiel en juin 2019. Nous avons progressé de manière significative dans la préparation des projets de décrets d'application de la loi de 2017 sur les PPP, avec l'appui de l'assistance technique du FMI, et nous veillerons à ce que le nouveau cadre des PPP soit conforme aux meilleures pratiques et à la loi organique relative aux lois de finances (LORF). Après avoir mené des consultations avec les différentes parties prenantes en octobre 2019, nous finaliserons les décrets d'application d'ici fin novembre 2019 et l'adopterons à fin 2019. Nous appliquerons aux PPP les mêmes processus rigoureux de préparation, de sélection et d'évaluation que pour les projets d'investissement public ; nous plafonnerons les engagements explicites et les garanties des PPP ; nous ouvrirons les offres spontanées de PPP à la concurrence et nous effectuerons également une analyse des risques budgétaires découlant des engagements en matière de PPP existants. Compte tenu des risques et des passifs éventuels associés aux projets financés par des PPP, nous ferons preuve de prudence dans le recours aux PPP et nous veillerons à ce que ces garanties soient bien suivies, évaluées et maîtrisées. À cette fin, une unité des partenariats public-privé sera créée au sein du Ministère de l'Économie et des Finances à fin 2019.

34. Nous poursuivrons notre réforme des entreprises publiques en visant à renforcer leur gouvernance et à limiter les risques budgétaires. Nous avons réalisé un recensement de toutes les entreprises publiques en 2017 et le rapport financier annuel portant sur la situation de 2016 des sociétés publiques a été soumis pour la première fois à l'Assemblée nationale en 2017. Une loi révisée sur la gouvernance des sociétés et établissements publics a été approuvée par l'Assemblée nationale en décembre 2017, ce qui a assuré la cohérence avec la loi organique relative aux lois des finances (LORF) et le décret sur la gestion budgétaire et la comptabilité publique. La nouvelle loi sur les sociétés et établissements publics renforce la gouvernance et la surveillance des entités publiques en : (i) appliquant les dispositions fiscales du droit commun ; (ii) renforçant l'obligation de verser des dividendes ; (iii) clarifiant l'octroi éventuel de subventions ; et (iv) renforçant la maîtrise des risques budgétaires liés aux entreprises et établissements publics. Le projet de décret d'application de la nouvelle loi sur la gouvernance des entreprises publiques a été examiné par le Conseil des ministres. Il a été approuvé en septembre 2018 (RS à fin septembre 2018). Nous avons bien progressé dans la mise en conformité des textes des sociétés et établissements publics avec les exigences de la nouvelle loi et nous poursuivrons l'harmonisation des statuts afin de les finaliser d'ici fin 2020 ; nous travaillons à la mobilisation de l'assistance technique pour la mise en œuvre de la nouvelle loi. A ce jour, nous avons examiné les statuts de onze organismes publics et les avons harmonisés avec les dispositions de la nouvelle loi. Conformément à la nouvelle loi, nous avons préparé le rapport financier annuel des entreprises publiques pour l'exercice 2017 et nous l'avons

soumis au Parlement comme annexe de la loi de finances initiale de 2019. Nous sommes engagés à continuer à préparer chaque année le rapport financier sur les entreprises publiques et à le soumettre à l'Assemblée nationale. Nous avons donc préparé le rapport financier annuel des entreprises publiques pour l'exercice 2018 et nous le présenterons à l'Assemblée Nationale avec la loi de finances pour 2020. Nous travaillons à l'élaboration d'une stratégie à moyen terme visant à améliorer les conditions financières des sociétés publiques déficitaires afin de réduire les coûts budgétaires et la constitution de passifs éventuels, avec le soutien de la Banque mondiale. À cette fin, nous visons à améliorer la gestion et la performance des entreprises publiques, notamment en consolidant leur situation financière, et nous avons commencé à mettre en place leur conseils d'administration. Afin d'élaborer notre stratégie à moyen terme, nous avons identifié les entreprises déficitaires et nous sommes en train de recruter un cabinet d'audit chargé d'établir le diagnostic économique et financier, en vue de prendre une décision concernant leur restructuration ou leur recapitalisation.

Politique et gestion de la dette

35. Nous sommes engagés à préserver la viabilité de la dette à moyen terme et à assurer que le niveau actuel de risque modéré de surendettement extérieur de la Guinée ne soit pas dépassé. Nous continuerons de gérer avec prudence nos emprunts extérieurs pour financer l'augmentation prévue des investissements publics afin de préserver la viabilité de notre dette et de contenir les vulnérabilités de la dette. Compte tenu du risque modéré de surendettement de la Guinée au titre de la dette extérieure et de la dette publique et du prêt non concessionnel de 1,2 milliard de dollars signé en septembre 2018 pour financer la construction du barrage de Souapiti (environ 11 % du PIB) – un investissement essentiel pour l'augmentation de notre capacité de production d'électricité –, nous sommes engagés à maximiser l'élément concessionnel de nos nouveaux emprunts extérieurs et à limiter toute dette non concessionnelle supplémentaire, contractée ou garantie, à notre plafond fixé par le programme afin de préserver la viabilité de la dette à moyen terme. À cette fin, nous nous engageons notamment à limiter la dette non concessionnelle qui sera contractée ou garantie au cours des trois années de l'accord FEC à un maximum de 650 millions de dollars US pour financer des projets d'infrastructures essentiels à la croissance, de telle manière à ce que le risque de surendettement extérieur et de la dette publique ne dépasse pas un niveau modéré. Dans le cadre de cette enveloppe, nous avons déjà signé deux prêts pour financer la réhabilitation de la route nationale (RN1) et du réseau routier urbain de Conakry, respectivement, en septembre 2018, soit un total de 598 millions de dollars. Ces prêts ont été garantis par les flux futurs de revenus miniers. Nous avons signé à fin novembre 2018 un prêt non concessionnel de 60 millions de dollars au titre d'un appui budgétaire, qui a été déboursé en Avril 2019. Nous avons rouvert et poursuivons les négociations en vue de parvenir à des conditions de financement concessionnelles de cet emprunt. En attendant, nous nous engageons à l'affecter aux principaux projets d'infrastructures tels que spécifiés dans le PAT (¶15). Parallèlement, nous allons mettre en œuvre une stratégie d'emprunt domestique prudente compte tenu des vulnérabilités. Notamment, nous avons procédé à l'émission d'un emprunt obligataire de 1302 milliards GNF à trois ans sur le marché intérieur en juin 2019. Parallèlement, nous avons réduit l'émission prévue de bons du Trésor de 90 % de ce montant afin de contenir l'augmentation du stock global de la dette intérieure.

36. Nous sommes engagés à rembourser progressivement les arriérés intérieurs accumulés au cours des exercices précédents. En 2016, nous avons achevé un audit des arriérés intérieurs sur la période 1982-2013. Nous avons adopté en décembre 2017 une stratégie pour l'apurement de nos arriérés intérieurs de longue date, qui vise à apurer en premier lieu les petits créanciers (qui représentent 80 % en nombre de créanciers et 20 % de la valeur nominale des arriérés audités et validés). À cette fin, nous avons déjà remboursé 43 milliards de GNF en 2017 et 181 milliards en 2018, et nous rembourserons 208 milliards en 2019. De plus, nous prévoyons de rembourser les montants restants sur une période de sept ans en émettant des titres et des paiements directs. Nous lancerons en juin 2020 la deuxième phase de l'audit externe dans le but de poursuivre les négociations avec les créanciers et de finaliser les protocoles d'accord pour les montants audités et validés. Nous lancerons un appel d'offres ouvert pour le recrutement du cabinet d'audit indépendant afin de procéder au contrôle des arriérés intérieurs non encore audités et cela jusqu'en 2018. Nous sommes engagés à éviter l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs, ce qui aidera à soutenir le secteur privé.

37. Nous poursuivons nos efforts pour la régularisation de nos anciens arriérés extérieurs. Nous avons entamé des discussions en vue d'apurer les arriérés extérieurs antérieurs à l'initiative PTE auprès des créanciers non-membres du Club de Paris et des créanciers commerciaux. À cette fin, nous avons envoyé à nouveau des lettres aux créanciers de la part desquels nous n'avons pas encore reçu de réponse. Nous allons relancer lesdits créanciers par courrier afin de faire avancer les discussions d'ici fin 2019. Nous veillerons à ne pas accumuler de nouveaux arriérés extérieurs, notamment en améliorant la gestion de la dette.

38. Nous progressons dans le renforcement de notre cadre de gestion de la dette afin de réduire les vulnérabilités. Nous progressons dans le renforcement de notre gestion de la dette et nous continuerons de poursuivre ces efforts avec l'assistance technique du FMI, du Trésor américain, de l'AFD et d'autres partenaires au développement. En 2015, nous avons élaboré un manuel de procédures opérationnelles et la déclaration de la politique nationale de la dette, et nous avons effectué un audit des arriérés intérieurs. Nous avons mis en place le Comité national de la dette publique en 2014 et un groupe de travail national de gestion de la dette en 2015. Nous avons publié un calendrier des émissions des bons de Trésor sur le site Internet du Ministère de l'Économie et des Finances en avril 2018, ce qui favorisera la transparence et améliorera la gestion de la trésorerie. Nous avons mis en place en 2018 un système informatisé de suivi en temps réel des enchères des bons du Trésor. Nous avons mené l'exercice DEMPA (Évaluation de la performance de la gestion de la dette) en mai 2018, avec le soutien de la Banque Mondiale, afin d'identifier les domaines clés pour renforcer la gestion de notre dette. Nous avons finalisé en mars 2019 un plan d'actions assorti d'un calendrier pour renforcer la gestion de la dette sur la base des conclusions du DEMPA, lesquelles avaient identifié des mesures concrètes à mettre en œuvre au cours de la période 2019-2020. Le plan d'actions comprend des mesures visant à améliorer le cadre juridique et réglementaire de la gestion de la dette, une meilleure coordination avec les politiques budgétaire et monétaire, une communication plus claire sur la stratégie de la dette et une amélioration de l'enregistrement et de la gestion des données sur la dette. Ainsi, nous avons préparé un projet de mise à jour de la stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) en novembre 2018, avec l'aide de l'assistance technique du FMI, et l'avons finalisé en février 2019. En outre, nous avons opérationnalisé le Groupe de travail national sur la gestion de la dette publique en février 2019 qui a permis de mettre à jour la stratégie d'endettement à moyen terme et d'analyser la viabilité de notre

dette afin d'évaluer l'impact de nouveaux emprunts potentiels, ce qui se fera régulièrement désormais. Pour la première fois, nous avons publié un rapport sur la dette publique en juin 2018 et nous avons continué à le publier tous les trimestres. De plus, nous avons publié un bulletin statistique complet sur le site du Ministère de l'économie et des finances en juillet 2019. Nous le publierons trimestriellement et continuerons à œuvrer pour améliorer la couverture et le contenu du bulletin. Notamment, nous allons adopter un manuel pour la préparation du bulletin d'ici fin-2019. Nous avons opérationnalisé le Comité national de la dette publique en septembre 2019 ; à cette fin, nous solliciterons un appui des partenaires techniques et financiers. Nous adopterons un manuel pour les opérations du Comité national de la dette publique d'ici mars 2020. Ce manuel indiquera la fréquence des réunions et clarifiera les modalités pour le comité de fournir des conseils sur les plans d'emprunts. Pour aller de l'avant nous sommes en train de prendre des mesures pour renforcer nos services de prévisions et nos services de la dette en basant nos prévisions sur les nouveaux décaissements indiqués dans le budget et en prenant en compte tous les instruments de la dette arrivant à échéance au cours du cycle budgétaire. Nous avons commencé à mettre à jour le calendrier des bons du Trésor toutes les semaines en fonction des besoins prévisionnels. A cet effet, nous avons finalisé le cadre logistique et testé avec succès les instruments d'adjudication. Nous avons conduit un test pilote avec les banques en juin 2019 et entrepris une communication active avec les investisseurs en septembre 2019. Etant donné le cadre institutionnel avec la DNTCP en charge des bons de Trésor et le DNDAPD en charge de l'émission des obligations, nous avons adopté une procédure pour la coordination des différentes étapes de la procédure des enchères. Nous visons à aller de l'avant avec une émission des bons de Trésor sur une base régulière, commençant prudemment avec de montants modestes de 150 à 200 milliards de GNF à maturité de deux ans d'ici à juin 2020 afin de créer le marché et développer progressivement la courbe des rendements. Nous renforcerons également notre système d'enregistrement de la dette publique en faisant l'acquisition du Système de gestion de la dette et d'analyse financière (SYGADE) d'ici fin mars 2020, formerons notre personnel d'ici fin juin 2020 et opérationnaliserons le système d'ici aout 2020. De plus, nous allons mener un diagnostic de notre cadre institutionnel et adopterons un dispositif de réorganisation d'ici à juin 2020 afin de réduire le nombre d'entités impliquées dans la gestion de la dette et de renforcer l'efficacité et la coordination. En particulier, nous allons regrouper l'émission des bons et obligations du trésor sous une institution unique.

D. Politiques Monétaires et de Taux de Change

39. Nous continuerons à renforcer les réserves internationales de la BCRG pour renforcer le dispositif externe d'amortissement des chocs. Nous avons bien progressé dans la constitution progressive des réserves de change, qui ont atteint autour de 1 milliard de dollars à fin-septembre 2019, correspondant à 3,7 mois de couverture des importations. Nous continuerons à accumuler les réserves internationales pour renforcer davantage le dispositif externe d'amortissement des chocs, et nous visons à atteindre le niveau de 3,8 mois d'importations d'ici 2020, ce qui correspond à l'estimation de l'adéquation des réserves métriques ARA-CC. Pour soutenir la mise en place du dispositif d'amortissement, la BCRG limitera ses interventions sur le marché de change a commencé à mettre en œuvre une stratégie plus active d'accumulation de réserves. Elle a notamment institué des enchères unilatérales et concurrentielles pour effectuer des achats de devises et mené une campagne de communication auprès des banques afin de limiter les risques de marché. La BCRG a commencé à organiser de telles enchères unilatérales en septembre 2018 et a acheté 22,23 millions de dollars entre septembre 2018 et septembre 2019. Conformément aux recommandations de

l'assistance technique du FMI, ces enchères unilatérales sont ouvertes à toutes les banques guinéennes et à toutes les entités étrangères non bancaires exerçant leurs activités sur le marché des changes bilatéral (MEBD). Elles ciblent tant les achats de volume modeste comme les achats réguliers pour préserver la stabilité du MEBD. Ces ventes aux enchères ont lieu tous les jours ouvrables de la semaine, à l'exception des jours réservés au MEBD. À cet égard, nous avons finalisé une prévision hebdomadaire de liquidité en devises en décembre 2018 afin d'améliorer la prévisibilité des conditions de l'offre et de la demande du marché.

40. Nous sommes déterminés à parachever notre réforme du marché des changes en vue de renforcer le rôle des forces du marché et de favoriser une plus grande flexibilité du taux de change. La BCRG a accompli des progrès significatifs dans la réforme du mécanisme de change en remplaçant le système d'allocation des devises par un marché bilatéral de changes (MEBD) au début de 2016. Cela a eu pour effet de permettre une plus grande flexibilité du taux de change et de réduire l'écart entre le taux officiel et le taux des bureaux de change. Nous avons rendu les opérations MEBD plus régulières et prévisibles à travers la publication d'une instruction au début de 2016 qui de manière détaillée décrit l'organisation du MEBD et des adjudications. Les enchères ont actuellement lieu deux fois par semaine (mardi et vendredi) et sont précédées d'un communiqué la veille. Nous avons mis fin à la pratique consistant à fixer le taux de change officiel un jour après avoir reçu les rapports sur les opérations de change des banques et le taux de référence est désormais publié avant 9 heures du matin chaque jour. Nous sommes engagés à finaliser notre réforme du marché des changes. À cette fin, la BCRG a signé une instruction en mai 2018 clarifiant la méthodologie utilisée pour le calcul du taux de change de référence quotidien, laquelle a été communiquée aux banques. La BCRG a publié une instruction en juin 2018 qui clarifie les règles de participation des banques au MEBD. Elle a renforcé le *reporting* et l'analyse des opérations du MEBD en préparant un rapport trimestriel pour appuyer les discussions avec les acteurs du marché en 2018. Afin de rendre le MEBD plus compétitif et de favoriser une plus grande flexibilité du taux de change, nous avons éliminé progressivement la limite imposée aux allocations mises aux enchères par participant. Ainsi, la BCRG a porté cette limite à 40 % en septembre 2018 (de 20 % initialement), à 60 % en décembre 2018, et l'a complètement éliminé en juin 2019. Cela est indispensable pour plus de concurrence sur le marché et pour une plus grande flexibilité du taux de change. Nous établirons également une plateforme électronique à fin 2020 pour rendre les opérations du MEBD plus efficaces d'ici juin 2020, et nous avons renforcé la prévision des liquidités en devises grâce à un meilleur partage des informations et à des consultations régulières entre la BCRG et le Ministère de l'économie et des finances. Nous sommes en train de finaliser une stratégie d'intervention fondée sur des règles pour la BCRG afin de limiter le pouvoir discrétionnaire, promouvoir la transparence, et soutenir une plus grande flexibilité du taux de change, avec l'assistance technique du FMI. Ceci supportera également les opérations du marché interbancaire. Nous allons mettre en œuvre cette stratégie d'ici à fin juin 2020, une fois que la plateforme électronique sera mise en place. Nous veillerons à ce que le différentiel entre le taux de change officiel (qui est le taux de référence pour tous les participants au marché) et le taux d'achat et de vente des banques commerciales ne dépasse pas 2 % en un jour donné.

41. Notre politique monétaire devra être prudente pour préserver une inflation modérée.

La BCRG visera à maintenir l'inflation à un chiffre.¹⁵ À cette fin, la BCRG ciblera la base monétaire conformément aux objectifs du programme d'un niveau d'inflation modéré. S'établissant à 6,3 % en 2018, la croissance de la base monétaire a été inférieure aux attentes, en raison d'une réduction plus importante que prévue des emprunts publics nets auprès de la Banque Centrale. La base monétaire a augmenté de 13,6 % à fin août 2019 comparé à 11,6 % (glissement annuel) à fin-juin, reflétant un niveau des avoirs extérieurs nets plus élevé qu'escompté. Compte tenu de l'inflation élevée, la BCRG maintiendra une politique monétaire prudente et se tient prête à procéder à un resserrement pour maintenir un taux d'intérêt réel positif. Pour 2019, la BCRG a visé une expansion de la base monétaire d'environ 6,8 % (en glissement annuel), ce qui correspond à un taux moyen d'inflation d'environ 8,9 % et à une croissance du crédit au secteur privé d'environ 9 % (en pourcentage de la masse monétaire au sens large). À cette fin, nous continuerons la maîtrise des emprunts nets de l'État auprès de la Banque Centrale conformément aux objectifs du programme, ce qui est indispensable pour contenir l'inflation. En outre, nous utiliserons une gestion de la liquidité plus active pour atteindre nos objectifs monétaires, notamment en absorbant les liquidités au moyen de l'émission des TRM, en cas de besoin.

42. Nous limiterons les emprunts publics de la BCRG à la gestion de trésorerie à court terme et aux dispositions de la loi sur la Banque Centrale.

Nous avons signé un protocole d'accord entre la BCRG et le Ministère de l'Économie et des Finances en mai 2018, qui limite les avances de la BCRG à l'État aux limites légales indiquées dans la loi sur la Banque Centrale (action préalable ; première revue FEC) : au maximum 5 % des recettes fiscales moyennes des trois dernières années à rembourser dans un délai de 92 jours. Au cours des huit premiers mois de 2019, les avances de la Banque Centrale à l'État ont été contenues dans les limites statutaires. Les emprunts nets de la Banque Centrale ont diminué de 6,7 % au premier semestre et de 21,1 % à fin août 2019. Nous restons engagés à maintenir les emprunts publics auprès de la Banque Centrale dans les limites conformes aux dispositions du protocole d'accord de 2018 et aux objectifs du programme en tant qu'éléments clés à l'appui de la réalisation de l'objectif monétaire du programme et de la maîtrise de l'inflation. La BCRG a commencé et continuera à réunir chaque semaine son comité exécutif afin de renforcer le suivi des crédits accordés à l'État. En outre, nous nous préparons depuis mai 2018 et nous continuerons à nous préparer à établir des rapports périodiques à l'intention du conseil d'administration de la BCRG sur le niveau des crédits accordés à l'État et sur leur conformité à la loi.

43. Nous continuerons de renforcer notre cadre de politique monétaire en améliorant la gestion de la liquidité.

Nous sommes convaincus qu'une gestion plus active des liquidités permettra de renforcer le ciblage de la base monétaire en vue de préserver un niveau d'inflation bas et incitera les banques à fournir des crédits à l'économie. La BCRG a réintroduit des instruments de régulation monétaire (titres à court terme) pour absorber les liquidités excédentaires et des injections (refinancement) pour répondre aux besoins de liquidité, créant ainsi un mécanisme de taux d'intérêt. En outre, la BCRG a amélioré sa capacité de surveillance de la liquidité en établissant un tableau de liquidité et un rapport de liquidité hebdomadaire. Nous avons également apporté d'autres améliorations, notamment en alignant la période de prévision sur les opérations de

¹⁵ Notre stratégie intègre également les critères de convergence établis par l'Agence monétaire ouest-africaine (AMA) visant à un niveau d'inflation à un chiffre dans le cadre du processus d'intégration au sein de la CEDEAO.

politique monétaire et la période de constitution de réserves, et avons commencé à publier les résultats des opérations de politique monétaire peu après leur exécution. La BCRG a mis en place un nouveau régime de prévision des liquidités en août 2018 avec un comité de liquidité et une équipe chargée de la prévision des facteurs autonomes de la liquidité bancaire. La BCRG vise à procéder à une gestion plus active de liquidité afin de supporter l'atteinte des objectifs monétaires et de modérer l'inflation, et nous tiendrons les banques informées à temps à travers des séminaires, de l'intention de la BCRG de procéder à une gestion active de la liquidité. Le comité interne sur la liquidité se réunit sur une base mensuelle pour décider de la direction de la politique monétaire. Notamment, il évalue et décide du niveau de liquidité dans le système bancaire qui serait cohérent avec le choix de politique envisagé, sur la base de l'évaluation fournie par le comité sur la liquidité. A cette fin, le comité sur la liquidité se réunira toutes les semaines pour gérer les liquidités et calibrer les opérations de liquidité sur la base du nouveau système de prévision de la liquidité qui sera mis en place par le département de politique monétaire de la BCRG. En septembre 2019, le comité de la liquidité a sollicité auprès du Département de recherche une analyse du niveau optimal de la liquidité, qui informera et contribuera à améliorer la gestion de la liquidité. Afin de renforcer la représentativité, nous allons mettre en place un Comité de politique monétaire – prévu par la loi de 2014 sur la Banque Centrale – d'ici début 2020 qui décidera de l'orientation de la politique monétaire avant le commencement de chaque trimestre. Nous avons mis en place une plateforme électronique pour les transactions interbancaires en monnaie nationale et en devises depuis mars 2016, notamment avec le système national de paiement, ce qui a renforcé l'activité du marché interbancaire et soutenu un marché plus concurrentiel. En outre, l'étape initiale visant à établir la base juridique d'un cadre de fourniture de liquidité d'urgence à l'intention des banques non liquides mais solvables a été franchie en février 2019. Nous allons continuer avec la mise en œuvre d'autres réformes nécessaires à l'opérationnalisation du cadre de fourniture de liquidité d'urgence, notamment en adoptant un cadre transparent de suretés afin de fournir une certitude légale sur la disponibilité des actifs utilisés comme garantie en cas de défaut ; en spécifiant le niveau minimum de risque de crédit pour les actifs éligibles ; en adoptant des mesures de contrôle de risque ; et en proposant des modèles alternatifs pour les garanties du gouvernement, avec l'assistance technique du FMI.

44. Nous nous engageons à continuer de renforcer l'autonomie de la BCRG.

Nous avons modifié en 2017 la version publiée de la nouvelle loi portant statuts de la BCRG afin de renforcer son autonomie, qui a été approuvée par l'Assemblée nationale en novembre 2016, afin d'y inclure tous les amendements clés. La loi interdit notamment l'émission de garanties par la BCRG au secteur privé. Afin de garantir l'autonomie financière et opérationnelle de la BCRG, nous avons signé en mai 2018 un protocole d'accord entre la BCRG et le Ministère de l'Économie et des Finances, qui définit les modalités et le calendrier de la recapitalisation de la BCRG (environ 300 millions de dollars). Nous avons signé le protocole entre la BCRG et le Ministère de l'Économie et des Finances en octobre 2018 pour lancer la phase de mise en œuvre de la recapitalisation de la BCRG. La BCRG a été recapitalisée en 2018 par l'émission de titres publics négociables (environ 300 millions de dollars), ce qui a restauré son autonomie opérationnelle et financière. Nous continuerons à émettre à temps pour la BCRG des titres d'État sur le paiement d'intérêts correspondant, conformément au protocole d'accord de 2018 conclu entre la BCRG et le Ministère de l'Économie et des Finances, afin de nous assurer que la recapitalisation de la BCRG reste en bonne voie. À cette fin, nous émettrons les titres d'État à la BCRG pour les intérêts venant à échéance en décembre 2019 au cours du dernier trimestre de 2019 et à juin 2020 pour les intérêts venant à échéance en 2020.

45. Nous continuerons d'aller de l'avant pour donner suite aux recommandations restantes de la mise à jour de l'évaluation des sauvegardes de 2018 visant à renforcer la transparence dans l'information financière, la responsabilité et l'audit interne de la BCRG.

Nous avons réalisé des progrès significatifs dans l'amélioration de la transparence dans l'information financière de la BCRG, le renforcement de sa capacité d'audit interne et du contrôle des transactions sur devises. Conformément aux recommandations de la Mise à jour de l'évaluation des sauvegardes de 2018, la BCRG a adopté et commencé à mettre en œuvre les Normes internationales d'information financière (IFRS) et a publié pour la première fois des états financiers conformes aux IFRS pour 2017 en novembre 2018 (RS à fin septembre 2018). Nous allons publier les états financiers de 2018 conformes aux IFRS à fin 2019 et nous continuerons dorénavant la publication des états financiers de la BCRG conformément aux IFRS. Nous sommes engagés à améliorer la supervision du Comité d'audit. À cette fin, nous avons déjà amélioré la présentation technique des fichiers d'audit, adopté le principe d'une évaluation annuelle des auditeurs et recruté un cabinet d'audit informatique en mars 2019. En plus, le Conseil d'administration de la BCRG a approuvé en juin 2019 un plan d'action visant à renforcer les capacités d'audit au sein du département de l'audit interne et sa mise en œuvre est en train d'être suivi par le Comité d'audit. Le processus de renforcement de l'équipe avec des spécialistes IT est en cours et le recrutement de trois techniciens sera finalisé avant fin-2019. De plus, nous avons développé une plate-forme permettant de partager des informations et des données en interne, et avons mené un programme de formation personnalisé pour les membres du comité d'audit en septembre 2019. Nous surveillons régulièrement la mise en œuvre des recommandations de l'audit. Nous sommes en train de renforcer les processus d'audit interne et la capacité de la BCRG en veillant à la mise en place de cadres juridiques et institutionnels adéquats et en veillant à ce que l'approche soit conforme aux normes internationales relatives à une évaluation fondée sur les risques. Nous avons notamment commencé à produire des rapports trimestriels à l'intention du Comité d'audit sur les domaines à haut risque, et nous avons mis en place un programme de renforcement des capacités, notamment en renforçant le nombre de personnes en audit numérique, avec l'aide de l'assistance technique du FMI. De plus, la BCRG fournira des améliorations à la loi sur la Banque Centrale d'ici fin 2020, notamment visant à clarifier le rôle du comité de politique monétaire et le Conseil d'administration en matière des opérations de change, et en attribuant d'une façon claire le rôle de superviseur au Conseil. Nous avons mis en place des processus de conformité internes à la BCRG afin de vérifier le respect de la législation et de fournir un rapport semestriel au Conseil d'administration en septembre 2018. Nous examinerons les pratiques d'audit interne et évaluerons les mesures nécessaires à la mise en œuvre du Cadre international de pratiques professionnelles (IPPF), avec l'appui de l'assistance technique du FMI. Notamment, nous visons à améliorer la cartographie des risques, développer une base centre de données sur les incidents, et renforcer la surveillance hors-site en établissant une charte de contrôle interne qui définit les responsabilités des gestionnaires de risques. À la lumière des enseignements que nous avons tirés des récents échanges que nous avons eu avec d'autres banques centrales dans le domaine des transactions sur devises, nous allons préparer un plan d'action pour procéder à un examen par les pairs des opérations de change en juin 2020. Nous avons commencé à examiner la politique d'investissement de la BCRG. En mai 2019, le comité d'investissement a amendé sa politique afin de diversifier les contreparties de la BCRG et en spécifiant la proportion d'or monétaire à détenir en avoirs extérieurs. Nous continuerons à évaluer la politique d'investissement d'une façon régulière. Nous avons commencé la réorganisation de la structure existante afin de créer un *middle office* dans les opérations de marché, et nous le rendrons opérationnel une fois que la salle des marchés, que nous sommes en train de mettre en place avec

l'appui financier de la BAD, sera effective. Nous avons également terminé l'audit externe des données monétaires à la fin décembre 2018 en septembre 2019, après avoir procédé à la clôture des comptes conformément aux normes traditionnelles. Nous compléterons l'audit externe des données monétaires dans les meilleurs délais. Nous terminerons également l'audit externe des données monétaires de fin-juin 2019 d'ici mi-décembre 2019, et l'audit externe des données monétaires de fin-décembre 2019 d'ici mi-juin 2020.

46. Nous sommes déterminés à maintenir la stabilité du secteur bancaire et à poursuivre le renforcement de la supervision bancaire.

Afin de renforcer la surveillance bancaire, la BCRG a signé en avril 2019 l'instruction d'adoption du nouveau plan comptable. L'instruction visant à adopter les informations comptables et financières actualisées pour les banques a été émise en mai 2019. Nous avons adopté une nouvelle méthodologie de notation des banques qui a introduit plus d'outils d'examen hors-site, et en particulier, et amélioré la collecte des données additionnelles sur la gouvernance, la gestion de risque, le contrôle interne, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Nous avons mis en vigueur la législation bancaire en mettant en place les textes et procédures restants, y compris des instructions sur les contrôles internes et la gouvernance, le recours à des auditeurs externes et les conditions de nomination d'un deuxième commissaire aux comptes. Nous avons commencé la mise en œuvre progressive du nouveau plan comptable et du référentiel bancaire révisé et ceux-ci seront entièrement mis en œuvre d'ici juin 2020. La nouvelle méthodologie de notation des banques a été rendue opérationnelle, et la notation des banques sur la base des états à fin 2018 est en cours. Nous pensons également améliorer la surveillance transfrontalière après la signature des accords de coopération avec les autorités homologues de surveillance, notamment la Commission bancaire de l'UMOA et la Banque centrale du Nigéria, avec laquelle des missions d'inspection conjointes ont déjà commencé au niveau des filiales de banques nigérianes. Nous renforcerons la surveillance bancaire en mettant en œuvre l'essentiel des dispositions de Bâle II / III d'ici à fin 2020, avec l'assistance technique du FMI. Nous comptons également adopter les normes IFRS pour les banques à partir des états financiers de 2020 avec l'assistance technique du FMI et d'autres partenaires. En outre, la BCRG est engagée à renforcer les ressources humaines affectées à la supervision bancaire (contrôles de documents et sur site) en recrutant et / ou en redéployant environ 10 personnes d'ici fin mars 2020. Nous allons également créer une petite unité dédiée qui sera sollicitée pour identifier les besoins (données, ressources humaines, outils informatiques) d'une unité plus élargie afin de fournir une base solide pour les fonctions de stabilité financière d'ici juin 2020. Compte tenu du nombre élevé de créances non productives, et pour soutenir la fourniture du crédit par les banques au secteur privé, nous avons mis en place un nouveau système d'information sur le crédit en fin 2017, afin de fournir de meilleures informations sur la solvabilité des clients des banques, système qui est pleinement opérationnel. Nous visons à finaliser l'automatisation du partage de données entre les banques et la BCRG et à convertir le système d'information sur le crédit en bureau de crédit, avec l'appui de la Banque mondiale, à fin mars 2020. Un code des assurances visant à améliorer la supervision du secteur et à respecter les normes internationales a été élaboré et adopté en juillet 2017. Nous allons mettre en place un cadre de résolution des banques d'ici à juin 2020, avec l'aide de l'assistance technique du FMI. Ceci exigera de toutes les banques (et filiales de banques) exerçant en Guinée d'avoir des plans de relance et de résolution, que les banques déterminent les facteurs déclencheurs pour l'activation des plans de relance, et que ces plans contiennent des mesures spécifiques applicables à leurs filiales en Guinée. En outre, le cadre juridique de la mise en œuvre du Fonds de garantie des dépôts a été finalisé en décembre 2018 à

travers la signature d'une Décision du Comité des agréments y relative. À cette fin, un conseil d'administration, présidé par le Gouverneur de la BCRG et composé des représentants de la profession bancaire et de l'Etat (Ministère de l'économie et des finances et Ministère de la justice) a été mis en place pour administrer le Fonds et veiller à son fonctionnement. A cet égard, les premières cotisations des banques ont été payées en octobre 2019. Nous poursuivons l'opérationnalisation du système de garantie des dépôts notamment par la fixation du plafond d'indemnisation des déposants et le taux de cotisation annuelle pour l'exercice 2020 d'ici décembre 2019. Nous allons finaliser la mise en œuvre du système de garantie des dépôts d'ici à juin 2020, avec l'aide de l'assistance technique du FMI. Une seule banque ne remplissait pas le critère d'exigence de fonds propres nets à fin juin 2019. Cette banque a été mise sous une surveillance plus stricte conformément aux procédures réglementaires et est interdite de distribution de dividendes, conformément aux dispositions de la loi bancaire ; la BCRG a exigé de la banque un plan pour l'atteinte du niveau requis de fonds propres nets d'ici fin octobre 2019. En outre, la BCRG veillera à ce que toutes les banques se conforment à l'exigence de réserve.

47. Nous sommes engagés à réduire les risques financiers et budgétaires liés aux activités de la Banque nationale d'investissement de Guinée (BNIG) récemment créée. Au début de 2019, nous avons créé une nouvelle banque de développement pour soutenir l'octroi de crédit aux petites et moyennes entreprises et favoriser les investissements, notamment dans le secteur agricole. La Banque nationale d'investissements de Guinée (BNIG) a démarré ses activités en octobre 2019 avec un capital initial de 100 milliards de GNF, avec des investissements dans le secteur agricole, y compris la pêche et l'élevage. Nous limiterons les risques budgétaires liés aux opérations de la BNIG. À cette fin, la BNIG ne sera pas autorisée à collecter des dépôts des particuliers, y compris ceux de court-terme et de long-terme. De plus, nous veillerons à la transparence de son financement par le biais d'allocations budgétaires spécifiques et établirons une structure de suivi de ses opérations d'ici fin mars 2020. Quoique la Banque Centrale soit présentement un actionnaire de la BNIG, elle vise à désinvestir ses actions au fur et à mesure que d'autres investisseurs s'intéresseront. A cet égard, nous sommes en pourparlers avec des actionnaires potentiels, y compris des donateurs multilatéraux, afin de participer à l'actionnariat et contribuer au financement de la banque et de renforcer sa gouvernance. En plus, nous réviserons la loi bancaire afin d'y introduire des dispositions spécifiques pour les banques de développement et définir leur cadre opérationnel d'ici fin 2020, avec le soutien de l'assistance technique du FMI.

Réformes Structurelles

48. Nous sommes déterminés à poursuivre la mise en œuvre des principales réformes structurelles visant à soutenir une croissance plus forte et plus inclusive. Nous viserons à assurer le développement du secteur privé afin de générer une croissance plus forte et plus inclusive et de créer les emplois nécessaires pour réduire la pauvreté. Nos réformes viseront à améliorer le climat des affaires et la gouvernance, et à renforcer l'inclusion financière au cours de la période du programme.

49. L'amélioration du climat des affaires est nécessaire pour soutenir le développement du secteur privé et parvenir à une croissance plus forte et plus inclusive. La Guinée a significativement amélioré son classement dans les Indicateurs du climat des affaires de la Banque Mondiale au cours des cinq dernières années et a gagné 27 positions entre 2013 et 2018 (152 sur 190 pays). Nous sommes déterminés à continuer le renforcement du climat des affaires afin

de favoriser le développement du secteur privé. À cet effet, nous avons élaboré un plan d'action afin d'améliorer le climat des affaires en mars 2018, qui définit des mesures à court, moyen et long terme. Notamment, nous visons à : (i) faciliter les procédures de création d'entreprise ; (ii) faciliter le paiement des impôts, notamment en introduisant un numéro d'identification d'entreprise et des déclarations fiscales en ligne ; (iii) améliorer l'accès au crédit, notamment pour les petites et moyennes entreprises ; (iv) renforcer le respect des contrats ; (v) faciliter le commerce transfrontalier ; et (vi) élaborer un cadre pour le dialogue public-privé. Nous nous sommes engagés à avancer rapidement dans la mise en œuvre de notre nouveau plan d'action et nous avons réalisé des progrès significatifs. Nous avons rationalisé les procédures et réduit le nombre de jours nécessaires à la création d'entreprise en informatisant le guichet unique. Dans ce contexte, nous avons opérationnalisé une plateforme de création d'entreprise en ligne, SyNERGUI, qui permet de créer de nouvelles activités en moins de 72 heures. Entre janvier et fin août 2019, 7 322 entreprises ont été créées à travers le guichet unique, avec la moitié de ces entreprises ayant été créée en moins de 72 heures et 28 % créées en moins de 24 heures. Nous avons finalisé le numéro d'identification fiscale permanent et plus de 2 000 entreprises en disposent depuis mars 2019. L'interconnexion entre l'Agence de promotion de l'investissement privé (APIP), et la Direction nationale des impôts a été établie en janvier 2019, et est devenue opérationnelle depuis Mars 2019. Nous sommes en train de travailler avec le fournisseur des services pour améliorer la transmission des données à la DNI. En outre, nous avons progressé dans la mise en place d'un système de déclaration et de paiement des impôts en ligne et nous le finaliserons d'ici fin 2019 afin d'améliorer la transparence et la gouvernance. Nous avons fait des progrès dans la mise en place d'un guichet foncier unique, avec le soutien de la Banque mondiale. A cette fin, nous avons identifiés les locaux pour les bureaux et nous fournirons le matériel et les ressources financières nécessaires pour son opérationnalisation d'ici fin-2019. Nous avons créé un Tribunal de Commerce spécialisé à Conakry en octobre 2018 afin d'améliorer l'exécution des contrats. À cet égard, un décret portant nomination du président du tribunal de commerce et d'un juge a été signé en août 2018 et nous progressons dans la formation du personnel et l'aménagement de bureaux. Le siège du Tribunal de Commerce a été inauguré en mars 2019 et les juges consulaires ont été sélectionnés. Les premiers procès ont été entamés fin avril 2019 et nous avons fourni 1 milliard de GNF en août 2019 pour le budget du Tribunal. En outre, nous avons mis en place un guichet unique pour le commerce extérieur afin de faciliter les échanges transfrontaliers. Nous avons notamment choisi l'opérateur et nous avançons dans sa mise en service d'ici la fin 2019. Nous avons nommé le directeur général du guichet unique pour le commerce extérieur et les spécifications de son opérationnalisation sont en cours d'élaboration. Nous avons procédé à l'acquisition du matériel pour la délivrance en ligne des déclarations descriptives à l'importation/exportation (DDI/DDE) en octobre 2019, comptons opérationnaliser le module à fin 2019 et l'étendrons aux autres documents commerciaux d'ici février 2020. A partir d'avril 2020, nous procéderons à la deuxième phase de l'opérationnalisation du guichet unique, qui comprend son extension au Port de Conakry, à l'Aéroport International Gbessia, et graduellement aux frontières terrestres. Afin de faciliter la fourniture de crédit, nous avons mis en place un système d'information sur le crédit auprès de la Banque centrale, auquel les institutions de microfinance et toutes les banques sont actuellement interconnectées, et sur lequel les débiteurs de chaque banque sont déclarés. Nous sommes engagés à renforcer le dialogue public-privé. A cette fin, nous sommes engagés à renforcer la plate-forme de consultation public-privé en réactivant le Guinée Business Forum (GBF), établie en 2017, et en organisant des ateliers. Un secrétaire exécutif pour le GBF a été sélectionné. De plus, nous nous assurerons à ce que la plate-forme de consultation entre le secteur

privé et l'administration publique soit inclusive en veillant à ce que tous les représentants des acteurs du secteur privé puissent y participer.

50. Nous sommes résolus à renforcer la gouvernance, pilier central de notre stratégie d'amélioration de la croissance. Nous progressons vers le renforcement de notre cadre de lutte contre la corruption, que nous considérons comme essentiel pour améliorer la gouvernance en :

- Renforçant notre cadre législatif et institutionnel de lutte contre la corruption.** En juillet 2017, le Parlement a adopté la loi anti-corruption, qui constitue un pas important vers l'amélioration de la gouvernance. Nous avons organisé trois ateliers pour assurer la cohérence entre la nouvelle loi anti-corruption et notre stratégie et notre plan d'action national de lutte contre la corruption et de promotion de la bonne gouvernance, avec le soutien de l'UE. Nous avons adopté notre stratégie de lutte contre la corruption en octobre 2018. Nous avons adopté un décret sur l'organisation et le fonctionnement de l'Agence nationale de lutte contre la corruption (ANLC) en octobre 2018 (RS). Nous sommes engagés à améliorer les capacités et renforcer l'indépendance et l'autonomie financière de l'ANLC. Nous adopterons les décrets d'application concernant le régime de déclaration du patrimoine ainsi que la protection des lanceurs d'alerte et victimes d'ici fin 2019. Avec le soutien de l'assistance technique du FMI, nous examinons la cohérence de notre cadre légal en matière de criminalisation des actes de corruption afin de nous assurer qu'il soit conforme à la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC). Nous avons lancé le deuxième cycle d'examen de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) avec l'assistance du Bureau des Nations Unies contre la Drogue et les Crimes (ONUDD). A cet effet, nous avons conduit l'atelier d'auto-évaluation de la Guinée en octobre 2019, et tiendrons un atelier de contrôle de l'auto-évaluation de la Guinée, à Conakry d'ici fin novembre 2019. Afin de finaliser le processus, nous allons soumettre d'ici juin 2020 : (i) le rapport de l'atelier d'auto-évaluation de la Guinée à l'ONUDD suivi d'un atelier de contrôle de l'auto-évaluation de la Guinée et, (ii) le rapport « final » de l'auto-évaluation de la Guinée à ses deux Etats examinateurs pour observations, commentaires et recommandations, suivie de la visite du pays par les Experts des Etats examinateurs et de l'ONUDD qui se tiendra d'ici fin septembre 2020.
- Mettant en œuvre le régime de déclaration de patrimoine.** Le décret d'application du régime de déclaration des avoirs est en cours de finalisation avec l'appui de l'assistance technique du FMI et sera adopté à fin-mars 2020 (RS à fin septembre 2019). Le régime de déclaration de patrimoine stipule que les obligations en matière de déclaration couvrent les hauts fonctionnaires, les membres de leurs familles et leurs proches collaborateurs, exigeant la déclaration de tous les avoirs détenus dans le pays et à l'étranger, directement et de manière bénéficiaire, établit des sanctions dissuasives en cas de non-respect, et exige la publication de la déclaration. Nous sommes engagés à mettre en œuvre le régime de déclaration de patrimoine. A cet effet, nous allons allouer dans la loi de finance de 2020 des ressources pour la Cour des comptes afin de mettre en place la structure logistique nécessaire à la gestion et au contrôle des déclarations et à l'application de sanctions. Nous allons adopter un décret sur le formulaire de déclaration de patrimoine (RS à fin juin 2020). Nous nous attendons à ce que les premières déclarations soient effectuées au début de 2020 et publiées ultérieurement au Journal officiel, comme l'exige la Constitution.

- Renforçant notre régime de Lutte contre le blanchiment, la corruption et le financement du terrorisme (LBC / FT).** Nous sommes engagés à continuer à renforcer notre régime de LBC / FT afin de soutenir les efforts de lutte contre la corruption, notamment en révisant notre législation conformément à la norme du groupe d'action financière de 2012. Nous avons finalisé le projet de la nouvelle loi LBC / FT avec l'assistance technique du FMI. Notamment, nous avons mené des consultations au niveau interministériel et avec le secteur privé sur le projet de loi LBC/FT. Le Conseil des Ministres l'approuvera d'ici fin 2019 et elle sera présentée à l'Assemblée Nationale d'ici mars 2020. Nous sommes également engagés à mobiliser les ressources nécessaires pour sa mise en œuvre. En outre, nous développons des outils pour la mise en œuvre d'une approche de la surveillance LBC / FT du secteur bancaire fondée sur les risques sous l'assistance technique du FMI, qui est opérationnel en octobre 2019. Ces outils incluent la mise à jour continu du système d'information, les formulaires pour l'identification des clients de la BCRG, l'analyse des flux de change, et la cartographie des risques et vulnérabilités afin d'informer les décideurs politiques. Nous travaillons également au renforcement de la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) avec l'appui de l'assistance technique du FMI en améliorant son cadre institutionnel, en renforçant les capacités de son personnel et en développant des processus et stratégies opérationnels. A cette fin, nous avons développé un manuel de suivi, de méthodologie de notation, une base de données sous Excel pour la notation des risques et les contrôles qui seront utilisés par le département de supervision en relation avec les activités LBC/FT. Nous avons élaboré un nouveau formulaire de déclaration transfrontalière de devises qui est soumis à l'approbation des autorités compétentes avant l'utilisation prévue fin décembre 2019. Depuis 2017, nous avons organisé cinq ateliers pour former le personnel travaillant sur la LBC/FT avec le soutien du FMI et de l'ONUUDC. Nous avons mis en place un comité interministériel de LBC / FT pour piloter et superviser notre stratégie nationale de LBC / FT, avec l'assistance technique de la Banque mondiale et du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) ; la conduite de l'évaluation nationale des risques de LBC / FT en cours. Avec le soutien de l'assistance technique du FMI, nous sommes également en train de développer des contrôles et procédures internes de LBC / FT basés sur les risques pour que la BCRG garantisse l'intégrité de ses opérations. À cette fin, une politique spécifique a été adoptée par la BCRG au début de cette année et une matrice de risques a été élaborée. Les procédures de gestion des risques LBC/FT ont déjà été déployées en septembre 2019, et nous sommes engagés à continuer le renforcement des capacités du personnel de la BCRG, y compris à travers des formations.

51. Nous renforcerons l'inclusion financière pour soutenir le développement du secteur privé. A cette fin, nous avons adopté en juillet 2017 une nouvelle loi sur l'inclusion financière qui encadrera l'activité des institutions de micro finance et jouera un rôle essentiel pour soutenir l'accès accru des PME, des femmes et des jeunes au crédit. Notamment, la loi introduit de nouvelles réglementations régissant l'activité et le contrôle des institutions de micro finance ainsi que des institutions de monnaie électronique et des services financiers de la poste guinéenne. Nous avons adopté les décrets d'application de la loi en 2018. A cette fin, nous avons adopté quatorze projets d'instructions, avec l'appui de la Banque mondiale, nous les avons transmis aux principales parties prenantes (institutions de micro finance, opérateurs de monnaie électronique, services financiers postaux, etc.), et nous avons tenu un atelier en avril 2018 pour discuter de leurs observations et

commentaires. Nous avons procédé à un diagnostic de l'inclusion financière en novembre 2018, avec l'appui de la Banque mondiale. Sur la base de ce diagnostic nous sommes en train de finaliser une stratégie nationale sur l'inclusion financière avec le soutien de la Banque Mondiale et nous adopterons la stratégie d'ici fin 2019. Notamment, nous visons à réduire les contraintes sur l'accès aux services financiers et à améliorer l'offre en renforçant le cadre de régulation et de supervision, développant les infrastructures de paiement, et encourageant l'introduction des interfaces nécessaires et l'adaptation des systèmes d'information pour l'intégration des *bank-to-wallet* et le développement des produits et services innovants (micro finance, plans d'épargne). Nous allons également mettre en place des mesures spécifiques pour soutenir la demande en renforçant la protection des consommateurs des services financiers, et en améliorant l'éducation financière de la population de Guinée. De plus, nous allons supporter le financement des PME en mettant en place un registre électronique de garanties qui rendrait le processus de vérification et d'autorisation plus transparent et effectif. Nous allons développer une stratégie pour le financement du secteur agricole. Afin d'aider les femmes, les jeunes et les populations vulnérables, nous envisageons des programmes ciblés d'éducation financière afin de faciliter l'utilisation des services financiers, en particulier dans le domaine des droits des déposants, épargne et comptes *e-money*. A cet égard, nous allons mener en 2020 une enquête de demande couvrant les domaines de l'éducation financière et les aspects de protection, ciblant spécifiquement les PME, la population rurale, et les femmes. En tant que membre de l'Alliance pour l'inclusion financière (AFI), nous participons activement à l'Initiative Africaine des Politiques d'Inclusion Financière (AfP) dont le président est le Gouverneur de la BCRG.

E. Suivi du Programme

52. Le programme continuera à faire l'objet d'un suivi semestriel, au moyen de critères de performance quantitatifs et d'objectifs indicatifs (tableau 1) et de repères structurels (tableau 2). Les objectifs quantitatifs établis pour fin décembre 2019 et fin juin 2020 sont des critères de performance, tandis que ceux établis pour fin mars 2020 et fin septembre 2020 sont des objectifs indicatifs. La cinquième revue devrait être achevée le 11 juin 2020, et la sixième revue, le 26 novembre 2020 ou après. Nous continuerons d'évaluer la mise en œuvre de nos politiques et réformes macroéconomiques par l'intermédiaire d'organes gouvernementaux de coordination et de suivi des programmes, du Conseil de Coordination Economique et des Réformes (CCER) et de la Cellule Technique de Suivi des Programmes (CTSP).

53. Nous allons renouveler nos efforts en vue de renforcer notre système statistique, y compris en y allouant un niveau plus important de ressources, ce qui est fondamental pour une évaluation appropriée et le suivi de nos politiques et réformes macroéconomiques. Nous sommes déterminés à fournir des ressources adéquates à l'Institut national de la statistique (INS) afin de renforcer notre système statistique. A cette fin, nous allons allouer les ressources nécessaires dans la LFI 2020. Nous avons renforcé en mars 2017 notre méthodologie pour l'établissement des comptes nationaux et adopté le SCN 1993, avec l'assistance technique du FMI. Nous poursuivons nos travaux pour renforcer davantage notre méthodologie en passant du SCN 1993 au SCN 2008 d'ici fin 2020 avec l'appui technique du FMI. Nous avons mis en place les organes de pilotage du système statistique national, et nous assurerons l'opérationnalisation du comité du cadrage macroéconomique pour faciliter l'harmonisation des données. A cette fin, nous avons mené une enquête auprès des ménages afin de mettre à jour notre évaluation des conditions de vie de la

population. Nous avons terminé la phase de collecte des données et sommes en train d'apurer les données avec l'appui de la Banque mondiale. En octobre 2019, nous avons assisté à un atelier régional visant à standardiser les méthodologies et les résultats sont attendus à fin 2019. Nous poursuivons nos efforts en vue de renforcer notre méthodologie de calcul de l'indice harmonisé des prix à la consommation et publierons le nouvel indice d'ici fin 2020.

Tableau 1. Guinée : Critères de Réalisation Quantitatifs et Objectifs Indicatifs proposés, FEC 2019–20
(Milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2019														2020		
	Mars			Juin				Sept.				Dec		Mars	Juin	Sept.	
	OI	Real.	Statut	CRQ	CRQ Adj.	Real.	Statut	OI	OI Adj.	Prel.	Statut	CRQ	CRQ Adj.	OI	CRQ	OI	
Critères de réalisation quantitatifs																	
Solde budgétaire de base (plancher; variation cumulée pour l'année)	499	261	Pas Atteint	903	859	1,502	Atteint	548	592	497	Pas Atteint	691	829	265	254	622	
Avoirs intérieurs nets de la Banque centrale (plafond; stock)	7,780	7,205	Atteint	7,652	7,586	6,310	Atteint	5,518	5,585	6,871	Pas Atteint	5,856	6,064	5,722	5,688	5,579	
Emprunt budgétaire net de l'administration centrale auprès de la Banque centrale (plafond; stock) ⁷	7,533	6,601	Atteint	7,410	7,344	5,512	Atteint	5,794	5,861	6,148	Pas Atteint	5,626	5,834	5,641	5,623	5,531	
Réserves internationales nettes de la Banque centrale (plancher; stock); millions de \$EU ¹	583	631	Atteint	622	629	704	Atteint	679	672	679	Atteint	739	716	795	808	824	
Critères de réalisation continus																	
Nouveaux prêts extérieurs non-concessionnels contractés ou garantis par l'administration centrale ou la Banque centrale (plafond cumulatif); millions de \$EU ^{2,6}	650	658	Atteint	650	650	658	Atteint	650	650	658	Atteint	650	650	650	650	650	
Nouveaux arriérés extérieurs de l'administration centrale et de la Banque centrale (plafond) ³	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	0	0	
Objectifs indicatifs																	
Recettes fiscales collectées (plancher)	3995	3,710	Pas Atteint	8,489	8,489	8,404	Pas Atteint	12,939	12,939	12,187	Pas Atteint	16,960	15,869	4,895	9,889	14,706	
Programmes de protection sociale pour réduire la pauvreté, financés par des ressources internes (plancher cumulatif) ⁴	33	19	Pas Atteint	65	65	171	Atteint	98	98	272	Atteint	130	240	78	154	232	
Nouveaux arriérés internes de l'administration centrale (net) ⁴	-95	-961	Atteint	-152	-152	-1492	Atteint	-857	-857	-556	Pas Atteint	-812	-812	-37	-49	-59	
<i>Pour mémoire:</i>																	
Nouveaux prêts extérieurs concessionnels contractés ou garantis par l'administration centrale ou la Banque centrale (cumulatif); millions de \$EU ^{4,5}	905	905	...	987	987	987	...	1052	1052	1052	...	1142	1142	1475	1613	1667	
Sources: Autorités Guinéennes et projections des services du FMI.																	
¹ Ce sera calculé sur la base des taux de change du programme.																	
² Dette extérieure contractée ou garantie autre qu'avec un élément don équivalent à 35% ou plus, calculé sur base du taux de réescompte de 5 pourcents, excluant le prêt de 1,2 milliard de dollars pour le barrage de Souapiti. Excluant les emprunts auprès du FMI. Critère de réalisation continu.																	
³ Critère de réalisation continu.																	
⁴ Cumulatif à partir du début de chaque année.																	
⁵ À suivre d'une façon continue. Reflète la somme accumulée de la valeur nominale des prêts concessionnels signés. Jusqu'à la troisième revue, cette somme ne comprenait que les décaissements réalisés.																	
⁶ Le critère de performance continue a été raté en novembre 2018 pour un montant total de 8 millions de \$EU. Une dérogation avait été approuvée par le conseil au moment de la deuxième revue.																	
⁷ Excluant la recapitalisation de la banque centrale.																	

Tableau 2. Guinée : Actions Préalables et Repères Structurels sous l'arrangement FEC, 2017–20

Mesures	Date	Statut	Objectifs
Actions préalables			
Première Revue			
<p>Limiter le recours aux autorisations de paiements (AP), conformément au décret de la gestion budgétaire et de la comptabilité publique, aux dépenses de souveraineté et aux fonds spéciaux et lier l'exécution des dépenses autorisées par les AP aux lignes budgétaires. Fournir un rapport sur l'utilisation des AP conformément à ces principes sur la période de janvier à mai 2018 aux services du FMI.</p>		<p>Non-réalisé. Une déviation mineure a été enregistrée suite au fait que les autorisations de paiements (AP) avaient été utilisées pour l'approbation des dépenses autres que des dépenses de souveraineté et des fonds spéciaux pour un montant marginal (0.001 % du PIB).</p>	<p>Assurer l'exécution des dépenses publiques conformément aux procédures légales définies par les textes de lois et de règlement et éviter ainsi des dépenses extrabudgétaires ; mieux aligner les flux de trésorerie et les plans d'engagement.</p>
<p>Adopter un plan d'action spécifiant le calendrier pour rationaliser les dépenses fiscales ad hoc.</p>		Réalisé	<p>Soutenir la mobilisation de recettes fiscales supplémentaires.</p>
<p>Approbation par le Conseil des ministres du cadre budgétaire pour 2018 conformément aux mesures correctives convenues et aux objectifs budgétaires révisés du programme devant servir de base à la loi de finances rectificative de 2018 et soumission à la Commission financière de l'Assemblée nationale.</p>		Réalisé	<p>Renforcer la stabilité macroéconomique.</p>
<p>Signature d'un protocole d'accord entre la BCRG et le ministère de l'Économie et des Finances limitant les prêts de la BCRG au gouvernement dans les limites légales indiquées dans la loi de la BCRG.</p>		Réalisé	<p>Limiter les emprunts publics de la Banque Centrale.</p>
<p>Signature d'un protocole d'accord entre la BCRG et le ministère de l'économie et des finances avec les modalités et le calendrier de la recapitalisation de la BCRG.</p>		Réalisé	<p>Assurer l'autonomie opérationnelle de la BCRG.</p>
<p>Mettre en œuvre une augmentation de 25 % du tarif de l'électricité pour les industriels et les professionnels et une augmentation de 10 % pour les ménages comme détaillé dans la circulaire 2018/3334.</p>		Réalisé	<p>Réduire les subventions d'électricité.</p>
<p>Signer un arrêté ministériel pour augmenter le prix des produits pétroliers d'au moins 12 % à partir du 1^{er} juillet 2018.</p>		Réalisé	<p>Protéger les revenus budgétaires.</p>

Tableau 2. Guinée : Actions Préalables et Repères Structurels sous l'arrangement FEC, 2017–20
(suite)

Mesures	Date	Statut	Objectifs
Deuxième Revue			
Le Conseil des ministres adoptera un cadre budgétaire révisé pour 2018 conforme à l'atteinte de l'objectif du programme pour la fin de l'exercice 2018.		Réalisé	Renforcer la stabilité macroéconomique.
Le ministre du Budget adoptera un plan d'engagement des dépenses pour le dernier trimestre 2018 conformément au cadre budgétaire révisé.		Réalisé	Renforcer la stabilité macroéconomique.
Troisième Revue			
Le Ministère du Budget signera des contrats de performance avec la Direction nationale des imports et la Direction générale des douanes.	Fin mai-19	Réalisé	Soutenir la mobilisation de recettes fiscales supplémentaires.
Le Conseil des Ministres adoptera un cadrage budgétaire révisé pour 2019 en ligne avec les mesures correctives convenues et aux objectifs budgétaires du programme.	18 Juin 19	Réalisé	Renforcer la stabilité macroéconomique.
Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de l'Énergie signeront un arrêté ministériel qui augmentera le tarif de l'électricité de 15 % pour les ménages et de 5 % pour les professionnels et les industriels en 2019.	10 Juin 19	Réalisé	Réduire les subventions énergétiques.
Quatrième revue			
Le Ministre du Budget adoptera un plan d'engagement des dépenses en ligne avec les mesures budgétaires correctives convenues et l'atteinte de l'objectif budgétaire de fin 2019 du programme.	Fin nov - 19	Réalisé	Renforcer la stabilité macroéconomique.
Repères structurels			
Première Revue			
I. Politique budgétaire			
Adoption d'un plan d'action pour une réforme ciblée de la politique et de l'administration fiscales par le ministère du Budget.	Fin déc -17	Réalisé	Mobiliser et sauvegarder les recettes fiscales
Adoption de la stratégie du gouvernement pour l'apurement des arriérés intérieurs par le ministère des Finances.	Fin déc 17	Réalisé	Améliorer la gestion budgétaire et la transparence et renforcer le secteur privé.

Tableau 2. Guinée : Actions Préalables et Repères Structurels sous l'arrangement FEC, 2017–20
(suite)

Mesures	Mesures	Mesures	Mesures
Mise en œuvre de l'augmentation de 25 % des tarifs d'électricité pour les consommateurs industriels et les grands consommateurs adoptée en octobre 2016 par le gouvernement.	Fin déc-17	Réalisé. Les tarifs d'électricité pour les grands consommateurs et industriels ont été augmentés de 42 % en novembre 2017. L'augmentation fut suspendue en mars 2018 et réintroduite à hauteur de 25 % en mai 2018 comme action préalable.	Réduire les subventions d'électricité.
Achèvement de l'étude du tarif de l'électricité, y compris l'analyse d'impact par le ministère de l'énergie et de l'hydraulique.	Fin févr-18	Non réalisé. L'étude du tarif de l'électricité a été achevée avec un retard en juillet 2018.	Établir des tarifs couvrant les coûts d'électricité à moyen terme et des mesures d'accompagnement pour protéger les populations les plus vulnérables.
Mise en œuvre du mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers existant par le gouvernement.	Fin mars-18	Non réalisé. Les prix de détail des produits pétroliers ont été augmentés de 25 % le 1 ^{er} juillet 2018. Le mécanisme d'ajustement des. Le mécanisme d'ajustement a été appliqué en janvier 2019, entraînant une réduction des prix de 5 %. La mise en œuvre automatique du mécanisme n'a pas été appliquée aux premier cinq mois du 2019.	Protéger les revenus budgétaires
Finalisation des études de faisabilité pour les projets d'investissements publics financés par des emprunts non concessionnels.	Fin mars-18	Réalisé	Assurer l'efficacité et la bonne gestion des investissements publics.
II. Politiques monétaire et de taux de change			
Signature d'un protocole d'accord entre la BCRG et le ministère de l'Économie et des Finances sur les modalités et le calendrier pour la recapitalisation de la BCRG.	Fin févr-18	Non réalisé. Le protocole d'accord a été signé avec retard en mai 2018 comme action préalable	Assurer l'autonomie opérationnelle de la BCRG

Tableau 2. Guinée : Actions Préalables et Repères Structurels sous l'arrangement FEC, 2017–20
(suite)

Mesures	Date	Statut	Objectifs
Établissement d'un cadre de prévision de la liquidité par la BCRG	Fin mars-18	Réalisé	Renforcer le cadre de la politique monétaire et améliorer la gestion de la liquidité.
III. Réformes structurelles			
Établir un plan d'action pour améliorer le climat des affaires par le Gouvernement.	Fin mars-18	Réalisé	Favoriser le développement du secteur privé.
Présenter les rapports financiers annuels (2016) des entreprises publiques à l'Assemblée nationale par le ministère des Finances.	Fin déc-17	Réalisé	Améliorer la transparence et la gouvernance.
Deuxième Revue			
I. Politique budgétaire			
EDG installera des compteurs d'électricité dans les locaux du Premier ministre ainsi que quinze ministères et fournira un rapport complet sur l'installation de compteurs pour le reste des consommateurs.	Fin juin-18	Réalisé. Des compteurs de consommation d'électricité ont été installés dans les locaux de la primature et dans quinze ministères et chez les plus gros consommateurs de l'administration publique. Un rapport sur l'installation de compteurs pour le reste des consommateurs a été fourni.	Augmenter les revenus de l'entreprise publique d'électricité pour réduire les transferts budgétaires à l'entreprise.
Intégrer les recommandations PEFA dans le plan d'action pour réformer les finances publiques.	Fin sept-18	Réalisé. Un nouveau plan d'action 2019-22 visant à réformer les finances publiques, intégrant les recommandations PEFA et PIMA, a été préparé et validé par un comité présidé par le ministre de l'Économie et des Finances.	Renforcer la gestion des finances publiques.

Tableau 2. Guinée : Actions Préalables et Repères Structurels sous l'arrangement FEC, 2017–20
(suite)

Mesures	Date	Statut	Objectifs
Soumettre à l'Assemblée nationale une loi de finances rectificative pour 2018 conforme aux mesures correctives convenues et à l'objectif budgétaire révisé du programme.	Fin sept-18	Non réalisé. Une loi de finances rectificative conforme à l'objectif budgétaire du programme a été soumise à l'Assemblée nationale en août 2018. Cependant, la composition de l'ajustement a dû être révisée pour atteindre l'objectif de fin d'année. À cette fin, un cadre budgétaire révisé pour 2018 a été adopté par le Conseil des ministres à titre de mesure préalable.	Renforcer la stabilité macroéconomique.
Tous les accords miniers nouveaux et à renouveler, à l'exclusion de ceux avec de nouveaux investissements en infrastructure à multiples usagers et / ou de transformation en Guinée des produits à plus forte valeur ajoutée, seront conformes aux dispositions fiscales du code minier. Les nouveaux contrats avec des nouveaux investissements en infrastructure à multiples usagers et / ou de transformation en Guinée des produits à plus forte valeur ajoutée seront soumises à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales.	Fin nov-18	Réalisé. Depuis juin 2018, un nouveau contrat pour l'extraction de bauxite a été ratifié et a été mis en conformité avec les dispositions fiscales du code minier. En plus, un nouveau contrat, avec une composante d'infrastructure, a été soumis à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales.	Mobiliser des revenus miniers supplémentaires et favoriser la gouvernance et la transparence.
II. Politiques monétaire et de taux de change			
Publication des états financiers conformes aux IFRS pour 2017 par la BCRG.	Fin sept-18	Non réalisé. Cela a été finalisé avec un retard. Les états financiers de 2017 ont été publiés le 28 novembre 2018.	Renforcement de la responsabilité financière de la BCRG.

Tableau 2. Guinée : Actions Préalables et Repères Structurels sous l'arrangement FEC, 2017–20 (suite)			
Mesures	Date	Statut	Objectifs
Établissement par la BCRG des processus internes de conformité pour examiner la conformité à la législation et fournir des rapports semestriels au Conseil.	Fin sept-18	Réalisé. Un comité de conformité a été mis en place pour couvrir les questions de conformité interne et de LBC / FT et un responsable de la conformité a été nommé. Le service juridique de la BCRG est devenu membre du mécanisme de conformité interne pour favoriser une meilleure coordination.	Renforcer les audits internes et les fonctions de contrôle.
La BCRG met en place des ventes aux enchères unilatérales et concurrentielles pour effectuer des achats réguliers et limités de devises.	Fin sept-18	Réalisé. Une instruction formalisant la mise en place des enchères unilatérales et concurrentielles a été signée par le gouverneur de la BCRG. Une assistance technique a été fournie pour la mise en place d'une enchère unilatérale.	Mener une stratégie active pour accumuler des réserves internationales.
III. Réformes structurelles			
Adoption du décret d'application de la loi de 2017 sur la gouvernance des entités publiques ¹ .	Fin sept-18	Réalisé. Le décret d'application a été signé en Septembre 2018.	Améliorer la transparence et la gouvernance et réduire les risques budgétaires.
Créer un tribunal de commerce spécialisé à Conakry.	Fin oct-18	Réalisé. Un décret présidentiel a nommé le président et les juges du tribunal du commerce et les bâtiments administratifs ont été mis à disposition. Le processus d'acquisition de matériel et de formation du personnel est en cours.	Améliorer le climat des affaires.

¹Tandis que ce repère structurel avait été précédemment indiqué pour fin juin 2018 dans le Tableau 2 du Mémorandum des Politiques Economiques et Financières (MPEF) dans le Rapport des services pour la première revue de l'accord FEC avec la Guinée (EBS/18/234), son calendrier était fixé à fin septembre 2018, conformément au paragraphe 24 du MPEF.

Tableau 2. Guinée : Actions Préalables et Repères Structurels sous l'arrangement FEC, 2017–20 (suite)			
Mesures	Date	Statut	Objectifs
Adoption du décret d'application sur l'organisation et le fonctionnement de l'Agence nationale de lutte contre la corruption.	Fin oct-18	Réalisé. Le décret d'application a été signé par le Président de la République.	Renforcer la gouvernance.
Troisième Revue			
I. Politique budgétaire			
EDG doit terminer l'installation de compteurs d'électricité dans tous les bâtiments ministériels et terminer l'installation de compteurs pour 80 % du reste des consommateurs.	Fin févr-19	Pas réalisé. Cette mesure devrait être achevée avec retard d'ici fin 2019. Les compteurs d'électricité ont été installés dans tous les bâtiments ministériels à fin-février 2019. L'installation des compteurs pour le reste des consommateurs a atteint 70 % à fin-août 2019. Les données pour évaluer les progrès à fin-2019 ne sont pas encore disponibles.	Augmenter les revenus de l'entreprise publique d'électricité pour réduire les transferts budgétaires à l'entreprise.
Tous les accords miniers nouveaux et à renouveler, à l'exclusion de ceux avec de nouveaux investissements en infrastructure à multiples usagers et / ou de transformation en Guinée des produits à plus forte valeur ajoutée, seront conformes aux dispositions fiscales du code minier. Les nouveaux contrats avec des nouveaux investissements en infrastructure à multiples usagers et / ou de transformation en Guinée des produits à plus forte valeur ajoutée seront soumises à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales.	Continue	Réalisé. Un nouvel accord minier a été signé en novembre 2018 et ratifié et publié au cours du premier trimestre 2019. Ce contrat avait des nouveaux investissements en infrastructure et une composant de transformation locale et a été soumis à l'Assemblée Nationale avec une évaluation des dépenses fiscales.	Mobiliser des revenus miniers supplémentaires et favoriser la gouvernance et la transparence.
II. Politiques monétaire et de taux de change			
Établissement d'un cadre de liquidités d'urgence ciblant les banques illiquides mais solvables par la BCRG.	Fin févr-19	Réalisé. Une instruction pour des injections de liquidité a été signée par le Gouverneur de la BCRG.	Renforcement du cadre monétaire.
Elaborer une stratégie d'intervention de la BCRG fondée sur des règles sur le marché des changes.	Fin mai-19	Pas réalisé. Cette mesure a été achevée avec retard en octobre 2019. Une stratégie d'intervention fondée sur des règles, en ligne avec les recommandations de l'assistance technique du FMI, a été finalisée en octobre 2019.	Limiter la discrétion dans les interventions et accroître la transparence du marché des changes

Tableau 2. Guinée : Actions Préalables et Repères Structurels sous l'arrangement FEC, 2017–20
(suite)

Mesures	Date	Statut	Objectifs
Quatrième revue			
I. Politique budgétaire			
Soumettre à l'Assemblée nationale une loi des finances rectificative 2019 en ligne avec les mesures budgétaires convenues et le cadrage macroéconomique révisé.	Fin sept-19	Réalisé. Le projet de loi de finance rectificative de 2019 qui a été soumis à l'Assemblée Nationale en mi-août 2019 était en ligne avec les mesures budgétaires convenues et les objectifs budgétaires du programme. Il a été adopté en septembre 2019.	Renforcer le cadrage macroéconomique
Le Conseil des Ministres adoptera une stratégie pluriannuelle de réforme des tarifs d'électricité sur 2020-25, pour amener graduellement les tarifs d'électricité au coût de recouvrement.	Fin sept-19	Pas réalisé. La mesure a été achevée avec un retard en mi-novembre 2019. Un arrêté ministériel a établi une stratégie pluriannuelle de réforme des tarifs d'électricité sur 2019-25 pour amener les tarifs au niveau de recouvrement des coûts à l'horizon 2025.	Réduire les subventions énergétiques
Tous les accords miniers nouveaux et à renouveler, à l'exclusion de ceux avec de nouveaux investissements en infrastructure à multiples usagers et / ou de transformation en Guinée des produits à plus forte valeur ajoutée, seront conformes aux dispositions fiscales du code minier. Les nouveaux contrats avec des nouveaux investissements en infrastructure à multiples usagers et / ou de transformation en Guinée des produits à plus forte valeur ajoutée seront soumis à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales.	Continu	Un nouvel accord minier relatif à l'extraction de minerais de fer a été ratifié en décembre 2019. Le contrat prévoit de nouveaux investissements en infrastructures et a été soumis à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales.	
II. Réformes structurelles			
Adoption des décrets d'application de la loi contre la corruption 2017 concernant le régime de déclaration des actifs et la protection des lanceurs d'alerte et des victimes.	Fin sept-19	Pas réalisé. Cette mesure devrait être achevée avec un retard à fin mars 2020. Le projet de décrets concernant le régime de déclaration des actifs a été finalisé avec le soutien de l'assistance technique du Département juridique du FMI. Un projet de décret sur le contenu d'un formulaire de déclaration de patrimoine a été développé.	Renforcer la gouvernance

Tableau 2. Guinée : Actions Préalables et Repères Structurels sous l'arrangement FEC, 2017–20 (fin)			
Mesures	Date	Statut	Objectifs
Cinquième revue			
I. Politique budgétaire			
Établir un prototype du registre social unifié des populations vulnérables par le ministère des Affaires sociales	Fin fév-20	Réalisé. Un décret présidentiel de novembre 2019 a créé le registre social unifié des populations vulnérables sous la tutelle du Ministère des affaires sociales. De plus, une feuille de route sur la mise en place d'un registre social a été finalisée par l'Agence nationale pour l'inclusion économique et sociale (ANIES), avec l'appui de la Banque mondiale.	Améliorer le ciblage des programmes de protection sociale.
Adopter un manuel pour la préparation, l'évaluation et la sélection des projets d'investissement prioritaires, qui exigera entre autres que tous les projets majeurs d'investissement public soient accompagnés d'études de faisabilité qui suivent des processus rigoureux	Fin mai-20	A évaluer. L'assistance technique du Département des finances publiques du FMI est attendue pour accompagner les autorités dans la préparation du manuel.	Renforcer la gestion des investissements publics
Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de l'Energie signeront un arrêté ministériel qui augmentera le tarif de l'électricité de 9 % pour les ménages et de 10 % pour les professionnels et les industriels en 2020, conformément à la stratégie 2019-25 de réforme des tarifs d'électricité.	1 ^{er} juin 2020	A évaluer	Réduire les subventions énergétiques
Tous les accords miniers nouveaux et à renouveler, à l'exclusion de ceux avec de nouveaux investissements en infrastructure à multiples usagers et / ou de transformation en Guinée des produits à plus forte valeur ajoutée, seront conformes aux dispositions fiscales du code minier. Les nouveaux contrats avec des nouveaux investissements en infrastructure à multiples usagers et / ou de transformation en Guinée des produits à plus forte valeur ajoutée seront soumises à l'Assemblée nationale avec une évaluation des dépenses fiscales.	Continu	A évaluer	Mobiliser des revenus miniers supplémentaires et favoriser la gouvernance et la transparence.
Sixième revue			
Réformes structurelles			
Elaborer et publier un formulaire de déclaration de patrimoine en ligne avec le décret sur le régime de déclaration du patrimoine	Fin juin 2020	A évaluer. Un projet de décret sur le contenu d'un formulaire de déclaration de patrimoine a été élaboré.	Renforcer la gouvernance

Pièce jointe 2. Guinée : Protocole d'accord Technique

Le 22 Novembre 2019

- 1. Le présent protocole établit ce qui a été convenu entre les autorités guinéennes et les services du FMI concernant les définitions des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs du programme appuyé par la FEC.** Il précise en outre la teneur et la fréquence des données qui doivent être communiquées aux services du FMI aux fins de suivi du programme.
- 2. Les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les dates de référence sont précisés au tableau 1 du mémorandum de politique économique et financière (MEFP) joint à la lettre d'intention du 12 octobre 2019.** Aux fins de la communication d'informations, les autorités guinéennes utiliseront les normes et formulaires jugés appropriés pour la transmission des données couvertes par le présent protocole d'accord, sauf disposition contraire convenue avec les services du FMI.
- 3. Pour les besoins du programme, tous les actifs, engagements et flux libellés en devises seront évalués « aux taux de change du programme », selon la définition donnée ci-après, à l'exception des éléments qui influent sur les comptes budgétaires de l'État, qui seront mesurés aux taux de change courants.** Pour les besoins du programme il a été convenu de retenir les taux de change correspondant aux taux de référence comptable du franc guinéen au 31 décembre 2016, comme décrits au tableau ci-dessous. Le taux de change DTS vis-à-vis du dollar \$ sera basé sur les prévisions des Perspectives de l'économie mondiale du FMI (PEM). Les avoirs de réserves en or de la BCRG seront évalués au cours de l'or en vigueur le 30 décembre 2016 (1159,10 dollars \$ l'once).

Taux de change du programme Franc guinéen par devise étrangère et prix de l'or¹	
Gold bullion LBM US\$/troy ounce ²	1 159,10
Euro par rapport au US\$ (taux de change)	0,95
Yen par rapport au US\$ (taux de change)	116,80
Livre sterling par rapport au US\$ (taux de change)	0,81
Yuan par rapport au US\$ (taux de change)	6,95
Franc guinéen par rapport au US\$ (taux de change)	9 225,31
Franc guinéen par rapport au DTS (taux de change)	12 362,72
Source : FMI (Statistiques financières internationales).	
¹ Taux et prix à fin décembre 2016.	
² LBM signifie London Bullion Market.	

DEFINITION DES CRITERES DE PERFORMANCE, DES OBJECTIFS INDICATIFS ET ARTICLES DE MEMORANDUM

A. Critères de réalisation et objectifs indicatifs

4. Les critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs énoncés au tableau 1 du MEFP sont les suivants.

Critère de réalisation

- Plancher du solde budgétaire de base de l'administration centrale.
- Plafond des avoirs intérieurs nets de la Banque Centrale.
- Plafond de l'emprunt budgétaire net de l'administration centrale auprès de la Banque Centrale.
- Plancher des réserves internationales nettes de la Banque Centrale.

Critères de réalisation continus

- Plafond sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale ou la Banque Centrale.
- Plafond zéro des nouveaux arriérés extérieurs de l'administration centrale et de la Banque Centrale

Objectifs indicatifs

- Plancher des recettes fiscales recouvrées.
- Plancher des dépenses pour les programmes sociaux financées sur ressources intérieures.
- Plancher sur les nouveaux arrières domestiques accumulés par l'administration centrale (sur base nette).

Articles de mémorandum

- Plafond de la nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale ou la Banque Centrale.

B. Définition de l'administration centrale

5. L'administration centrale de la République de Guinée est définie comme l'ensemble des ministères et organes qui relèvent de l'administration budgétaire centrale tel que le prévoit la loi organique relative aux lois de finances. Sauf indication contraire, l'administration centrale exclut les collectivités locales décentralisées, la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome, y compris les établissements publics à caractère administratif.

C. Plancher du solde budgétaire de base de l'administration centrale

6. Le solde budgétaire de base est par définition comme la différence entre les recettes fiscales totales du gouvernement et les recettes non fiscales (à l'exclusion des dons et du produit des privatisations, ce dernier étant comptabilisé au titre du financement) et des dépenses totales (y compris les dépenses correspondant aux produits ciblés) plus les prêts nets, à l'exclusion des paiements d'intérêts sur la dette extérieure et les dépenses en capital financées par l'extérieur. Les dépenses du gouvernement sont définies comme des dépenses pour lesquelles des ordres de paiement ont été émis et qui ont été pris en charge par les comptes du Trésor quelle que soit la procédure.

D. Plafond des avoirs intérieurs nets de la Banque Centrale

7. Les avoirs intérieurs nets (AIN) de la BCRG représentent, par définition, la différence entre la base monétaire (définie ci-après) et les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCRG (définis ci-après), tous deux calculés au taux de change du programme comme indiqué plus haut. Les AEN correspondent à la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCRG, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve et les engagements extérieurs de la BCRG.

8. La base monétaire comprend : (i) les dépôts des banques locales et d'autres dépôts du secteur privé auprès de la BCRG (y compris les réserves obligatoires des banques) libellés en francs guinéens ou en devises, (ii) les francs guinéens en circulation et les encaisses de banques locales en francs guinéens. Les montants en devises seront convertis en francs guinéens aux taux de change du programme (tels que définis au paragraphe 3 ci-dessus).

9. Les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCRG sont définis comme ses actifs extérieurs bruts (GFA) moins ses passifs extérieurs bruts comme suit :

- Les passifs extérieurs bruts sont les passifs de change bruts tels que définis au paragraphe 13, y compris les allocations de DTS, plus tout autre passif étranger non indiqué dans ce paragraphe.
- Les avoirs extérieurs bruts (AEB) de la BCRG correspondent aux avoirs de réserve bruts tels que définis au paragraphe 12, plus (i) toute créance en devise sur les résidents ; (ii) les souscriptions au capital des établissements internationaux ; (iii) les avoirs extérieurs en monnaies non convertibles ; (iv) les créances en devises transférées à la BCRG par d'autres institutions implantées en Guinée juste avant les dates de déclaration, avec transfert en sens

inverse peu après ces dates ; (v) les avoirs obtenus par transfert de devises d'une durée de moins de trois mois ; (vi) les réserves brutes qui, d'une manière ou d'une autre, sont grevées ou gagées, y compris sans s'y limiter : (a) les avoirs bloqués lorsqu'ils sont utilisés comme garantie pour des prêts et paiements de tiers, ou gagés à des investisseurs comme condition d'investissement dans des titres nationaux ; (b) les avoirs prêtés par la BCRG à des tiers qui ne sont pas disponibles avant l'échéance et ne sont pas négociables ; et (c) les réserves extérieures bloquées pour des lettres de crédit.

E. Plafond sur l'emprunt budgétaire net de l'administration centrale auprès de la Banque centrale

10. Les emprunts nets de l'administration centrale auprès de la Banque Centrale sont définis comme suit : créances de la BCRG sur l'administration centrale moins le total des dépôts de l'État auprès de la BCRG et les montants liés à la recapitalisation de la Banque Centrale, ce qui comprend le stock et les intérêts annuels cumulatifs comme indiqué dans le mémorandum d'accord entre le Gouverneur et le Ministre des Finances du 30 mai 2018. Les emprunts de l'administration centrale auprès de la BCRG sont définis comme les prêts, avances, arriérés et achats de titres publics et de bons du Trésor par la BCRG. Le suivi de cet indicateur sera basé sur la position nette du gouvernement auprès de la BCRG.

F. Plancher des réserves internationales nettes de la Banque Centrale

11. Les réserves internationales nettes (RIN) de la BCRG sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserve bruts de la BCRG et les engagements de réserves bruts de la BCRG.

12. Les avoirs de réserve bruts de la BCRG sont constitués : (i) des avoirs en or monétaire détenus par la BCRG ; (ii) des avoirs en DTS ; (iii) de la position de réserve au FMI ; (iv) des avoirs en devises convertibles ; (v) des dépôts libellés en devises détenus dans des banques centrales étrangères, à la Banque des règlements internationaux, ou dans d'autres banques ; (vi) des prêts aux banques étrangères qui sont remboursables à vue ; (vii) des titres étrangers ; et (viii) les autres créances liquides convertibles sur les non-résidents qui non engagées. Ils ne comprennent pas : (i) toute créance en devise sur les résidents ; (ii) les souscriptions au capital des institutions internationales ; (iii) les avoirs extérieurs en monnaies non convertibles ; (iv) les créances en devises transférées à la BCRG par d'autres institutions implantées en Guinée juste avant les dates de déclaration, avec transfert en sens inverse peu après ces dates ; (v) les avoirs obtenus par swap de devises d'une durée de moins de trois mois ; (vi) les réserves brutes qui, d'une manière ou d'une autre, sont grevées ou gagées, y compris sans s'y limiter : (a) les avoirs bloqués lorsqu'ils sont utilisés comme garantie pour des prêts et paiements de tiers, ou gagés à des investisseurs comme condition d'investissement dans des titres nationaux ; (b) les avoirs prêtés par la BCRG à des tiers, qui ne sont pas disponibles avant l'échéance et ne sont pas négociables ; et (c) les réserves extérieures bloquées pour des lettres de crédit.

13. Les engagements de réserve bruts sont définis comme étant la somme des éléments suivants : (i) l'encours des engagements à court et à moyen terme de la BCRG vis-à-vis du FMI ;

(ii) tous les engagements en devises à court terme de la BCRG vis-à-vis des non-résidents, dont l'échéance initiale est d'un an au maximum ; (iii) tous les engagements libellés en devises vis-à-vis des résidents, dont les dépôts en devises des banques nationales et d'autres résidents à la BCRG ; et (iv) toute garantie en cours de la Banque Centrale. Les allocations de DTS sont exclues des engagements de réserve bruts de la BCRG.

G. Plafond de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale ou par la Banque Centrale

14. Définition de la dette extérieure non concessionnelle. Aux fins du programme, la définition de la dette est énoncée au paragraphe 8a des Directives sur la conditionnalité applicable à la dette publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI, qui sont jointes à la décision n° 15688-(14/107) du Conseil d'Administration du FMI, adoptées le 5 décembre 2014.¹ Aux fins du programme, la dette est non concessionnelle si elle inclut un élément don inférieur à 35 %, comme le stipule la décision n° 11248 (96/38) du Conseil d'administration du FMI, adoptée le 15 avril 1996. L'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de sa valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée, par décompte des paiements que devra effectuer l'emprunteur au titre du service de la dette. Un taux d'escompte de 5 % est utilisé pour calculer l'élément don.² Le montant total de dette non-concessionnelle contractée ou garantie au cours de la période de la facilité FEC est limité à un plafond de 650 millions de dollars, sur une base cumulative à partir du début du programme, et sera utilisé pour financer les projets d'infrastructures prioritaires suivants, comme spécifié dans les documents d'emprunt y relatifs: la réhabilitation de la route nationale RN1, la réhabilitation de la voirie urbaine de Conakry, la construction d'une ligne d'interconnexion électrique (Lisan-Fomi-Kankan) et la réhabilitation d'une université. Le plafond sur la dette non concessionnelle s'applique à la dette contractée ou garantie auprès des non-résidents par l'administration centrale et la BCRG. Ce critère de performance est suivi sur une base continue. Le plafond est mesuré à partir du début du programme. Pour les besoins de suivi du programme, la

¹La définition de la dette dans *IMF Debt Limits Policy* (2014) est la suivante : le montant de l'encours des engagements courants effectifs, non conditionnels, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et qui comportent l'obligation pour le débiteur d'effectuer un ou plusieurs paiements pour rembourser le principal et/ou verser des intérêts, à un ou plusieurs moments futurs, et qui sont dus à des non-résidents par des résidents d'une économie. La dette envers des non-résidents peut prendre plusieurs formes, notamment : (i) des prêts, c'est-à-dire des avances de fonds effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur à rembourser ces fonds à l'avenir (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits acheteurs) et des échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement garantis, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant ultérieurement au vendeur les actifs donnés en garantie (par exemple, accords de pension ou accords officiels de swap) ; (ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur permet au client de payer à une date postérieure à celle à laquelle les marchandises ont été livrées ou les services rendus ; et (iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser des biens pendant un délai généralement plus court que la durée de vie de ces biens, mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur.

²Tel qu'approuvé par le Conseil d'administration du FMI le 11 octobre 2013. Des précisions sur le concept de concessionnalité et un instrument de calcul de l'élément don d'un concours financier sont disponibles sur le site Internet du FMI à l'adresse : <http://www.imf.org/external/np/spr/2015/conc/index.htm>

dette extérieure non concessionnelle est réputée être contractée ou garantie à la date de sa signature.

15. Sont exclus du plafond de la dette extérieure non concessionnelle : (i) l'utilisation des ressources du FMI ; (ii) les emprunts classés comme engagements de réserves internationales de la BCRG ; (iii) le prêt non concessionnel que le gouvernement a contracté pour financer le projet du barrage de Souapiti ; (iv) la dette qui est non-concessionnelle au moment de la signature, mais qui est ensuite annulée ou renégociée pour la rendre concessionnelle, une fois que cette annulation ou renégociation prend effet conformément aux conditions du contrat concerné et telles que déterminés par la loi applicable à ce contrat ; et (v) tout avoir en titres gouvernementaux de non-résidents libellés en francs guinéens.

H. Plafond sur les nouveaux arriérés extérieurs de l'administration centrale et la Banque Centrale

16. Les nouveaux arriérés extérieurs : La définition de la dette pour les besoins du programme est fournie au paragraphe 14 du présent PAT et une telle dette est considérée être extérieure si elle est contractée auprès d'un non-résident. Aux fins du critère de performance sur la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs, les arriérés sont définis comme les obligations sur la dette extérieure contractée ou garanties par le gouvernement ou la BCRG qui n'ont pas été payées quand elles sont dues, par rapport aux termes contractuels (en prenant en considération toute période de grâce). Ce critère exclut les arriérés sur les obligations financières extérieures du gouvernement qui sont rééchelonnées.

I. Plancher indicatif des recettes fiscales recouvrées

17. Les recettes fiscales collectées sont définies comme la somme des revenus du gouvernement, comme présenté dans le Tableau des Opérations Financière de l'État (TOFE), excluant les dons extérieurs et les recettes non-fiscales.

J. Programmes de filets sociaux financés sur ressources internes

18. Les programmes de filets sociaux financés sur ressources internes sont définis comme les dépenses financées sur ressources intérieures pour appuyer la mise en œuvre de : (i) tous les programmes sociaux non contributifs dans le cadre du Programme Filet Social Productif (PFSP) ; (ii) l'allocation budgétaire au Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, y inclut la mise en œuvre des programmes sociaux non contributifs dans le cadre du Fonds de développement social; (iii) les transferts en faveur des établissements publics à caractère administratif dont les activités visent à la protection des couches défavorisées et vulnérables, y inclut les activités du Fond national d'insertion des jeunes (FONIJ) et du Centre d'autonomisation des femmes et la scolarisation des enfants avec des handicap ; (iv) activités particulières réalisées dans la fonction santé notamment : la prise en charge de la santé des indigents, la gratuité des soins médicaux, le soutien aux individus avec des maladies infectieuses; v) activités particulières réalisées dans la fonction enseignement notamment les cantines scolaires et santé scolaire; (vi) les bourses attribuées aux étudiants pour une meilleure condition de vie.

K. Nouveaux arriérés domestiques accumulés par l'administration centrale (sur base nette)

19. Les arriérés domestiques sont définis comme étant les dépenses prises en charge par les comptes du Trésor, comme due par le gouvernement central et qui n'ont pas encore été payées, y compris les chèques émis par eux, et non encore réglés.

L. Nouvelle dette extérieure concessionnelle accumulées ou garanties par l'administration centrale ou la Banque centrale (cumulé)

20. Définition de la dette extérieure concessionnelle. Aux fins du programme, la définition de la dette est énoncée au paragraphe 8a des Directives sur la conditionnalité applicable à la dette publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI, qui sont jointes à la décision n° 15688-(14/107) du Conseil d'Administration du FMI, adoptée le 5 décembre 2014 (¶14). Une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 % (voir paragraphe 14 pour la définition de l'élément don). Le pour mémoire sur les nouveaux emprunts extérieurs concessionnels est défini comme étant les nouveaux emprunts concessionnels, contractés ou garanties par le gouvernement central ou la Banque Centrale à partir du début de l'accord, enregistré d'une façon cumulative. Pour les besoins de suivi du programme, la dette extérieure concessionnelle est réputée être contractée ou garantie à la date de sa signature.

FACTEURS D'AJUSTEMENT DES CRITERES DE REALISATION DU PROGRAMME

A. Facteur d'ajustement du solde budgétaire de base

21. Le plancher du solde budgétaire de base de l'administration centrale sera ajusté :

- À la hausse d'un montant égal à 40 % de l'équivalent en francs guinéens de la baisse cumulé des prêts programme extérieurs et des dons programme extérieurs par rapport aux montants programmés, comme spécifié dans le tableau 2 (nécessitant un ajustement budgétaire équivalent à 40 % de la réduction des prêts programme et des dons programme extérieurs) ;
- À la baisse d'un montant égal à 40 % de l'équivalent en francs guinéens de l'excédent cumulé des prêts programme extérieurs et des dons programme extérieurs par rapport aux montants programmés, comme spécifié dans le tableau 2 (en permettant des dépenses additionnelles de 40 % de l'excédent du prêt programme et des dons programme).

Tableau 1. Guinée : Hypothèses sur les financements extérieurs (non-cumulatif)
(Millions de \$EU)

	2019										2020					
	Q1P	Q1A	Q2P	Q2A	Q3P	Q3A	Q4P	Q4A	Total P	Total A	Q1P	Q2P	Q3P	Q4P	Total P	Total A
Prêts programme	0	0	60	60	0	0	100	91	160	151	0	0	0	40	40	40
<i>Incluant</i>																
Banque Mondiale	0	0	0	0	0	0	100	91	100	91	0	0	0	40	40	40
Qatar	0	0	60	60	0	0	0	0	60	60	0	0	0	0	0	0
Dons programme	0	0	0	12	24	0	29	12	53	24	20	0	0	22	42	0
<i>Incluant</i>																
UE	0	0	0	0	0	0	23	0	23	0	20	0	0	22	42	0
AFD	0	0	0	0	0	0	6	0	6	0	0	0	0	0	0	0

B. Facteur d'ajustement des réserves internationales nettes

22. Le plancher des réserves internationales nettes est ajusté :

- A la baisse par un montant égal à 60 % de l'équivalent en francs guinéens (calculé au taux de change du programme) de la baisse cumulée des prêts programme extérieurs et des dons programme extérieurs du gouvernement par rapport aux niveaux programmés comme indiqués dans le tableau 1.
- A la hausse par un montant égal à 60 % de l'équivalent en francs guinéens (calculé au taux de change du programme) de l'excédent cumulé des prêts programmes extérieurs et des dons programmes extérieurs du gouvernement par rapport aux niveaux programmes comme indiqués dans le tableau 1.

C. Facteur d'ajustement des avoirs intérieurs nets

23. Le plafond des avoirs intérieurs nets sera ajusté :

- À la hausse par un montant égal à 60 % de l'équivalent en francs guinéens (calculé au taux de change du programme) de la baisse cumulée des prêts programmes extérieurs et des dons programmes extérieurs du gouvernement par rapport aux niveaux programmés comme indiqués dans le tableau 1.
- À la baisse par un montant égal à 60 % de l'équivalent en francs guinéens (calculé au taux de change du programme) de l'excédent cumulé des prêts programmes et des dons programmes du gouvernement par rapport aux niveaux programmes comme indiqués dans le tableau 1.

D. Facteur d'ajustement sur l'emprunt budgétaire net de l'administration centrale auprès de la Banque centrale

24. Le plafond sur l'emprunt budgétaire net de l'administration centrale auprès de la Banque centrale sera ajusté :

- À la hausse par un montant égal à 60 % de l'équivalent en francs guinéens (calculé au taux de change du programme) de la baisse cumulée des prêts programmes extérieurs et des dons programmes extérieurs du gouvernement par rapport aux niveaux programmés comme indiqués dans le tableau 1.
- À la baisse par un montant égal à 60 % de l'équivalent en francs guinéens (calculé au taux de change du programme) de l'excédent cumulé des prêts programmes et des dons programmes du gouvernement par rapport aux niveaux programmes comme indiqués dans le tableau 1.

SUIVI ET OBLIGATIONS DE COMMUNICATION DES INFORMATIONS

25. **Les résultats dans le cadre du programme seront suivis à partir des données fournies au FMI par les autorités guinéennes, comme le précise le tableau ci-après, conformément aux définitions susmentionnées du programme.** Les autorités feront part sans délai aux services du FMI de toute modification apportée aux données et de toute autre information nécessaire au suivi de l'accord conclu avec le FMI.

Tableau 2. Guinée : Données à communiquer pour le suivi du programme

Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date butoir
Données financières et monétaires	Bilan de la Banque Centrale, bilan consolidé des banques commerciales, situation monétaire (au taux de change courant ainsi que celui du programme).	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Position nette du Trésor (PNT) et position nette de l'État (PNE) détaillées.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Taux d'intérêt et encours des titres publics et de ceux de la Banque Centrale (BDT et TRM).	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Indicateurs prudentiels des banques commerciales.	Trimestrielle	Un mois après la fin du trimestre.
	Budget en devises.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Avances Nette de la BCRG à l'Etat et avances qui ne sont pas payées dans le délai de 92 jours.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
Données budgétaires	Tableau de bord comportant un état détaillé des recettes, des dépenses et des opérations de trésorerie.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Balances Générales des comptes du Trésor.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Etat sur l'utilisation des procédures exceptionnelles, spécifiant la nature des dépenses publiques et les liens avec les lignes budgétaires.	Trimestrielle	Un mois après la fin du trimestre.
	Plan de trésorerie.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE).	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Tous contrats miniers nouveaux ou expirants qui ont été renégociés, y inclut les annexes avec les détails des provisions fiscales.	Trimestrielle	Un mois après la fin du trimestre.
	Stock des crédits TVA à rembourser, et des arriérés sur la dette intérieure.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Programmes de filets de protection sociale finances sur ressources internes	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.

Tableau 2. Guinée : Données à communiquer pour le suivi du programme (Fin)

Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date butoir
Secteur réel et prix	Indice des prix à la consommation à Conakry.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Comptes nationaux.	Annuelle	Estimations sommaires : neuf mois après la fin de l'exercice.
Balance des paiements	Importations par emploi et exportations par principaux produits, balance commerciale.	Trimestrielle	Trois mois après la fin du trimestre.
	Indices des prix et des volumes des importations et des exportations.	Trimestrielle	Trois mois après la fin du trimestre.
	Estimations consolidées de la balance des paiements.	Annuelle	Estimations sommaires : six mois après la fin de l'exercice.
Dettes extérieures	Service de la dette.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Service payé de la dette.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Tableau de rapprochement du service de la dette.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Encours de la dette en fin de mois, et stock encours quotidien du service de la dette exigible et non payé, encours des arriérés selon la définition du programme.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Nouveaux emprunts signés et tirages au titre de nouveaux emprunts.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
Dons et prêts extérieurs	Décaissements.	Trimestrielle	Le 30 du dernier mois du trimestre pour les données du Trimestre précédent.



GUINÉE

18 mars 2020

QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT—ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par
Abebe Aemro Selassie (FMI)
et **Marcello Estevão (IDA)**

Préparé par le Fonds monétaire international (FMI) et l'Association internationale de développement (IDA)

Guinée : Analyse de viabilité de la dette préparée conjointement par la Banque mondiale et le FMI ¹	
Risque de surendettement extérieur	Modéré
Risque global de surendettement	Modéré
Décomposition de la notation du risque	Une certaine marge d'absorption des chocs
Recours au jugement	Oui Le risque global de surendettement est jugé modéré, bien que les chiffres semblent indiquer un endettement élevé.

La Guinée présente un risque modéré de surendettement extérieur et dispose d'une certaine marge d'absorption des chocs. Tous les indicateurs de la charge de la dette extérieure dans le scénario de référence se situent au-dessous des seuils sensibles à l'action des pouvoirs publics. Les tests de résistance laissent penser que la vulnérabilité liée à la dette augmentera si des chocs défavorables se matérialisent. Dans les tests de résistance les plus extrêmes, tous les indicateurs de solvabilité et de liquidité dépassent les seuils de référence pendant des périodes prolongées. Le risque global de surendettement est lui aussi jugé modéré, avec un recours au jugement pour un dépassement bref et minime du seuil du ratio dette publique totale/PIB sur la période 2020–21, qui s'explique par l'effet ponctuel de la recapitalisation de la banque centrale.

¹L'analyse de viabilité de la dette (AVD) a été préparée conjointement avec la Banque mondiale et en collaboration avec les autorités guinéennes. La présente AVD a été établie conformément au cadre révisé de viabilité de la dette (CVD) pour les pays à faible revenu (PFR) et à sa note d'orientation (2017), en vigueur depuis le 1er juillet 2018. La capacité d'endettement de la Guinée est classée comme faible sur la base de l'indicateur composite (IC) du CVD révisé pour les PFR. Les seuils fixés pour les indicateurs de la charge de la dette sont également ceux établis dans le CVD révisé de 2017.

La position de la dette extérieure et de la dette publique de la Guinée reste globalement inchangée par rapport à la mise à jour de l'AVD de juillet 2019, et l'espace disponible pour contracter des emprunts au-delà du niveau prévu dans le scénario de référence reste faible, en particulier à court terme. Les autorités doivent adopter une stratégie d'emprunt externe prudente destinée à maximiser la concessionnalité de la nouvelle dette, à limiter les prêts non concessionnels aux montants programmés et à préserver la viabilité de la dette à moyen terme.

PERIMETRE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. Le périmètre de la dette publique utilisé dans la présente AVD englobe la dette contractée ou garantie par l'administration centrale, et la dette de la banque centrale contractée au nom de l'État (tableau 1).² Les arriérés audités et validés envers des fournisseurs sur la période 1982–2013 ainsi que les arriérés intérieurs accumulés en 2017-18 et décumulés en 2019 (pour un stock d'arriérés intérieurs d'environ 2,5 % du PIB fin 2019 selon les estimations préliminaires) sont inclus dans le scénario de référence.³ En raison de l'insuffisance des données, d'autres éléments de la dette publique, tels que la dette non garantie des entreprises publiques et les fonds de sécurité sociale, ne sont pas pris en compte. Ils sont considérés comme non pertinents. Par ailleurs, un test de résistance sur les passifs conditionnels est mené afin de renforcer la qualité de l'AVD. Les services du FMI poursuivent leur collaboration avec les autorités en vue d'étendre le périmètre de la dette publique et d'améliorer la capacité à remédier aux faiblesses liées aux données. La définition de la dette contractée ou garantie par l'État (CGE) utilisée dans la présente AVD englobe le prêt conclu le 4 septembre 2018 pour le financement du barrage de Souapiti (1,2 milliard de dollars, soit environ 10 % du PIB de 2018)⁴. En outre, pour rendre compte de son plein effet potentiel sur le profil de la dette, il est supposé dans l'AVD que l'État est chargé d'assurer le remboursement de ce prêt⁵.

²La définition de la dette extérieure exclut les créances françaises au titre des contrats de désendettement et de développement (C2D), qui ont été annulées dans le cadre de l'allègement de la dette accordé au titre de l'initiative PPTE. Conformément au mécanisme C2D, la Guinée effectue un paiement au créancier au titre du service de la dette, qui est ensuite reversé à l'État sous la forme de dons destinés au financement de projets de développement. Le budget de référence comptabilise dans le service de la dette les paiements effectués au titre de ce mécanisme (voir le rapport pays n° 15/39 pour un examen détaillé sur la question). Les données sur la dette libellée en monnaie locale détenue par les non-résidents ne sont pas disponibles. Cela pourrait engendrer une sous-estimation de la dette extérieure basée sur le lieu de résidence.

³L'exposition à la dette des administrations locales guinéennes est limitée et l'encours de la dette non garantie des entreprises publiques devrait également être limité.

⁴L'élément de don du prêt pour le financement du barrage de Souapiti est estimé à 29 %. Ce prêt sera transféré à une entité à vocation spéciale appartenant conjointement à l'État guinéen (51 %) et à China International Water & Electricity Corporation (49 %), qui sera chargée de la gestion et de l'exploitation commerciale du barrage, ainsi que de son entretien.

⁵Le prêt pour le barrage de Souapiti n'est pas inclus dans les investissements publics de l'administration centrale car il sera exécuté par une entité à vocation spéciale qui n'est pas considérée comme faisant partie de l'administration centrale.

Tableau 1. Guinée : périmètre de la dette du secteur public et conception du test de résistance sur les passifs conditionnels

Sous-secteurs du secteur public		Cochez la case	
1	Administration centrale		X
2	Administrations d'États fédérés et locales		
3	Autres éléments des administrations publiques		
4	dont : administrations de sécurité sociale		
5	Fonds extrabudgétaires (FEB)		
6	Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)		X
7	Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)		X
8	Dette non garantie des entreprises publiques		

1 Couverture des données sur la dette publique du pays		Administration centrale, banque centrale, dette garantie par l'État		
		Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2	Autres éléments des administrations publiques non pris en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	0,0	Litigated debt (Commisimpex) and rejected domestic arrears
3	Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	2,0	SOE's debt not guaranteed by the government
4	PPP	35 pourcentage du stock en PPA	1,3	
5	Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5,0	
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)			8,3	

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1), et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

ÉVOLUTION RECENTE DE LA DETTE

2. L'encours de la dette publique globale de la Guinée exprimée en part du PIB a diminué en 2019 sous l'effet d'une croissance économique robuste. Les données préliminaires indiquent que la dette publique totale s'élève à 4,7 milliards de dollars (34,2 % du PIB) fin 2019, contre 4,6 milliards de dollars (37,4 % du PIB) en 2018. La dette publique extérieure exprimée en part du PIB a augmenté, passant de 18,9 % du PIB en 2018 à 19,5 % en 2019. L'encours de la dette extérieure a augmenté modérément, de 2,3 milliards de dollars en 2018 à 2,6 milliards de dollars fin 2019, les décaissements des prêts ayant été inférieurs aux prévisions. La dette intérieure exprimée en part du PIB a diminué, passant de 18,5 % du PIB en 2018 à 14,7 % en 2019. L'encours de la dette intérieure a baissé de 2,2 milliards de dollars en 2018 à 2,0 milliards en 2019. Cela tient essentiellement au décumul des arriérés intérieurs à hauteur d'environ 1,0 % du PIB fin 2019 et au fait que le remboursement des emprunts intérieurs a plus que compensé l'émission de 1,3 milliard de francs guinéens d'obligations intérieures à trois ans.

HYPOTHESES MACROECONOMIQUES SOUS-JACENTES

3. Les principales hypothèses correspondent au cadre macroéconomique défini dans le rapport des services du FMI pour la quatrième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit :

- **La croissance du PIB réel** est estimée à 5,6 % en 2019, en raison du renforcement de l'activité dans le secteur minier et la construction, et de la production d'électricité, sous l'effet des investissements. La dynamique de croissance devrait se maintenir à court terme, avec une croissance réelle de 5,8 % en 2020 et de 6,2 % en 2021. La croissance devrait converger vers son taux de croissance à long terme de 5 % d'ici à 2024, soutenue par l'expansion de la capacité de production de l'économie et de sa diversification. Les aléas

pesant sur les perspectives de croissance sont plutôt orientés à la baisse. Ils concernent les tensions socio-politiques durant la période préélectorale, et des retards sur des projets et la mise en œuvre des réformes. À l'inverse, la mise en service plus rapide que prévu des capacités de production minière pourrait tirer les perspectives à la hausse.

- **L'inflation** atteint 9,1 % (en glissement annuel) fin 2019 et devrait ralentir à 8,1 % (en glissement annuel) en 2020, avant de diminuer progressivement jusqu'à 7,8 % à moyen terme, sous l'effet d'une politique monétaire prudente.
- **Solde budgétaire.**⁶ Le déficit de 0,3 % du PIB enregistré par le solde budgétaire primaire en 2018 a pratiquement été effacé en 2019. Le déficit primaire devrait s'établir à 1,9 % du PIB en moyenne sur la période 2020–25. Cela s'explique par les efforts qui devraient être déployés pour accroître les recettes et par la maîtrise des dépenses courantes non prioritaires, notamment l'abandon progressif des subventions à l'électricité. Les recettes fiscales devraient augmenter d'environ 2,0 % du PIB sur la période 2020–25 (par rapport à fin 2019), sous l'effet de mesures portant sur la politique fiscale et l'administration, et de l'accroissement des recettes minières. Les efforts déployés de façon continue devraient permettre d'accroître progressivement les recettes fiscales de 2,9 % du PIB sur la période 2021–30. Parallèlement, l'intensification des investissements consacrés aux infrastructures publiques dans le cadre du Plan national de développement économique et social (PNDES) devrait faire augmenter les dépenses en capital de 4 % du PIB en 2019 à 7,9 % en 2025. Compte tenu des besoins du pays en matière de développement, les dépenses en capital devraient se maintenir un niveau élevé, à 8,4 % du PIB en moyenne, sur la période 2025–30. Les dons ont baissé à 0,5 % du PIB en 2019 mais ils devraient se maintenir à 1,0 % du PIB en moyenne sur la période 2020–22, ce qui s'explique également par le maintien de l'aide apportée par les bailleurs de fonds à la suite de la réunion du groupe consultatif pour la Guinée, en 2017.

⁶Le solde budgétaire primaire détermine la dette publique, mais c'est le solde budgétaire de base qui constitue le principal point d'ancrage budgétaire dans le cadre du programme appuyé par la FEC. Le solde budgétaire de base correspond aux recettes publiques hors dons moins les dépenses, hors paiements d'intérêts sur la dette extérieure et dépenses en capital financées sur ressources extérieures. Cette mesure du solde budgétaire vise à mettre en évidence les efforts budgétaires réels. Le solde budgétaire de base devrait s'améliorer, passant de 0,6 % du PIB en 2019 à une moyenne de 0,8 % du PIB sur la période 2020–25.

Tableau 2. Guinée : structure de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État
(valeurs nominales)

	fin 2018			fin 2018		
	Millions de dollars	% du total	% du PIB	Millions de dollars	% du total	% du PIB
Total	2287.4	100.0	18.9	2624.4	100.0	19.5
Total, C2D compris 1/	2355.4	103.0	19.5	2668.7	101.7	19.8
Créanciers multilatéraux	1116.1	48.8	9.2	1336.8	50.9	9.9
FMI	322.3	14.1	2.7	338.5	12.9	2.5
Banque mondiale	341.4	14.9	2.8	466.8	17.8	3.5
Autres créanciers multilatéraux	452.4	19.8	3.7	531.5	20.3	3.9
Créanciers bilatéraux officiels	1110.6	48.6	9.2	1227.4	46.8	9.1
Club de Paris (hors C2D)	37.9	1.7	0.3	35.8	1.4	0.3
Hors Club de Paris	1072.7	46.9	8.9	1191.6	45.4	8.8
Chine	629.8	27.5	5.2	694.6	26.5	5.2
Angola	126.6	5.5	1.0	117.2	4.5	0.9
Arabie saoudite	101.1	4.4	0.8	105.8	4.0	0.8
Koweït	76.7	3.4	0.6	77.7	3.0	0.6
Autres	138.5	6.1	1.1	196.3	7.5	1.5
Créanciers commerciaux	60.8	2.7	0.5	60.2	2.3	0.4
Pour mémoire						
Arriérés	149.3	6.5	1.2	148.8	5.7	1.1

Sources : autorités guinéennes et calculs des services du FMI.

1/ C2D : contrat de désendettement et de développement.

Notes : Les arriérés extérieurs à fin 2019 sont antérieurs au point d'achèvement de l'initiative PPTE 2012. Ils sont dus à des créanciers bilatéraux officiels non-membres du Club de Paris (88 millions de dollars) et à des créanciers commerciaux (60,8 millions de dollars). Ces arriérés restent écartés du calcul au titre de la politique du FMI en matière d'arriérés car l'accord sous-jacent du Club de Paris est suffisamment représentatif et les autorités mettent tout en œuvre pour les régler. S'agissant des arriérés extérieurs que la Guinée doit à des créanciers privés, les autorités continuent de déployer des efforts de bonne foi pour parvenir à un accord de collaboration. Le FMI a achevé une revue des assurances de financement le 26 juillet 2019, au moment de la troisième revue du programme FEC.

- **Le compte courant** (transferts compris) devrait afficher un déficit de 13,7 % du PIB en 2019, lequel devrait se creuser à 21,9 % du PIB en 2020, financé par l'IDE et les emprunts extérieurs. Cela s'explique par des importations élevées destinées à des projets dans le secteur minier et les infrastructures publiques, notamment la construction du barrage de Souapiti. Ces investissements vont stimuler les exportations minières et cela se traduira par une réduction à moyen terme du déficit courant, qui devrait s'établir à 11,8 % du PIB en moyenne sur la période 2021–25.
- **Composition et conditions du financement extérieur.** Les autorités prévoient encore de recourir à des financements extérieurs pour renforcer les investissements publics dans l'infrastructure afin de favoriser la diversification économique et d'élargir les bases de la

croissance. Les nouveaux emprunts extérieurs devraient augmenter de façon considérable sur le court terme, de 4,9 % du PIB en 2019 à 10,9 % du PIB en 2020 puis 5,7 % du PIB en moyenne sur la période 2021–22. Dans le scénario de référence, les emprunts extérieurs devraient rester élevés à moyen et long terme, s'établissant à environ 3,6 % du PIB par an sur la période 2021–29 et 2,4 % du PIB par an sur la période 2030–39. L'élément de don moyen sur les nouveaux emprunts devrait se maintenir aux alentours de 31,7 % en 2020, avec le décaissement de gros prêts non concessionnels liés à des projets, avant de revenir à environ 42 % en 2022. Il devrait ensuite diminuer jusqu'à 22 % d'ici à 2040, sous l'effet de l'augmentation graduelle de l'utilisation relative des financements non concessionnels au fil du temps.

- *Dette non concessionnelle.* L'accélération de l'accumulation de la dette à court terme reflète l'impact ponctuel du prêt non concessionnel contracté pour financer la construction du barrage de Souapiti, conclu en septembre 2018 (tableau 3) et dont le décaissement est prévu sur la période 2020–21. De plus, l'AVD comptabilise l'emprunt à des conditions non concessionnelles de 658 millions de dollars (5 % du PIB de 2018) destiné au financement de projets d'infrastructure prioritaires programmés et à l'appui budgétaire, à décaisser sur la période 2019–23⁷. Dans cette enveloppe, un prêt de 598 millions de dollars a été signé en septembre 2018 pour financer la réhabilitation de la route nationale (RN1) et du réseau routier urbain de Conakry, avec un décaissement sur la période 2019–22. Par ailleurs, un prêt non concessionnel de 60 millions de dollars (0,4 % du PIB) signé en novembre 2018 avec le Qatar au titre d'un appui budgétaire a été décaissé en avril 2019. D'autres prêts non concessionnels d'un montant d'environ 220 millions de dollars devraient être conclus en 2021–22 et décaissés sur la période 2023–24 pour financer des projets d'infrastructure.
- *Dette concessionnelle.* La Banque mondiale a octroyé des emprunts concessionnels d'appui budgétaire pour un montant de 91,5 millions de dollars en 2019, et elle devrait apporter 40 millions de dollars par an sur la période 2020–25. Les emprunts concessionnels liés à des projets, principalement destinés à financer le développement des infrastructures et du secteur agricole, sont estimés à 2,5 milliards de dollars sur la période 2020–24. Sur cette enveloppe, la Banque mondiale devrait apporter 700 millions de dollars sous la forme de prêts concessionnels liés à des projets entre 2020 et 2024.
- **Emprunt intérieur.** Le financement intérieur net de l'État devrait être négatif pendant toute la période 2019–25 (-1,1 % du PIB en 2019, -0,7 % du PIB en 2020, et -0,4 % du PIB en moyenne entre 2021 et 2025), car les autorités devraient rembourser progressivement les anciens emprunts auprès de la BCRG, les arriérés intérieurs cumulés entre 2017 et 2018, et

⁷Pour le prêt du barrage de Souapiti, 925 millions de dollars devraient être décaissés en 2020 et 250 millions en 2021. Sur l'enveloppe de 598 millions de prêts non concessionnels signés en septembre 2018, 39 millions de dollars ont été décaissés en 2019, 172 millions de dollars devraient l'être en 2020 et 2021, le décaissement du montant restant étant réparti sur 2022 et 2023.

les arriérés envers le secteur privé confirmés pour la période 1982–2013, conformément à la stratégie d'apurement approuvée en décembre 2017. Cet effort s'appuiera sur un accroissement des recettes et la maîtrise des dépenses courants non prioritaires. L'emprunt intérieur net devrait devenir positif à long terme.

- **Réalisme des hypothèses.** Les prévisions d'une croissance d'environ 6,0 % en 2020–21 reposent sur des hypothèses prudentes. Le renforcement de l'investissement public est censé soutenir la croissance. Cependant, une approche prudente a été retenue pour le lien investissement/croissance en raison de la faible croissance observée par le passé en Guinée, qui a été confrontée à des conditions défavorables comme la crise du virus Ebola, les chocs sur les prix des produits de base et des épisodes de troubles sociaux (graphique 5, panneau inférieur). Si les déficits budgétaires primaires supérieurs aux prévisions ont été le principal poste responsable de l'accumulation inattendue de la dette au cours des cinq dernières années (graphique 4), l'accord actuel au titre de la FEC appuie un ajustement budgétaire qui est faisable pour la Guinée, en tenant compte de la fragilité du pays et de sa capacité limitée (graphique 5, panneau supérieur).

Tableau 3. Guinée : hypothèses macroéconomiques de l'AVD des PFR
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	AVD précédente					AVD actuelle				
	2018	2019	2020	2025	2030	2018	2019	2020	2025	2030
PIB nominal (en millions de dollars)	12099	13368	14396	20510	28833	12181	13797	14951	21302	29944
PIB réel (pourcentage de variation)	5.8	5.9	6.0	5.0	5.0	6.2	5.6	5.8	5.0	5.0
Comptes budgétaires										
Recettes	13.2	14.7	14.4	15.6	16.1	13.1	13.7	14.1	16.4	17.2
Dons	1.1	0.9	0.9	0.6	0.5	1.1	0.3	0.9	0.9	0.9
Dépenses du secteur public	15.7	18.4	17.5	18.2	18.2	15.6	14.6	18.2	19.4	19.9
dont : dépenses en capital et prêts nets	5.1	7.1	6.4	7.6	7.8	5.1	3.7	6.9	8.0	8.7
Solde budgétaire primaire	-0.3	-1.8	-1.3	-1.0	-0.5	-0.3	0.0	-2.4	-1.1	-0.7
Nouveaux emprunts extérieurs	13.4	4.9	4.0	3.2	2.7	13.4	4.9	10.9	3.1	2.8
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs	31.2	31.7	31.7	32.3	30.3	31.2	31.7	31.7	39.5	37.8
Balance des paiements										
Exportations de biens et de services	33.1	32.2	33.6	30.4	29.4	32.9	30.5	32.2	32.3	32.1
Importations de biens et de services	47.2	46.5	45.2	41.0	39.2	46.8	39.4	48.5	37.7	34.0
Compte courant (transferts compris)	-18.7	-20.9	-17.9	-9.0	-5.3	-19.0	-13.9	-22.0	-9.8	-6.6
Investissement direct étranger	13.0	9.0	12.9	6.9	3.8	12.9	12.9	10.1	7.0	7.0

Source : autorités guinéennes, estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

CLASSEMENT DU PAYS

4. L'indicateur composite pour la Guinée s'établit à 2,51 selon l'édition d'octobre 2019 des *Perspectives de l'économie mondiale* et la mise à jour de 2018 de l'indice d'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA), ce qui la classe parmi les pays présentant une faible capacité d'endettement (tableau 4). Deux tests de résistance adaptés sont effectués pour tenir compte des caractéristiques propres à l'économie guinéenne. Un test de résistance portant sur les passifs conditionnels simule un choc combinant un défaut de remboursement de la

dette extérieure des entreprises publiques, des PPP en difficultés ou annulés, et des tensions sur les marchés financiers, le tout pour un total de 8,3 % du PIB (tableau 1)⁹. Un test de résistance portant sur les prix des produits de base est également appliqué car les exportations minières représentent plus de 80 % du total des exportations guinéennes. Enfin, deux scénarios adaptés sont également appliqués afin d'évaluer les risques spécifiques à la Guinée et sa capacité à absorber les chocs : un scénario où les mesures sont insuffisamment appliquées et un autre reproduisant une augmentation des prêts non concessionnels.

Tableau 4. Guinée : calcul de l'indicateur composite (IC)

1 Couverture des données sur la dette publique du pays		Administration centrale, banque centrale, dette garantie par l'État	
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2 Autres éléments des administrations publiques non pris en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	0.0	Litigated debt (Commissimpex) and rejected domestic arrears
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	2.0	SOE's debt not guaranteed by the government
4 PPP	35 pourcentage du stock en PPA	1.3	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5.0	
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		8.3	

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1.). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1.) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

SIGNAUX DU MODELE ET NOTATION DU RISQUE

A. Dette extérieure

5. La Guinée présente un risque modéré de surendettement extérieur, avec une certaine marge d'absorption des chocs (tableau 5, tableau 6, graphique 1 et graphique 6). Dans le scénario de référence, tous les ratios d'endettement extérieur restent au-dessus des seuils sensibles à l'action des pouvoirs publics. La notation mécanique de l'outil de risque modéré fait apparaître que la Guinée possède une certaine marge d'absorption des chocs. La dynamique d'endettement extérieur à moyen terme reste globalement inchangée par rapport à la mise à jour de l'AVD de juillet 2019, les décaissements des prêts non concessionnels pour le barrage de Souapiti et les projets d'infrastructure prioritaires programmés ayant été en partie décalés de 2019 à 2020. Le ratio dette extérieure/PIB devrait culminer à 23,5 % du PIB en 2023, ce qui correspond globalement à la mise à jour de l'AVD de juillet 2019, avant de diminuer. Les ratios de liquidité devraient rester bien au-dessous des seuils sensibles à l'action des pouvoirs publics (comme dans l'AVD de juillet 2019). Dans les tests de résistance les plus extrêmes, tous les indicateurs dépassent les seuils de référence

⁹Le test de résistance sur les passifs conditionnels présente deux composants : i) une valeur minimale de départ de 5 % du PIB représentant le coût moyen pour l'État d'une crise financière dans un PFR depuis 1980 ; et ii) une valeur adaptée reflétant d'autres chocs potentiels liés à la dette des entreprises publiques et aux PPP qui ne sont pas inclus dans la définition de la dette publique. Un choc adapté sur les PPP est utilisé et son ampleur est estimée à 3,8 % du PIB sur la base du rapport EGIP 2018, soit au-dessus de la valeur par défaut de 1,37 % de la base de données sur les PPP de la Banque mondiale. Dans l'ensemble, un choc sur les passifs conditionnels de 8,3 % du PIB devrait correctement reproduire les risques engendrés par la dette non englobée dans la référence.

(graphique 1).¹⁰ Ces tests sont fondés sur les moyennes rétrospectives de la croissance et des exportations, qui reflètent une conjoncture exceptionnellement défavorable pour la Guinée, notamment l'épidémie d'Ebola et les chocs sur les prix des produits de base en 2014–15, ainsi que des périodes de trouble civil. Dans le scénario rétrospectif, les ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes respectent leurs seuils respectifs, tandis que les ratios VA de la dette/PIB et dette/exportations les dépassent. Deux scénarios plus plausibles spécifiques à la Guinée ont été appliqués : i) une application insuffisante des mesures ; et ii) une augmentation des prêts non concessionnels. Dans les deux cas, tous les indicateurs restent au-dessous de leurs seuils (graphique 3)¹¹.

B. Dette publique totale

6. Le risque de surendettement global de la Guinée est jugé modéré, avec recours à l'appréciation. Comme dans la mise à jour de l'AVD de juillet 2019, le scénario de référence fait apparaître un dépassement du seuil du ratio VA de la dette publique totale/PIB sur deux années, mais la révision de l'échéancier de décaissement du prêt pour le barrage de Souapiti a décalé le dépassement à 2020–21 (tableau 6 et graphique 2). Ce ratio atteint son niveau maximum en 2020 à 35,7 % du PIB (contre la référence de 35 % du PIB), avec une prévision à 35,5 % du PIB en 2021, soit légèrement au-dessous de celle de la mise à jour de l'AVD de juillet 2019. Ce pic correspond à l'impact de la recapitalisation de la BCRG en 2018, une réforme essentielle au renforcement de l'indépendance de la banque centrale. Il s'explique aussi par le décaissement anticipé des prêts non concessionnels pour le barrage de Souapiti (1,2 milliard de dollars, conclu le 4 septembre 2018), et pour deux autres projets de développement d'infrastructure prioritaires, qui font augmenter la dette extérieure CGE à court terme.¹² Les services du FMI ont eu recours à l'appréciation pour attribuer la note de risque modéré car : i) le dépassement est marginal de par son ampleur et temporaire de par sa durée (deux ans seulement) ; et ii) la recapitalisation n'affectera qu'un seul indicateur de la charge de la dette (VA de la dette publique totale/PIB). La recapitalisation ne viendra pas alourdir la charge de la dette à court terme car elle a pris la forme d'une émission d'obligations à 30 ans couvrant l'ensemble des besoins de recapitalisation, des titres supplémentaires devraient être émis en guise de paiement d'intérêts et aucun paiement n'est prévu avant 2046. Le ratio VA de la dette totale/PIB dépasse la référence à moyen terme dans le choc le plus extrême. L'espace permettant de contracter des emprunts supplémentaires au-delà du montant déjà prévu dans le scénario de

¹⁰Le test de résistance le plus extrême est un choc sur les exportations qui fixe la croissance des exportations à sa moyenne rétrospective, moins un écart-type lors des deuxième et troisième années de la période de projection pour les ratios VA de la dette/exportations et service de la dette/exportations. Pour les ratios VA de la dette/PIB et service de la dette/recettes, les chocs les plus extrêmes sont, respectivement, une combinaison de tous les chocs et un choc sur les flux non générateurs d'endettement.

¹¹Le scénario d'application insuffisante des mesures repose sur l'hypothèse que la croissance du PIB est inférieure de 1 point de pourcentage sur la période 2019–38, en raison d'un ralentissement dans la mise en œuvre des réformes, et que le solde budgétaire de base est de 0,5 % du PIB en 2019–20, en raison d'une diminution des recettes. Le scénario simulant une augmentation des prêts non concessionnels reproduit une augmentation de 350 millions de dollars de ces derniers, à décaisser entre 2021 et 2023, qui vient s'ajouter à l'enveloppe de prêts non concessionnels prévue dans le scénario de référence.

¹²Dans le tableau 6, l'important résiduel pour 2019 et 2020 s'explique par la non prise en compte de ces prêts non concessionnels liés à des projets dans le solde primaire.

référence est limité, notamment à court terme. La dynamique de la dette publique totale pourrait être détériorée par des retards dans les remboursements des arriérés intérieurs ou de la dette envers la BCRG, par le niveau des emprunts intérieurs et extérieurs de l'État supérieur aux prévisions, ou par de nouveaux audits des arriérés intérieurs¹³.

POINT DE VUE DES AUTORITES

7. Les autorités souscrivent dans l'ensemble aux conclusions de l'AVD. Elles soulignent leur détermination à maintenir la dette à un niveau tenable ne dépassant pas un niveau modéré de risque de surendettement. Elles conviennent en outre qu'il importe de maximiser les emprunts concessionnels dans la mesure du possible, mais font remarquer que ce type de financement n'est pas disponible à l'échelle nécessaire pour financer leurs besoins considérables en termes d'infrastructure. Les autorités entendent poursuivre la mise en œuvre de leur stratégie visant à apurer progressivement les arriérés intérieurs envers le secteur privé et à améliorer la gestion de la dette.

¹³ Un audit des arriérés intérieurs couvrant la période 2014-18 est en cours de planification.

Tableau 5. Guinée : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2017–40
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 8/	
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030	2040	Scénario historique	Projections
Dettes extérieures (nominale) 1/	19.3	18.9	19.5	28.5	32.4	33.6	33.9	33.7	33.7	31.4	24.2	25.2	32.6
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	19.3	18.9	19.5	28.5	32.4	33.6	33.9	33.7	33.7	31.4	24.2	25.2	32.6
Variation de la dette extérieure	-2.5	-0.4	0.5	9.0	3.9	1.2	0.3	-0.3	0.0	-0.7	-0.2		
Flux générateurs d'endettement net identifiés	-9.3	3.1	-1.3	10.9	4.9	2.0	1.3	0.8	1.2	-1.9	-9.1	6.3	1.8
Déficit extérieur courant hors intérêts	6.8	18.7	13.8	21.8	14.9	12.8	10.4	9.5	9.3	6.2	-1.3	15.3	10.7
Déficit de la balance des biens et services	7.4	13.9	8.8	16.3	9.8	8.2	6.2	5.0	5.4	1.9	-4.0	12.7	6.0
Exportations	39.9	32.9	30.5	32.2	32.4	32.0	33.1	33.4	32.3	32.1	33.7		
Importations	47.3	46.8	39.4	48.5	42.3	40.2	39.3	38.3	37.7	34.0	29.7		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-0.9	-0.6	-0.5	-0.5	-0.7	-0.7	-0.8	-0.8	-0.8	-0.5	-0.1	-2.3	-0.7
<i>dont : officiels</i>	-0.2	-0.2	0.0	-0.2	-0.4	-0.4	-0.5	-0.4	-0.4	-0.5	-0.5		
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	0.3	5.3	5.4	6.0	5.8	5.3	5.0	5.3	4.7	4.8	2.8	4.9	5.4
IDE nets (négatifs = entrées)	-12.6	-12.9	-12.9	-10.1	-8.8	-9.5	-7.9	-7.5	-7.0	-7.0	-7.0	-7.8	-7.8
Dynamique endogène de la dette 2/	-2.5	-2.6	-2.1	-0.8	-1.3	-1.2	-1.2	-1.1	-1.1	-1.1	-0.8		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.2	0.3	0.1	0.2	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3		
Contribution de la croissance du PIB réel	-1.9	-1.0	-0.9	-1.0	-1.6	-1.7	-1.6	-1.6	-1.6	-1.5	-1.1		
Contribution des variations de prix et de taux de change	-1.8	-1.9	-1.3		
Résiduel 3/	6.8	-3.5	1.8	-1.9	-1.0	-0.8	-1.0	-1.1	-1.1	1.2	9.0	-9.3	-0.7
<i>dont : financement exceptionnel</i>	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette extérieure CGE/PIB	14.6	20.5	22.8	23.3	23.5	23.3	23.4	22.0	17.4		
VA de la dette extérieure CGE/exportations	47.6	63.5	70.4	72.9	71.1	69.9	72.6	68.4	51.7		
Ratio service de la dette CGE/exportations	1.4	1.7	1.6	2.7	3.6	4.6	4.2	4.2	4.0	5.2	4.7		
Ratio service de la dette CGE/recettes	4.1	4.2	3.5	6.1	8.0	9.6	8.9	8.5	7.9	9.7	9.3		
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	-0.5	0.8	0.2	1.9	1.2	0.8	0.7	0.7	0.8	0.2	-4.0		
Principales hypothèses macroéconomiques													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	10.3	6.2	5.6	5.8	6.2	5.6	5.1	5.0	5.0	5.0	5.0	6.0	5.2
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	8.9	11.0	7.2	2.5	1.8	1.8	1.8	1.9	2.0	2.0	2.0	1.8	2.0
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	1.1	1.8	0.9	1.1	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.3	1.1	1.4
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	66.9	-3.0	5.3	14.3	8.8	6.0	10.7	7.9	3.5	7.6	7.6	14.5	7.8
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	-4.8	16.4	-4.6	33.6	-5.8	2.2	4.6	4.5	5.1	5.6	5.6	17.8	6.2
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	31.7	36.8	41.8	39.1	40.2	39.8	38.2	21.8	...	38.5
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	13.7	13.1	13.7	14.1	14.7	15.2	15.7	16.3	16.4	17.2	17.1	13.5	16.1
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	0.1	0.1	0.0	0.5	0.8	0.9	0.7	0.7	0.7	0.9	0.7
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	4.4	3.4	2.7	2.4	2.1	2.1	1.9	1.5	...	2.5
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	37.0	44.0	50.7	51.6	54.2	53.9	54.1	41.8	...	51.0
PIB nominal (milliards de dollars EU)	10	12	14	15	16	17	19	20	21	30	59		
Croissance du PIB nominal en dollars	20.1	17.8	13.3	8.4	8.1	7.5	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.9	7.3
Pour mémoire :													
VA de la dette extérieure 7/	14.6	20.5	22.8	23.3	23.5	23.3	23.4	22.0	17.4		
En pourcentage des exportations	47.6	63.5	70.4	72.9	71.1	69.9	72.6	68.4	51.7		
Ratio service de la dette/exportations	1.4	1.7	1.6	2.7	3.6	4.6	4.2	4.2	4.0	5.2	4.7		
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	2.0	3.1	3.7	4.1	4.4	4.6	5.0	6.6	10.3		
(VAT - VAT-1)/PIB-1 (en pourcentage)	7.6	4.2	2.2	1.9	1.4	1.7	1.1	1.4	1.4		
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	9.3	19.1	13.2	12.8	11.0	11.6	10.0	9.8	9.3	6.9	-1.1		

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - p(1+g)]/(1+g + p + g)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

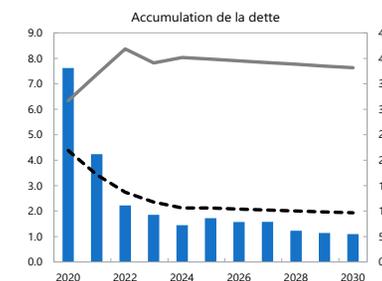
5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Définition de la dette extérieure/intérieure	Currency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	No



■ Taux d'accumulation de la dette
 - - - Financement équivalent don (% du PIB)
 — Élément don des nouveaux emprunts (% échelle droite)

Dettes extérieures (% du PIB) 1/

■ dont: Soupiti

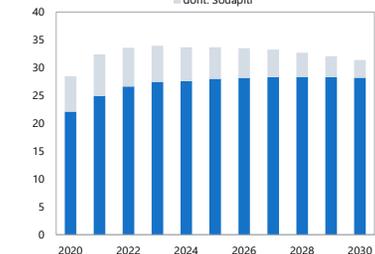
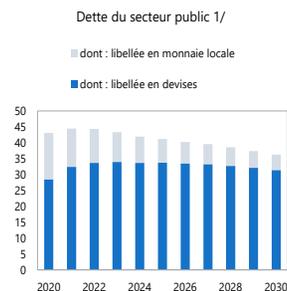


Tableau 6. Guinée : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2017–40
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 6/	
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030	2040	Scénario historique	Projections
Dettes du secteur public 1/	39.5	37.4	34.2	43.1	44.4	44.3	43.3	42.0	41.2	36.2	26.0	41.7	40.9
dont : libellée en devises	19.3	18.9	19.5	28.5	32.4	33.6	33.9	33.7	33.7	31.4	24.2	25.2	32.6
Variation de la dette du secteur public	-3.0	-2.1	-3.2	8.9	1.3	-0.1	-1.0	-1.3	-0.8	-1.2	-1.0		
Flux générateurs d'endettement identifiés	-6.0	-4.5	-4.0	-0.1	0.2	-0.2	-0.7	-1.1	-0.9	-0.9	-1.0	-3.5	-0.6
Déficit primaire	1.1	0.3	0.0	2.4	3.1	2.4	1.6	1.1	1.1	0.7	-0.1	2.1	1.5
Recettes et dons	15.2	14.3	14.0	15.1	15.6	16.0	16.6	17.2	17.3	18.2	18.0	14.8	17.0
dont : dons	1.4	1.1	0.3	0.9	0.9	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9		
Dépenses primaires (hors intérêts)	16.3	14.5	14.0	17.4	18.6	18.4	18.2	18.3	18.4	18.8	17.9	16.9	18.5
Dynamique automatique de la dette	-7.1	-4.7	-4.0	-2.4	-2.8	-2.5	-2.3	-2.1	-2.0	-1.6	-0.9		
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-5.2	-3.6	-3.3	-2.4	-2.9	-2.6	-2.3	-2.1	-2.0	-1.6	-0.9		
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-1.2	-1.3	-1.3	-0.6	-0.3	-0.2	-0.2	-0.1	0.0	0.2	0.4		
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-4.0	-2.3	-2.0	-1.9	-2.5	-2.3	-2.2	-2.1	-2.0	-1.8	-1.3		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-2.0	-1.1	-0.6		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-2.8	0.0
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Allègement de la dette (Initiative PPTe et autres)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Résiduel	3.0	2.4	0.7	9.0	1.1	0.1	-0.3	-0.3	0.1	-0.3	-0.1	0.7	0.8
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette du secteur public 2/	29.6	35.7	35.5	34.7	33.5	32.2	31.5	27.4	19.7		
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)	212.0	237.1	228.2	216.3	201.7	187.4	182.4	151.0	109.4		
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/	8.5	5.4	9.9	21.7	18.6	18.2	15.2	14.4	13.2	13.6	12.9		
Besoin de financement brut 4/	1.5	0.2	1.4	5.8	6.1	5.4	4.1	3.6	3.4	3.1	2.2		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	10.3	6.2	5.6	5.8	6.2	5.6	5.1	5.0	5.0	5.0	5.0	6.0	5.2
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1.1	1.8	0.9	1.2	1.4	1.5	1.4	1.4	1.5	1.4	1.4	1.2	1.4
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	-5.7	-6.4	-6.7	-3.3	-1.5	-0.7	0.2	0.9	1.9	7.3	21.6	-2.2	2.1
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	-9.9	-6.1	-3.6	0.5	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	10.4	10.0	9.3	8.2	8.1	8.0	7.8	7.8	7.8	7.8	7.8	8.3	7.9
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	22.0	-5.6	1.6	31.9	13.6	4.3	3.9	5.5	5.6	5.9	3.6	7.0	8.4
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	4.2	2.4	3.2	-6.6	1.7	2.5	2.6	2.4	1.9	1.8	0.9	3.3	1.3
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		

Définition de la dette extérieure/intérieure	Currency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	No



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Périmètre de la dette : administration centrale, banque centrale, dette garantie par l'Etat. La dette extérieure est définie sur la base de la monnaie de dénomination.

2/ La VA sous-jacente du ratio de la dette extérieure au PIB dans le cadre de l'AVD publique diffère de l'AVD externe, l'ampleur des différences dépendant des projections des taux de change.

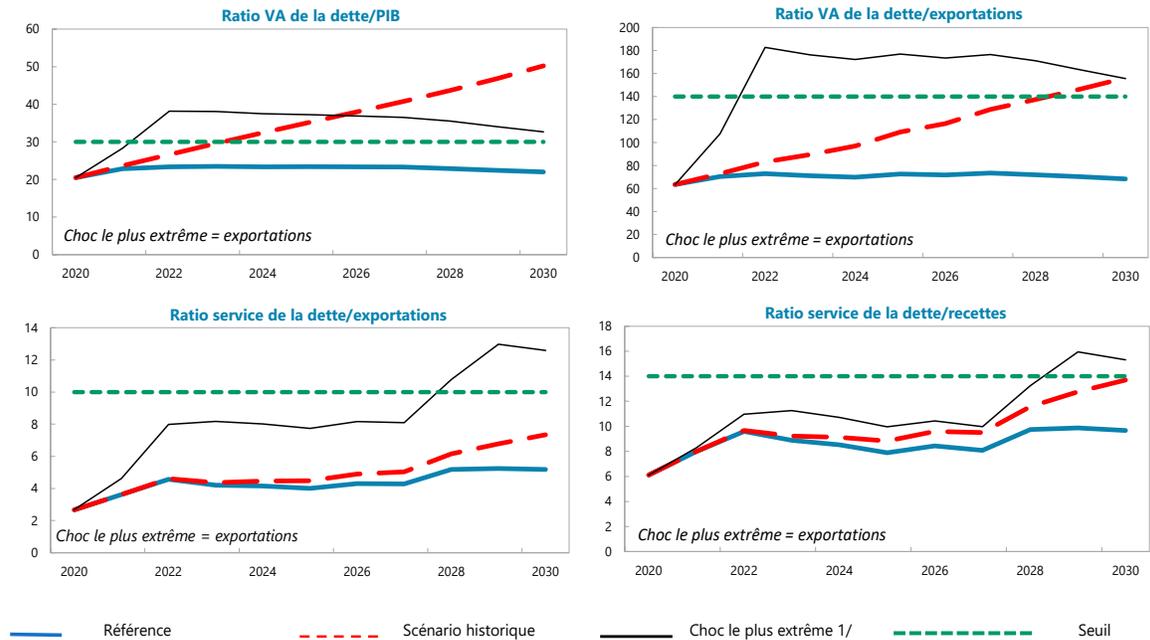
3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-): excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Graphique 1. Guinée : indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État dans différents scénarios, 2020–30



Adaptation des paramètres par défaut		
	Volum e	Interactions
Tests adaptés		
Ensemble des passifs cond.	Non	
Catastrophes naturelles	s.o.	s.o.
Prix des produits de base 2/	Non	Non
Financement sur le marché	s.o.	s.o.

Note : « Oui » indique tout changement du volume ou des interactions des paramètres par défaut des tests de résistance ; « s.o. » indique que le test de résistance ne s'applique pas.

Hypothèses d'emprunt pour les tests de résistance*		
	Défaut	Personnalisées
Part de la dette marginale		
Dette extérieure MLT CGE	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	1.4%	1.4%
Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	24	24
Période de grâce moyenne	6	6

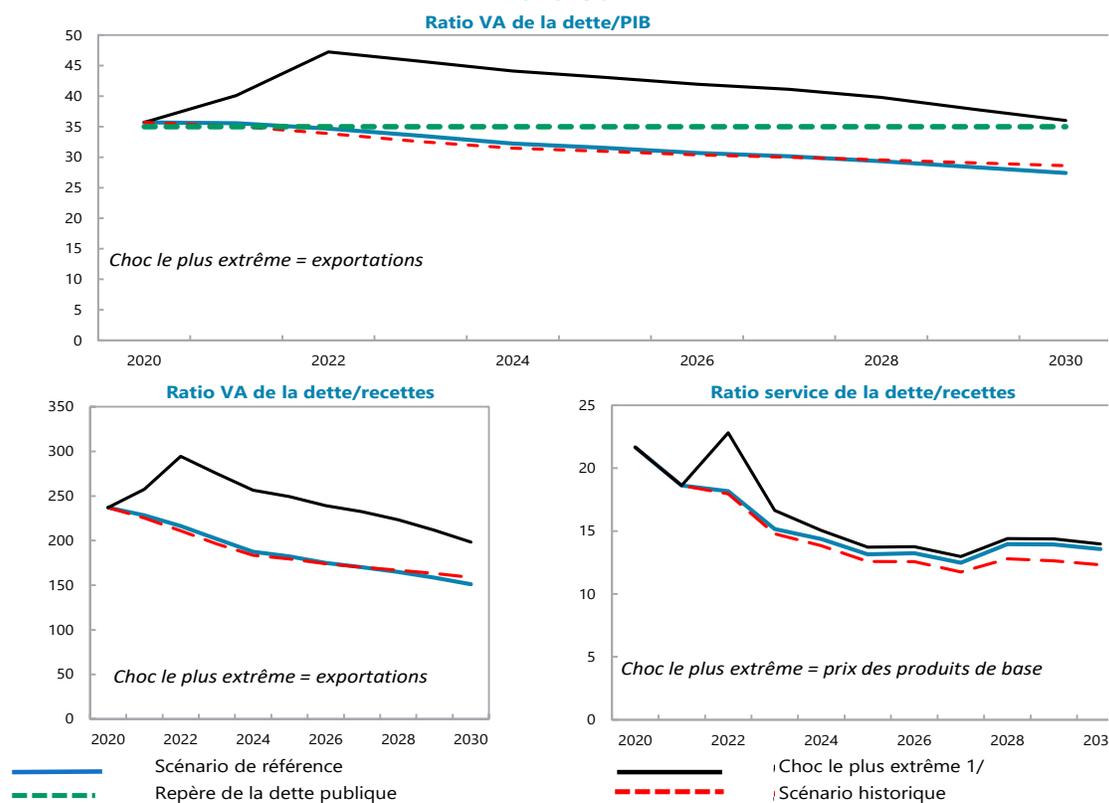
* Note : Tous les besoins de financement supplémentaires dus aux chocs dans les tests de résistance sont supposés être couverts par une dette extérieure à moyen ou long terme contractée ou garantie par l'État dans l'AVD extérieure. Les conditions par défaut de la dette marginale se fondent sur les projections de référence à 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en 2029 ou avant. Les tests de résistance avec dépassement exceptionnel des seuils sont eux aussi présentés (le cas échéant), mais ce dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel fait apparaître le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le Département des études du FMI.

Graphique 2. Guinée : indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2020–30



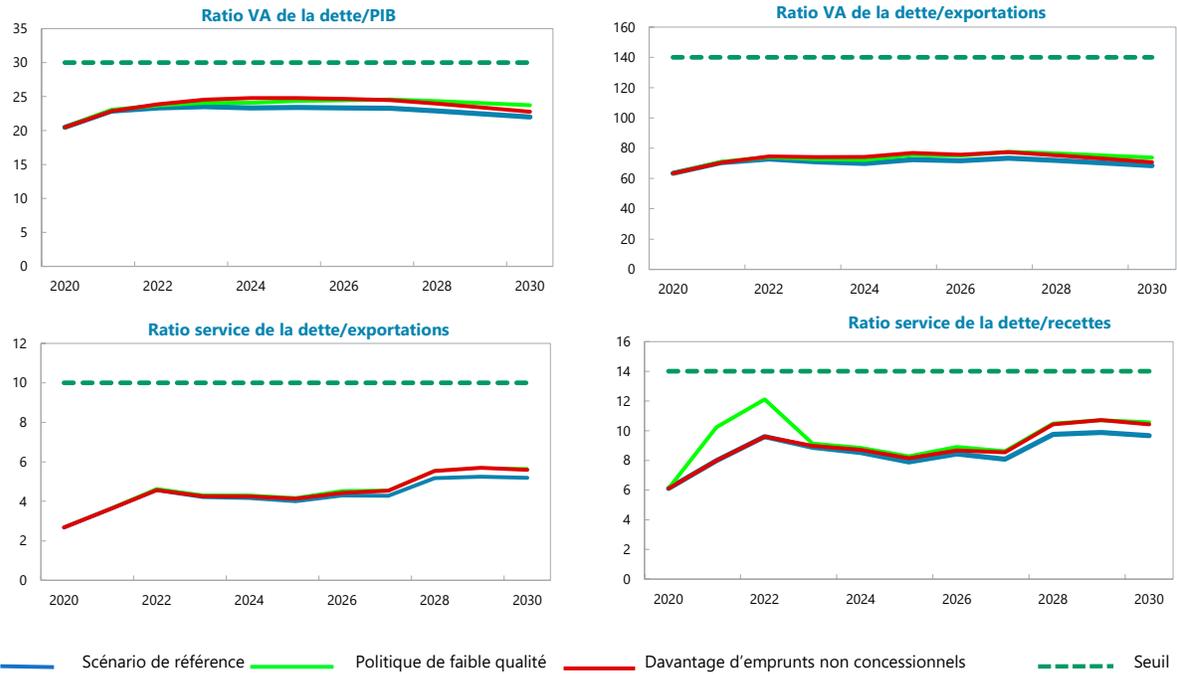
Hypothèses d'emprunt pour les tests de résistance*	Défaut	Personnalisé
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	90%	90%
Dette intérieure à moyen et long terme	1%	1%
Dette intérieure à court terme	8%	8%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	1.4%	1.4%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	24	24
Période de grâce moyenne	6	6
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	2.8%	2.8%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	2	2
Période de grâce moyenne	1	1
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	0%	0.0%

* Note : dans l'AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les tests de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2029 ou avant. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Graphique 3. Guinée : indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État dans différents scénarios spécifiques au pays, 2020–30^{1/}



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le scénario d'application insuffisante des mesures repose sur l'hypothèse que la croissance du PIB est inférieure de 1 point de pourcentage sur la période 2019–38, en raison d'un ralentissement dans la mise en œuvre des réformes, et que le solde budgétaire de base est de 0,5 % du PIB en 2019–20, en raison d'une diminution des recettes. Le scénario simulant une augmentation des prêts non concessionnels reproduit une augmentation de 350 millions de dollars de ces derniers, à décaisser entre 2021 et 2023, qui vient s'ajouter à l'enveloppe de prêts non concessionnels prévue dans le scénario de référence.

Tableau 7. Guinée : analyse de sensibilité pour les indicateurs clés de la dette extérieure contractée et garantie par l'État, 2020–30 (en pourcentage)

	Projections 1/										
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	20	23	23	24	23	23	23	23	23	22	22
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2040 2/	20	24	27	30	32	35	38	41	44	47	50
A2. Politique faible	20	23	24	24	24	24	24	25	24	24	24
A3. Augmentation des emprunts non concessionnels	20	23	24	25	25	25	25	24	24	23	23
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	20	24	25	25	25	25	25	25	25	24	24
B2. Solde primaire	20	24	27	27	27	27	26	26	26	25	25
B3. Exportations	20	28	38	38	38	37	37	36	36	34	33
B4. Autres flux 3/	20	29	35	35	35	35	34	34	33	32	30
B5. Dépréciation	20	29	27	27	27	27	27	27	27	26	26
B6. Combinaison de B1-B5	20	30	34	34	33	33	33	33	32	31	30
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	20	27	28	28	28	28	28	27	27	26	26
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	20	24	26	27	26	26	26	26	25	25	24
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	63	70	73	71	70	73	72	74	72	70	68
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2040 2/	63	73	83	89	97	109	117	129	137	146	156
A2. Politique faible	63	71	74	73	72	75	75	78	77	75	74
A3. Augmentation des emprunts non concessionnels	63	70	75	74	74	77	76	77	75	73	71
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	63	70	73	71	70	73	72	74	72	70	68
B2. Solde primaire	63	75	83	81	80	82	81	83	81	79	77
B3. Exportations	63	108	183	176	172	177	173	177	171	163	156
B4. Autres flux 3/	63	89	111	107	104	107	105	107	103	99	94
B5. Dépréciation	63	70	67	65	64	67	66	68	67	65	64
B6. Combinaison de B1-B5	63	98	100	122	119	123	120	123	119	114	109
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	63	84	88	85	84	86	85	87	85	83	81
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	63	80	87	84	82	84	82	83	81	78	76
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	3	4	5	4	4	4	4	4	5	5	5
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2040 2/	3	4	5	4	4	4	5	5	6	7	7
A2. Politique faible	3	4	5	4	4	4	5	5	6	6	6
A3. Augmentation des emprunts non concessionnels	3	4	5	4	4	4	4	5	6	6	6
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	3	4	5	4	4	4	4	4	5	5	5
B2. Solde primaire	3	4	5	4	4	4	4	4	6	6	6
B3. Exportations	3	5	8	8	8	8	8	8	11	13	13
B4. Autres flux 3/	3	4	5	5	5	5	5	5	7	8	8
B5. Dépréciation	3	4	5	4	4	4	4	4	5	5	5
B6. Combinaison de B1-B5	3	4	6	6	6	6	6	6	8	9	9
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	3	4	5	4	4	4	5	5	5	5	5
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	3	4	5	5	5	4	5	5	6	6	6
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	6	8	10	9	9	8	8	8	10	10	10
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2040 2/	6	8	10	9	9	9	10	9	12	13	14
A2. Politique faible	6	10	12	9	9	8	9	9	10	11	11
A3. Augmentation des emprunts non concessionnels	6	8	10	9	9	8	9	9	10	11	10
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	6	10	12	9	9	8	9	9	10	11	11
B2. Solde primaire	6	8	10	10	9	9	9	9	11	11	10
B3. Exportations	6	8	10	9	9	8	9	8	11	11	11
B4. Autres flux 3/	6	8	11	11	11	10	10	10	13	16	15
B5. Dépréciation	6	8	10	10	10	9	10	9	13	15	14
B6. Combinaison de B1-B5	6	10	12	11	10	10	10	10	12	11	11
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	6	8	10	9	9	8	9	9	10	10	10
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	6	9	11	10	10	9	10	9	11	11	11
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 8. Guinée : analyse de sensibilité pour les indicateurs clés de la dette publique, 2020–30
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	20	23	23	24	23	23	23	23	23	22	22
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2040 2/	20	24	27	30	32	35	38	41	44	47	50
A2. Politique faible	20	23	24	24	24	24	24	25	24	24	24
A3. Augmentation des emprunts non concessionnels	20	23	24	25	25	25	25	24	24	23	23
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	20	24	25	25	25	25	25	25	25	24	24
B2. Solde primaire	20	24	27	27	27	27	26	26	26	25	25
B3. Exportations	20	28	38	38	38	37	37	36	36	34	33
B4. Autres flux 3/	20	29	35	35	35	35	34	34	33	32	30
B5. Dépréciation	20	29	27	27	27	27	27	27	27	26	26
B6. Combinaison de B1-B5	20	30	34	34	33	33	33	33	32	31	30
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	20	27	28	28	28	28	28	27	27	26	26
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	20	24	26	27	26	26	26	26	25	25	24
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	63	70	73	71	70	73	72	74	72	70	68
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2040 2/	63	73	83	89	97	109	117	129	137	146	156
A2. Politique faible	63	71	74	73	72	75	75	78	77	75	74
A3. Augmentation des emprunts non concessionnels	63	70	75	74	74	77	76	77	75	73	71
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	63	70	73	71	70	73	72	74	72	70	68
B2. Solde primaire	63	75	83	81	80	82	81	83	81	79	77
B3. Exportations	63	108	183	176	172	177	173	177	171	163	156
B4. Autres flux 3/	63	89	111	107	104	107	105	107	103	99	94
B5. Dépréciation	63	70	67	65	64	67	66	68	67	65	64
B6. Combinaison de B1-B5	63	98	100	122	119	123	120	123	119	114	109
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	63	84	88	85	84	86	85	87	85	83	81
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	63	80	87	84	82	84	82	83	81	78	76
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	3	4	5	4	4	4	4	4	5	5	5
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2040 2/	3	4	5	4	4	4	5	5	6	7	7
A2. Politique faible	3	4	5	4	4	4	5	5	6	6	6
A3. Augmentation des emprunts non concessionnels	3	4	5	4	4	4	4	5	6	6	6
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	3	4	5	4	4	4	4	4	5	5	5
B2. Solde primaire	3	4	5	4	4	4	4	4	6	6	6
B3. Exportations	3	5	8	8	8	8	8	8	11	13	13
B4. Autres flux 3/	3	4	5	5	5	5	5	5	7	8	8
B5. Dépréciation	3	4	5	4	4	4	4	4	5	5	5
B6. Combinaison de B1-B5	3	4	6	6	6	6	6	6	8	9	9
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	3	4	5	4	4	4	5	5	5	5	5
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	3	4	5	5	5	4	5	5	6	6	6
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	6	8	10	9	9	8	8	8	10	10	10
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2040 2/	6	8	10	9	9	9	10	9	12	13	14
A2. Politique faible	6	10	12	9	9	8	9	9	10	11	11
A3. Augmentation des emprunts non concessionnels	6	8	10	9	9	8	9	9	10	11	10
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	6	8	10	10	9	9	9	9	11	11	10
B2. Solde primaire	6	8	10	9	9	8	9	8	11	11	11
B3. Exportations	6	8	11	11	11	10	10	10	13	16	15
B4. Autres flux 3/	6	8	10	10	10	9	10	9	13	15	14
B5. Dépréciation	6	10	12	11	10	10	10	10	12	11	11
B6. Combinaison de B1-B5	6	8	11	11	10	9	10	9	13	14	14
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	6	8	10	9	9	8	9	9	10	10	10
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	6	9	11	10	10	9	9	9	11	11	11
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14

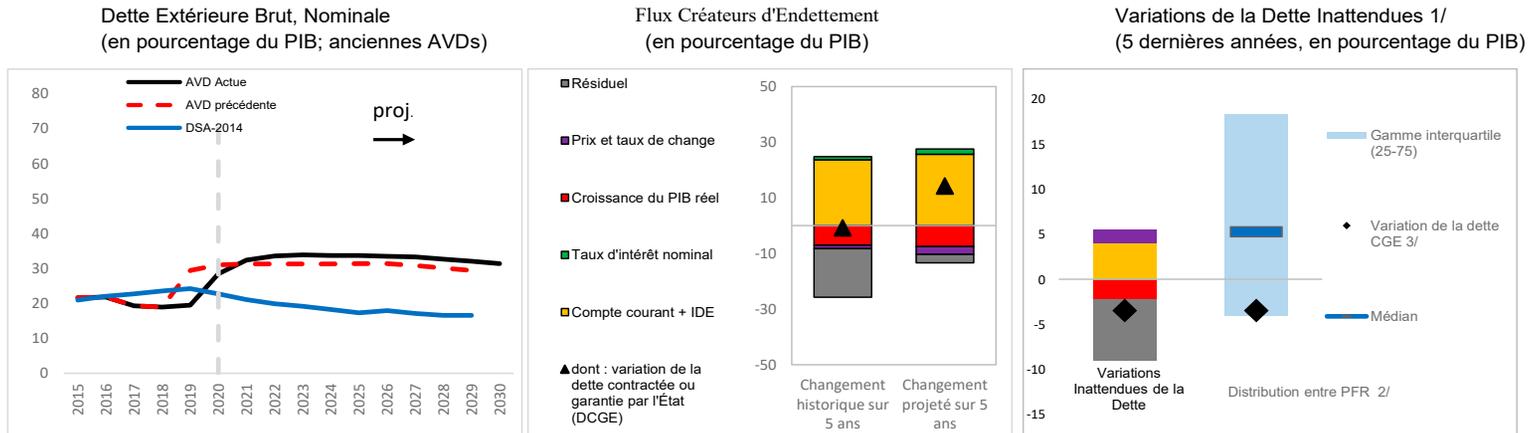
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

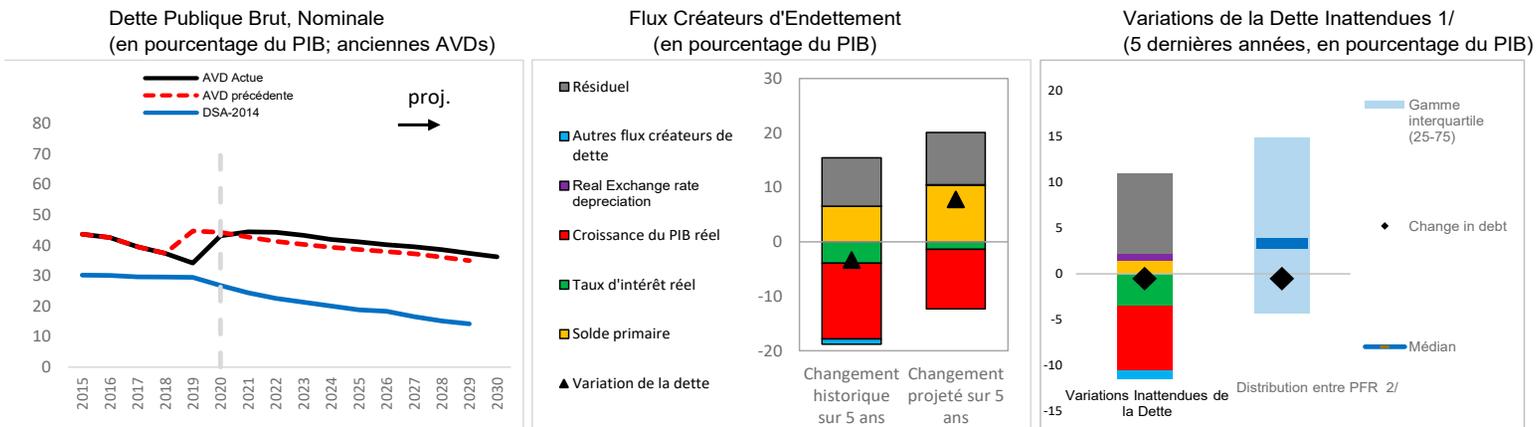
2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Graphique 4. Guinée : déterminants de la dynamique de la dette — dette extérieure dans le scénario de référence



Dette publique



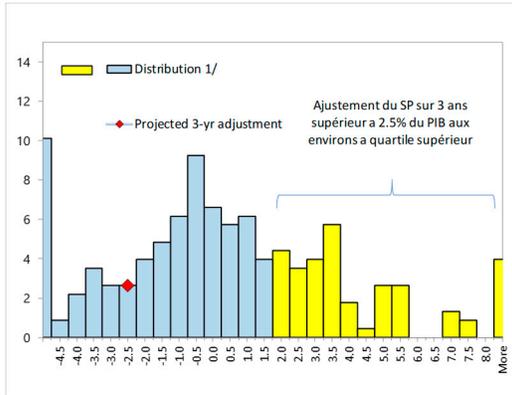
1/ Différence entre les contributions prévues et effectives aux ratios d'endettement.

2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVDs PFR ont été produits.

3/ Étant donné le niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait être en grande partie expliquée par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

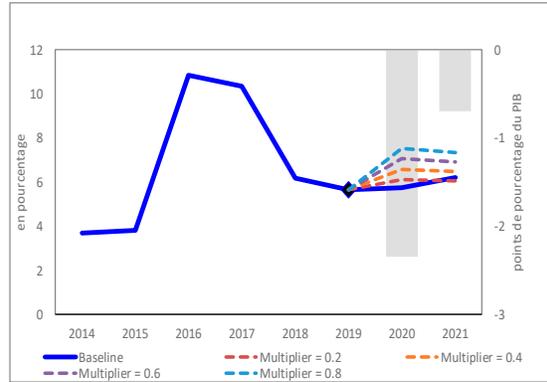
Graphique 5. Guinée : outils de réalisme

Ajustement triennal du solde primaire
(en points de pourcentage du PIB)



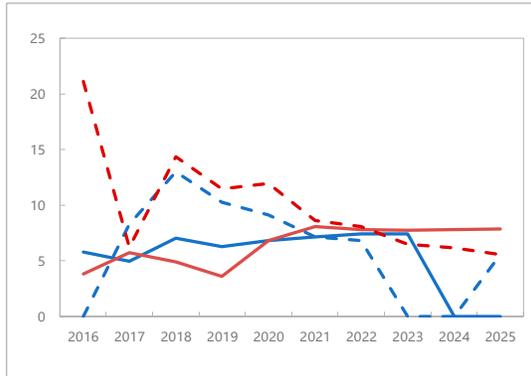
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI en faveur des PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal ; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/



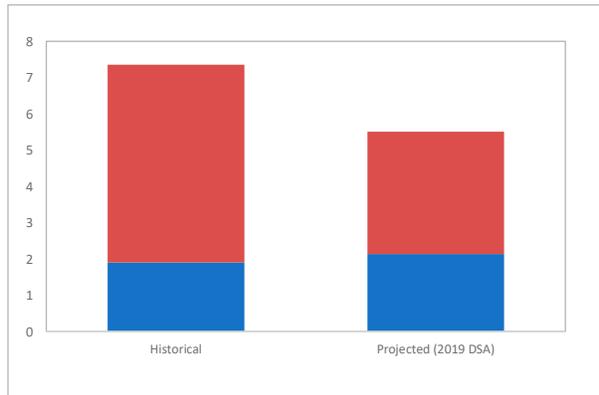
1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté (échelle de droite) et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires (échelle de gauche)

Taux de l'investissement public et privé
(en pourcentage du PIB)



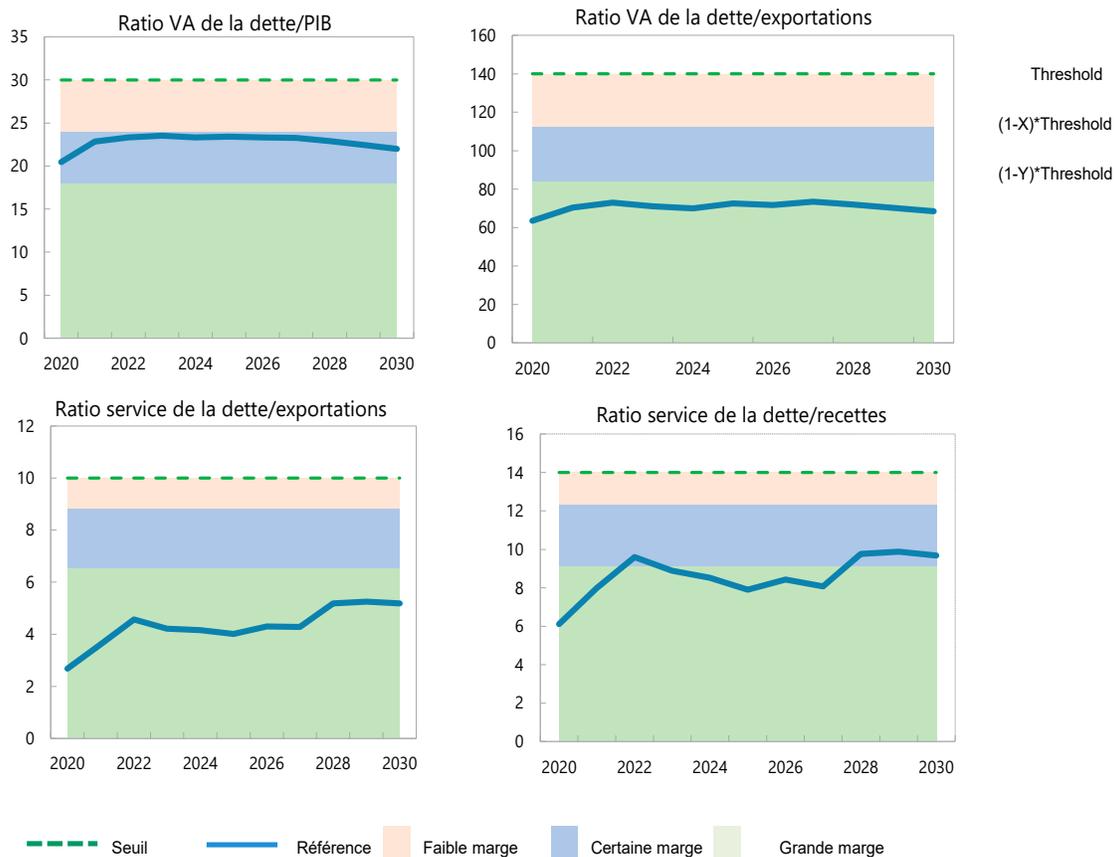
— Investissement public - AVD précédente — Investissement public - AVD actuelle
- - - Investissement privé - AVD précédente - - - Investissement privé - AVD actuelle

Contribution à la croissance du PIB réel.
(en pourcentage, moyenne sur 5 ans)



■ Contribution d'autres facteurs
■ Contribution de l'investissement public

Graphique 6. Guinée : critères de la catégorie de risque modéré, 2020–30¹



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Pour les seuils des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations, x est fixé à 20 % et y à 40 %. Pour les seuils des ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, x est égal à 12 % et y à 35 %.



GUINÉE

26 mars 2020

QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT—SUPPLÉMENT D'INFORMATION

Approuvé par
Dominique Desruelle
(département Afrique) et
Chad Steinberg
(département de la
stratégie, des politiques et
de l'évaluation).

Établi par le département Afrique en consultation avec d'autres départements

- 1. Ce supplément fournit une mise à jour sur les évolutions politiques et celles relatives à la COVID-19 en Guinée.** Il se fonde sur les évolutions récentes et les informations supplémentaires dont les autorités ont fait part depuis la publication du rapport des services du FMI le 18 mars 2020. Il ne change en rien les grandes lignes de l'évaluation des services du FMI.
- 2. Les élections législatives et un référendum constitutionnel ont eu lieu le 22 mars 2020.** Les élections ont été marquées par des manifestations de grande ampleur contre le référendum et des épisodes de troubles sociaux faisant plusieurs victimes. Les résultats préliminaires ne sont pas encore disponibles. Le parti au pouvoir devrait garder sa majorité à l'Assemblée nationale car les partis de l'opposition ont choisi de ne pas participer aux législatives.
- 3. Les autorités ont mis au point un plan national d'urgence de préparation et de riposte à l'épidémie de COVID-19.** Depuis la publication du rapport des services du FMI, quatre cas de coronavirus ont été confirmés en Guinée. En outre, un plan d'urgence de riposte à la COVID-19 a été parachevé avec l'appui technique de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de la Banque mondiale et d'autres partenaires au développement. Les mesures portent principalement sur le renforcement de la surveillance aux ports d'entrée, le développement des capacités de détection de la COVID-19, l'augmentation du nombre de centres de quarantaine, l'expansion des établissements de soins et l'acquisition de matériel médical, ainsi que le lancement d'une campagne de communication. Par ailleurs, les grandes manifestations publiques ont été

interdites et tous les vols non essentiels depuis et vers l'aéroport international ont été suspendus.

4. Les autorités ont engagé des entretiens avec les bailleurs de fonds en vue d'obtenir des financements supplémentaires pour mettre en œuvre le plan d'urgence de lutte contre la COVID-19. Le coût d'exécution de ce plan est actuellement estimé à 47 millions de dollars (0,4 % du PIB). La Banque mondiale devrait fournir 13 millions de dollars de plus dans le cadre du projet de santé régional qui est en cours (Renforcement du système régional de surveillance des maladies, GIF – REDISSE). L'OMS devrait fournir une assistance technique. Des échanges sont en cours avec d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux et des financements supplémentaires pourraient être obtenus. La réaffectation de dépenses non prioritaires prévues dans le budget en faveur de la santé pourrait aussi faciliter la mise en œuvre du plan d'urgence.

5. Compte tenu des résultats satisfaisants obtenus dans le cadre du programme et des progrès enregistrés sur le plan des réformes, les services du FMI souscrivent à l'achèvement de la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC.

Cela permettra de mobiliser rapidement l'appui financier dont la Guinée a besoin. Les services du FMI souscrivent pleinement à l'adoption et à la mise en œuvre du plan d'urgence de riposte à la COVID-19 qui n'a pas encore été inclus dans le scénario de référence. Les services du FMI estiment que malgré l'inclusion de ce plan, les objectifs du programme présentés dans cette revue demeurent réalisables car la Guinée reste exposée à un risque modéré de surendettement extérieur et global. Des assurances de financement fermes sont en place jusqu'au terme de l'accord, compte tenu des financements extérieurs que le programme permettra de catalyser : un appui budgétaire de la Banque mondiale (40 millions de dollars) et de l'Union européenne (18 millions d'euros).

6. Étant donné que les conditions mondiales et locales évoluent rapidement, les services du FMI continueront de dialoguer avec les autorités pour définir les ripostes appropriées et réévaluer les besoins de financement. Une dégradation des conditions mondiales, l'instabilité politique et sociale et une flambée de COVID-19 à l'échelle locale pèseraient sur les perspectives de croissance de la Guinée et affaibliraient les recettes d'exportation et les recettes fiscales. En revanche, la baisse récente des prix internationaux du pétrole améliorerait la position extérieure de la Guinée. Les services du FMI souscriront à l'ajustement éventuel des objectifs du programme pour tenir compte des mesures qui s'imposeront face à une flambée de COVID-19, y compris l'augmentation rapide des dépenses de santé, le renforcement des dispositifs de protection sociale pour les groupes les plus vulnérables et la mise en œuvre d'un plan de soutien à l'économie. Si elle s'avère nécessaire, une augmentation de l'accès pourrait être envisagée lors de la prochaine revue. Si des besoins urgents de financement de la balance des paiements ne pouvaient être satisfaits dans le cadre du programme en raison du calendrier des revues, les autorités pourraient examiner la possibilité de solliciter une assistance financière au titre de la facilité de crédit rapide (FCR).

**Déclaration de M. Mohamed-Lemine Raghani, administrateur pour la Guinée,
M. Facinet Sylla, administrateur suppléant, et M. Régis N'Sonde, conseiller principal de
l'administrateur pour la Guinée**

1^{er} avril 2020

I. Introduction

Au nom des autorités guinéennes, nous tenons à remercier les services, la direction et le conseil d'administration du FMI pour leur soutien constant au programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC). Les autorités savent gré à la direction du FMI des entretiens fructueux qui se sont tenus entre le chef de l'État, Alpha Condé, la nouvelle directrice générale, Mme Kristalina Georgieva, et le directeur général par intérim, M. David Lipton. Elles souhaitent également remercier les services du FMI pour le dialogue sincère qui s'est engagé à Conakry et à Washington, ainsi que pour leurs recommandations dans le cadre de la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC.

Dans un contexte intérieur et extérieur difficile, notamment en raison des incertitudes liées aux tensions commerciales internationales, à l'instabilité des cours des produits de base, aux tensions sociales et politiques en période électorale, et, désormais, à l'épidémie de coronavirus, les autorités guinéennes restent déterminées à atteindre les objectifs du programme, notamment le renforcement du cadre macroéconomique et l'augmentation du potentiel de croissance du pays pour réduire la pauvreté.

La bonne mise en œuvre de la FEC a permis aux autorités de consolider les institutions et de renforcer les capacités nécessaires au bon déroulement du Plan national de développement économique et social. Elles reconnaissent néanmoins que les efforts doivent se poursuivre pour renforcer la mise en œuvre de la politique économique, améliorer la gouvernance, attirer les investissements privés et relever le niveau des indicateurs socio-économiques.

II. Évolution économique récente et résultats du programme

Le dynamisme du secteur minier et du BTP a permis à la croissance de poursuivre sur sa lancée en 2019, quoiqu'à un rythme plus lent (5,6 %) qu'en 2018 (6,2 %), en raison des mauvaises conditions météorologiques du deuxième trimestre 2019, marquées par de fortes pluies et des inondations, qui ont perturbé l'extraction de bauxite et la production agricole. Le solde budgétaire primaire affiche un excédent de 0,6 % du PIB, bien que les recettes fiscales globales à la fin de l'année 2019 soient restées inférieures aux niveaux prévus. L'inflation globale a légèrement diminué, passant de 9,9 % l'année précédente à 9,1 % en décembre 2019, et l'inflation hors énergie et alimentation a également baissé pour atteindre 3,7 % sur la même période. Le déficit des transactions courantes, financé pour une bonne

part par les entrées d'IDE et les prêts-projets, s'est réduit en 2019 par rapport à 2018 ; cette tendance devrait se poursuivre à moyen terme. Quant aux réserves de change, elles s'élevaient à 1,3 milliard de dollars à la fin de l'année, permettant de couvrir 4,2 mois d'importations. Le système bancaire reste stable et le crédit au secteur privé a augmenté de 22,2 % au cours des trois premiers trimestres de 2019, tandis que les prêts nets des banques à l'État ont augmenté de 31,2 %.

Dans ce contexte, les résultats obtenus dans le cadre du programme ont été satisfaisants au cours de la période sous revue, grâce à la détermination des autorités à atteindre leurs objectifs. Tous les critères de réalisation de fin juin 2019 ont ainsi été remplis, notamment pour ce qui concerne le solde budgétaire primaire, les emprunts publics nets auprès de la banque centrale, les avoirs intérieurs nets et les réserves de change. Il est à souligner également que les objectifs indicatifs concernant les dispositifs de protection sociale financés par des sources intérieures et les nouveaux arriérés intérieurs ont aussi été atteints. En outre, les autorités ont mis en œuvre des mesures visant à corriger les dérapages budgétaires qui ont notamment conduit à manquer de peu l'objectif relatif aux recettes fiscales. À cet égard, d'après les données préliminaires à notre disposition, les résultats du programme à la fin décembre 2019 semblent globalement satisfaisants. Les autorités ont également fait d'importants progrès dans la mise en œuvre des réformes visant à consolider la stabilité macroéconomique, à réduire les subventions énergétiques, à consolider la gestion des finances et de la dette publiques, à renforcer le cadre de lutte contre la corruption et à améliorer le climat des affaires.

III. Perspectives économiques

Les perspectives économiques de la Guinée restent globalement favorables quoique marquées par des incertitudes, dont la dernière en date est l'impact de la pandémie de coronavirus. Les autorités ont fermé les frontières, suspendu la circulation automobile et fermé les écoles pour bloquer la propagation du virus. Un plan d'intervention à hauteur de 13 millions de dollars a été adopté début mars pour renforcer les mesures et accroître les dépenses de santé publique, tout en limitant la chute des recettes intérieures et le ralentissement des activités économiques. Fortes de leur expérience de gestion de la crise sanitaire causée par le virus Ebola, les autorités guinéennes comptent que la bonne exécution de leur plan d'intervention, conjuguée à un niveau suffisant d'aide extérieure, leur permettra d'enrayer la propagation du virus et de renforcer le système de santé publique du pays. Par ailleurs, l'augmentation de l'activité dans le secteur minier, la poursuite des investissements dans les infrastructures et dans le secteur du BTP, ainsi que l'augmentation de la production d'électricité, devraient permettre d'atteindre une croissance de 5,8 % en 2020 et de 6,2 % en 2021. Toutefois, dès lors qu'on aura pris la pleine mesure des effets de la crise du coronavirus, il est probable que les chiffres de la croissance seront nettement revus à la baisse ce qui se traduirait par de fortes tensions sur les plans du budget, de l'inflation et de la position extérieure.

IV. Politique économique et réformes en 2020

Les autorités guinéennes restent déterminées à mettre en œuvre une politique économique saine de nature à consolider la stabilité macroéconomique et à poursuivre les réformes structurelles garantes d'une croissance plus forte, plus généralisée et plus inclusive. À court terme, cependant, les ressources seront principalement employées à juguler la crise sanitaire liée au COVID-19, ce qui pourrait compromettre la mise en œuvre des mesures envisagées dans le programme.

Politique budgétaire

L'objectif des autorités est de préserver la viabilité des finances publiques et de la dette. À cet égard, elles souhaitent continuer à se ménager l'espace budgétaire qui leur permettra d'accroître les investissements publics dans les infrastructures et d'engager des dépenses sociales adéquates. Le projet de loi de finances pour 2020 soumis au vote du parlement vise un excédent budgétaire primaire de 0,6 % du PIB, tout en prévoyant une marge de manœuvre pour les dépenses prioritaires dans les infrastructures et les programmes sociaux. Les efforts des autorités porteront en particulier sur la mise en place d'une politique fiscale et de mesures administratives propres à accroître les recettes intérieures. Plus précisément, elles prendront les mesures suivantes : i) poursuivre la rationalisation des exonérations fiscales et l'harmonisation des droits d'accises ; ii) revoir le régime de la taxe foncière ; et iii) élaborer une stratégie visant à réduire le stock d'arriérés de crédits de TVA. En outre, des mesures seront prises pour améliorer l'acquittement et le recouvrement de l'impôt, parallèlement à la mise en service de la nouvelle structure de la Direction Nationale des Impôts (DNI) et à la dématérialisation des procédures douanières. Pour augmenter les recettes prélevées sur les activités minières, les autorités veilleront strictement au respect des dispositions fiscales du nouveau code minier.

Les autorités sont décidées à mettre en œuvre le mécanisme d'ajustement automatique des prix du pétrole, tout en prenant des mesures correctrices visant à protéger les couches les plus vulnérables de la population. Par ailleurs, leur stratégie budgétaire s'appuiera sur une meilleure gestion des finances publiques, notamment au moyen d'un plan d'action pour la période 2019-22, en plus des mesures visant à consolider le compte unique du Trésor, à améliorer la transparence de l'exécution et du suivi du budget et à renforcer la gestion de la trésorerie pour limiter le financement du budget de l'État par la banque centrale. D'autre part, les dispositions du nouveau code des marchés publics vont s'appliquer, et les règles encadrant les partenariats public-privé seront parachevées conformément aux meilleures pratiques. Enfin, les autorités souhaitent vivement poursuivre la réforme des entreprises publiques pour améliorer leur gouvernance et réduire les risques budgétaires.

Protection sociale

La protection sociale s'est considérablement renforcée. En septembre 2019, les dépenses des programmes financés à partir de sources intérieures ont dépassé l'objectif fixé pour 2019. Les autorités continueront de chercher à financer les programmes sociaux, tels que les transferts en espèces aux ménages pauvres et les travaux d'intérêt public à forte intensité de main-d'œuvre, dans le but de réduire sensiblement la pauvreté et de favoriser l'inclusion sociale. Elles financeront ces programmes par la réduction des subventions à l'électricité dans le cadre de leur réforme tarifaire pluriannuelle.

Gestion et politique de la dette

Les autorités se félicitent de la mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette et renouvellent leur engagement à préserver la viabilité de la dette à moyen terme. À cette fin, elles feront preuve de prudence dans la gestion des emprunts extérieurs, afin que le risque de surendettement extérieur et global reste modéré. Elles mettront en œuvre une stratégie d'emprunt intérieur rigoureuse et réduiront progressivement l'encours des arriérés intérieurs accumulés au cours des dernières années. Parallèlement, avec l'appui d'une assistance extérieure, des mesures sont prises pour renforcer le cadre et les capacités de gestion de la dette. Un comité national et un groupe de travail technique pour la gestion de la dette ont été créés récemment et sont déjà à pied d'œuvre.

Politique monétaire et de change

La politique monétaire va continuer à poursuivre son objectif d'inflation inférieure à 10 %. Par conséquent, la banque centrale (BCRG) ciblera la base monétaire, conformément aux objectifs du programme. En outre, la banque centrale est prête à adopter une politique plus restrictive afin de maintenir les taux d'intérêt réels à un niveau positif. Elle adoptera également une gestion plus active des liquidités afin d'atteindre les objectifs monétaires du programme. Les efforts se poursuivront pour accroître les réserves de change et achever la réforme du marché des changes, qui favorisera une concurrence accrue, encouragera la transparence et permettra une plus grande souplesse dans la détermination quotidienne du taux de change. Les autorités restent déterminées à renforcer l'autonomie de la banque centrale et à limiter le financement monétaire du déficit budgétaire, dans le cadre des dispositions prévues par la loi relative au fonctionnement de la BCRG. À cette fin, elles poursuivront la mise en œuvre des recommandations restantes de l'évaluation des sauvegardes de 2018.

Stabilité du secteur financier

Les autorités continueront de s'efforcer de préserver la stabilité du secteur financier guinéen et de renforcer le contrôle bancaire. Elles mettent en œuvre les recommandations formulées par la revue de la stabilité du secteur financier de juin 2019. Des instructions ont

été données concernant l'adoption d'un cadre actualisé d'information financière et comptable et d'une nouvelle méthodologie de surveillance des banques basée sur les risques. En outre, la plupart des dispositions de Bâle II/III seront appliquées en 2020. Les autorités envisagent également d'accroître l'inclusion financière par la promotion des services bancaires en ligne, afin de donner à la population non bancarisée un meilleur accès aux services financiers. Elles rendront opérationnels le dispositif d'aide à la trésorerie ainsi que la garantie des dépôts, et se doteront d'un mécanisme de résolution bancaire en s'appuyant sur l'assistance technique du FMI.

Réformes structurelles

Pour libérer le potentiel de croissance de la Guinée, les autorités vont redoubler d'efforts pour mener à bien les réformes structurelles destinées à améliorer le climat des affaires, à promouvoir l'essor du secteur privé et à favoriser une croissance plus forte, plus large et plus inclusive. Pour ce faire, l'exécution du plan d'action adopté en mars 2018 s'accélèrera. Le dialogue public-privé dans le cadre du forum des entreprises guinéennes sera renouvelé afin de remédier rapidement aux goulets d'étranglement qui freinent le développement du secteur privé. La deuxième étape de la mise en service du guichet unique débutera en avril 2020, après la récente inauguration du tribunal de commerce et la désignation de ses juges consulaires.

Gouvernance

Le renforcement de la gouvernance est au cœur de la stratégie des autorités pour stimuler la croissance. Elles s'emploieront résolument à renforcer le cadre juridique et institutionnel de lutte contre la corruption. Elles prévoient également de présenter, d'ici à la fin juin 2020, le rapport d'auto-évaluation de la Guinée au titre de la Convention des Nations unies contre la corruption. Par ailleurs, le décret d'application du régime de déclaration de patrimoine sera pris dans les meilleurs délais. Le renforcement du cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT) constitue également une priorité pour les autorités.

V. Conclusion

Les autorités guinéennes, que nous représentons, font face à d'énormes obstacles au développement, aggravés par la propagation de la COVID-19, qui va sans doute obérer les perspectives de croissance du pays. Malgré ces circonstances extrêmement difficiles, elles sont déterminées à pleinement mettre en œuvre leur programme appuyé par la FEC. Dans ce contexte, et compte tenu des résultats satisfaisants qui ont été obtenus dans le cadre de ce programme en 2019, les autorités demandent au conseil d'administration d'approuver l'achèvement de la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC.